This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

[redacted]

1838.

édition donnée par l'abbé Goujet.

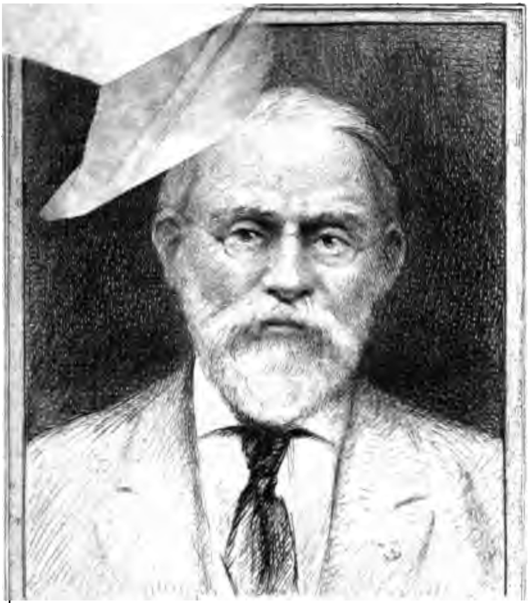

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
DE MICHEL
DE
MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

Ipſa varietate tentamus efficere, ut alia aliis, quædam fortaſſe omnibus, placeant. *Plin. Jun. lib. 4. Epiſt. 14.*

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LV.

DC
121.8
.M3
A2
v.1

A
MES PROCHES,
ET
A TOUS MES ILLUSTRES AMIS.

MESSIEURS,

JE ne saurois vous donner une meilleure marque de l'estime que je fais de votre amitié, que de vous donner ma propre Vie : car c'est ainsi que je puis appeller les Mémoires que je vous présente, où j'ai essaié de rapporter fidellement toutes les choses que j'ai vues ; & je m'y suis voulu dépeindre assez naïvement, pour vous laisser un Portrait de moi tout entier, en vous contant mes Habitudes & mes Inclinations, avec ne bonne partie de ce qui est venu à ma nnoissance depuis que je suis au monde. ì , MESSIEURS , vous vous trou- rez vous mêmes. J'y parle de vous en verses rencontres : j'y témoigne la passion que j'ai de vous honorer , & je n'impose point ; mais je vous assure que si

vous pouviez lire dans mon cœur, vous vous y verriez bien d'autre sorte, aïant pour votre vertu, & pour toutes vos bonnes qualités, des ressentimens que je ne saurois exprimer de bouche ni par écrit; quoique je vous aie dit quelquefois que je porte mon cœur sur mes lévres. Cependant vous avez été l'un des principaux motifs de mon Ouvrage, par le desir que j'ai eu d'acquerir de la gloire, en publiant que vous m'avez donné part à votre bienveillance, & que j'ai joui souvent de la douceur de votre conversation. Et certes, quand il n'y auroit eu que cela, ce seroit presque assez pour le dessein que je me suis proposé. Mais je vous entretiendrai encore de bien d'autres choses pour ne vous rien celer; & je ne sais pas même si vous ne me ferez point de reproches de vous en avoir trop dit. Me puis-je promettre que vous lirez volontiers les petites choses de mon Enfance? Renouvellerai-je agréablement en votre souvenir les bassesses du College? Ai-je quelque chose de meilleur à vous dire? Qu'avez-vous à faire de tout ce que je vous conterai de ma Jeunesse? Quelle rareté si grande y a-t-il dans toutes les choses que j'ai vues? Et de quelles actions remarquables vous peut entretenir un Homme de lettres, qui n'a point fait de Voïages, & qui ne s'est point embarrassé dans les Affaires du Grand monde?

Au reste, MESSIEURS, je puis croire que vous n'aurez pas grand souci d'apprendre quels sont mes sentimens, & que comme ma Philosophie n'a point de charmes si merveilleux, qu'elle soit capable de vous toucher, je ne vois pas aussi qu'il vous importe fort que je vous dise les noms des Familles considérables à qui j'ai l'honneur d'appartenir. Voilà pourtant toute l'œconomie de mon Ouvrage, que j'ai composé de mémoire, sans le secours d'aucun Livre, parceque j'ai cru n'en avoir pas besoin. Mais s'il y a peu d'artifices, je vous puis assurer au moins, qu'il y a beaucoup de vérités. Ce n'est pas que j'aie prétendu n'en détenir aucune dans le silence : de celles que je sais, j'avoue que j'en sais un peu plus que je n'en ai dit ; mais la discrétion n'en a pas désiré davantage de ma propre confession : & puis tout le monde n'est pas capable de les recevoir & d'en profiter.

Après tout, MESSIEURS, je suis assuré qu'il n'y a rien de si nouveau, ni de si rare au Monde, dont vous ne puissiez vous passer fort aisément. Il y a peu de choses nécessaires dans tous les Livres ; & pourvû qu'il y en ait quelques-unes d'agréables & de divertissantes pour un honnête entretien, je croi que cela suffit. Peut être que le mien n'en sera pas entiérement dénué : & je serai ravi que

JE me ſuis oublié de vous dire que je ne conſeille à pas un de mes Proches ni de mes Amis, de s'appliquer comme j'ai fait à l'Etude, & particulierement à compoſer des Livres, s'ils penſent que cela ſerve à leur gloire ou à leur avancement. Je ſuis perſuadé que de toutes les Perſonnes de l'Etat, il n'y en a point de plus négligées que celles qui s'adonnent aux Lettres: & le petit nombre des Bienheureux en ce genre là, (je n'en connois aujourd'hui que deux ou trois) ne doit point impoſer, ni faire de conſéquence à tous les autres. Je ſais ce qui en eſt par ma propre expérience, & par celle de quelques-uns de vous & de pluſieurs qui ſont morts & que j'ai connus, ſans que je m'imagine qu'on ait deſſein de me faire changer d'avis. Croïez-moi, MESSIEURS, pour prétendre aux faveurs de la Fortune, il ne faut que ſe rendre utile ou complaiſant à ceux qui ont beaucoup de crédit & d'autorité, être bien fait de ſa perſonne, flatter les Puiſſans, ſouffrir de leur part en riant toute ſorte d'injures & de mépris quand ils trouvent bon d'en uſer de la ſorte, ne ſe rebuter jamais de mille obſtacles qui ſe préſentent, avoir un front d'airain & un cœur de rocher, inſulter ſur les Gens de bien perſécutés, dire rarement la vérité, & paroître dévot, même avec ſcrupule, quoique l'on abandonne toutes choſes pour ſes propres interêts. Après cela, tout le reſte eſt preſqu'inutile. Mais quoi qu'il en ſoit, ne faiſons point le mal afin qu'il en arrive du bien: Révérons les Puiſſances ſouveraines avec tous les reſpects qui leur ſont dûs, & ſouvenons nous que la courte durée de notre vie nous défend de concevoir ici bas de longues eſpérances, & que nos jours s'écoulent tandis que nous parlons.

AVERTISSEMENT.

C'Est avec confiance que nous
présentons au Public cette nouvelle
Edition des *Memoires de Michel de
Marolles, Abbé de Villeloin.* Cet Ou-
vrage, [illegible] venu depuis long-tems ra-
& [illegible] r, méritoit à tous égards
être re[illegible] u plus commun. Le sa-
[illegible]t J[illegible] :, le Pere de Tourne-
mi [illegible], [illegible] le estime pour
[illegible] es [illegible] s de l'Abbé de
[illegible] s, en [illegible] il pensoit com-
t [illegible] s les G[illegible] de Lettres (*),
[illegible] que l'A[illegible] ur méritoit qu'on
pard[illegible] t, [illegible] faveur de celui-ci,
[illegible] e [illegible] ni [illegible] ortel [illegible] l avoit causé au
[illegible] ib [illegible] ses raptodies, durant l'es-
pace [illegible] 60 ans. Il lui appliquoit, en
riant, ce mot de Lucain : *Scelera hâc
[illegible]ede placent.*

Tous ceux, qui ont lu ces Mémoi-
res, n'en ont point parlé moins favo-
rablement. La premiere Partie sur-
tout, où l'Auteur raconte son His-
toire depuis 1600, qui est l'année de
sa naissance, jusqu'en 1655, est rem-
plie de traits singuliers, intéressans,
écrits d'un style simple, naturel, &

(*) Memoires d'Artigni, *Tome I*, *page* 377, 384.

avec cet air de vérité qui gagne confiance. S'il est vrai, comme il l'assure, qu'il ait composé cet Ouvrage, sans le secours d'aucun Livre, il devoit, dit M. l'Abbé d'Artigni, avoir une mémoire prodigieuse, pour retenir un si grand nombre d'événemens, de dates & de noms propres, dont le Lecteur est, pour ainsi dire, accablé. Comme il étoit en relation avec la plûpart des Savans & des Personnes distinguées de son tems, il en rapporte mille particularités, qu'on ne trouve pas ailleurs. C'est dommage qu'il n'ait pas poussé ses Mémoires plus loin, ce qu'il auroit pû faire sans peine, aïant vécu au-delà de 80 ans.

Si la suite de cet Ouvrage, qui contient douze Traités sur divers sujets, est moins amusante, elle n'intéressera pas moins ceux qui aiment à raisonner, & qui se plaisent aux discussions philosophiques & morales. Chaque Traité est d'ailleurs rempli de Traits historiques sur la vérité desquels on peut compter; & on n'y trouve point de ces Réflexions triviales, qui ennuient, & dont l'Auteur n'a que trop chargé ses autres Ouvrages.

MEMOIRES
DE MICHEL
DE
MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

PREMIERE PARTIE,

Contènant ce qu'il a vu de plus remarquable en sa vie, depuis l'année mil six cens.

JE veux écrire moi-même les particularités de ma vie : je dirai le lieu d'où je suis, les Parens à qui je dois ma naissance, les habitudes que j'ai eues, les occupations que je me suis

1600.

données, & les honnêtes gens que j'ai connus (1).

Je naquis en Touraine, le vingt-deuxieme jour de Juillet de l'année 1600, le troisieme Fils, & le quatrieme Enfant de Claude de Marolles, & d'Agathe de Châtillon son Epouse, tous deux de familles nobles; l'une du Diocèse de Tours, du même lieu dont je porte le nom, assez connue depuis plus de quatre cens ans; & l'autre, du païs de Forêtz, où depuis cent cinquante ans, elle s'étoit transplantée du Languedoc, d'où elle tire son origine.

Mes parens.

Mon Pere, dont notre Histoire de France fait quelque mention, & particuliérement au sujet de son combat* assez mémorable qu'il fit devant Paris entre deux puissantes Armées contre l'Isle Marivaut, le propre jour de la mort d'Henri III, & par quelques services qu'il a rendus en diverses occasions, naquit au même lieu de Marolles, l'an 1564, de Françoise d'Erian sa Mere. Agathe de Châtillon à qui je dois ma naissance & les principaux soins de mon éducation, vint au monde l'an

** Vrai & ancien usage des Duels par Daudiguier. D'Aubigné, hist. univers. Du Pleix. De Serres. Matthieu. Pluvinel. La Colombiere. Mezerai.*

(1) L'Abbé de Marolles, dans le IIe Discours qui est à la suite de ces Mémoires, a fait sur ceux-ci plusieurs corrections, auxquelles on a cru devoir se conformer dans cette nouvelle édition.

1571, l'aînée des Enfans du second lit de Noel de Châtillon, Seigneur du Soleillan en Forêtz, & de Jeanne de la Vue son Epouse, Fille de Balthasar de la Vue & de Magdelaine du Puy, qui me donne l'honneur de l'alliance de ces illustres Pierre & Jacques du Puy, si célebres pour leur grand savoir; comme je suis redevable à quelqu'autres de mes Aïeules ou Bis-aïeules des alliances des Maisons d'Angenes, de Rets, de Vouhet, de Guenand, de Prie & d'Amboise, d'où nous pouvons tirer, d'un côté, les mêmes descentes qui ont été induites pour la Maison illustre de la Rochepoſay. 1600.

Je ne fus pas le dernier des Enfans de notre famille: comme il y en eut trois qui me devancerent, du ventre maternel, il y en eut trois autres qui me suivirent dans le même ordre que ceux qui m'avoient devancé, c'est-à-dire, une Fille entre deux Fils de l'un & de l'autre côté. Mais de sept que nous étions, mon Frere aîné appellé Claude, qui fut nourri Page du Roi Henri IV, mourut en Italie depuis sa sortie de Page, en l'âge de 17 ans, & deux autres, celui qui étoit immédiatement avant moi, appellé Gilles, & le dernier de tous, nommé Charles, ne véquirent

1600. que peu de mois ; de ſorte que nous ne reſtâmes que quatre, feu mon Frere plus jeune que moi d'un an, aïant laiſſé pluſieurs Enfans, de Jeanne de Menou ſa ſeconde Femme, & mes Sœurs auſſi décédées après avoir laiſſé une aſſez nombreuſe poſtérité ; mais de ces quatre, il ne reſte à préſent que moi ſeul, avec un nombre aſſez conſidérable de Neveux & de Niéces.

Ma naiſſance. J'ai toujours oui dire que je dois en quelque ſorte ma naiſſance aux plaintes que ma Mere faiſoit des longues abſences de mon Pere, qui étoit toujours à la Cour, ou dans quelques emplois de guerre ou de voïage ; car il eſt vrai que ſi l'on mettoit bout à bout tout le tems qu'ils ont été enſemble en 36 ans qu'ils ont été mariés, je ne crois pas qu'il s'en pût trouver deux entiers : & le plus long ſéjour de mon Pere en ſa maiſon, n'étoit pas d'un mois ou de deux, de ſorte qu'étant petit, juſqu'à l'âge de dix ans, je ne le connoiſſois guere que dans ſon portrait. Ce n'eſt pas qu'il n'eût beaucoup d'eſtime pour ſa Femme, & qu'il n'aimât aſſez ſa famille ; mais ſon ambition & ſon courage ne lui permettoient pas de s'arrêter plus long-tems chez lui ; & il n'étoit pas d'humeur, ni

assez riche aussi pour avoir toujours ma Mere auprès de soi. 1600.

Quand je vins au monde, il ne se trouva pas dans le païs; de sorte que suivant ses ordres, il le fallut attendre pour me baptiser, aïant dessein de se servir de cette occasion pour pacifier certain différend qui s'étoit ému entre des personnes de qualité de la Province. Mais il n'en fut pas de besoin, car les choses s'accommoderent par un autre moïen; & pour témoigner à M. du Gast, lors Gouverneur d'Amboise, qu'il le tenoit de ses amis, il le pria de me tenir sur les Fonts, & de me donner son nom, m'aïant fait porter pour cet effet à une maison appellée la Rochere, que nous avions auprès d'Amboise. Madame de la Valliere, Charlotte Adam, qui avoit été nourrie Fille d'honneur de la Reine Louise, (2) y fut conviée pour être la Maraine; & Michel du Gast, depuis Marquis de Montgauguier me donna son nom. Mon Baptême

Ma Mere, qui se portoit alors fort bien, me voulut nourrir de son lait, & je lui ai oui dire bien des fois, que je n'eus jamais d'autre Nourrice qu'elle, quoiqu'elle devînt grosse bien tôt après de Louis de Marolles mon Frere puîné, Mon enfance.

(2) Louise de Lorraine, veuve du Roi Henri III.

1600. qui a laissé des Enfans dont j'ai tantôt parlé, de sorte que je ne fus que neuf mois à la mammelle ; & si l'on m'a voulu dire la vérité, j'ai commencé à parler à la fin de ce terme-là.

1602. Deux ans après, j'eus une grande maladie qui faillit à m'emporter, & qui s'étant déchargée sur l'œil gauche, m'en a si fort débilité la vue, que bien qu'il n'y paroisse pas, si est-ce que je n'en ai jamais vu assez clair pour discerner distinctement les objets. Un Médecin du Roi, appellé Falaiseau, qui me guérit, augura dès-lors, à ce qu'on m'a dit, assez favorablement de moi, considérant la formation de ma tête, & aïant égard à quelques régles de la physionomie, par lesquelles il jugea que j'étois plutôt destiné à une condition paisible, qu'à faire le métier pénible & turbulent de ceux dont j'étois descendu. Ce qui fut peut-être un sujet à mes Parens de me destiner, comme ils firent bien-tôt depuis, à une autre profession que celle qu'ils avoient toujours choisie jusques-là dans le dur métier des armes.

Falaiseau.

Ils eurent donc dessein de me faire Abbé, aïant d'ailleurs un Aîné assez bien fait, qui donnoit de grandes espérances de maintenir la famille, & ju-

gerent à propos de faire mon Frere Louis, plus jeune que moi d'un an, Chevalier de Malte. 1602.

Mes premieres inclinations.

Cette pensée fut assez proportionnée à nos inclinations. Mon Aîné étoit prudent & courageux, mon Cadet impatient, distrait, entreprenant & hardi; & bien que je fusse d'un naturel enjoué, j'étois pourtant assez posé, & autant amateur de livres & de peintures, que mes Freres l'étoient d'armes, d'épées, de chevaux, de chiens & d'équipage de chasse.

Ce jeune Frere & moi fumes nourris ensemble jusqu'à l'âge de neuf à dix ans : mais avec une si grande différence d'humeur, qu'il ne s'est peut-être jamais rien vu de pareil, de deux personnes si proches, élevées de même façon. Il me paroissoit haïr tout ce que j'aimois; le bruit qui lui donnoit de la joie, me faisoit peur; il se passionnoit pour la chasse, tandis que je me laissois déja toucher aux douceurs de l'harmonie, avec une aversion que j'avois de cequi lui plaisoit si fort. Les contes qui se font aux petits Enfans m'entretenoient agréablement, & lui ne les pouvoit souffrir. J'apprenois déja quelques leçons par cœur, & je savois lire, que je n'avois pas encore six ans,

aïant auſſi formé comme de moi-mê-
602. me, ſur quelque Lettres d'une bonne Tante que j'avois, & que j'aimois infiniment, une ſorte de caractere pour écrire, au lieu que mon Frere avoit peu d'application à toutes ces choſes-là; mais en récompenſe, il paroiſſoit plus hardi que moi à ſe tenir à cheval, à tirer de l'arquebuſe, & à manier les armes. De-là vint qu'il ſe rendit beaucoup plus agréable que moi à nos Parens, qui le voïoient plus conforme à leur humeur & à leur profeſſion, bien qu'ils euſſent fort ſouhaité qu'il eût un peu plus réuſſi aux choſes où j'avois acquis quelqu'avantage ſur lui.

Mais enfin on trouva bon de nous ſéparer; & mon Frere qui certainement étoit bien fait, aïant la croix de Malte, fut donné Page à M. le Duc de Mayenne qui l'avoit demandé; & mon Pere, dès l'année 1609, obtint du Roi Henri le Grand, le brevet d'une petite Abbaïe pour moi, appellée Baugerais de l'Ordre de Cîteaux, à quatre lieues de chez lui, (3) de laquelle Meſſire Georges de Sorbiers, Chevalier Seigneur des Pruneaux, grand Oncle de M. le Baron d'Hervaux, avoit joui aſſez long-tems, après Meſſieurs les Comtes

(3) Près de Loches, au Diocèſe de Tours.

ucmmion ue m. ues rinneaux, Baugerais.
›édié à Paris le neuviéme jour de
1609. *Signé* Henri, & *plus bas*
, ensuite d'autres Brevets d'Ab-
›lus considérables, qu'il plut à sa
:é d'accorder au Sieur de Marol-
ıpitaine des cent Suisses de sa
:, pour l'un de ses Enfans, le
nt favorablement traiter, à cause
bons & agréables services; mais
bbaïes, & entr'autres celles de
bin des Bois (4) & de Lander-
) en basse-Bretagne, ne se trou-
: pas vacantes.
Bulles de celle-ci, (6) de l'Or-
e Cîteaux dans le Diocèse de
, furent obtenues en Cour de
, en la sixiéme année du Ponti-
le Paul V, au mois de Juillet
& furent insinuées au Greffe des
ations à Tours, le 16me jour de
nbre de la même année, avec

1602. J'étois donc bien jeune, quand fus honoré de la qualité de Clerc d'une Eglise illustre, & Abbé d'un Monastere où il y avoit six Religieux Prêtres, avec le Prieur Claustral, homme d'esprit & civil appellé Dom Nicolas Brissonnet, dont j'ai toujours fait beaucoup d'état.

Ce n'est pourtant pas du plus loin que je me souvienne, il me semble que je dirois assez facilement toutes les choses que j'ai faites, ou que j'ai vues depuis l'âge de quatre ans. J'ai mémoire du retour d'un voïage que mon Pere fit en Savoie pour y vendre une Terre qu'il y avoit eue des libéralités de M. de Nemours, Charles Emanuel de Savoie, qui l'honoroit de son estime, & qui sans mentir avoit des sentimens généreux pour quelques services assez importans qu'il lui avoit rendus, tant en la Journée d'Yvri, (7) que lorsqu'il se sauva de la prison de Pierre-Encise de Lyon (8), d'où il fut à Vienne, assisté des gens & de l'équipage que mon Pere lui avoit amenés. J'ai, dis-je, mémoire qu'au retour de son voïage de Savoie, un honnête homme qui l'a-

1604.

Voïage de Savoie.

(7) Le 14 Mars 1590.

(8) En 1594. il avoit été arrêté l'année précédente par Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon. Il mourut en 1595.

voit accompagné, nous apporta deux petits Ours, qu'il fut assez facile d'apprivoiser du commencement; mais étant devenus grands, & aïant repris leur naturel farouche, ils se déchirerent l'un l'autre, & on fut contraint de les achever de tuer à coups d'arquebuse, à cause de la peur qu'ils nous faisoient, & du danger même qu'il y avoit de s'en approcher, quoiqu'ils fussent enchaînés; & ce danger étoit d'autant plus grand pour mon Frere que pour moi, qu'il s'en approchoit plus hardiment, jusques-là même qu'il eut une fois dessein d'en tuer un d'une petite épée qu'il avoit. 1604.

Je me souviens encore mieux du retour du voïage que mon Pere fit en Hongrie avec le Comte de Laval, en l'année 1605, lorsque Georges Bast (9), Lieutenant général des Armées de l'Empereur Rodolphe, épandit les conquêtes de son Maître dans la Transilvanie, & qu'il s'opposa au passage des Ennemis qui se vouloient jetter dans l'Au- 1605. Voyage de Hongrie.

(9) Ou Basta, mort en 1607. M. de Thou en parle dans son Histoire L. 127 & 131. Il a composé quelques Traités sur l'Art militaire, que Naudé loue, sans en rapporter les titres, dans son gros Ouvrage, *de Studio militari*. L. 2. p. 538 & 539. édit. de Rome 1637. *in*-4. Selon le Diction. de Moréri, ces Traités, au nombre de deux, dont ce Dictionnaire donne le titre, étoient écrits en Italien.

1605. triche, faisant lever ses Enseignes d'auprès de Komorre où elles avoient long-tems séjourné, pour aller donner la charge à quatorze mille Cavaliers Turcs qui s'étoient débandés sur elles. L'Armée Chrétienne demeura victorieuse en cette furieuse rencontre, quoiqu'elle y perdît le Comte de Laval, jeune Seigneur de grande espérance, tandis que celui qui l'avoit conduit dans une si belle campagne par les ordres du Roi, soutint avec les gèns & les Trouppes du Comte, l'effort des Ennemis, du côté de l'aîle droite de l'Armée Chrétienne, & les poursuivit une grande lieue, jusqu'au passage d'une riviere, où quinze cens hommes, qui furent tués ou noïés, laissérent neuf Cornettes en la puissance des Victorieux, avec un bon nombre de Chevaux. Entre ceux-ci se trouverent quatre belles Cavales, d'une blancheur de poil extraordinaire, qui furent envoïées à ma Mere avec un petit Carosse léger, à la mode de ce Païs-là, dont elle se servit assez long-tems pour aller à l'Eglise de la Paroisse, qui étoit à une petite lieue de notre maison, ou faire quelques visites dans le voisinage; & quand elle nous menoit avec elle, ce qui nous étoit une joie nompareille, parcequ'avec cequ'elle nous étoit la

eilleure du monde,& que nous étions 1605.
vis de la voir, c'étoit pour nous une
ande réjouissance [illegible]sortir & de nous
er promener.

Mais parceque l'Eglise, comme je Mon Pré-
ens de dire, étoit un peu loin, & cepteur.
l'il est assez incommode de traîner
hors une famille assez nombreuse,
land il fait mauvais tems, on prit
i jeune Ecclésiastique qui avoit un
u étudié, pour dire la Messe au logis,
avoir soin de notre instruction. Il
ppelloit Jean Imbert, pour lequel
ous obtînmes ensuite, de M. l'Arche-
que de Tours, la Cure de la Parois-
; & c'est de lui que j'ai appris les
emiers principes de la Langue latine,
ais non pas à prier Dieu & à lire; car
dois cette instruction à ma Mere qui
voit eu la bonté de me nourrir du lait
e son sein, comme je l'ai déja dit; &
a Tante Charlotte de Marolles, Sœur
înée de mon Pere, m'avoit donné
uelques exemples pour l'écriture, que
imitai d'assez bonne heure, & que
ai suivis toujours depuis.

Nous avions aussi une Gouvernante, Ma Gouver-
qui étoit une vieille Demoiselle, Ga- nante.
brielle d'Erian, parente de la maison, du
côté de notre Aïeule paternelle, dont
la douceur & les tendresses m'étoient

une des plus précieuses choses du monde. 1605. Elle nous racontoit des Histoires du tems passé, & je pense même qu'elle en inventoit quelques-unes, dont j'étois autant ravi, que mon Frere l'étoit peu; & quand j'étois plus petit, il faloit que je fusse toujours entre ses bras, & la bonne Fille ne s'en plaignoit pas. Je me souviens que dès l'âge de quatre ans, étant tourmenté d'une colique très douloureuse, je ne pouvois trouver d'allégement que par ses caresses; & quand elle prenoit la peine de me porter à la fontaine, qui est au-dessous de la maison, en descendant deux ou trois cens pas, & qui fait un ruisseau qui coule agréablement au travers d'une petite saulsaie, entre une prairie & une espece de jardinage, il me sembloit que je ne sentois plus de mal.

1607. Mais après la septieme année, comme j'étois sous la discipline de notre Précepteur, il falut changer d'habitudes & se captiver à l'étude des leçons qu'il nous donnoit, quoique j'y trouvasse peu de satisfaction; car la Grammaire n'a pas toujours pour les Enfans tous les charmes qui se pourroient imaginer. Il falut néanmoins s'y résoudre, & apprendre par cœur les regles barbares du Despauterre, & quelques mots

Rudimens.

latins des choses qui s'offroient, pour les mettre en usage dans de petites compositions qu'il nous donnoit à faire. Enfin à force de nous y appliquer, il me rendit capable à dix ans d'entrer dans une Cinquieme : mais je me rendis bien plus savant dans les Romans & dans quelqu'autres Livres françois que nous avions, que dans les Rudimens du latin. 1607.

Bibliotheque. Il y avoit chez lui un Homere en vers françois de la traduction de Salomon Certon, Secretaire du Roi (10), le grand Olympe (11), & les Métamorphoses d'Ovide de la traduction de François Habert d'Issoudun, un Ronsard, un du Bartas, Robert Garnier, Plutarque en deux volumes, de la traduction d'Amiot, les Essais de Michel de Montagne, l'Histoire de France de du Haillan, les deux premiers Livres d'Amadis de Gaule, les

(10) Notaire & Sécrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, & Sécretaire de la Chambre de Sa Majesté. Sa traduction est de 1615, 2. vol. in-8. Voïez la Bibliotheque Françoise, ou Histoire de la Littérat. Franç. Tom. 4.

(11) Le grand Olympe des Histoires poëtiques du Prince de Poësie, Ovide Naso, en sa Métamorphose ..... traduict de Latin en François, à Paris 1539 *in*-8. Il y a eu encore d'autres éditions postérieures. Voïez la Bibliotheque Franç. Tom. 6; de même que sur François Habert. Ronsart & du Bartas sont connus. Garnier étoit un Poëte tragique.

Œuvres de Grenade, & peu d'autres
1607. Livres. Je ſavois preſque par cœur toute l'Odiſſée d'Homere, non pas tant pour les vers que pour les choſes, & je me ſouvenois aſſez bien de ce que j'avois lû dans Ronſard, dans Amadis & dans le grand Olympe, de ſorte que j'en racontois bien ſouvent des fables; & pour en avoir une fois récité une aſſez à propos, c'étoit celle d'Eole & des vents, le jour que fut baptiſé Claude de Rochefort, Fils de
Baron de Lucé. François de Rochefort, Baron de Lucé, (12) & de Sylvine le Begue, M. de Sigi Aïeul paternel & Parain de l'Enfant qu'il tint ſur les Fonts avec Charlotte d'Eſtampes de Vallençay, depuis Madame de Puyſieux, en l'an-
1609. née 1609, que je n'avois pas plus de neuf ans, me donna des louanges qui m'encouragerent merveilleuſement à étudier.

Vauberault. Une autrefois M. de Vauberault, Nicolas Papillon, qui avoit épouſé mon Aïeule paternelle en ſecondes noces, dont il avoit trois Filles, Polixene, Françoiſe & Tertra Papillon mes Tantes, & qui étoit un des plus vaillans & des plus habiles hommes de ſon tems, entendant les Auteurs Grecs &

(12) Voïez les Additions de l'Abbé de Marolles.

Latins comme sa Langue maternelle, ne me donna pas moins de joie pour l'estime qu'il fit de quelques vers de Ronsart que je lui récitai, & de la Fable de Polypheme que je lui racontai du neuvieme Liv. de l'Odissée, jusques-là qu'il ne feignit point de me dire que j'étois plus savant que mon Précepteur, ce qui me servit admirablement pour me faire concevoir une affection toute particuliere à l'étude. 1609.

Chartreux du Liget.

Les Peres Chartreux du Liget, nos voisins, ne m'y encouragerent pas moins, & entr'autres un bon Pere qui s'appelloit Dom Marc Durand (13), de la Ville d'Aix en Provence, qui avoit composé un Poéme François de la Magdelaine, qui me sembloit merveilleux, quoiqu'en effet ce ne fût pas une chose fort admirable, si l'on en eût pu faire comparaison avec les Ouvrages qui se composent aujourd'hui; mais où il y avoit quelque chose de bon. Ce Religieux, qui est mort fort âgé, étoit d'un naturel jovial, & grand amateur de nouvelles; de

(13) *Durant.* Son Poéme est intitulé *la Magdaliade, ou Esguillon spirituel pour exciter les ames pécheresses à quitter leurs vanités & faire pénitence, à l'exemple de la très Ste Pénitente Magdelaine.* A Tours, 1622, *in-12.* Voïez la Bibliotheque Françoise, Tom. 15, pag. 121, 122.

sorte que pour l'obliger, ses amis,
1609. qu'il avoit en grand nombre, lui en faisoient savoir de toutes parts. Cependant il ne fut jamais une ame plus sincere & plus cordiale que la sienne, ni un homme plus soigneux de s'acquiter de toutes les obligations de son Ordre très austere : & quand il voïoit que j'avois goût à la Poésie, jusqu'à celle de son Poème, il étoit ravi, & disoit de moi mille choses obligeantes, quoique je ne fusse qu'un Enfant. Là, notre Précepteur me menoit assez souvent dans le petit carosse de Hongrie, & j'en rapportois toujours quelqu'image en taille-douce, dont il me sembloit que je parois admirablement un coin de la chambre ou je couchois.

Quand les Peres, qui prenoient un jour de la semaine pour leurs ébats, se venoient quelquefois divertir le long du ruisseau de notre fontaine, qui n'est qu'à une lieue de chez eux, j'étois ravi de les voir avec cette rare modestie qui sied si bien à des gens de leur condition. Nous les allions accompagner avec notre Précepteur à un quart de lieue de-là, puisque par leur Statuts ils n'osoient entrer en quelque maison que ce fût : & bien

souvent j'y ai vu le R. P. Dom Petau, Frere aîné du célebre Jésuite Denis Petau, qui a écrit avec tant de réputation (14) : J'y ai vu aussi Jean Bochar (15), Frere du premier Président de Champigny ; Dom du Tillet qui avoit tant été du monde ; Dom Jacques Girauld, Gentilhomme de Provence, qui avoit autrefois porté les armes, & Dom Alfonse du Plessis de Richelieu, depuis Archevêque d'Aix & Cardinal de Lyon (16). Ce dernier y fut deux ans Coadjuteur, & visitoit souvent la Noblesse du voisinage, qui en faisoit beaucoup d'état, tant à cause de M. le Baron de Richelieu son Frere aîné (17), que pour sa profession religieuse, & pour son mérite particulier. 1609.

L'idée, qui me reste encore de ces Vie rustique.

(14) On a l'Eloge historique de celui-ci par le Pere Oudin, dans les Mémoires du Pere Niceron, Tome 37. On y nomme tous les Freres du Pere Petau.

(15) On écrit *Bochart*. Ce Chartreux se nommoit Christophe : il est mort en 1644. Son Frere Jean Bochart de Champigni, premier Président au Parlement de Paris, étoit mort avant lui, en 1630. Ils étoient Fils de Jean Bochart, Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, puis Conseiller au grand Conseil.

(16) Puis grand Aumônier de France, mort le 23 Mars 1653. Il étoit Frere aîné du Cardinal de Richelieu.

(17) Henri du Plessis, tué en duel par le Marquis de Thémines, en 1619.

1609. choses-là, me donne de la joie : je revois en esprit, avec un plaisir nompareil, la beauté des campagnes d'alors ; il me semble qu'elles étoient plus fertiles qu'elles n'ont été depuis ; que les Prairies étoient plus verdoïantes qu'elles ne sont à présent, & que nos arbres avoient plus de fruits. Il n'y avoit rien de si doux que d'entendre le ramage des oiseaux, le mugissement des bœufs & les chansons des Bergers. Le bétail étoit mené surement aux champs, & les Laboureurs versoient les guérets pour y jetter les bleds que les Leveurs de taille & les Gens de guerre n'avoient pas ravagés. Ils avoient leurs meubles & leurs provisions nécessaires, & couchoient dans leurs lits. Quand la saison de la récolte étoit venue, il y avoit plaisir de voir les trouppes de Moissonneurs, courbés les uns près des autres, dépouiller les sillons, & ramasser au retour les javelles que les plus robustes lioient ensuite, tandis que les autres chargeoient les gerbes dans les charettes, & que les Enfans, gardant de loin les trouppeaux, glanoient les épis qu'une oubliance affectée avoit laissés pour les réjouir. Les robustes Filles de village scioient les bleds, comme les Garçons ;

& le travail des uns & des autres étoit entrecoupé de tems en tems par un repas rustique, qui se prenoit à l'ombre d'un cormier ou d'un poirier, qui abbatoit ses branches chargées de fruits, jusqu'à la portée de leurs bras. 1609.

Tems de la moisson.

Quand le Soleil, sur les six heures du soir, commençoit à perdre la force de ses raïons, on nous menoit promener vers le champ des Moissonneurs; & ma Mere y venoit aussi bien souvent elle-même, aïant toujours mes Sœurs & quelqu'une de mes Tantes avec elle, sans les autres Filles & Demoiselles suivantes. Il me semble que leur entretien étoit le plus doux du monde; & une modestie agréable, jointe aux soins d'une propreté bienséante aux personnes de condition, quoiqu'elles fussent seules, faisoit bien voir que leur éloignement du grand monde ne leur avoit point abbatu le cœur, & ne les rendoit point plus grossieres. Elles s'alloient toutes reposer en quelque bel endroit, d'où elles prenoient plaisir de regarder la récolte, tandis que nous autres Enfans, sans avoir besoin de ce repos, nous allions nous mêler parmi les Moissonneurs; & prenant même leurs faucilles, nous essaïons de couper les bleds, comme eux.

1609. Je me ſouviens qu'un jour m'é-chauffant peut-être un peu trop à cet exercice, une Demoiſelle m'aïant demandé ſi M. l'Abbé de Villeloin faiſoit cela? Je lui répondis qu'oui, comme ſi j'euſſe regardé l'avenir par un eſprit prophétique; & quand elle m'eut répliqué, comme je l'entendois? Je ne ſais, lui dis-je; mais quand cela ſeroit, celui que vous dites ne ſe feroit point de tort, parcequ'autrefois d'auſſi honnêtes gens que lui n'en auroient pas rougi; (j'avois appris cela, ſans doute, dans la vie de quelqu'illuſtre Romain) & ſans ſavoir ce que je diſois, elle ſe prit à rire, & m'arracha la faucille de la main, de peur que je m'en fiſſe mal.

Après la moiſſon, les Païſans choiſiſſoient un jour de Fête, pour s'aſſembler & faire un petit feſtin, qu'ils appelloient l'Oiſon de Métive (18) (c'eſt le mot de la Province), à quoi ils convioient non-ſeulement leurs amis, mais encore leurs Maîtres, qui les combloient de joie, s'ils ſe donnoient la peine d'y aller.

(18) Du verbe *Metere*, moiſſonner. En Touraine & en quelqu'autres lieux de France, on ſe ſert du mot *métive* au lieu de *moiſſon*. Voïez le *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

1605. Noces de Village.

Quand les bonnes gens faisoient es noces de leurs Enfans, c'étoit un laisir d'en voir l'appareil; car, outre es beaux habits de l'Epousée, qui n'étoient pas moins que d'une robe rouge & d'une coeffure en broderie de aux clinquant & de perles de verre, es parens étoient vêtus de leurs robes leues bien plissées, qu'ils tiroient de eurs coffres parfumés de lavande, de oses seches & de romarin; je dis les ommes aussi bien que les femmes, ar c'est ainsi qu'ils appelloient le maneau froncé qu'ils mettoient sur leurs paules, aïant un colet haut & droit, omme celui du manteau de quelques Religieux : & les Païsannes proprenent coëffées, y paroissoient avec leur orps-de-cotte de deux couleurs. Les ivrées des épousailles n'y étoient point oubliées; chacune les portoit à sa ceinure ou sur le haut-de-manche. Il y avoit un concert de musettes, de flutes & de haut-bois; & après un banquet somptueux, la danse rustique duroit jusqu'au soir. On ne se plaignoit point des impositions excessives : chacun païoit sa taxe avec gaieté, & je n'ai point de mémoire d'avoir oui dire qu'alors un passage de Gens de guerre eût pillé une Paroisse, bien loin d'a-

1610. voir désolé des Provinces entieres, comme il ne s'est vu que trop souvent depuis, par la violence des Ennemis.

Mort du Roi Henri IV.

Telle étoit la fin du regne du bon Henri IV, qui fut la fin de beaucoup de biens, & le commencement d'une infinité de maux, quand une Furie enragée ôta la vie à ce grand Prince (19), dont je pense m'être apperçu de quelque funeste pronostique, lorsque le soir de la journée qu'il fut tué, une grande lueur, pendant l'obscurité de la nuit, fit paroître toute la campagne en feu (20). Je la vis comme on étoit prêt de s'aller coucher, & ceux qui la virent avec moi, en furent saisis de quelque sorte d'effroi, mais cela dura fort peu; & quoique plusieurs crurent que ce n'étoit qu'un éclair, si est-ce que comme il fut extraordinaire, quand on sut dès le lendemain la nouvelle de l'accident funeste, ma Mere, qui étoit un peu crédule aux contes qui se faisoient des choses prodigieuses, ne manqua pas d'expliquer cette vision d'un indice certain du malheur qui étoit arrivé.

1611. Voïage de Tours.

Après la mort du Roi, & la cérémonie des funérailles de ce grand Prince,

(19) Le 14 Mai 1610.

(20) C'étoit peut-être une Aurore Boréale.

ce, où mon Pere qui commandoit les cent Suisses de la Garde, se trouva, marchant à côté du Comte de la Mark, comme il fit depuis au Sacre du Roi Louis XIII, une année s'étoit écoulée, & j'achevois l'onzieme de mon âge, quand, pour nous disposer à faire le voïage de Paris, ma Mere qui eut la bonté de m'y mener jugea à propos d'en faire un petit à Tours, où elle ne fut que huit jours, tant pour y voir quelques-uns de nos proches & bons amis, que pour y faire emploi de quelques étoffes de soie, dont elle fit habiller proprement mes Sœurs & moi, selon notre âge & notre condition. 1611.

C'étoit une fort belle saison, & quelque jeune que je fusse, je conçus une si agréable idée de cette Ville-là, que je l'ai toujours depuis considérée comme l'un des plus beaux lieux du monde; & de fait, qu'y a-t-il de comparable à sa situation, entre deux grandes rivieres qui se joignent trois fois en dix lieues de païs dans une vallée spacieuse, où se forment deux grandes Isles, diversifiées de jardinages, de prairies, de bois, de vignes & de maisons? Les côteaux, qui l'environnent, ne sont pas moins somptueux, lesquels en des en- La Ville de Tours.

1611. droits sont des falaises escarpées qui blanchissent de loin, comme ces grandes Dunes qui bornent l'Océan sur quelques côtes de Normandie. Les clochers & les tours de cette Ville se découvrent de huit lieues loin, en perspective, de l'un & de l'autre côté; & ce qu'il y a de rare en cela, c'est que des valons différens de la Loire & du Cher, qui sont même séparés d'une côte fort élevée qui regne le long de ces deux rivieres, jusqu'à un gros Bourg, appellé Mont-Louis, on la voit également dans la distance que j'ai marquée. Mais l'aspect qu'elle donne à quelques Châteaux qui sont autour, comme Verets & Cangé, sans parler du Monastere des Capucins de l'autre côté des rivieres, est une chose surprenante. Quant au plan de la Ville, il est uni, & je ne crois pas qu'il soit de guere moins étendu que d'une demi-lieue de long, y comprenant les fauxbourgs, avec des issues merveilleuses de part & d'autre, soit qu'on les considere du côté du grand fleuve, sur un Quai revêtu de pierre, qui regne tout le long de la Ville, soit qu'on le regarde du côté du Cher, vers cette admirable allée du mail, au milieu de quatre autres qui se pourroient conti-

nuer trois fois autant, si on vouloit, le long d'un rempart revêtu, large de quatre chariots de front. Les levées qui ont été faites tout autour, pour mettre la Ville & le Païs en sureté contre le débordement des eaux, servent également de chemins & de promenoirs délicieux, où force arbres prêtent le couvert. Le dedans de la Ville, où les rues sont à la vérité un peu étroites, se trouve néanmoins orné de fontaines, de boutiques de Marchands, & de beaux édifices; mais principalement d'Eglises qui y sont en grand nombre, dont les plus illustres sont la Cathédrale & cette grande Collégiale de S. Martin, l'une des plus célebres du Roïaume, tant pour ses richesses que pour son antiquité, & pour les cendres du Saint qu'elle renferme. Au reste, je ne dirai rien de Mairmontier (21), l'une des plus anciennes & plus vénérables Abbaïes de la Chretienté, qui se trouve au bout de l'un des fauxbourgs, ni de toutes les autres choses dignes de remarque, parqu'elles sont assez connues, & qu'elles sont peu nécessaires au dessein que je me suis proposé. Mais ce que j'en ai 1611.

(21) C'est Marmoutier, en latin, *Majus Monasterium*.

1611. bien voulu toucher en passant, n'a été que pour marquer les raisons que j'ai eues d'estimer un si beau lieu, à quoi je pense qu'avoient bien contribué les civilités & le bon accueil qu'on y faisoit à ma Mere, tant chez Madame la Maréchale de Souvré qui logeoit au Plessis, que chez la Dame qui m'avoit tenu sur les Fonts, & chez la Femme de M. de la Rochere, mon Oncle Louis de Marolles, Frere puîné de mon Pere; cette Dame appellée Marie du Fautreit, veuve du Sieur de Lauriere, Conseiller au Parlement, & Sœur de Marc du Fautreit, aussi Conseiller de la Cour de Parlement à Paris, de laquelle mon Oncle n'a point eu d'enfans.

M. de la Rochere.

M. de la Guêle, Archevêque de Tours.

Nous y vîmes aussi M. l'Archevêque François de la Guêle, qui témoignoit pour mon Pere une estime toute particuliere, & qui me donna sa derniere bénédiction, quoiqu'il ne mourût que trois ans après (22) dans l'Assemblée des Etats généraux, qui fut tenue à Paris.

Ce Prélat qui n'étoit pas le plus bel homme de son tems, parcequ'il avoit le regard farouche, la bouche de travers & la voix rude, étoit pourtant d'une mine assez avantageuse, à cause de sa taille haute & de son embonpoint;

(22) Le 30 Octobre 1614.

1611.

outre l'ornement que lui donnoient le violet & la pourpre; car il étoit presque toujours vêtu de ces deux couleurs, comme les Evêques le devroient être le plus souvent dans leurs Diocèses, & portoit ordinairement une escarcelle de velours violet à sa ceinture, avec des fermaux d'argent doré, comme le Recteur de l'Université de Paris en porte encore aujourd'hui, & comme c'étoit la coutume des anciens Prélats, afin d'y mettre les aumônes qu'ils distribuoient eux-mêmes aux Pauvres.

Visite de Parens.

De Tours, ma Mere vit en s'en retournant chez elle Madame de la Croix, Claude Raguier de Migenes, Femme de Claude Berard, Baron de la Croix, Lieutenant Colonel du Régiment de Normandie, & Madame de Bleré, Peronne de Kairvel, Mere de Joseph de Faverolles, Seigneur de Bleré, nos Alliés; & après avoir passé le mois de Septembre en sa maison, elle en partit le douzieme d'Octobre pour m'amener à Paris; afin que j'y fusse au commencement des classes des Colleges. Ma Tante de Marolles & mes deux Sœurs étoient avec elle, & nous fûmes huit jours à faire ce voïage, quoiqu'on l'ait pu faire en moins de tems; mais il n'y avoit rien de trop pressé.

Voïage à Paris.

1611. Chantelou. Nous vîmes en passant le jardin de Chantelou auprès de Châtres (23), qui étoit alors une des belles choses qu'on eût sû voir, tant à cause des eaux, des grottes & des bocages diversifiés, que des statues, des buis & des cabinets de feuillages & de verdure, qu'on y avoit dressés de toutes parts. Les Fables des Métamorphoses y étoient représentées çà & là; & ce que j'y trouvai de plus ingénieux & de plus ravissant à mon gré, étoit la représentation d'une mappe-monde avec de la terre & de l'eau naturelle; où les mers & les rivieres n'étoient point oubliées, non plus que les montagnes & les quatre vents également disposés autour du grand cercle de l'horison, lesquels faisoient rejaillir l'eau de leurs bouches qu'ils sembloient enfler exprès.

Notre arrivée à Paris. Mon Pere envoïa un carosse au-devant du nôtre au Bourg-la-Reine, & nous étant mis dedans; parcequ'il étoit beaucoup plus propre, & que nos chevaux étoient fatigués, n'aïant aussi jamais fréquenté les rues de Paris, nous y arrivâmes à six heures du soir, aïant trouvé des flambeaux & des gens de mon Pere qui nous menerent en la

(23) Qu'on nomme aujourd'hui Arpajon.

rue S. Antoine, où étoit ſon logis, 1611.
auprès de l'Hôtel de Roquelaure, depuis appellé l'Hôtel de S. Paul.

Ce fut une grande joie à toute la famille de ſe voir enſemble : & mon Pere qui avoit une grace admirable en tout ce qu'il faiſoit, joignit quelque ſorte de magnificence au bon accueil de viſage qu'il fit à ſa Femme, à ſa Sœur & à ſes Enfans. Il jugea même à propos que quelque Dame de Paris de ſes bonnes Amies, qui ſavoit les modes & qui avoit de l'eſprit, lui aidât à faire l'honneur du logis, ce qui ne fut pas inutile ; car en matiere de Femme, la mode n'eſt pas une affaire de petite importance. Ce fut néanmoins bientôt fait, parceque les Dames de notre Province en approchoient aſſez : & quand trois ou quatre jours ſe furent écoulés, ma Mere fit ſes viſites, & eut même l'honneur de faire la revérence à la Reine, vit Madame la Princeſſe de Conti, qui lui témoigna avec beaucoup de bonté, qu'elle vouloit retenir ſa Fille auprès d'elle, comme elle y fut depuis : & pour parler de cequi me concerne, il fallut conſulter le R. Pere Coton Jéſuite, Confeſſeur du Le P. Coton.
Roi, qui étoit ami de mon Pere. Il voulut bien prendre la peine de venir

1611. deux ou trois fois au logis, qui n'étoit pas loin de la maison Professe de S. Louis, où il étoit quelquefois, & fut d'avis qu'on me mît en pension au College de Clermont (24) dans la rue S. Jacques, où des Séculiers enseignoient les humanités, sous la direction des Peres Jésuites (25).

College de Clermont.

On n'en délibéra donc pas davantage : j'entrai dans ce College au commencement du mois de Décembre, où ce fut pour moi un changement de vie qui ne me surprit pas moins que feroit la prison ou la servitude à quelqu'un qui auroit joui, dans le plus beau lieu du monde, d'une agréable & douce liberté. Je me voïois là comme dans un païs inconnu, où tous les visages, aussi-bien que les habits, m'étoient étrangers. Cependant après en avoir bien soupiré, il fallut s'y apprivoiser, malgré que j'en eusse, & se familiariser avec des sortes de gens à quoi je n'étois point accoutumé.

(24) Dit aujourd'hui de *Louis le Grand.*

(25) Le Recteur de l'Université s'étoit opposé à l'enregistrement des Lettres Patentes que Louis XIII avoit accordées aux Jésuites le 10 Août 1610, par lesquelles il leur étoit permis de professer dans le College de Clermont, non-seulement la Théologie, mais toutes les Sciences. Obligés de céder alors à cette opposition, ils firent instruire les Ecoliers qu'ils avoient rassemblés dans leur College, par des Maîtres ès Arts qui leur étoient dévoués.

Le Jésuite qui avoit notre direction, s'appelloit Doujat (26), c'étoit le Principal du College, homme d'une famille de Robe assez connue dans Paris, & qui étoit en réputation dans sa Compagnie. Il me mit parmi de jeunes gens que je n'ai point connus depuis, excepté François de Machault, Conseiller aux Requêtes du Palais, & les enfans de M. Mangot; & après m'avoir interrogé pour déterminer la classe où je devois aller, il me mit à la cinquieme, attendant Pâque pour me faire monter à la quatrieme; mais il n'en eut pas le loisir, car les Jésuites aïant perdu leur procès contre l'Uuniversité, dont M. Hardivillier (27) depuis Archevêque de Bourges, étoit Recteur, il leur fut défendu par Arrêt (28) d'enseigner ou de faire enseigner au College de Clermont, ni en quelqu'autre College que ce fût dans Paris.

1611. Le P. Doujat.

(26) Il descendoit de Louis Doujat, qui fut le premier Avocat général que le Grand Conseil ait eu, vers l'an 1515.

(27) Pierre Hardivillier, Parisien, Docteur de Sorbonne, Curé de S. Laurent, puis de S. Benoît à Paris, nommé à l'Archevêché de Bourges en 1639, mort le 10 Octobre 1649, à l'âge de 70 ans. Voïez le *Gallia Christiana*, Tom. 2. & la Chronologie des Curés de S. Benoît, *in*-12. pag. 43. & suiv.

(28) Du 20 Décembre 1611.

1611. Il fallut donc sortir de là dix-huit jours après que j'y fus entré, & néanmoins pour demeurer toujours en quelque façon sous la direction des Jésuites, de qui mon Pere suivoit en cela les avis & les sentimens, à cause du Pere Coton qui l'aimoit, je me trouvai au nombre des Pensionnaires que prit au College de la Marche un bon Prêtre, appellé Etienne Meige, du Diocèse de Limoges, qui avoit enseigné quelque tems les basses classes au College de Clermont.

Collége de la Marche.

Meige Pedagogue.

C'étoit un homme mélancolique qui paroissoit dévot, mais d'un savoir fort médiocre & de fort mauvaise humeur, du moins à mon égard; de sorte que sa façon de parler & sa maniere d'agir m'étoient insuportables, & je m'imagine que si j'eusse été institué sous d'autres méthodes que les siennes, & par un esprit plus agréable & plus doux, j'eusse profité au double dans ces premiers commencemens. Je dirai bien même que cette aversion faillit à me faire tout quitter, & que je me suis persuadé bien des fois, qu'il me fit oublier des choses beaucoup meilleures que celles qu'il m'enseignoit, si ce n'est dans les obligations à dire le Bréviaire à cause de l'Abbaïe que j'avois, à quoi

il me contraignoit, quand je n'en n'eusse pas eu la volonté, parcequ'en effet je n'y étois pas trop assidu, tant par le peu d'usage que j'en avois encore, que par les distractions qui sont assez ordinaires à la jeunesse. 1611.

Ce bon homme m'en persécutoit donc incessamment, & avoit toujours quelque chose de fâcheux à me dire, à cause qu'il me voïoit d'une humeur enjouée ; cequi me fit avancer une parole bien hardie pour l'âge que j'avois, & qui lui déplut aussi extrêmement, qui étoit qu'il me donnoit sujet de croire que les naturels chagrins & dévots, comme le sien, n'étoient pas toujours les plus prudens ni les plus judicieux, parcequ'ils tiennent pour une science consommée, ce qui en est à peine le commencement. Peut-être bien que je l'avois oui dire à quelqu'un, & qu'elle avoit fait impression sur mon esprit; mais quoiqu'il en soit, je l'avançai, comme si elle eût été de moi ; & le Principal du College, appellé Laurent Bourseret, qui en fut averti pour m'en faire une severe réprimande, n'en fit que rire, & ne m'en sut pas si mauvais gré que notre Pédagogue l'eût bien desiré, ou qu'il se l'étoit imaginé.

Sa mauvaise humeur.

1611. Mes premieres études au Collége.

J'étudiois alors en la troisieme, sous un Régent appellé François Paris, de Bar-sur-Aube en Champagne, homme de mauvaise mine, mais qui avoit de l'érudition, & qui m'aïant pris en bonne amitié, me servit autant par ses caresses, pour me ramener à l'affection de l'étude, que la rudesse & le mauvais sens de l'autre étoient capables de m'en éloigner; car le vai moïen d'obtenir de moi tout cequ'on eût voulu, étoit de me parler civilement, & de me piquer d'honneur, & non pas de me faire une mine triste, ou de me traiter avec rigueur, comme celui-ci faisoit.

Je fus quatre ans de suite dans cette misere; & jamais je ne trouvai tems si long, quoique j'y eusse fait des amis de mon âge, qui se trouverent à-peu-près dans les mêmes sentimens que j'avois. Il est vrai qu'ils aiderent beaucoup à me divertir, & ils m'encouragerent par leur exemple à ne me laisser pas vaincre à la répugnance que j'avois conçue; de sorte qu'il fallut profiter du tems & de l'occasion qui s'offroit pour étudier, & pour me délivrer bientôt du joug qui me sembloit si pésant.

Je commençai donc ainsi mes pre-

mieres études, & je les achevai jusqu'en même tems avec mes chers compagnons de classe, Henri de Linsin-Maroni, esprit agréable & facile, depuis mort Evêque de Bazas (29), fils du Seigneur Constance de Marronne, Ecuïer de la petite Ecurie du Roi (30); Florent de Masparault, d'une douceur nompareille, qui est mort Conseiller au grand Conseil; François Marcail, Conseiller aux Requêtes du Palais; Jean Nicole de Chartres, devenu l'organe & la voix de sa Patrie, portant sa parole & ses sentimens, quand l'occasion s'en offre à propos (31); Pierre Chanut, que son savoir & sa prudence ont rendu si digne des grands emplois qu'il a eus (32); Mar-

Ecol. L. Mes Compagnons d'étude.

(29) De la famille des Marquis de Suzarre Estolphi-Maroni, une des plus anciennes du Duché de Mantoue. Il étoit né à Gauville, Terre de la famille de sa Mere, à une lieue d'Evreux. Il fut sacré Evêque de Bazas le 8 Juin 1634. Il est mort le 22 Mai 1645. M. Godeau, Evêque de Vence, a prononcé son Oraison funebre, qui a été imprimée *in*-4. Voïez le Nécrol. de P. R. & le supplément à ce Nécrologe.

(30) Puis Gouverneur de Conches & de Beaumont en Normandie, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi Henri IV, & ensuite premier Maître d'Hôtel du Dauphin.

(31) C'est le même dont on a des Poësies Françoises, en deux vol. *in*-12. Il est mort en 1680. Voïez la Bibliothéque Françoise, Tom. 18.

(32) Il a été Président des Trésoriers de France en Auvergne, & depuis Ambassadeur en Suede, Plénipotentiaire en Allemagne, Ambassadeur en

1611. même équipage que ſon Mari fit faire exprès, avec mon jeune Frere; car l'Aîné qui étoit allé en Piémont, y étoit mort quelques jours auparavant, & il n'y eut que moi ſeul, qui pour ne perdre point de tems au cours de mes études, n'eus point de part à une réjouiſſance qui fut ſi conſidérable dans la famille.

1612. Le Carouſel. Ce fut l'année d'après que ſe fit dans la Place roïale la magnificence du Carouſel pour le mariage du Roi & de l'Infante d'Eſpagne, dont la deſcription s'eſt faite dans un Livre exprès (35). Je la vis commodément les trois jours qu'elle dura, avant le Dimanche de la Paſſion de l'année 1612; & je m'en ſouviens ſi bien, que j'en ai encore l'idée toute fraîche, & les images préſentes à l'eſprit. Mon Pere, qui y fit la charge de Maréchal de Camp pour les Tenans qui défendoient l'entrée du Château de la Fé-

(35) Le Carouſel de la Place roïale eſt imprimé dans le Tome 2, page 65 juſqu'à 69, du Cérémonial François. On a auſſi; Réjouiſſances & Magnificences faites à la Place roïale, pour la publication de la double Alliance, par mariage, entre la France & l'Eſpagne. *Mercure* François Tom. 2. pag. 326, &c. Plus: le Triomphe roïal, contenant un brief diſcours de cequi s'eſt paſſé au Parc roïal à Paris au mois d'Avril 1612, en faveur du mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne. Paris, Ant. du Breuil, 1612.

licité, y étoit assez considérable pour nous y mettre en lieu de sureté, avec d'autres petits Gentilshommes de nos amis, entre lesquels étoient le Baron de Prie, le Comte des Chapelles & Grand-pré. Nous étions assis auprès de la Tente des Tenans, & une Compagnie du Régiment des Gardes, qui étoit au de-là des Barrieres du Camp, empêchoit que le peuple ne se mît devant nous. 1612.

Mon Pere, qui tous les jours fut vêtu différemment avec des habits en broderies, & paré de plumes & d'enseignes de diamans, avoit six Estafiers vêtus de ses livrées de velours zinzolin, doublé de satin verd de mer avec du clinquant d'argent, & des bonets de même étoffe piqués d'or, aïant une pointe en visiere, & le reste sans rebord, deux desquels avec de grandes gôles étoient aux côtés du cheval de leur Maître, & les quatre autres menoient en main deux autres chevaux, l'un de poil isabelle & l'autre de gris pommelé. Son emploi de Maréchal de Camp étoit d'ouvrir le champ aux escadres qui devoient entrer, & de les faire avancer du côté des échaffaux du Roi & de la Reine sa Mere, joignant celui de la Reine Marguerite, qui

M. de Marolles Maréchal de Camp.

1612. étoit du côté droit en tournant dans la Place : ce qu'il faisoit d'un air agréable, avec sa mine fiere & douce qui lui avoit acquis, aussi-bien que son courage & sa valeur, le surnom de BRAVE MAROLLES; car c'est ainsi qu'on l'appelloit à la Cour.

Ses devises. Sa devise qui n'a pas été marquée par l'Auteur du Livre du Carousel, étoit deux rinceaux d'olivier & de laurier joints ensemble par le bas avec ces mots, *Unus aut alter*, pour dire qu'il falloit la paix ou la victoire, dont ces deux branches sont le symbole; ou bien faisant allusion au service qu'il rendit alors avec le Baron de Courbouson, qui étoit l'autre Maréchal de Camp des Tenans, ou peut-être aïant égard à quelque galanterie qui mettoit la Félicité à une espece d'indifférence, ne s'étant pas contenté d'une autre fort galante qu'il prit, huit ans auparavant, dans un célébre combat de Barriere, qui se fit au Louvre devant le Roi, où il eut un pareil emploi avec le Baron de Praslin, depuis Maréchal de France : j'ai su de lui-même qu'il se contenta de l'épée de ses armes, posée en pal entre deux pennes d'argent adossées dans un champ d'azur, avec ces mots, *præpetibus pennis*, pour mar-

noître mon Pere au nombre des Seigneurs & Gentilshommes qui se trouverent en cette occasion par les ordres de la Cour, afin qu'un Gentilhomme Espagnol, de la suite de l'Ambassadeur, se trouvât accompagné par un François jusqu'à l'Hôtel de Navarre ou de Roquelaure, qui lui fut destiné pour son logis, dans la rue S. Antoine.

1612.

1613.

Au commencement de l'année suivante j'ouis parler de la mort des Barons de Luxe Pere & Fils, tués par le Chevalier de Guise (37); mais je remarquai bien mieux la cérémonie qui se fit en ce tems-là du Baptême de six Taupinamboux dans l'Eglise des Capucins, dont le Roi fut le Parrain. C'étoit environ le tems de Pâque : ils passerent habillés de blanc avec des bonets pointus en tête, dans la grande rue du fauxbourg S. Honoré, où je les vis fort aisément d'une fenêtre du logis du Pere d'un ami que j'avois au College. Cinq mois après on fit les feux de la Fête de S. Louis, qui fut la premiere fois qu'elle fût solemnisée, dont nous eûmes grande réjouissance, parcequ'il nous sembloit

Taupinamboux.

(36) Le Fils, pour venger la mort de son Pere, fit appeller en duel le Chevalier qui le blessa mortellement. Voïez la continuation de Mezerai, année 1613, au commencement.

1613. que c'étoït autant de gagné pour n'aller point en classe; tant la jeunesse aime à se divertir.

1614. M. le Duc de Nevers. Je crois que ce fut approchant de ce tems-là, ou bien en l'année 1614 que mon Pere s'étant défait de sa Charge des Suisses, entra dans la Maison de Nevers, parceque Madame de Nevers & Monsieur le Duc de Mayenne, son Frere, lui témoignerent que ce leur seroit une joie indicible, & que M. de Nevers le souhaitoit, pour avoir plus d'occasion de lui faire paroître l'estime qu'il faisoit de lui. Et de fait, ce Prince aïant trouvé bon qu'il se chargeât de la conduite de M. le Duc de Rethelois son Fils aîné, quoiqu'il fût encore bien jeune, il l'assura que cela ne lui feroit point de tort dans l'honneur qu'il avoit d'être au Roi; que sa pension de douze cens écus lui seroit payée; & qu'il avoit parole de la Reine & du Surintendant, qu'on ne lui en feroit rien perdre; qu'au reste il vouloit lui en bailler encore autant, & qu'il auroit sa Compagnie de Chevaux-Légers entretenue; attendant quelque marque plus honorable & plus utile qu'il lui vouloit donner de sa bonne volonté. Il falut néanmoins avoir sur cela un com-

..andement exprès de la bouche du 1614.
Roi & de la Reine; & mon Pere s'étant résolu enfin d'obéir, ne voulut pas refuser cequ'il eût peut-être bien désiré qu'on ne lui eût pas demandé, à cause de la sujétion. Il n'accrut pas sans doute les prospérités de sa fortune par ce moïen-là, quoiqu'il ne parût point désavantageux, & entra dès-lors dans tous les intérêts de cette grande Maison, qui se vit incontinent après agitée par les troubles que causerent le crédit & la faveur extraordinaire du Marquis d'Ancre.

M. le Prince de Condé se retira 1615.
de la Cour; M. le Duc de Vendôme fut arrêté prisonnier au Louvre, d'où il se sauva bien-tôt après, pour se retirer en Bretagne; & la Citadelle de Maisieres fut rendue par le Gouverneur à M. le Duc de Nevers, contre l'intention de la Reine. On fit néanmoins quelqu'accord avec les Princes qui congédioient les Trouppes, mais après que le Roi eut été déclaré Majeur, & que l'Assemblée des Etats généraux à Paris y eût été finie, le Roi aïant pris le dessein d'un voïage en Guienne, les Princes se retirerent de la Cour pour la seconde fois, afin de lever des Gens de guerre en Picardie,

M. le Prince se retire.

1615. à quoi le Roi opposa un Corps d'Armée, où mon Pere avoit sa Compagnie, & y étoit en personne sous charge de M. le Maréchal de Boisdauphin, qui les pressa un peu & les obligea de passer à guai la riviere

Boni. Loire auprès de Boni, laquelle, un moment après, devint si grosse, qu'il eût été périlleux de s'y engager. Là, mon Frere qui étoit encore Page de M. de Mayenne, & qui avoit fait le voïage d'Espagne avec lui, perdit la salade (38) du Duc son Maître, qui échappa de l'arçon de la selle de son Cheval & tomba dans l'eau, où il fut bien avisé de ne s'arrêter pas à la chercher.

Mariage du Roi. Cependant on célébra les Cérémonies du Mariage du Roi, & de Madame sa Sœur à Bordeaux; & la Cour étant de retour à Tours, au mois de

1616. Janvier de l'année 1616, où l'on donna les Sceaux à M. du Vair, on assigna la Conférence de Loudun, & le Traité s'y étant conclu, les Princes se rendirent ensuite à Paris auprès du Roi, les uns après les autres; mais non pas le Duc de Luxembourg, qui en ce tems-là mourut à Gergeau. Ma-

(38) Sorte de demi-casque, en forme de calote de fer.

dame

dame de Nevers revint aussi à la Cour, 1616.
après avoir soutenu dans sa Ville une espece de siége, avec une valeur extraordinaire & une patience incroïable pour une femme.

On ne pensa plus qu'à faire des réjouissances, & les Princes & grands Seigneurs se traiterent magnifiquement les uns après les autres. Je vis le Festin de M. de Nevers, qui fut une chose somptueuse. Je pense qu'il y eut cinquante couverts & dix-huit services, dont les plats furent portés par des Pages richement vêtus; & à chaque service, les trompettes sonnoient du haut d'une terrasse, qui regardoit sur la riviere, sur le Pont-neuf & sur le jardin; puis les hautbois, les musettes & les flûtes douces, faisoient ouir leur concert, ensuite on entendoit les violons, & enfin la mélodie des luths & des voix; recommençant ainsi plusieurs fois tour-à-tour, depuis une heure jusqu'à cinq ou six du soir, parmi toutes sortes d'entretiens agréables, dans une grande Sale richement tapissée, au bout de laquelle il y avoit un buffet somptueux. Là étoient, avec M. le Prince de Condé & les Ducs de Guise, de Mayenne, de Chevreuse, d'Elbeuf, de Vendôme, de Bouillon &

Festins entre les Princes.

1616. plusieurs autres Seigneurs de France, le Prince d'Orange & le Comte de Carlile, Anglois, & un autre Seigneur, Ambassadeurs d'Angleterre.

Voleur attrappé sur le fait.

Pendant le dîner, un Voleur se cacha dans le Cabinet de M. de Nevers, pour en dérober ce qu'il y trouveroit de plus précieux : mais aïant été surpris sur le petit lit du Prince, où il crut qu'on ne l'iroit pas chercher, il fut saisi par les Valets de chambre, & lié à une quenouille du lit, où il fut maltraité, quoiqu'il y fût visité de tous ceux qui avoient été du festin; & parcequ'il paroissoit un peu mélancolique, on se contenta, pour le réjouir & pour divertir aussi la Compagnie, de le faire sauter cinq ou six tours dans une Catalogne (39), que des Pages & des Laquais lui tinrent fort officieusement dans une allée du jardin, dont il n'eut pas grand sujet de se plaindre, parcequ'on ne lui fit pas davantage de mal.

Prison de M. le Prince.

Au reste, la paix ne fut pas de longue durée : car le premier jour de Septembre ensuivant, qui fut un Jeudi, M. le Prince de Condé aïant été retenu prisonnier au Louvre, d'où il fut mené à la Bastille, les autres Prin-

(39) Couverture de lit, faite de laine.

ces & Seigneurs, qui s'étoient joints auparavant dans ses intérêts, & à qui l'on vouloit même faire accroire que dans les festins, dont nous venons de parler, ils avoient avancé des paroles bien hardies touchant la Bande de ses Armes, qu'ils appelloient une Barre, se retirerent de la Cour & s'en allerent à Soissons, & M. de Guise avec eux, qui toutefois n'y demeura pas long-tems; mais les autres, ne trouvant point de sureté en leur retour, formerent d'autres desseins, qui furent à la veille de causer de grands mouvemens.

1616.

Pillage de la maison du Maréchal d'Ancre.

Le même jour que M. le Prince fut arrêté, on pilla l'après-dîné les maisons du Maréchal d'Ancre; c'est-à-dire, celle de la rue de Tournon, au Fauxbourg S. Germain, & celle qu'il avoit auprès du Louvre. Je vis le pillage de celle du Fauxbourg, qui étoit la principale, où les Femmes paroissoient au faîte du logis arracher jusqu'au plomb des couvertures, après avoir pillé les chambres & les cabinets, & brisé les lambris dorés. Je vis jetter, d'une fenêtre haute qui regardoit sur la rue, plus de huit cens masques de Balet ou de Comédie. Des Valets de notre Collége & de pauvres

1616. Garçons en eurent un tour de lit de satin violet en broderie d'or : on n'y laissa pas un seul meuble de bois, & les grilles de fer n'y furent point épargnées, non plus que les arbres du jardin, qui furent également ravagés. J'eus horreur d'une action si furieuse, & je portai impatiemment de voir une si grande licence au Peuple, qui ne sait ce qu'il fait quand il est ému, ou qu'il a perdu le respect, & que la présence de quelque Personne vénérable n'arrête point son impétuosité. On y envoïa bien le Fils du Chevalier du Guet; mais ce fut malheureusement pour lui, car il y fut tué.

Eloignement de M. de Nevers.

Quelque tems après, on fit commandement aux Gens de M. le Prince de Condé, & à tous les Domestiques de ceux de son Parti, de sortir de Paris, sur peine de la vie, auxquels se joignit M. de Nevers, à cause du déplaisir qu'il reçut de Chaalons, Ville de son Gouvernement, qui lui refusa ses portes, dont il témoigna bien ensuite son ressentiment

Cependant M. de Marolles ne se hâta point de sortir de Paris, pour essaïer de justifier à la Cour le procédé de M. de Nevers. Sur quoi il eut plusieurs audiences de la Reine Mere,

1616.

qui lui témoignoit de la bonne volonté. Mais, comme il eut convaincu de fausseté, en sa présence, les rapports que lui en avoit faits un Exempt des Gardes, appellé Baranton, qui ne pouvant se consoler d'un reproche si amer, en conçut tant de regret, qu'il se tua d'un canivet dont il se perça le cœur, mon Pere se retira aussi en Champagne, où étoit M. de Nevers; & le Comte d'Auvergne délivré de la Bastille, après quatorze années de prison, eut charge de lever pour le Roi un Corps d'Armée à Meaux, dont il fit la guerre aux Princes, tandis que par le crédit & les intrigues du Maréchal d'Ancre, il y eut du changement au Conseil du Roi; car M. du Vair aïant rendu les Sceaux (40), dont il avoit usé avec tant d'intégrité, M. Mangot, Sécretaire d'Etat, fut choisi par la Reine pour faire cette Charge (41); & M. de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, fut emploïé pour exercer l'Office de Sécretaire d'Etat. Quelques

Mort de Baranton.

M. Mangot.

(40) Guillaume du Vair, Evêque & Comte de Lisieux, avoit été nommé Garde des Sceaux, en Mai 1616; il les remit au mois de Novembre suivant; les reprit en 1617, & les garda jusqu'à sa mort, arrivée le 3 Août 1621.

(41) Claude Mangot fut Garde des Sceaux par la démission volontaire de M. du Vair, en 1616, & remit les Sceaux entre les mains du Roi, l'année suivante.

1616. jours après; il y eut une Déclaration publiée contre le Duc de Nevers & tous ceux qui l'assistoient, puis contre les Ducs de Vendôme, de Mayenne, le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvre, & leurs Adhérans.

On m'interroge chez M. le Garde des Sceaux.

Ce fut alors que sur le bruit q couroit d'une certaine entreprise, afin de ne rien négliger, & prenant garde jusqu'aux moindres choses, M. le Garde des Sceaux m'envoïa querir College de la Marche où j'étois, pour s'informer si je n'avois point reçu Lettres de mon Pere, & si je n'av pas vu quelqu'un de ses Gens qui m'en eût appris des nouvelles; que je prisse bien garde à ne déguiser rien de la vérité, parcequ'il y alloit du service du Roi. Là étoit M. de Luçon en habit noir, renversé sur une chaise de cuir, tandis que M. le Garde des Sceaux étoit debout, en me parlant sur ce sujet. Je lui fis réponse, que mon Pere ne s'étoit jamais donné la peine de m'écrire, & qu'il écrivoit aussi peu à celui qui me tenoit en pension, parcequ'il étoit assuré des soins qu'il avoit de moi, pour ne me laisser manquer d'aucune chose dont je pusse avoir besoin; qu'au reste, je n'avois point du tout de connoissance du lieu

1616.

où il étoit, & que je n'avois point vu de ses Gens; mais que je pouvois croire qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, à quoi il étoit obligé par sa naissance & par son inclination. M. le Garde des Sceaux me dit que je parlois de ses devoirs, dont il n'étoit pas question, mais qu'il vouloit seulement savoir si je n'en n'avois point eu de nouvelles. Je n'eus rien à lui répliquer davantage, quoiqu'il me dît cela d'un ton assez fier : & M. de Luçon qui connoissoit assez mon Pere, & qui avoit de l'estime pour lui, se redressa sur sa chaise, & dit: qu'à la vérité il ne croioit pas que M. de Marolles se fût jamais porté de son mouvement contre le service du Roi; mais qu'il étoit marri qu'il se fût trouvé engagé dans un si mauvais Parti : puis il ajoûta tout bas, que je me retirasse, & qu'il ne me conseilloit pas de demeurer à Paris. Je ne sais si c'étoit pour me faire peur; mais je ne m'en étonnai pas beaucoup. Cela néanmoins me fit monter quelque rougeur sur le front, & m'étant retiré, notre Pédagogue & le Principal de notre College, qui s'imaginerent qu'ils ne me pouvoient retenir avec sureté, & voïant d'ailleurs le danger

M. de Luçon.

Ma sortie du College.

1616. qu'il y avoit de déplaire à la Cour, dans les moindres choses, me donnerent congé, & même me prierent de m'en aller le plutôt qu'il me seroit possible en Touraine, où étoit ma Mere, & que pour cet effet on fourniroit aux frais du voïage, & qu'on me donneroit ce qui seroit nécessaire.

Je n'eus pas grande peine à prendre un congé si obligeant, quoique ce fût au commencement d'un Hiver assez rude. On me fit faire un habit campagne & de la saison : & quoique j'eusse des Amis intimes au College, étant près de monter avec quelques-uns en Philosophie à la fin de l'année, si est-ce qu'aïant beaucoup plus de passion de revoir la Patrie, je m'en consolai fort aisément; mais avant que de partir, je vis tous mes Amis les uns après les autres, pour leur dire adieu, croïant que notre séparation seroit beaucoup plus longue qu'elle ne fut pas, quoiqu'elle ne le fût que trop pour le bien de mes études, où je prenois plus de goût que je ne faisois du commencement; car, pour en dire la vérité, les deux premieres années du Collége me semblerent beaucoup plus rudes que les suivantes, tant à cause de la bassesse des

classes où j'étois, que par l'ennui que me donnoit la mauvaise humeur de celui qui nous tenoit en pension.

Mes Compagnons d'étude.

Mais afin de reprendre la chose un peu de plus haut, quand je me sentis touché de l'affection de l'étude, j'avoue que ce me fut une grande consolation d'avoir trouvé des esprits sociables, tels que mes chers Compagnons d'étude que j'ai déja nommés, & que d'autres encore qui n'étoient guere plus avancés que nous, comme le Neveu de M. le Cardinal du Perron, depuis Evêque d'Angoulême (42), dont la sagesse & la modestie ont été si recommandables. M. de Fiesque, depuis Maître de chambre de M. de Verneuil, Evêque de Metz & Abbé de S. Germain des Prés; M. Hesselin Louis Cauchon, Seigneur de Condé, depuis Maître de la Chambre aux Deniers, & l'un des plus honnêtes hommes de notre tems; M. Bargeot, aujourd'hui Chanoine de la Sainte Chapelle, homme d'honneur s'il en fût jamais, & d'une probité rare; Messieurs Chahu, dont le jeune s'est fait Jésuite, & s'est acquis de la ré-

(42) Jacques du Perron, nommé Evêque d'Angoulême en 1636, transferé à Evreux en 1646, mort en 1649.

1616. putation dans sa Compagnie ; M. l'Abbé de Lumague, Amateur des beaux Arts, des Peintures & des autres curiosités de cabinet ; M. Matthieu, Médecin fameux de la Faculté de Paris ; Nicolas du Pin & Gabriel Absolu, deux naturels admirables pour les graces du corps & pour les lumieres de l'esprit, mais qui moururent en la fleur de leur jeunesse ; & quelques autres, entre lesquels il y eut un Religieux, appellé du Lion, qui avoit plus d'esprit que de piété ; mais qui d'ailleurs avoit de la bonté, & qui s'étoit rendu considérable à tout le monde par son adresse & par son esprit ; de sorte que pour se licencier impunément, il ne falloit que mériter ses bonnes graces & sa confidence.

Du Lion.

Je ne sais pas où il prenoit le fond de toute la dépense qu'il faisoit ; mais il en avoit toujours de reste pour de petits festins qu'il aimoit extrêmement, pour la paume & pour la Comédie, où il nous menoit quelquefois, lorsque cette fameuse Comédienne appellée la Porte (43), montoit encore

Comédiens.

(43) Marie Vernier, Femme de Mathurin le Févre, qui prit le nom *de la Porte* lorsqu'il monta sur le Théâtre. C'est la plus ancienne Comédienne du Marais.

sur le théâtre, & qu'elle se faisoit admirer de tout le monde avec Valeran (44), & que Perrine & Gaultier (45) étoient des Originaux qu'on n'a jamais depuis su imiter. Mais je me tins bien plus redevable à notre Ami, des bonnes connoissances de dehors qu'il me procura, comme celle de M. Balesdens, qui demeuroit alors au College d'Harcour, chez un bon homme, appellé le Landez, depuis Docteur en Théologie & Oncle des deux Mazures, Curés de S. Paul l'un après l'autre. Comme il s'est aujourd'hui acquis de l'estime par les Belles-Lettres qui lui ont donné place dans l'Académie françoise, il étoit, dès ce tems-là, d'une humeur gaie & d'un entretien divertissant (46).

1616.

M. Balesdens.

Ce fut par le moïen de M. l'Abbé du Perron, que j'eus l'honneur de voir une fois Monseigneur le Cardinal son Oncle, dans sa maison de Bagnolet,

M. le Cardinal du Perron.

(44) Valeran le Comte représentoit encore à l'Hôtel de Bourgogne en 1608. Il passa dans celle du Marais, & étoit en possession des premiers Rôles.

(45) Perine est le nom d'un Personnage introduit dans les Farces qu'on représentoit au commencement du siécle passé. On ignore le vrai nom de l'Acteur qui avoit adopté ce nom. Il jouoit travesti en Femme avec Gaultier-Garguille.

(46) Voïez sur Jean Balesdens, l'Histoire de l'Académie françoise, avec les Notes de M. l'Abbé d'Olivet.

516. & de faire la révérence à ce grand homme, qui eut la bonté de m'accueillir d'un visage doux, & de me témoigner l'estime qu'il faisoit mon Pere. Je pris la hardiesse même de lui parler des admirables vers de sa traduction de l'Enéide, qu'il av publiée depuis peu, & que je savois par cœur; ce qu'il trouva bon, & nous en récita lui-même quelques-uns qui lui vinrent en mémoire sur le même sujet; à quoi il ajoûta que ce n'étoit pas une mauvaise marque d'avoir de l'estime pour ces choses-là. Il se faisoit alors porter dans une chaise découverte, à cause de ses goutes qui ne lui permettoient pas de se tenir debout, & mourut le mois d'Août * ensuivant, laissant à son Frere ses Abbaïes & son Archevêché de Sens.

:e fut l'an 8.

Environ ce même tems, je vis mourir dans notre College le Philosophe Crassot, de la Ville de Langres, qui avoit beaucoup de rapport à ces portraits de Philosophes cyniques, qui se trouvent dans les cabiners des Curieux, étant mal-propre comme eux, avec une barbe longue & touffue, & les cheveux mal peignés. Il avoit une chose bien particuliere, & que je n'ai vue qu'en lui-seul, qui étoit de plier

ıssot.

1616. rencontre, Madame la Vidame d'Amiens, Françoise de Bastarnai, qui vivoit en grande réputation de sainteté & d'une vertu exemplaire, dans son Château de Montresor, qui n'est qu'à deux lieues de chez nous.

Madame la Vidame.

Mort du Maréchal d'Ancre.

Mais enfin l'orage s'appaisa, & n craintes cesserent par la nouvelle qui nous vint un Mercredi, de la mort du Maréchal d'Ancre, qui fut tué le Lundi d'auparavant 24me jour d'Avril.
1617. La Reine Mere fut reléguée à Blois, & les Princes aïant mis bas les armes, retournerent à Paris; de sorte qu'aïant passé l'Eté aux champs avec la plus grande douceur du monde, où je vis soigneusement les Amis de notre Maison, dont je reçus beaucoup de civilités, je revins à Paris pour renouer le fil interrompu de mes Etudes, & faire mon cours en Philosophie, dont on m'avoit jugé capable il y avoit plus d'un an.

Je fus mis en pension pour cet effet auprès du College de Navarre, après avoir été saluer les Princes de l'Hôtel de Nevers, qui me témoignerent beaucoup de bonté, & surtout M. le Duc de Rethelois (48) qui me faisoit l'honneur de m'aimer, & qui prenoit plaisir

(48) Charles de Gonzague-Cleves.

& de redresser ses oreilles quand il vouloit, sans y toucher (47).

1616.

Mon retour en Touraine.

Etant donc près de sortir de notre College, d'y quitter même les habitudes que j'y avois contractées, après cinq années de séjour, il se trouva un honnête homme de la Province, Claude Odon, Prieur de Bretagne, qui me fit compagnie pour y aller, & qui ne me quitta point qu'il ne m'eût rendu en notre maison. Ma Mere fut ravie de me voir; mais je la trouvai fort allarmée de tous les bruits qui couroient au sujet de la Guerre des Princes, où mon Pere étoit engagé. On ne nous menaçoit de rien moins que d'un ravage qu'il n'y avoit pas moïen d'éviter, si les troubles continuoient; ce qui obligea ma Mere de faire garder sa maison, pour essaïer au moins de la garantir du pillage contre des Gens sans aveu qui rodoient dans le Païs.

Cependant les Amis & les Voisins ne laissoient pas de nous visiter; & ma Mere reçut beaucoup de consolation des soins que prit d'elle, en cette

(47) Jean Crassot est mort le 14 Août 1616. Il a enseigné la Philosophie pendant plus de 30 ans dans l'Université de Paris. Ses Traités sur ce sujet sont imprimés; mais on ne les lit plus depuis long-tems.

1617. tant préféré à plusieurs, & entr'autr
Exercices de à Pierre Monmaur, surnommé le
jeunesse. Grec (50), qui alla prendre la place que celui-ci occupoit auprès du Fils aîné du Maréchal de Praslin. Un Sécretaire, appellé Potens, du Païs de Liege, leur enseignoit l'Italien & l'Allemand; Aleaume & Erigogne, les Mathématiques & les Fortifications; Rabel, à peindre (51); Prevôt, à danser: & quand un âge un peu plus avancé eut augmenté leurs forces, Charnisay, l'un des plus adroits Ecuïers de France de son tems, leur apprit à monter à cheval, & l'Anglois à faire des armes.

Chacune de ces choses avoit ses heures réglées, & j'étois ravi de voir des Princes d'une naissance très heureuse, répondre aux soins que l'on prenoit de les élever. Je les venois visiter les jours de leur divertissement; & comme ils trouvoient bon que j'allasse par-tout avec eux à la prome-

(50) C'est celui que Ménage & autres ont fait passer pour un Parasyte. Il a succédé à Goulu dans la Chaire de Professeur roïal en Grec

(51) C'est le même Rabel, à qui Malherbe a adressé un Sonnet, *sur un Livre de fleurs*, & de qui M. de Chelande dit dans ses Poësies:

Ingénieux *Rabel*, de qui la docte main
Ne cédera jamais au *Tempeste* Romain.

à beaucoup de choſes, dont il me donnoit la liberté de l'entretenir. 1617.

Ce Prince, d'une beauté rare & d'un eſprit merveilleux, faiſoit toutes choſes de ſi bonne grace, qu'on ne parloit que de ſes perfections, de ſorte que comme il étoit élevé au-deſſus de pluſieurs, par la grandeur de ſa condition, il étoit digne auſſi de porter le titre de Prince de la Jeuneſſe de ſon tems. Il avoit deux Freres plus jeunes que lui, le premier, appellé Charles, deſtiné à la Profeſſion eccléſiaſtique, & qui peut-être y fût demeuré, s'il ne fût point devenu l'Aîné; & le ſecond, nommé Ferdinand, qui depuis fut Duc de Mayenne, & mourut jeune en Italie (49). M. le Duc de Rethelois.

Mon Pere avoit la conduite du Duc de Rethelois, aïant un Sous-gouverneur appellé Bohan; & un Gentilhomme de qualité, appellé René de Menou, Sieur de Charniſay en Touraine, fut mis auprès des deux autres jeunes Princes, pour les bons témoignages que mon Pere avoit rendus de lui à M. de Nèvers. Il n'y avoit pour tous les trois qu'un Précepteur, appellé G. G. de la Ville d'Orléans, homme d'un petit génie, qui fut pour- Charniſay.

(49) En 1631.

1617. récompensai ensuite par un travail assidu.

Je changeai de logis & vins demeurer en la rue de la Harpe chez un Joueur de luth, où je pris connoissance de M. Bourdelot, qui avoit fait des Notes sur Lucien & sur Petrone (53). Cet excellent homme, qui aimoit passionnément la Musique, venoit souvent en ce logis-là, pour y entendre les concerts de luths qu'i y faisoit; & pour me témoigner qu que reconnoissance du respect que j'avois pour lui à cause de son savoir, il me fit présent de son dernier Ouvrage, où j'eusse pris beaucoup plus de plaisir que dans mes écrits de Philosophie, si j'eusse eu du tems de reste pour m'y appliquer.

M. Bourdelot.

Je fus en ce lieu-là jusqu'à la fin de l'année, pendant laquelle notre Professeur me donnoit des leçons en particulier pour le tems que j'avois perdu, & je faisois écrire sous lui celles qu'il dictoit en Public, où il mêloit beaucoup de questions & re-

(53) C'est Jean Bourdelot, Avocat au Parlement de Paris, & Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis, mort en 1638. Il étoit Frere d'Edme Bourdelot, qui fut Médecin de Louis XIII, & Oncle de Pierre Michon Bourdelot, plus connu sous le nom d'*Abbé Bourdelot*.

nade, aussi ne m'en dispensois-je que le plus rarement qu'il m'étoit possible, étant assuré que M. de Nevers l'avoit agréable, parcequ'il savoit bien que je ne leur inspirerois rien de contraire à ses desseins, & Madame de Nevers même trouva bon de me dire que je lui ferois plaisir de les voir souvent. 1617.

Mais aïant commencé mon cours de Philosophie sous le fameux Janus Cecilius Frey (52), qui enseignoit au College de Montaigu, je tombai malade d'une grosse fievre continue, qui me causa des rêveries importunes, à cause de l'application que j'avois eue avec un peu trop de contention à l'étude que je faisois; de sorte que je ne pouvois reposer, & je me trouvai en grand danger de mourir, parceque la maladie fut aigüe & longue : toutefois la jeunesse, avec les bons remedes qui me furent administrés par les ordonnances de Tournier, l'un des plus savans Médecins de la Faculté, me remirent sur pied au bout de trois mois. Ainsi cela fit beaucoup de tort à mes Etudes; mais je me

Le Philosophe Frey.

Grande maladie.

(52) Jean Cecile Frey, Auteur d'un grand nombre d'Ouvrages, mort de peste à Paris, dans l'Hôpital de S. Louis, le premier Août 1631. Voïez son Eloge & la Liste de ses Ecrits dans les Mémoires du P. Niceron, Tome XXXIX.

1617. récompensai ensuite par un travail assidu.

Je changeai de logis & vins demeurer en la rue de la Harpe chez un Joueur de luth, où je pris connoissance de M. Bourdelot, qui avoit fait des Notes sur Lucien & sur Petrone (53). Cet excellent homme, qui aimoit passionnément la Musique, venoit souvent en ce logis-là, pour y entendre les concerts de luths qu'on y faisoit; & pour me témoigner quelque reconnoissance du respect que j'avois pour lui à cause de son savoir, il me fit présent de son dernier Ouvrage, où j'eusse pris beaucoup plus de plaisir que dans mes écrits de Philosophie, si j'eusse eu du tems de reste pour m'y appliquer.

M. Bourdelot.

Je fus en ce lieu-là jusqu'à la fin de l'année, pendant laquelle notre Professeur me donnoit des leçons en particulier pour le tems que j'avois perdu, & je faisois écrire sous lui celles qu'il dictoit en Public, où il mêloit beaucoup de questions & re-

(53) C'est Jean Bourdelot, Avocat au Parlement de Paris, & Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis, mort en 1638. Il étoit Frere d'Edme Bourdelot, qui fut Médecin de Louis XIII, & Oncle de Pierre Michon Bourdelot, plus connu sous le nom d'*Abbé Bourdelot*.

cherches curieuses, tant de l'Astronomie que du Système du monde & de la Géographie, dont j'avois acquis déja quelque connoissance; il se servoit même bien souvent des figures que j'avois dressées pour induire des preuves de cette Science, lesquelles il recommandoit publiquement, & les faisoit beaucoup valoir. 1617.

1618. Ce fut au même tems que ce savant homme, du Canton de Fribourg dans le Païs des Suisses (54), fit imprimer deux Panégyriques, qu'il récita pour les Paranymphes d'une Licence en Théologie, dans l'un desquels tous les mots commençoient par C, comme le nom de celui dont il célébroit les louanges, appellé Callæus; & dans l'autre il n'y avoit ni R ni S en l'honneur d'un savant Religieux Dominicain, appellé Claude Mahuet, ce qui seroit à peine croïable, y conservant un bon sens, si nous n'en pouvions encore être assurés par l'Edition que nous en avons, laquelle il dédia à M. Bourdelot, dont je viens de parler, & dont porte le nom, par adoption, son Neveu d'une Sœur, qui est

Panégyriques de Frey.

Bourdelot.

(54) Frey dit lui-même, dans le sixieme Chapitre de ses *Admiranda Galliarum*, qu'il étoit de *Keiserstul*, Ville sur le Rhin, dans le Comté de Bade.

1618. Seguin & Riolan, avec du Puy son Médecin ordinaire, admirablement versé dans le grand Art dont il fait profession, il fallut en un moment perdre tous ces riches dons de la Nature, & céder enfin à la violence de la maladie, qui ne put être surmontée par aucuns remedes. Cette Princesse si vertueuse & si bien née, mourut donc en l'âge de 33 ans, entre les bras son illustre Epoux, à qui elle laissa les trois Princes que j'ai tantôt nommés, & trois Filles, Louise, Anne, & Bénédicte qui mourut (57) depuis Abbesse d'Avenai. M. de Nevers en fut inconsolable; & le corps de la Défunte, aïant reçu dans son lit de parade les honneurs qui se rendent aux Personnes de sa qualité, fut porté à Nevers avec beaucoup de pompe, pour être inhumé dans le Chœur de l'Église Cathédrale, où sont les corps de quelques Ducs de Nevers. Le Sieur Daudiguier (58) qui a tant écrit, & que j'ai connu depuis avec beaucoup d'estime, fit ce Sonnet, à la mode de ceux de Mainard, sur la mort de cette Princesse.

Daudiguier.

(57) A Paris, le 21 Septembre 1637.

(58) Henri d'Audiguier, Auteur de beaucoup de Romans.

Comete, qui a donné tant de sujet de parler (56). 1618.

Or deux jours après le premier feu, qui fut celui du Palais, mourut sur les cinq heures du soir Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers, ensuite d'une maladie de quinze ou vingt jours, qui lui fut causée, à ce qu'on dit, par quelque sorte de violence qu'elle se fit pour se trouver un soir chez la Reine, où il y eut une grande Assemblée pour un Balet roïal qui s'y devoit danser. Jamais cette Princesse ne parut si belle; elle étoit toute brillante de pierreries, & sa taille avantageuse, jointe à une grace nompareille, lui donnoit un éclat merveilleux. Je la vis, ce me semble, en cet état, comme les Poètes décrivent leur Junon, quand pour se rendre plus majestueuse, elle s'ornoit de ses riches atours. Cependant quelque secours qu'on lui put apporter en sa maladie, par l'avis des plus célebres Médecins de la Faculté de Paris, où furent appellés Duret, de Lorme,

Mort de Madame de Nevers.

(56) Les trois Poëmes d'Isaac Habert, dont parle l'Abbé de Marolles, ont pour titre : le premier, *Incendium Basilicæ, anno 1618, Martii die septimo*. Le second, *Ignis Solemnitatis S. Ludovici*. Le troisieme, *Cometes*. Ces 3 Pieces sont à la suite de quelques autres Poësies d'Isaac Habert, à Paris, Jean Libert, 1623, in-4

1618. Comte de Moret (62), ses Freres naturels, qui en peu de tems se rendirent si savans, que sur la fin de leurs Etudes, qui ne fut point fort éloignée de leur commencement, ils soutinrent des Thèses en Philosophie & en Théologie, avec un succès merveilleux.

La connoissance que la Cour m'avoit donnée de ces deux Personnes illustres ne me permit pas de cesser de les voir quand ils furent au College, sous la discipline des Peres Jésuites, où chacun d'eux avoit son Gouverneur. J'y allois donc fort souvent, & il me sembloit que mes soins ne leur étoient pas désagréables; mais avant que de les voir au commencement de leurs Classes, qui fut en l'année 1618, j'achevai ma Philosophie à la fin du mois d'Août de la même année; puis attendant l'ouvr ture des Leçons en Théologie, j'a en Touraine pour y passer le tems Vacations.

M. Gault de Tours. En faisant ce voïage, je me tr vai de bonne fortune en la compagnie

(62) Antoine de Bourbon, Comte de Moret, né en 1607, Abbé de Savigni, de S. Victor de Marseille, de S. Etienne de Caen & de Signi, mort au Combat de Castel dari, le premier Septembre 1632.

d'Eusta

d'Eustache & de Jean-Baptiste Gault, deux Personnages d'une vertu extraordinaire, qui revenoient de Rome & s'en retournoient à Tours, lieu de leur naissance, où ils alloient pour se consoler avec leur Mere, de la mort de leur Pere (63), dont ils portoient le deuil. Je me souviendrai toujours de la douceur de leur entretien, & des bonnes choses qu'ils me dirent pour la piété, sans me faire connoître le dessein qu'ils avoient d'entrer dans l'Oratoire; comme ils y entrerent bientôt après, sous la direction de M. de Berulle. Enfin ces Messieurs, s'étant acquis en ce lieu-là beaucoup de réputation, furent jugés dignes l'un après l'autre de gouverner l'Eglise de Marseille, & sont morts en réputation de sainteté (54). 1618.

J'arrivai chez nous vers le commencement de Septembre, où toute la famille me témoigna quelque joie de me voir, comme je fus ravi de la trouver pleine de joie & de prospérité; & pendant le séjour que j'y fis, j'allai visiter le voisinage, où étoit M.

(63) Jacob Gault, d'une des plus anciennes & des plus considérables Familles de Tours.

(64) Eustache est mort le 13 Mars 1639, & Jean-Baptiste le 23 de Mai 1643. La Vie de celui-ci a été écrite par François Marchetty, Prêtre. Paris, 1650, in-4.

de Cornac, Abbé de Villeloin, qui étoit de retour d'auprès de M. du Maine, où il avoit des emplois; j'y vis aussi M. de Pons René d'Argi, qui avoit été député aux Etats généraux pour le Corps de la Noblesse de Touraine, l'un des plus sages Gentilshommes de son tems; M. de Menou mon Beau-frere, dont la maison ne désemplissoit point de beau monde, tant il y faisoit bonne chere à ses Amis; & tous les autres qui nous donnoient des marques de leur affection.

618.

619. Etant de retour à Paris, je me logeai auprès de Sainte Genevieve, dans la rue de S. Etienne des Grecs, chez un bon homme appellé Piat Maucors, qui tenoit force honnêtes gens en pension. J'y occupai la chambre où avoit demeuré fort long-tems un célebre Professeur, Ecossois de Nation *; je pense même avoir oui dire qu'il y étoit décédé (65): quoiqu'il en soit, me sentant respirer le même air qu'il avoit fait, ce me fut un encouragement à me porter davantage à l'étude, outre l'exemple que m'en donnerent dans

Logis de ...

* C'étoit M. ...ton.

(65) Georges Critton, mort le 8 Avril 1611, fut enterré dans l'Eglise des Jacobins de la rue S. Jacques, qui est en effet très voisine de la rue S. Etienne des Grecs. Voïez son Eloge dans les Mémoires du P. Nicer. Tome XXXVII.

le même logis des personnes de beaucoup de mérite & d'un savoir exquis, que j'y rencontrai, comme je dirai tantôt. 1619.

La Théologie.

Aïant oui quelques Professeurs en Théologie, dont je fis écrire plusieurs Traités, je m'appliquai soigneusement à la lecture des saintes Ecritures, des Conciles & de l'Histoire ecclésiastique, d'où je puisai de grandes vérités, pour me détromper de beaucoup d'erreurs & de superstitions populaires. Comme j'en avois la mémoire toute fraîche, & que j'avois une assez grande facilité de m'exprimer, j'en parlois fort souvent, afin de m'y fortifier davantage : & je crois que j'y paroissois plus savant que je n'avois acquis de connoissance, parcequ'il y faut emploïer bien plus de tems que je n'avois fait, pour y être consommé.

Mais outre le naturel que j'y avois assez propre, & la grande application que j'y apportois, avec un esprit guéri de la préoccupation, la connoissance qu'un certain bonheur m'avoit donnée des plus grands hommes de ce tems-là, me profita merveilleusement. Car sans sortir de mon logis, j'y eus en divers tems l'entretien & les bons exemples que me donnerent pour l'a-

1619. Théologiens,

mour des Belles-Lettres, Jean-Baptiste de Crosilles, depuis Abbé de la Couture (66); Jean de Lingendes, Prédicateur illustre, depuis Evêque de Sarlat (67) & de Mâcon, & Isaac Habert, Docteur en Théologie, depuis Théologal de Paris & Evêque de Vabres (68). D'ailleurs, je voïois souvent deux Professeurs célebres en Philosophie, Frey (69), & du Val (70) qui avoit enseigné à Lisieux avec tant de réputation, l'un & l'autre de mes bons Amis. Au Couvent des Jacobins, j'allois visiter Messire Nicolas Coefteau, Evêque de Dardanie & Administrateur de Metz (71), & le R. Pere des Landes, depuis Evêque de Tréguier; & aux Jésuites du College de Clermont, les célebres Peres Fronton du Duc, Jacques Sirmond & Denis Petau (72), le dernier que je connus

(66) Voïez ci-après, sous l'an 1651.

(67) En 1642. De Mâcon en 1650, mort en 1665, le 2 Mai.

(68) Connu par ses Ouvrages sur l'Ecriture & sur la Théologie, & par des Poésies latines, mort le 15 Septembre 1668.

(69) On en a parlé ci-dessus.

(70) Guillaume du Val, de Pontoise, depuis Professeur au College roïal: le même qui a fait le Livre intitulé *le College roïal de France*, &c. en 1644, *in*-4.

(71) Nommé en 1621 à l'Evêché de Marseille: mort, sans en avoir pris possession, le 21 Avril 1623.

(72) Ces trois savans Jésuites sont très connus.

par le moïen de ſon Frere le Chartreux, & les deux autres par les habitudes fréquentes qu'avoit auprès d'eux M. de Croſilles mon bon Ami. Quant à la connoiſſance de M. Coeffteau, je la dois à celle du R. Pere des Landes qui étoit notre Provincial, & chéri de longue main dans notre Famille. Ce fut auſſi dans le même logis que je vis la premiere fois Monſieur de Saint Amant (73), qui s'eſt acquis tant de réputation par ſes beaux Vers, aïant composé dès-lors ſon Poéme de la ſolitude, qui fut reçu avec tant d'applaudiſſement. 1619.

Et parceque nous étions ſouvent viſités par des gens d'eſprit, qui ſe plaiſoient à la pureté de la Langue, & qu'il n'y en avoit pas un de nous qui ne fît état de la même choſe, nous compoſâmes une eſpece de petite Académie, qui ne nous fut pas inutile. Ce fut alors qu'un jeune Théologien, appellé Louis Maſſon, depuis Prédicateur conſidérable, & perſuadé de tout ce qu'une piété ſolide ſuggere de plus ſaint & de plus reli- Académie

(73) Marc-Antoine de Gérard, Ecuïer, Sieur de S. Amant, mort en 1660. Voïez la Bibliothéque françoiſe, Tome XVI, page 329 & ſuiv.

[illegible] étant fraîchement venu du Languedoc, d'où il est, ne [illegible] empêcher de nous marquer son [illegible]ment, nous aïant trouvés com-[illegible] examinions certaines façons [illegible] de la Langue; ce qu'il esti-[illegible] de peu d'importance en compa-[illegible] d'autres choses, où, selon sa [illegible], il eût été bien plus juste que [illegible] eussions emploïé du tems. Peut-[illegible] qu'il avoit raison; mais il n'y [illegible] avoit pas un de nous qui ne fût persuadé que pour la perfection des [illegible]ces, il ne faut rien négliger, & particulierement en l'éloquence & [illegible] la pureté du langage, si nécessaire pour s'exprimer nettement, & qui ne [illegible] peut apprendre que par un long usage & par un soin tout particulier, dont un esprit judicieux peut seulement faire le discernement.

Outre les mots & les façons de parler, nous examinions encore l'œconomie des pieces, & chacun de nous essaioit d'en faire quelqu'une sur les sujets proposés. De-là vinrent plusieurs versions qui se firent du Pseaume 136, quelques imitations de Virgile & d'Ovide, diverses Poésies de Louis de Révol, de Dauphiné, l'un des plus beaux esprits que j'aie connus

de ma vie (74); la Semaine amoureuse de Moliere (75); l'Eromene de Daudiguier le jeune (76); les Eglogues de Virgile en vers, de Pierre Marcassus (77), quelques Epigrammes & Sonnets de M. Colletet (78); un Traité du Chauve, composé par un Gentilhomme, appellé de Vaux, qui demeuroit auprès de M. le Comte de Cramail; une Ode de Pierre Marbeuf de Rouen (79), Avocat au grand Conseil, adressée à M. le Comte de Moret; les Epîtres de Crosilles, & ma premiere version de Lucain. 1619.

Je ne saurois aussi oublier, entre les bonnes connoissances que je fis dans ce logis, le Docteur Maillard, Anglois, homme d'esprit & sincere, que des Gentilshommes de son Païs, appellés Lucas, Gorge, & Farfex, Honnêtes Gens

(74) On a de lui des Chansons, des Sonnets & autres Poésies galantes, avec l'Epitaphe de Freminet, Peintre du Roi, dans les *Délices de la Poésie françoise*, chez Toussaint du Bray, depuis la page 976 jusqu'à 994.

(75) On le nomme *de Molieres* dans les Délices de la Poésie françoise, où l'on a quelques Pieces de lui, page 647-651.

(76) L'*Eromene* est un Roman du Sieur Henri d'Audiguier.

(77) Cette Traduction parut en 1621. Pierre de Marcassus est mort en Décembre 1664. Voïez les Mémoires du P. Nicéron, Tome XXXI, page 190 & suiv.

(78) C'est Guillaume Colletet, qui est fort connu.

(79) Voïez la Bibliothéque françoise, Tome XV, page 166.

1619. gement, quoiqu'il aimât de Lingendes; mais il ne haïssoit pas Crosilles, & voulut obéir de bonne grace au Roi, qui lui donna aussi un autre Gouverneur, appellé Beauregard Chabris, d'une valeur & d'une probité rares, aussi-bien que Lestrade, qui lui céda néanmoins en cette rencontre, pour aller exercer la même Charge auprès de Messieurs de Vendôme, & de-là chez M. de Nemours. Mais enfin de Lingendes fut rétabli, & Crosilles, qui avoit demeuré auprès de Messieurs de Grandmont, s'en alla chez le Duc d'Usez, où il fut deux ans. De-là, il fut recherché pour la réputation de son savoir & de son esprit agréable en conversation, par M. le grand Prieur de Vendôme, qui lui procura le Prieuré de Cheré, dépendant de la Couture; & après la mort de M. le grand Prieur, il vint achever sa fortune chez M. le Comte de Soissons (82), qui après la mort de Poitevin, le fit Titulaire de ses Abbaïes de S. Michel en l'Herm, de S. Ouen de Rouen, de Jumieges, de la Couture, & du Froimont (83);

(82) Louis de Bourbon, Comte de Soissons.

(83) C'est *Froidemont*, Ordre de Citeaux, Diocèse de Beauvais.

& enfin après l'avoir contraint à lui donner une démission de ses Bénéfices, pour en pourvoir un de ses Aumôniers, appellé Montagne (84), sur ce qu'il fut accusé de sacrilege pour s'être marié, il l'abandonna misérablement dans une prison de dix années, laquelle il ne survéquit que de six mois, aïant été déclaré absous par Arrêt du Parlement, les Chambres assemblées, après trois Sentences ecclésiastiques rendues contre lui. 1619.

Crosilles. Comme j'étois redevable à l'Abbé de Crosilles de plusieurs bonnes connoissances, qu'il m'avoit données dans la Cour & dans les Maisons religieuses, où il étoit estimé, je lui procurai celle de l'Hôtel de Nevers, où venoit alors ce qu'il y avoit de mieux fait & de plus galand dans le monde. Le Duc de Rethelois, qui avoit infiniment de l'esprit, le reçut avec ses civilités ordinaires; & parcequ'il lui fut facile de se persuader que mon Pere y avoit beaucoup contribué, il dédia, pour l'amour de lui, le Livre de ses Epîtres à ce jeune Prince, qui n'en fit pas moins d'état que le reste de la Cour, qui ne se pouvoit lasser de les lire; de sorte qu'en moins de deux

(84) Voïez ci-après, année 1651.

1619. ans, il s'en fit quatre ou cinq Editions. Cependant il s'en faut beaucoup qu'elles n'aient trouvé depuis le même succès, & je suis certain que dèslors le bon homme Malherbe ne se pouvoit empêcher d'en faire des railleries, & d'appeller leur Auteur le Sécretaire des Dieux; en quoi il fut suivi par son Disciple Honorat de Bueil, Seigneur de Racan, à qui j'ai oui dire bien souvent, que son discours & ses pensées se tenoient comme une chaîne de sable. Il avoit pourtant la conversation jolie, & ne manquoit pas d'érudition, aïant fait beaucoup de lecture, dont il avoit la mémoire assez présente, & parloit facilement, & même avec un ton galand, pourvu qu'il ne fût pas contredit; mais la moindre résistance lui causoit une émotion qui le rendoit piquant; ce que j'ai bien vu des fois à l'Hôtel de Nemours, chez M. le Comte de Cramail, & dans les Cabinets de Madame la Douairiere de Longueville & de Madame la Marquise de Rambouillet, où se trouvoient beaucoup de Personnes de qualité.

1620. Je ne dirai pas les grandes choses qui se passerent à la Cour pendant ce tems-là, je n'y ai point de part.

La maladie contagieuse, qui fut assez considérable à Paris, depuis l'année 1620, jusqu'en l'année 1623, ne m'en fit point sortir, même pendant les Etés qu'elle étoit la plus dangereuse, & que chacun, pour éviter le péril, se retiroit aux champs: & certes en l'année 1621, il y resta si peu de Personnes de condition, pendant les mois d'Août & de Septembre, que m'étant une fois trouvé avec M. le Marquis de Vardes, pour aller à la promenade du côté de Vincennes, nous ne trouvâmes que deux carosses par les rues, depuis la Porte de Nêle (85) jusqu'à celle de S. Antoine; & de dix ou douze que nous étions chez notre bon Hôte, j'y demeurai seul avec le plus jeune de ses Enfans, Bachelier en Théologie.

1620. Peste dans Paris.

Alors l'Abbé de Crosilles, que j'estimois infiniment, demeuroit chez M. le Comte de Guiche (86) & le Comte de Louvigny son Frere, que la crainte de la maladie contagieuse n'a-

Comte de Guiche.

(85) Cette Porte ne subsiste plus.

(86) Antoine de Gramont, Comte de Guiche, dont la Terre a été érigée en Duché-Pairie en 1648, sous le nom de Gramont. Il fut fait Maréchal de France en 1641, & c'est à lui que Crosilles a addressé son Apologie, imprimée en 1642 *in*-4. Le Comte de Louvigni étoit Roger de Gramont, tué en duel le 18 Mars 1629. Voïez, sur ce Seigneur, les Additions de M. l'Abbé de Marolles.

1620. voit point fait sortir de Paris. Je le voïois en ce lieu-là le plus souvent qu'il m'étoit possible, où venoit une bonne partie de ce qu'il y avoit de reste de personnes de qualité à Paris, qui en ce tems-là ne s'étoient point engagés en d'autres emplois. La conversation douce faisoit bien une partie de leur divertissement ; mais enfin le jeu s'y mêla, qui causa des pertes considérables, & qui donna lieu à de peti querelles, dont quelques-unes fu : appaisées par le Comte de Cramail, & par le Marquis de la Viéville.

Duc de Rethelois, Gouverneur de Champagne.

Cependant M. de Nevers, aïant obtenu du Roi la survivance de son Gouvernement de Champagne & de Brie, pour le Duc de Rethelois son Fi trouva bon que ce jeune Prince en prît possession, & que mon Pere eût l'honneur de sa conduite. Quand il fit son Entrée dans les villes de ces deux Provinces, on m'a dit que ce fût par-tout une chose magnifique : & mon Pere même eut la bonté de m'en donner un vase de vermeil doré, dont je fis présent au Professeur Frey, qui m'avoit enseigné la Philosophie avec beaucoup de soin, & qui, voulant prendre les dégrés de la Faculté de Médecine, avoit dédié les Théses de sa Tentative

à mon Pere, pour l'amour de moi. 1620.

Quand la Cour fut de retour à Paris, ſur le commencement de l'Hiver, après que la maladie fut appaiſée, M. de Nevers eut un grand démêlé avec le Cardinal de Guiſe, pour le Prieuré de la Charité, dépendant de l'Abbaïe de Cluni : car en aïant fait pourvoir en Cour de Rome le Prince de Timeraye ſon ſecond Fils, ſur une lettre ou promeſſe du Cardinal de Guiſe, Abbé de Cluni, & ce Cardinal, s'en étant voulu dédire, en faveur de l'un des Enfans qu'il avoit eus de la Dame des Eſſars (87), ce dédit devint le ſujet d'un grand procès, & partagea dans la Cour toutes les Perſonnes de condition. M. le Prince de Joinville, depuis Duc de Chevreuſe, en reçut un appel, pour avoir aſſiſté le Cardinal ſon Frere à quelque inſulte qu'il fit à M. de Nevers, comme il ſollicitoit au Parlement le jugement de cette affaire.

Querelle du Cardinal de Guiſe.

Je n'étois pas alors avec lui, non plus que M. le Prince de Tymeraye, ou Charles ſon Fils, que j'avois accompagné en toutes les autres ſollicitations ; mais je vis bien au retour les grands troubles que cette querelle mit dans la Famille, leſquels furent diffi-

(87) Charlotte des Eſſars.

1620. cilement appaisés, parcequ'il i
des coups donnés de part & d'
sans que M. de Nevers, qui fut c
le premier, ne se défiant de rien
le loisir de mettre l'épée à la m
que Fouques son Ecuïer tenoit ho
la chambre du Rapporteur, où il
seul. M. du Maine entra dans les
térêts de son Beau-frere, & se div
dans sa propre Famille. Mais enfin
débats furent pacifiés; l'autorité
Roi y intervint, & M. de Nevers fi
satisfait.

Beauté de M. le Duc de Rethelois. Depuis, comme on disoit que le Duc de Rethelois étoit amoureux de Mademoiselle de Soissons, Charlotte Anne de Bourbon, l'une des belles Princesses de la Cour, qui mourut depuis âgée de quinze ans, ce jeune Prince d'une beauté rare, aïant un jour les cheveux bouclés & poudrés, qui ajoutoient de nouvelles graces à celles de son visage & de sa bonne mine, & le faisoient regarder de tout le monde, M. de Luines le voïant de la sorte, ne se pût empêcher de le cajoler, & de lui dire qu'on voïoit bien qu'il avoit une Maîtresse, parcequ'il avoit la tête trop belle : à quoi le Prince repartit, que ce n'en étoit pas la cause, mais qu'il avoit ainsi les cheveux naturelle-

ment. Et comme M. de Luines faisoit peut-être semblant devant le Roi d'en être étonné, le Roi demanda s'il étoit vrai? Non, Sire, lui dit le Duc de Rethelois; pourquoi donc me le disiez-vous tout à cette heure, répliqua M. de Luines? C'est, lui repartit le Duc, que je dis au Roi la vérité, & à vous, ce qui me plaît. Cette parole que j'entendis fort distinctement, aïant l'honneur d'être auprès de lui, me plut infiniment, & j'eusse été ravi que M. de Nevers eût été à Paris, pour lui en faire le récit; mais n'y étant pas, il se fallut contenter de l'aller dire à Madame la Douairiere de Longueville, sa Tante, qui trouva cela le plus fier & le plus joli du monde; mais qui eût bien voulu que M. son Neveu s'en fût abstenu, parcequ'elle avoit toujours grand peur de choquer la Cour. 1620.

L'année d'après fut remarquable par le commencement de la guerre contre les Huguenots, depuis que par une sédition populaire, on eut mis le feu dans un Temple qu'ils avoient au bout d'un Fauxbourg de la Ville de Tours, le jour qu'ils firent le convoi funebre d'un homme, appellé Martin le Noir, qui avoit pris leur créance, quelques 1621.

Commencement de la guerre contre les Huguenots.

1621. années auparavant (88). Le Roi fit un voïage en Poitou, où il prit S. Jean d'Angeli, pendant lequel le Cardinal de Guise (89) mourut à Xaintes d'une fievre maligne, & reconnut avec beaucoup de regret l'injustice de la violence dont il avoit essaïé d'user à l'endroit de M. le Duc de Nevers son Cousin germain.

Mort de M. du Maine, ou de Mayenne.

Puis le Roi étant allé en Guienne, il y assiégea Montauban, où M. de Mayenne (90) fut tué malheureusement dans les tranchées; ce qui fut une perte considérable à la France, & très sensible à M. de Nevers son Beaufrere. Ses Neveux furent héritiers de ses Duchés & Seigneuries, sous bénéfice d'inventaire, à cause des grandes dettes qu'il avoit laissées. De-là Ferdinand de Gonzagues, troisieme Fils de M. de Nevers, fut appellé Duc de Mayenne, & en conserva le titre jusqu'à sa mort, qui arriva dix ans depuis.

Mort du Connétable de Luines.

Le Connétable de Luines mourut

(88) Cette guerre dura deux ans, recommença jusqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629, un an après la prise de la Rochelle.

(89) Louis de Lorraine, Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, mort le 21 Juin 1621, âgé de 46 ans.

(90) Henri de Lorraine. Il fut tué à ce siége en 1621.

aussi bientôt après M. du Maine (91), d'une fiévre pourprée à Longueteille, d'où son corps embaumé fut apporté en Touraine, pour être inhumé à Maillé, qu'il avoit fait ériger en Duché, sous le nom & appellation de Luines, à deux lieues au-dessous de Tours. Cette Ville le reçut par les ordres du Roi, avec assez de magnificence; mais cela n'empêcha pas que, comme on avoit écrit force libelles diffamatoires contre lui, on n'en publiât encore quelques-uns contre sa mémoire, après sa mort: tant les fortunes prodigieuses, comme avoit été la sienne, font d'ordinaire concevoir une certaine aversion, qu'il est difficile de surmonter, quand celui qui en a joui long-tems, n'a pas su l'art d'en bien user. 1621.

Cependant, pour éviter les maladies de l'Automne, qui régnoient alors dans Paris, M. le Duc de Rethelois alla passer un mois ou deux de cette fâcheuse saison au Château de Briere, auprès de Chastre, d'où se découvre une belle vue tout-autour, avec un païsage fort diversifié. Il y fut visité de toute la Noblesse du Païs, & entr'autres du Vi-

Château de Briere.

(91) Le 15 Décembre de la même année 1621. Au lieu de *Longueteille*, il faut *Longuetille*.

1621, comte de Sainte-Mesme, de la Mais de l'Hospital, qui le convia d'aller passer quelques jours en son Château auprès de Dourdan. Je l'y accompagnai; & pendant trois jours qu'il y fut, parmi la meilleure chere que le bon Gentilhomme lui pût faire, il lui donna encore le divertissement de la chasse du Chevreuil & du Sanglier. Mais pour en dire la vérité, le plaisir ne lui en fut pas fort sensible, non plus qu'à moi qui ne l'aimai jamais, quoique je sois de race de Chasseurs. Toutefois, afin de n'attirer pas des reproches de mon Pere, & de toute la Noblesse qui étoit là, je fis semblant d'en être ravi; & m'étant apperçu que M. le Duc de Retelois n'y avoit pas moins d'aversion que moi, & qu'il se contraignoit pour user de complaisance, je lui dis que je me tiendrois auprès de lui, pour l'entretenir d'autres choses, & qu'il pourroit demeurer dans les routes, & sur les avenues, pour voir passer la bête, ou entendre du moins le bruit des Chiens, & le son des cors, ce qui ne lui déplut pas: & sans s'agiter trop, n'allant guére plus vîte que le pas, en causant de mille choses agréables, il eut presque tout le plaisir de la Chasse, & vit for-

La Chasse de SainteMesme.

le Chevreuil à la ſortie du Bois, 1621.
e découvre une grande Plaine, qui
; ſembloit toucher à l'extrémité
l'Horiſon; deſorte que ceux qui
ent couru ſur toutes les voies,
nt croire qu'il en avoit fait au-

me dit, comme nous étions ſeuls, Devis de la Chaſſe.
y avoit ſans doute peu de gens
euſſent le goût bon pour les véri-
:s plaiſirs; que pour lui, il n'en
oit trouver, où il n'y avoit point
loire à mériter : ce qui me fut une
que d'une belle ame & d'un grand
r. Là-deſſus je lui cherchai des
ons & des exemples illuſtres, pour
ıïer ſes nobles ſentimens. Je lui dis
les bêtes ne valoient pas la peine
n emploïât tant de ruſes pour les
iper; que la Chaſſe rend les hom-
ſauvages, & qu'elle endurcit le
r; que les grands Princes l'ont plu-
ſoufferte pour prendre quelque
: d'exercice, qu'ils n'en ont été
ionnés; que ceux qui ont de l'am-
on, ne ſauroient s'abbaiſſer à ſi
de choſe, & qu'après tout, ſi la
ſſe eſt aimable pour l'exercice du
s, elle ne l'eſt guere pour la ſatiſ-
ion de l'eſprit : mais que pour ne
quer pas l'opinion de beaucoup de

1621. gens, il falloit un peu contraindre son naturel, & faire semblant de l'aimer. Il me dit qu'à la vérité, la solitude lui paroissoit quelque chose d'affreux, qu'il y avoit de la cruauté dans la Chasse, puisqu'elle met son plaisir à tuer ce qui fuit, & à blesser ce qui ne fait point de mal; que les ruses qui s'y pratiquent, quoiqu'elles soient des images de la Guerre, sont toujours des especes de trahison, ce qu'il haïssoit mortellement; & que jamais il ne se résoudroit d'être seul au coin d'un bois, pour attendre un Liévre, comme un voleur feroit un passant, afin de le dépouiller & de l'assassiner. Je fus ravi de l'entendre si bien philosopher. Le lendemain nous retournâmes à Briere, & de-là, sur le commencement du mois d'Octobre, à Paris, où il falut prendre le deuil pour la mort de M. du Maine, dont la nouvelle funeste fut apportée incontinent après, comme nous avons dit tantôt.

1622. Canonisation de cinq Saints. L'année suivante fut celle de la Canonisation de cinq Saints, dont la Cérémonie fut célébrée par le Pape Gregoire XV (92), ordonnant des Fêtes,

(92) Il en canonisa du-moins quatre cette année, S. Ignace de Loyola, S. François Xavier, S. Philippe de Néri & Ste Thérèse.

des Temples, & des Autels, pour chacun d'eux ; & incontinent après, à ce que portoit la Relation que nous vîmes, les trompettes & les tambours sonnerent dedans & dehors l'Eglise, aussi-bien que toutes les cloches de la Ville, & du Château S. Ange, on tira force canons en signe de la Canonisation, puis on chanta le *Te Deum.* Le Pape dit la Messe en l'honneur des cinq glorieux Saints, avec la pompe & les cérémonies accoutumées en telles occasions, & octroïa Indulgences plénieres, avec plusieurs années de pardon, qui s'étendirent aux Provinces éloignées, dont elles témoignerent leur allégresse, & entr'autres l'Espagne, qui en fit de grandes réjouissances à Saragosse, en l'honneur de Sainte Therese, Patrone des Carmes déchaussés: car il y eut même, à ce qu'on nous a dit, un Tournoi à Cheval, pour honorer cette Sainte, où toutes les galanteries imaginables furent observées, jusqu'aux cartels, aux devises, & au prix du combat. Mais, à Paris, au Monastere des Carmes déchaussés, & dans les Maisons des Jésuites, on se contenta de représentations en tableaux, de meubles somptueux, de musiques douces, de Processions, où

1622.

1642. Feux d'artifice.

les Images des Saints étoient portées en triomphe, & de feux d'artifice, qui furent faits parmi le bruit des trompettes, des tambours & des canoı Le plus éclatant de tous les feux, fut celui des Carmes déchaussés, qui se fit à la vue de tout Paris, sur une platte-forme élevée au-dessus de leur Eglise. La Plaine de Grenelle, qui n'en est pas loin, étoit alors verdoïante par le blé qu'on y avoit semé; mais la foule des carosses la paîtrit de telle sorte, qu'on pût croire qu'il n'y leveroit | un seul épi. Cependant elle parut depuis si abondante, sans qu'on y eût semé d'autre blé, que cela passa pour une espece de miracle, parmi ceux qui ne savent pas qu'un champ semé ne reçoit point de dommage par les chariots, ni par les piés des Chevaux, quand les tuiaux ne sont pas encore formés, pourvu qu'on n'en foule les herbes qu'une seule fois.

Notre-Dame de la Victoire.

Je me souviens aussi qu'on parla fort alors d'une Image miraculeuse de Notre-Dame de la Victoire, qui fut apportée d'Allemagne par un Carme déchaussé, appellé Pere Dominique de Jesus-Maria (93), depuis mort en Es-

(93) Il étoit Espagnol, mais il est mort à Vienne en Autriche, le 6 Février 1630. Il est parlé de ce

pagne.

pagne. Cette Image fut trouvée par hazard parmi des pieces de bois rompues, & c'étoit un petit tableau d'un pié & demi de haut, & d'un pié de large, où étoit peinte une Nativité de Notre-Seigneur, avec la Vierge, S. Joseph & deux Bergers : mais parceque le bon Pere crut que les Hérétiques avoient crevé les yeux par mépris à la figure de la Vierge, il la porta partout avec lui, priant Notre-Seigneur Jesus-Christ de venger l'injure faite à l'Image de sa Sainte Mere, & s'en servit pour animer les Armées impériales au combat, contre les Bohémiens Hérétiques, à quoi il imputa le succès de la victoire. Il en obtint de grandes faveurs & des dons précieux de l'Empereur & du Duc de Baviere, avec une si grande réputation de sainteté, que quand il passa en France, pour s'en retourner en Italie, le peuple se pressoit autour de lui, pour le 1622.

Religieux dans la vie d'Edmond Richer par M. Baillet, Livre 4, & ce qui en est dit dans ce Livre a engagé le *P. Martial de S. Jean-Baptiste*, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains des Carmes déchaussés, de faire une longue Apologie de son Confrere, après l'article qu'il en donne dans ladite Bibliothéque écrite en Latin : Voïez les pages 105 & suiv. & depuis la page 118 jusqu'à 136. Si le Pere Martial eut connu les Mémoires de l'Abbé de Marolles, il auroit, sans doute, attaqué pareillement le récit qui est fait ici.

toucher, & pour avoir sa bénédiction; 1622. avec des morceaux de sa robe, ou de son manteau, pour les enchasser comme des Reliques : ce que sa charité souffroit paisiblement, quand celle des Peres de son Ordre & de plusieurs bonnes personnes lui eût du manquer, pour lui fournir d'autres habits, au prix que le sien étoit mis en pieces par une dévotion indiscrette. Le Roi même & la Reine Mere, qu'il eut l'honneur de voir dans leur voïage de Guienne, le reçurent avec des caresses & des bontés extraordinaires, firent état de ses bénédictions, qu'il donnoit libéralement; & s'en étant retourné à Rome, le Pape, qui l'honora de même sorte, consacra l'Image miraculeuse sur le grand Autel de l'Eglise de S. Paul : & après beaucoup de Cérémonies religieuses, que l'histoire n'a pas voulu oublier, il lui rendit de grands honneurs en Habit pontifical, pendant qu'on chantoit le *Te Deum*; & les Cardinaux, le Clergé & le peuple, la vénérerent ensuite dans le grand Tabernacle d'ébene & d'argent, qui lui fut dressé en mémoire perpétuelle de l'heureuse victoire obtenue par son intercession,

Cependant M, de Nevers, occupé en

Champagne à faire retirer de ſon Gouvernement l'Armée du Mansfeld, qui avoit brûlé quelques villages autour de Rethel, en vint glorieuſement à bout, avec les Trouppes qu'il mit bientôt ſur pié, & celles de renfort que le Duc d'Angoulême lui amena. Mais bientôt après il perdit le Duc de Rethelois ſon Fils aîné, Prince de grande eſpérance, qui mourut âgé de ſeize ans à Meſieres, le treizieme jour d'Octobre, d'une dyſſenterie cauſée par l'infection de l'air, à quoi la malheureuſe Armée de Mansfeld avoit beaucoup contribué. De-là vint qu'on en fit tant d'imprécations, contre ceux qui avoient perſuadé à cet Allemand de venir en France. Sans mentir, cette perte fut conſidérable, & j'en fus vivement touché, quand la nouvelle m'en fut apportée en Touraine, où j'étois.

1622.

Mort de François de Gonzagues, Duc de Rethelois.

Je me reſſouvins auſſi-tôt de ce que ce Prince m'avoit dit quelque tems auparavant, je penſe que ce fut la derniere fois que j'eus l'honneur de lui parler, & de lui dire adieu, quand il ſortit de Paris, pour n'y revenir jamais; je ne ſais, dit-il, ce que c'eſt, mais il eſt vrai que j'appréhende l'heure de la mort, & que je ne ſais comment on

s'y peut résoudre, quand on la voit pro-
1622. che; c'est pourquoi lui dis-je, vous ne la craignez guere, ne l'envisageant que de fort loin : car vous vivrez longtems; mais je lui parlois selon mes souhaits. Cependant l'on m'a dit qu'il ne fut point saisi de cet effroi qu'il appréhendoit si fort, & qu'il mourut fort doucement, après s'être fortifié l'ame & le courage par la grace que Dieu confere par ses Sacremens. Son corps fut porté de Mesieres à Nevers, où il est inhumé dans l'Eglise des Minimes, à cause que M. son Pere croïoit l'avoir obtenu de Dieu, par les prieres de S. François de Paule; c'est pourquoi le nom de ce Saint lui fut donné, quand le Pere du Vivier, Minime (94), le tint sur les Fonts, au nom de tout son Ordre.

Mon Pere, qui l'avoit accompagné dans sa pompe funebre, revint chez lui avec un grand deuil. Il y passa une partie de l'Hiver. Mon Frere, qui avoit servi dans l'Armée de Champagne, y vint tout de même; de sorte que toute la Famille, se trouvant ensemble, on

(94) Claude du Vivier, mort en 1630. Ce Religieux s'est rendu célebre par son zèle, ses Prédications, & par quelques Ouvrages. Voïez le *Diarium Minimorum*, au 7 d'Août. Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles.

traita le mariage de Polixene de Marolles, ma jeune Sœur, avec un Gentilhommè de la Province, appellé Gabriel de Bridieu, Seigneur du Claveau. Les articles & le contrat en furent passés; mais la solemnité des noces ne se *célébra* que l'année d'après. 1622. Polixene de Marolles.

De là nous revînmes à Paris un peu avant Noel, où M. de Nevers, desirant que mon Pere se chargeât encore du gouvernement de la Personne de Charles Monsieur, son second Fils, auquel il avoit déja donné la qualité de Duc de Rethelois, en ôta les soins à M. de de Charnisai, pour ne lui laisser que la conduite de M. du Maine: car il avoit auparavant celle de tous les deux, & trouva bon aussi que je fusse logé dans son Hôtel, pour converser avec Messieurs ses Enfans. Charles Monsieur.

Mademoiselle de Nevers sa Fille aînée, qui se pouvoit dès-lors appeller la gloire des Princesses de son âge, par la beauté de sa Personne & par les excellentes qualités de son esprit, qui croissoient de jour en jour, avoit auprès d'elle une Gouvernante, qui étoit la vertu même, & vouloit bien que je la visse souvent; de sorte que je n'avois pas besoin de me mettre en peine de Mademoiselle de Nevers.

1622.

faire ma cour ailleurs, quand j'en
été d'humeur, comme beaucoup d'
tres, à y emploïer tout mon tems.
donnois néanmoins une bonne pa
du mien à l'entretien de cette Jeun
illustre, & sur tout les soirées,
j'essaïois de mêler l'utile avec les c
ses agréables, pour exercer leur m
moire, & former leur jugement
divers sujets tirés de l'Histoire &
la Fable. De-là vinrent les petites C
médies en prose & en vers, que
composai en leur faveur : & j'en
quelques-unes de Plaute en Franç
aussi bien que des Tragédies de Se
que, & entr'autres la Médée & l'H
cule furieux, où il me semble qu
trouverent de quoi satisfaire leur in
nation & leur curiosité.

Comédies.

Maladie de Mademoiselle de Nevers.

Mais une grande maladie (95),
mit en danger Mademoiselle de N
vers, interrompit tous ces diverti
mens. Elle fut même abandonnée
Médecins ; & M. son Pere, qui l'aim
chérement, aïant quelque presser
ment de sa grandeur future, ne s
pouvoit consoler, quand un cert
homme, qui se mêloit de deviner
les regles de la physionomie, l'assu

(95) Cette maladie n'arriva qu'au mois de
vembre 1626.

qu'elle n'en mourroit point : ce qu'il disoit si affirmativement, qu'il en persuada quelque chose ; & un Empirique appellé *Semini*, lui donna un remede qui, l'aïant tirée de cet affreux péril, réjouit toute la Maison, & chacun rendit graces à Dieu, pour une convalescence si précieuse. 1622

Ce fut environ ce tems-là, que mourut à Lyon François de Sales (96) Evêque de Genêve, que j'avois vu plusieurs fois à Paris, & oui prêcher à Saint André des Arts ; marquant en ses Sermons & en sa conversation la même douceur qui paroît en ses Ecrits. Les Religieuses qu'il a instituées (97) le réverent comme un Saint ; & les sentimens du Pape Alexandre VII, qui est aujourd'hui séant, ne s'en éloignent pas beaucoup (98). Mort de de Genêv

M. Coefteau, Evêque de Marseille, ne le survéquit pas long-tems, & mourut (99) à Paris, dans sa maison du Fauxbourg, auprès de la porte de S. Michel, où je l'avois vu trois jours auparavant, qu'il se portoit beaucoup mieux de ses goutes, qu'il n'avoit accoutumé. Il se proposoit de partir, huit 1623 Mort de Coefteau.

(96) Le 28 Déc. 1622.

(97) Les Religieuses de la Visitation.

(98) Ce Pape l'a canonisé en 1665.

(99) Le 21 Avril 1623.

1623. jours après, pour aller en son Evêché de Marseille, dont il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit pourvu, aïant exercé, plusieurs années auparavant, la charge d'Administrateur de l'Evêché de Metz, sous le titre d'Evêque de Dardanie.

Dernieres Œuvres de M. Coeffeteau.

Aïant fait un abrégé, en François, du Roman d'Argenis (1), il en voulut donner la lecture à ses amis, aussi-bien que de l'Epître dédicatoire de son Livre contre Marc Antoine de Dominis, Archevêque de Spalate (2), qu'il dédioit au Pape Gregoire XV, & qu'il avoit achevé depuis peu de jours (3). Je me trouvai du nombre avec l'Abbé de Croisille, & les Sieurs Sirmond, Peletier, Ferrier, Theophile (4), & quelques autres; & parceque Theophile étoit sorti de prison depuis peu, s'étant justifié du crime d'impiété, dont il avoit été accusé, il l'exhorta de ne se commettre plus avec les Moines (il usa de ce mot par galanterie), & lui donna ses Ecrits à lire, parcequ'en ef-

(1) Sous ce titre: Histoire de Poliarque & d'Argenis, abrégée, & traduite du Latin de Jean Barclay, avec le Promenoir de la Reine à Compiegne, Paris 1621, *in*-8.

(2) Spalatro.

(3) Ce Livre contre de Dominis, est en Latin, à Paris 1623. 2 vol. *in-fol.*

(4) C'est le Poète Théophile Viaud. Voïez la Biblioth. franç. Tome XV.

fet il étoit bon Lecteur. Mais comme la lecture ne s'en pût faire en une aprés-dînée, il y en fallut emploïer deux, c'est pourquoi nous y retournâmes le lendemain, qui étoit la seconde Fête d'après Pâques de l'année 1623. Et quand cette lecture fut finie, chacun lui témoigna l'estime qu'il faisoit de son esprit & de la pureté de son style, & nous eussions pu croire qu'il étoit en la meilleure santé du monde. Cependant dès le Vendredi suivant, on nous vint dire qu'il étoit décédé; & nous fûmes à son enterrement, qui se fit dans l'Eglise du grand Couvent des Jacobins, la veille du jour qu'il devoit partir, pour aller en Provence. 1623.

Je faisois alors imprimer la premiere Edition de mon Lucain (5), que je dédiai au Roi, & que j'eus l'honneur de lui présenter, à la suite de M. le Cardinal de la Rochefoucauld, qui lui dit du bien de moi, & de l'affection que j'avois pour les Lettres. Je donnai presque à toute la Cour des Exemplaires de ce Livre : & quoique ce fût peu de chose, Madame la Princesse de Conti, qui avoit l'humeur du Mon Lucain.

(5) Elle a paru en 1623 *in*-8. Il y en a eu une seconde en 1647, & une troisieme en 1654, augmentée de quelques Pièces.

1623.

monde la plus civile & la plus obligeante, en fit plus d'état qu'il ne méritoit, & fut cause qu'il s'en débita un assez grand nombre : j'y ai néanmoins reconnu depuis beaucoup de fautes, & j'ai essaïé de les corriger.

Mademoiselle de Nevers.

Quand Mademoiselle de Nevers fut guérie, & qu'elle eut repris sa premiere beauté, à quoi son tempérammment merveilleux avoit encore ajouté des graces nouvelles ; quoiqu'elle fût bien jeune, on commença néanmoins de parler de son mariage avec le Prince de Pologne, qui depuis a succédé au Roïaume de Sigismond son Pere : mais cela étoit réservé pour un autre tems.

M. de Nevers en Italie.

Cependant M. de Nevers fit un voïage en Italie, pour visiter le Duc de Mantoue, Chef de sa Maison, & le Duc Sforce son Beau frere : & comme il se trouva tout porté sur les lieux, il reçut ordres du Roi de s'en aller à Rome, comme son Ambassadeur extraordinaire, pour complimenter de sa part le Pape Urbain VIII, sur son avénement au S. Siege (*). Il y reçut aussi la confirmation de son Ordre de la Milice chrétienne, sous le titre de la Conception immaculée de la Vier-

Ordre de la Milice Chrétienne.

(*) Il avoit été élu le 6 Août 1623.

ge (6). Il l'avoit institué quelques années auparavant ; & comme il en portoit l'habit, il trouva bon aussi de le faire porter à Messieurs ses Enfans. Quelques Seigneurs & Gentilhommes s'en trouverent pareillement honorés ; mais cela ne dura pas long-tems ; ce que d'autres aïant bien prévu ne jugerent pas à propos de s'y engager, sans un exprès commandement du Roi. Tant y a que M. de Marolles en fut dispensé ; mais mon Frere eut l'honneur de le recevoir. 1623.

Ce Prince, étant de retour d'Italie, désira que je misse en François la *Bulle* de Sa Sainteté, touchant cette nouvelle Milice, avec ses Constitutions, contenues en dix Chapitres, lesquelles il trouva bon ensuite de faire imprimer (7), sous la direction du Pere Joseph Capucin, qui en fut le grand Promoteur, & qui avoit aussi suggéré à ce Prince généreux, de faire équiper des Vaisseaux, pour embarquer des Chevaliers de sa Milice ; & aller au secours des Chrétiens opprimés sous la domination du Turc, & particuliérement de ceux qui sont en la Mo- Bulle & Constitution de la Milice.

(6) Voïez sur cet Ordre la Vie du P. Joseph, Tome I. chap. 20.

(7) En 1626, in-8.

rée, qu'il espéroit attirer dans les intérêts de son entreprise par une révolte considérable. Son zele & grand cœur lui ôtoient l'appréhension de toute sorte de périls, & ne lui mettoient pas de désespérer d'une entreprise si hardie, ajoutant d'aill beaucoup de créance aux révélations du Pere Capucin, qui l'assuroit qu'il falloit se promettre toutes choses d'un si grand & si pieux dessein, & que Dieu feroit des miracles, s'il en étoit besoin, pour le faire réussir. Cinq Vaisseaux furent donc bâtis, & frétés de tout point aux dépens de M. de Nevers, qui n'y voulut rien épargner, & reçurent en la cérémonie de leur Baptême, s'il faut user de ce terme, les noms de S. Michel, de S. Basile, de la Vierge, de S. François, & de S. Charles; mais enfin le malheur voulut qu'ils furent brûlés, & que toute cette grande dépense fût abîmée dans les eaux, ou dévorée par les flammes.

es Duc lois. Pour favoriser l'étude de M. le Duc de Rethelois, qui apprenoit la Langue latine, & qui aimoit assez les curiosités de l'Histoire, je lui mis en François un abbrégé de la Romaine, composé par Pline le Jeune, ou par Cor-

1623.

ıs Nepos, qui est celui-là même j'ai inséré depuis à la fin des re- ques de ma premiere Edition de ile (8), avec d'autres petits Ou- es qui traitent de l'origine des ıains. Celui-ci ne déplut pas; & me il avoit la mémoire fort heu- , & que l'Ouvrage n'étoit pas trop , il l'apprit aisément par cœur. e Prince avoit le naturel beau, & rit plus fin qu'il ne paroissoit; un peu railleur entre ceux qui le ient familiérement, quoiqu'il eu grand peur de fâcher personne, ıisoit civilité à tout le monde; non pas également, selon les eptes que mon Pere lui en avoit de fois donnés, parceque c'est le moïen de se faire aimer, & d'ac- ir de la réputation Il avoit appris se tenir jamais importuné par les tilhommes qui le venoient visi- usoit même de familiarité avec : & ainsi, sans se donner beau- de peine, il gagnoit le cœur de (9). Il faisoit aussi état des Gens ettres, à cause de leur savoir, & ıit un Grec illustre, appellé Do-

Ses inclina- tions

) En 1649, *in-fol.* n Abregé des illus- omains, tiré d'*Au- Victor.*

(9) Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles.

1623. mitien, parcequ'il avoit une mém
prodigieuse de tout ce qu'il avoit
& disoit toujours des choses rare
écoutoit aussi avec plaisir M. l'A
vêque d'Aix, Paul Huraut de l'
pital, & son Frere M. de Gourv
qui étoit un vieux Gentilhomme
parloit beaucoup & fort agréa
ment d'une infinité de choses
savoit.

Mademoiselle de Gournay.

Au reste Mademoiselle de G
nai (10) étoit un de ses grands d
tissemens : & quoiqu'il fût d'une
meur assez galante, si est-ce qu'i
avoit point de Dame qu'il n'eût
tée pour entretenir celle-cy, soit
la vît chez Mademoiselle sa So
soit qu'il la trouvât chez Madam
Longueville sa Tante, ou chez
dame la Comtesse de Soissons, où
alloit quelquefois.

Ses perfections.

Cette bonne Fille, que j'ai tou
beaucoup estimée, & que je vi
souvent en mon particulier, a
l'ame candide & généreuse. Sa be
étoit plus de l'esprit que du corps
savoit force choses qui ne sont
ordinaires aux personnes de son

(10) Marie de Jars de Gournai, morte à Paris le 13 Juillet 1645, âgée de 8- ans. Vo Mémoires du P. Ni Tome XVI.

Nous [illegible]
façon [illegible]
cueillis [illegible]
imprimer [illegible]
Presens [illegible]
Ceux, [illegible]
trouve [illegible]
sieurs [illegible]
ne des [illegible]
après sa mort, [illegible]
de Montagne, [illegible]
maux du Perron [illegible]
Cospean, Evêque [illegible]
la Rochepozai, [illegible]
M. Seguier, [illegible]
Messieurs [illegible]
toujours [illegible]
sion assez [illegible]
donnoit, [illegible]
davantage, [illegible]
d'un carrosse, [illegible]
fut offert [illegible]
dinal de Richelieu. [illegible]
Hommes la visitoient aussi fort souvent, & la bonne Demoiselle comptoit au rang de ses meilleurs Amis, M. de la Mothe le Vayer, M. le Prieur Oger, & M. son Frere (12);

(12) Le premier étoit François Ogier, Prédicateur célebre; le second, Charles Ogier, connu par par son Voyage au Nord, écrit en Latin.

1623. Messieurs les Haberts, Cerisai, l'Etoile, Boisrobert, de Revol, Colletet, Malleville, tous assez connus dans la République des Lettres (12); &, si je ne me trompe, elle me faisoit l'honneur de me mettre en ce nombre-là.

1624. Mort du P. Fronton.

Comme j'étois en Touraine, sur la fin de l'Eté de l'année 1624, j'y reçus la nouvelle de la mort d'un savant Homme, c'étoit du Pere Fronton du Duc, Jésuite, l'un des plus célebres Théologiens de son tems, de la naissance duquel la Ville de Bordeaux a sujet de se glorifier. J'avoue que la perte m'en fut sensible : car ce bon Vieillard, qui me faisoit le bien de m'aimer, ou du moins de souffrir patiemment que j'allasse quelquefois profiter de son entretien, avoit l'ame tout-à-fait sincere; & je lui suis obligé de beaucoup de sentimens pour les matieres Théologiques, que sa facilité me fit concevoir, & qu'il avoit confirmés dans mon ame par un solide raisonnement. Il mourut à Paris en la soixante-sixieme année de son âge, le 25me jour de Septembre 1624 (13).

(12) On peut voir ce qui en est dit dans l'Histoire de l'Acad. franç.

(13) On a un Article curieux sur ce savant Jésuite, par le P. Oudin, son Confrere, dans le Tome XXXVIII des Mémoires du P. Niceron, page 103-139.

M. l'Abbé de Crosilles m'avoit pro-
ré cette connoissance, aussi-bien que 1624.
lle de M. du Bois, Prédicateur du M. du Bois.
ɔi, que je compte au rang des meil-
ıres fortunes de ma vie. Celui-ci,
e je vis dès le tems qu'il étoit au-
ès des Messieurs de Vendôme, dont
.voit la conduite, me gagna le cœur
.bord par la franchise qui me parut
son visage, mais qu'il a toujours
:ompagnée de tant d'esprit & de
oir, qu'il seroit bien difficile de
connoître & de ne le pas aimer.
écrit & parle agréablement, & il
ıt que tout le monde lui céde, pour
soins qu'on se peut promettre d'un
:fait Ami. Au reste, sa fortune pour
richesses est médiocre, parcequ'il
ɩeaucoup de vertu; & toutefois il
ɔartage généreusement avec ses Pro-
:s, qu'il sait en avoir besoin; &
re l'affection qu'il porte à sa Niéce,
.demoiselle de Villeneuve, Fille
onneur de la Reine, & de beau-
p d'esprit, il fait encore paroître
bon naturel envers un Frere qu'il a
ıs l'Ordre des Peres Dominicains,
sa rare modestie ne le rend pas
ins considérable que son éloquence
son savoir; de sorte qu'il n'a peut-
: tenu qu'à lui d'en avoir les pre-

1624. mieres Charges, comme il a reçu d'ailleurs toutes les marques d'honneur qui sont dues à ceux qui ont étudié & enseigné, comme lui, avec réputation.

1625. Thèses soutenues au College de Clermont. Je retournai sur la fin de l'année à Paris, où dès le commencement de la suivante, je vis les célebres disputes qui se firent en divers jours au College des Jésuites, en présence du Roi, pour les Thèses de Messieurs de Verneuil & de Moret, ses Freres naturels. Là, contre la coutume, en faveur de la Cour, M. l'Archevêque de Rouen, François de Harlai, ouvrit la dispute en Langue vulgaire; mais quelque savant que fût ce Prélat, les difficultés qu'il y forma n'en parurent guere plus intelligibles. Cependant les deux Princes réussirent admirablement dans les Actes qu'ils firent l'un après l'autre en Théologie, sous la direction du Pere Merat, Théologien célebre, qui les avoit enseignés tous deux, si ma mémoire ne me trompe point en cela.

Balet du Roi. Un mois après, comme le Roi étoit encore jeune, se voulant divertir à une galanterie de son âge & de la saison, dansa un Balet fort agréable, de l'invention de M. le Duc de Nemours, qui avoit en cela des pensées rares, comme il les avoit en toutes

ıtres choses. M. de Moret, à qui je 1625.
·endois souvent mes respects, me vint
ɔrendre à l'Hôtel de Nevers pour me
e faire voir, & eut soin de deman-
ler pour moi une place au Capitaine
les Gardes, qui m'en donna une par
ıasard beaucoup meilleure qu'il ne se
e fût imaginé, & que n'en eurent
:eux qui étoient proches le haut dais,
ɔù les Reines se devoient asseoir; mais
ètant descendues plus bas, à cause de
la foule, je vis toutes les Entrées fort
ıisément. Ce Balet eut pour titre,
Les Fées des Forêts de S. Germain (14),
dont l'une présidoit à la Musique, une
autre au Jeu, la troisieme à la Folie,
la quatrieme aux Combats, & la der-
niere à la Danse; chacune d'elles fai-
sant voir des Entrées selon son humeur,
dont la description ne déplairoit peut-
être pas, si j'entreprenois de la faire;
mais pour parler seulement de la pre-
miere, sous la puissance de Guillemine
la Quinteuse, dansée par Chalais,
sans rien dire de toutes les autres, il
y eut une machine représentant la Mu-
sique en gros, sous la figure d'une
grande Femme, aïant plusieurs luths

(14) Les Vers sont du Sieur Bordier. Ce Balet fut dansé en la Salle du Louvre, le 11 Février 1625, & imprimé la même année *in*-4. à Paris.

1625. pendus autour d'un vertugadin, d'où ils furent décrochés par certains Musiciens fantasques, qui sortirent de dessous ses juppes; & comme ils en faisoient un concert, la grande Femme, dont la tête s'élevoit jusqu'aux chandeliers qui descendoient du platfond de la Salle, battoit la mesure; puis la Musique & les Musiciens disparurent insensiblement pour faire place à d'autres choses beaucoup plus ingénieuses & plus divertissantes, qu'elles ne furent de grande dépense. Ensuite, il y eut Bal, où le Roi, extrêmement paré avec toute la Cour, fit danser Mademoiselle de S. Luc, qui étoit une fort belle personne; & M. de Baradas, alors Favori, étoit du nombre des Seigneurs qui danserent avec le Roi.

M. le Légat Barberin.

Au 22 de Mars ensuivant, le Pape fit une Bulle touchant la Légation du Cardinal François Barberin son Neveu, adressée aux Archevêques & Evêques de l'Eglise catholique, laquelle étant venue en France, M. de Nevers désira que j'en fisse une version, que j'ai vue depuis dans l'onzieme Tome du Mercure François, en la page 185, & ensuite M. le Légat fit son Entrée à Paris par la porte S. Jac-

1625.

ques, le Mercredi des Quatre-tems de la Pentecôte, avec toute la magnificence qui s'en trouve décrite autre part (15). J'en vis une partie, de la maison d'nn Libraire, appellé Toussaint du Bray, dans la rue S. Jacques, où j'étois auprès de Mademoiselle de Nevers; comme peu de jours auparavant, je vis aussi quelque chose de la cérémonie du Mariage de la Reine d'Angleterre, devant le Parvis de Notre-Dame (16), où M. le Duc de Chevreuse porta la procuration pour le Roi d'Angleterre, accompagné des Ambassadeurs extraordinaires, les Comtes de Carlile & de Hollande: & M. le Cardinal de la Rochefoucauld fit les Epousailles, au lieu de M. l'Archevêque de Paris, qui ne s'y voulut pas trouver à cause de cela; & la Messe fut célébrée à cinq heures du soir, par M. l'Evêque de Chartres (17), assisté

Mariage de la Reine d'Angleterre.

(15) Dans le Mercure françois, Tome XI, page 623-631. Il y en a eu une autre Description imprimée séparément Voïez le projet d'un nouveau Cérémonial françois, pag. 50.

(16) Voïez les Mémoires de M. de Bassompierre, Tome III, page 23. Le Mercure françois, Tome X, page 478, Tome II, p. 255 & suiv. Tome XII, page 224. Cette Princesse étoit Henriette de France, qui fut mariée avec Charles I, Roi d'Angleterre.

(17) C'étoit Léonor d'Estampes de Valençai, sacré Evêque de Chartres en 1621. Il fut depuis (en 1641) Archevêque de Reims.

1625. de Messieurs les Evêques de Baïon & de Dardanie, pour faire les Diacre & Soudiacre. Le Ciel se couvrit de nuages cette journée-là, & la pluie fit un peu d'incommodité. Ceux qui ont écrit l'Histoire, n'en auront pas sans doute oublié toutes les particularités.

Voïage de Champagne. Bientôt après M. le Duc de Nevers, aïant fait quelque séjour à Paris, depuis son voïage d'Italie & d'Allemagne, se proposa d'en faire encore un autre en Champagne, & d'y mener avec lui Messieurs ses Enfans. C'étoit sans doute pour le dessein que je dirai tantôt. Il trouva bon que je leur tinsse compagnie, & me fit mettre avec eux dans son carosse, auprès de la Gouvernante de Mademoiselle sa Fille, où étoient aussi M. de Marolles & M. de Charnisai; les Filles aïant leur carosse à part, les Ecuïers & les Gentilhommes servans, le leur, aussibien que le Précepteur & les Secrétaires, sans les autres Officiers qui étoient à cheval.

Ce voïage se fit par un beau tems, & fut assez divertissant, tant à cause de la paix, dont la campagne jouissoit alors, que pour les réceptions joïeuses que les Villes firent à leur Gouverneur, qui les avoit conservées

avec tant de soin. Je fus fâché que la maladie l'empêchât de passer par Reims, parceque je n'y avois point été, & que j'eusse été bien aise de voir cette Ville, la Métropole de la premiere Belgique, où tant de nos Rois ont été sacrés, depuis la seconde Race, (car nous n'apprenons point de notre Histoire qu'il y en ait eu aucun de la premiere) : mais nous n'en approchâmes que de trois lieues, & nous couchâmes à Fîmes, petite Ville sur la route des Gens de guerre, si connue par leurs fréquentes & fâcheuses visites.

1625. Reims.

Là, notre Prince fut visité par la plus ravissante Demoiselle du monde. Elle étoit vêtue à l'antique : & comme elle étoit d'une taille avantageuse, passant le plus grand homme, de la moitié de la tête, on l'eût pu nommer la grande Géante, comme celle que les Livres d'Amadis rendent si célebre, si d'ailleurs elle eût été aussi belle, ou qu'elle eût eu la conversation aussi agréable ; mais celle-ci, qui alloit du pié comme un Basque, étoit si grossiere, que pour faire la complaisante & la Femme de bonne humeur, elle convia le plus beau de la compagnie à jouer à la boule dans une allée du jardin : & de fait,

La Demoiselle de Fîmes.

1625. pour en avoir du plaisir, on fit partie avec elle, pour voir son adresse ; & quand c'étoit à son tour de jouer, elle haussoit son bras, levoit sa coeffe à pointe, & retroussant sa robe sur son vertugadin, avec sa juppe (la mode en étoit encore à son usage), elle avançoit un pié, & après avoir poussé son coup, elle se relevoit sur l'autre, & battoit de la main, observant de loin tous les mouvemens de son bois, avec des postures & des exclamations admirables. Enfin la rare Demoiselle gagna la partie, & remporta les louanges qu'elle avoit bien mériteés.

Danse de Sompy.

Le lendemain, on fut dîner à un gros Bourg du Rethelois, appellé Sompy (18), où sur la fin du repas les Filles des Habitans, qui s'étoient parées, entrerent en dansant, & firent un grand cercle autour de la table, qui étoit dans un lieu assez spacieux ; mais comme leur joie & leur émotion furent un peu excessives, on les fit sortir dehors avec la même gaieté ; & le Prince, pour leur témoigner qu'il leur savoit gré de leur réjouissance, en choisit deux des plus jolies, auxquelles il fit donner le double de ce que, par une fonda-

(18) Ou plutôt Sommepi ; ce lieu est qualifié de Ville dans plusieurs Géographies.

tion de sa Maison, on avoit accoutumé de donner à quelques-unes, pour les marier, dans toutes les Terres & Seigneuries dépendantes de ses Duchés (19). 1625.

On partit ensuite pour Rethel, où le Gouverneur vint au-devant, avec les Habitans en armes, qui reçurent leur Duc avec toutes les démonstrations de joie qu'il leur fût possible. Cette Ville, qui me parut d'un assez grand circuit, est située sur la riviere d'Aisne. De-là, nous passâmes à Mesieres, que la riviere de Meuse enferme presque toute de son canal, qui fait en ce lieu-là une espece de peninsule, & la rend une Place considérable, avec sa Citadelle, sur la frontiere du Roïaume : & de Mesieres, comme le jour s'abbaissoit, nous allâmes à Charleville, qui n'en est qu'à une demi-lieue, sur la même riviere, dans un beau païs.

Rethel.

Mesieres.

Cette Ville, dans une Terre souveraine hors de France, quoiqu'elle soit encore dans le Diocese de Rheims, doit son origine & son nom à Charles de Gonzagues, Duc de Nevers. Les

Charleville.

(19) L'Acte de cette fondation, pour marier 60 pauvres Filles, est du 14 Février 1588. Voïez cet Acte & les Pieces qui le concernent, dans le Recueil qui en a été donné en 1663, *in*-4.

1625. murs, les pavillons, les portes & les édifices en paroissent somptueux, étant bâtis de brique & de pierre de taille, & les maisons couvertes d'ardoise, qui croît dans le païs. Les rues & les places en sont bien proportionnées, & le quai le long de la riviere est revêtu de pierre, avec un pont de même qui traverse, pour aller joindre le Mont Olympe, où l'on jettoit alors les fondemens d'une Forteresse. Il y avoit dans cette Ville quatre Eglises, l'une de Jésuites, l'autre de Capucins, & les deux dernieres de Carmelites mitigées, & de Religieuses du S. Sépulcre, où dans la derniere, Madame la Comtesse de Chaligni, veuve d'un Prince de Lorraine, étoit Fondatrice & Supérieure (20).

Après qu'il eut plu à M. de Nevers de s'arrêter quelque tems dans le grand pavillon du portail de la Ville, où il y a un bel appartement, il y fit servir son souper; & sur les neuf à dix heures du soir, voulant aller à son logis, sur le bord de la riviere, de l'autre côté de la Ville, il ne monta point en ca-

(20) C'est Claude de Moui, veuve, 1°. de Georges de Joyeuse, & 2°. de Henri de Lorraine, Comte de Chaligni. La Fondation dont il s'agit, est de 1621.

rosse, mais comme l'air étoit doux, & la soirée belle, il nous dit qu'il seroit bien aise d'aller à pié jusques-là, parceque ce n'étoit qu'une promenade, & que nous lui tinssions compagnie, avec Messieurs ses Enfans, & Mademoiselle de Nevers. Cependant tout du long de la rue, ce ne furent que perpétuelles acclamations; & quand nous fûmes dans la grande place, où il falloit passer, j'avoue que je me trouvai surpris de sa belle cimétrie en quarré, où aboutissent quatre grandes rues qui répondent aux quatre portes de la Ville, dans une distance assez considérable, le tout orné d'un grand nombre de lumieres, dans des lanternes de papiers de diverses couleurs, qui étoient à toutes les fenêtres, avec des feux de joie, qui s'allumerent en même tems aux extrémités des quatre rues, non sans des concerts de violons & de haut-bois, & le bruit de quelques mousquetades, parmi celui des trompettes & des tambours. 6125.

Cela parut d'autant plus beau à tous tant que nous étions, qu'on ne s'y attendoit point du tout, & certainement cette place éclairée de la sorte, me fit souvenir de la description que fait S. Jean, dans son Apocalypse, de

1725. cette Jerusalem céleste, dont les murailles en quarré sont bâties de pierres précieuses : car en effet, toutes les lumieres blanches, rouges, vertes, jaunes & bleues, que nous découvrions de toutes parts, avoient beaucoup de rapport à l'éclat des Crystaux, des Hyacinthes, des Emeraudes, des Calcedoines & des Saphirs.

Nous séjournâmes plus d'un mois en ce lieu là, où son Excellence (on ne donnoit point encore de l'Altesse aux Princes, comme on fait à présent) fut visitée des Seigneurs & des Dames du païs : & s'allant promener pendant les beaux jours & aux heures commodes, dans le voisinage, soit du côté de Mesieres, ou du côté des Ardennes, nous lui tenions compagnie ; & je ne lui déplaisois pas de lui raconter ce que je me souvenois d'avoir lu de ces grandes forêts dans les Romans, & sur tout de la Fontaine enchantée du bon Renaud, qui ne devoit pas être loin de-là. Un Monastere de Cordeliers conventuels, appellé Bethleem, qui, sans mentir, est une agréable solitude, s'y offroit aussi fort commodément, pour y aller prendre l'air, & converser avec les bons Religieux.

1625. M. l'Archevêque de Reims.

Pendant que nous fûmes à Charleville, Gabriel de Sainte Marie de Gefford (21), dit le Bénédictin Anglois, Théologien célebre, Archevêque de Reims, y fit sa visite, & y tint les Ordres, au mois de Septembre, dans l'Eglise des Peres Capucins, où il fit une nombreuse Promotion d'Ecclésiastiques de divers Dioceses, après un excellent Sermon qu'il y prononça la veille, où nous assistâmes tous avec son Excellence; & trois jours après nous allâmes au Château de la Cassine, à trois lieues de-là, bâti par le Prince Ludovic de Gonzagues, dans une Plaine basse, sur le bord d'un Marais, au travers duquel passe la riviere de Bar, qui se va décharger dans la Meuse. Le séjour en est agréable en Eté, à cause des Eaux & des Bois; & le Parc, à l'entrée duquel est un Monastere de Cordeliers conventuels, est d'une fort grande étendue, où regne une seule allée, entre beaucoup d'autres, d'une extrême longueur. D'un autre côté, on voit le Château de Chemery, qui appartenoit alors au Baron

La Cassine.

(21) On le nomme *Gifford* dans le nouveau *Gallia Christiana*. Il est mort en 1629 : on a de lui quelques Ouvrages, mentionnés dans le nouveau *Gallia Christiana*, Tome IX, page 16[illegible].

1625. de Couſſi, & à ſa Mere la Comteſſe de Sors, qui reçut chez elle des viſites de notre Cour. Et pour la Caſſine, qui n'eſt pas d'une ſtructure fort élevée, elle eſt néanmoins bien bâtie & fort ornée par-dedans de galleries, de cabinets, de peintures & de lambris dorés.

Départ de France de M. le Duc de Rethelois.

Je ne ſaurois bien dire le tems que nous fûmes en ce beau lieu; mais c'eſt le dernier où j'aie vu M. le Duc de Rethelois, qui en partit quelques jours après nous, par les ordres de M. ſon Pere, pour aller à Mantoue, accompagné de peu de perſonnes, & d'un Secrétaire italien, appellé Martinelli, qui étoit homme d'eſprit, venu exprès de Mantoue, cinq ou ſix mois auparavant; mais le deſſein ne nous en étoit pas connu, parcequ'il le falloit tenir ſecret, à cauſe des brigues d'Eſpagne, & de la Maiſon de Guaſtale, qui eſſaïoit de corrompre les intentions du Duc, au préjudice de la Maiſon de Nevers, quoiqu'elle fût la plus proche à ſuccéder, ſi le Duc venoit à mourir ſans Enfans, comme il n'y avoit pas grande apparence qu'il en dût avoir. Toutefois, M. de Marolles en fut averti; & ſans l'engager dans le voïage, on trouva bon de ſe con-

enter pour cela de Boham, ſage Gentilhomme, qui étoit Sous-gouverneur, de Salabéri Valet-de-chambre, & de peu d'autres gens, avec le Secrétaire que j'ai déja nommé. Et c'eſt le ſujet pour lequel nous fîmes le voïage de Champagne. 1625.

Nous partîmes donc de la Caſſine, pour retourner à Paris; mais ce fut par un autre chemin. M. de Nevers prit la route d'Avenai, qui eſt un grand Monaſtere de Religieuſes Bénédictines (22), auprès d'Aï, à quatre lieues de Reims, où étoit la plus jeune de ſes Filles, appellée Bénédicte, deſtinée pour l'Ordre de Saint Benoît, dont elle portoit déja l'habit, ſous la direction de Madame de Barradas, Profeſſe de cette Abbaïe, qui bientôt après fut nommée par le Roi à l'Abbaïe du Pont-aux-Dames, de l'Ordre de Cîteaux, dans le Dioceſe de Meaux. Avenai.

D'Avenai nous vînmes à Coulommiers, maiſon ſuperbement bâtie par Madame de Longueville, Catherine de Gonzagues, où cette Princeſſe, qui portoit ſes civilités au dernier point, reçut M. ſon Frere & Mademoiſelle Coulomiers.

(22) Cette Abbaïe doit ſon origine à S. Berte & à S Gombert, dont elle conſerve les Reliques.

1625. ſa Niece, avec une joie & un accueil qui ne ſe peuvent exprimer. Elle nous y fit voir ſon bâtiment ſomptueux, qui n'étoit pas encore achevé; mais entre les choſes que j'y trouvai de plus exquiſes, eſt le grand eſcalier ſoutenu de coloſſes de Femmes nues, qui le ſemblent ſoutenir de leurs mains, & la baluſtrade magnifique au-deſſus de la corniche du grand édifice enrichie de figures, de feſtons & de feuillages à l'antique, laquelle regne tout autour; mais il faut avouer que la ſituation n'en eſt pas merveilleuſe.

Nous y ſéjournâmes deux jours entiers, & l'un de ces jours fut emploïé à faire une viſite au Monaſtere de Faremouſtier, à une lieue de-là, où étoit Mademoiſelle de Rethelois, Anne de Gonzagues, depuis Madame la Princeſſe Palatine, qui n'y portoit point l'habit de Religieuſe, comme auſſi n'en a t-elle jamais eu le deſſein. J'eus l'honneur de la voir par la grille, avec ce grand éclat de beauté qu'elle a toujours conſervé depuis; mais avec une tendreſſe ſur le viſage, & quelque ſorte de petit ennui peint ſur ſes joues, qui toucha tellement M. ſon Pere, que je lui entendis dire, au retour dans le caroſſe, à Madame ſa Sœur, qu'il

Mademoiſel'e de Rethelois.

en avoit pitié, & qu'il avoit envie de la retourner quérir; mais Madame de Longueville, qui ne fut pas de cet avis, le détourna de cette pensée, & lui fit prendre un autre conseil. Il n'y avoit dans le carosse avec eux que Madame le Feron, M. de Marolles & moi. 1625.

Pendant tout ce voïage, qui fut de trois mois, je fis ma Traduction de l'Office de la Semaine sainte, pour l'amour de Mademoiselle de Nevers, à qui sa piété en avoit suggeré le desir, & je la fis imprimer l'année suivante, pour la premiere fois (23); mais non pas en l'état que je l'ai remise depuis, avec approbation des Docteurs, & Privilege du Roi. Mais quelque succès qu'ait eu cet Ouvrage, qui fait une partie considérable du Breviaire romain, s'il en falloit aujourd'hui consulter les avis de quelques-uns pour le donner au Public, ils s'y opposeroient de tout leur pouvoir, sans nous en dire de bonnes raisons; quoiqu'il ne soit pas nouveau de voir des Versions des Pseaumes, des Ecrits des Prophetes & des Apôtres, des Homelies des SS. Peres, & de la plûpart des Hymnes

Traductio[n] de la Semai[ne] sainte.

(23) C'étoit en 1626, & il y en a eu depuis diverses autres Editions.

1625. qui sont entre les mains de tout le monde, sans que les ennemis d'une si douce consolation pour les ames pieuses, l'aient pu empêcher jusqu'ici, par une stupide férocité. Sans mentir, l'Eglise est à la veille de recevoir de grands services par ces gens-là; & celui qui dit à quelqu'un qu'il faisoit rimer un masculin avec un féminin, contre les regles de notre Poésie, quand il emploïoit les mots de Pere & de Mere, à la fin de deux vers, se connoissoit bien à donner son avis sur des Ouvrages de cette qualité, lui qui veut qu'on traduise les Hymnes en vers, parceque cela sert beaucoup, pour les rendre plus intelligibles, ou avec plus de fidélité, que lorsqu'on les traduit en prose.

Faux avis de la mort de M. l'Evêque de Limoges.

Etant de retour à Paris, Monsieur de Nevers eut un faux avis de la mort de M. de Limoges, Raimond de la Marthonie, & demanda son Evêché au Roi, qui le lui accorda (24). Il me dit, en me voïant dans son cabinet, la créance qu'il avoit, d'avoir obtenu ce Bénéfice, pourvu qu'il fût vacant. Je lui dis que le Roi le considéroit trop, pour n'avoir pas été bien aise de lui témoigner en ce rencontre,

(24) Ce Prélat ne mourut qu'en 1627.

comme en beaucoup d'autres, l'estime qu'il faisoit de lui. Il me répondit que, si cela étoit, il avoit jetté les yeux sur moi. Je lui rendis graces de ses soins & de toutes ses bontés, reconnoissant franchement que, comme je ne méritois point cet honneur, aussi ne m'y attendois-je nullement; mais que je lui en serois éternellement obligé. 1625.

Voilà les bienfaits & les avantages que j'ai reçus de ce grand Prince; & des services que mon Pere a essaïé de rendre à sa Maison en douze années qu'il y a été, il ne lui en est pas demeuré davantage; tant il est vrai de dire que les richesses & les grandeurs mondaines ne sont pas toujours les récompenses du courage, de la valeur & de la fidélité. On nous a oubliés, comme nous avons oublié nous mêmes nos propres intérêts; & tant plus on a de retenue & de modestie chez les Grands, & plus on s'y trouve négligé. Il faut donc quelque sorte de hardiesse avec peu de pudeur, & beaucoup de dissimulation & d'importunité, pour y réussir; c'est pourquoi, m'en étant apperçu de bonne heure, par un exemple domestique, je m'en suis retiré sans regret; mais avant que

Ma premiere retraite de la Cour.

1625. d'en partir tout-à-fait, comme je m'y suis encore trouvé en beaucoup d'occasions, sans aucun attachement, ou espérance, je dirai ce que j'ai vu, & les raisons que j'ai eues de m'appliquer à quelque chose de meilleur & de plus sûr.

1626. Ballet du Roi. Pendant le Carnaval de l'année 1626, le Roi voulut danser encore un Ballet, dont M. de Nemours inventa le sujet, qui étoit de représenter plusieurs Ballets (25) en un seul, pour les réjouissances des Noces imaginaires de la Douairiere de Bilbahaut, avec un Personnage, qu'il appelloit le Fanfan de Sotteville (car les noms mêmes, en ces choses-là, doivent avoir quelque chose de plaisant, & il y a de l'art à les bien choisir.) M. de Nemours qui m'en avoit dit le dessein, voulut que je le visse, parcequ'il se persuadoit que je m'y connoissois un peu, & qu'il savoit bien que j'estimois tout ce qui venoit de lui. Je le vis donc; mais pour en dire la vérité, ce ne fut pas si commodément que celui de l'année d'auparavant. J'en remarquai pour-

(25) Les Vers sont des Sieurs Bordier, de l'Etoille, Imbert, & Sorel. On en a une Edition de l'Imprimerie roïale 1626. *in-fol. Maître Galimathias*, pour le même Bal, Paris, Mathurin Hainault, 1626, *in-8*. Les Vers sont du Sieur de l'Etoille.

1626.

ınt aſſez bien toutes les particularités, c je lui en dis enſuite mes ſentimens. l y eut ſans doute de bonnes choſes n ce genre-là; mais il y en eut auſſi ui ne réuſſirent pas ſi bien qu'on l'a-oit eſpéré; comme d'y avoir amené n Cheval ſur lequel étoit monté le ieur *Marais*, *jouant* le Perſonnage du randTurc,au lieu de l'introduire ſeule-ıent ſur une machine repréſentant un Cheval, ce qui eſt de bien meilleure race, que de faire paroître ces cho-es-là au naturel; puiſqu'en effet, la anſe n'eſt qu'une pure fiction pour le ivertiſſement; ce qui n'eſt pas de ıême de la Comédie, qui approche avantage du naturel. C'eſt pourquoi ı Comédie peut admettre quelquefois es animaux naturels, au lieu que la anſe, qui n'eſt que des hommes, ne e fait jamais avec ſuccès.

Le petit Ballet des doubles Femmes, que M. de Nemours fit danſer un peu uparavant, ſurprit tout le monde agréa-blement, & réuſſit mieux qu'aucun que e vis jamais, bien qu'il ſe fit à fort eu de frais, & qu'il ne fût que de cinq ou ſix Entrées au plus, dont les vio-ons firent la premiere, habillés de orte qu'ils paroiſſoient toucher leur nſtrumens par derriere; mais c'eſt

Ballet des doubles Femmes.

1626. qu'en effet, ils avançoient à reculons, & avoient des masques au derriere de la tête, représentant des Vieilles de belle humeur, qui l'inspirerent de telle sorte à toute la compagnie, qu'elle s'en réjouit admirablement. La suite qui n'en fut pas moins divertissante, s'acheva par l'Entrée des doubles Femmes, qui parurent d'abord comme de jeunes Demoiselles, qui saluerent la compagnie, en se démasquant, c'est-à-dire, ôtant un masque de velours de dessus un autre de Ballet, représentant un visage de Demoiselle, avec un habit ridiculement modeste; puis se retournant tout-d'un-coup, aïant un masque de Vieille, derriere la tête, encore plus ridicule que celui des violons, avec un chaperon & le reste de l'habit de Femmes dégingandées, elles s'agitoient d'une étrange sorte, comme si la jalousie ou quelqu'autre passion les eût possédées; & derechef, en faisant paroître le visage doux & modeste, elles reprenoient une action beaucoup plus retenue; ce que tantôt elles faisoient toutes ensemble, & tantôt séparément. Enfin s'étant toutes prises par la main, pour danser en rond, on n'eût su dire, qui étoit le devant, ou le derriere, tant cette in-

vention jolie séduisoit agréablement l'imagination. 1626.

Comédie. Il en est de même des Comédies qui exigent le moins de dépense, & dont la beauté principale consiste aux choses qui se disent, & à l'action des Personnages, le reste n'étant qu'un accessoire qui ennuie bientôt; quoiqu'il faille que le Théâtre soit propre, mais avec une magnificence médiocre, sans y emploïer toutes ces grandes machines, ou ces longues perspectives, qui nuisent souvent bien davantage aux Acteurs, qu'elles ne leur donnent de grace, comme l'expérience nous l'a fait voir. Je crois que les Comédies de Plaute & de Terence n'avoient pas besoin de tous ces vains ornemens; & ce qui étoit jugé de meilleur dans la représentation des Tragédies de Sophocle & d'Euripide, n'étoit point sans doute l'artifice des changemens de Scenes dont usoient les Grecs; quoiqu'il ne les faille pas négliger, quand l'occasion s'en offre à propos. M. de Nemours étoit de ce sentiment; & comme je l'entretenois quelquefois des Comédies de Plaute & de Terence, parceque je voïois qu'il y prenoit plaisir, il me disoit que je lui faisois regretter de n'entendre pas assez

M. de Nemours.

1626. bien le Latin, pour voir toutes les beautés de ces deux Auteurs, & surtout de Plaute, dont l'esprit lui paroissoit plus enjoué & plus brillant que celui de Terence.

D'autres fois il avoit la bonté de me lire mille choses agréables qu'il avoit écrites; & tantôt, allant à la promenade avec lui, j'étois ravi de l'entendre parler sur toutes sortes de sujets, avec un esprit & un jugement merveilleux. Le jour que Madame sa Femme accoucha de l'un de Messieurs ses Enfans, qui fut un Samedi, aïant eu beaucoup de fatigues, pour la peine où il l'avoit vue, il se voulut récréer un peu l'après-dînée; & comme j'eus l'honneur de la passer toute entiere auprès de lui, je lui dis que j'avois quelque pressentiment de la dignité future de cet Enfant, & que bien qu'il eût des Aînés de grande espérance, il ne leur seroit point inférieur, soit qu'il le voulût destiner à l'Eglise, ou qu'il embrassât quelque jour une autre profession. L'événement a justifié cette conjecture; & celui-là, qui est aujourd'hui le seul de cette branche illustre, ne dément point la gloire du sang de Savoie & de Lorraine, dont il est descendu. M. de Nemours

1626.

n'aïant témoigné qu'il seroit bien aise que je le visse souvent, je m'en sentis glorieux ; mais je n'abusai pas d'une si grande civilité.

Jubilé.

Quand le tems des réjouissances fut passé, on publia les Indulgences du Jubilé; & comme on alloit à pié aux Stations dans les quinze Eglises, qui furent marquées pour cet effet par M. l'Archevêque de Paris, les Peres Jésuites, qui firent une perte considérable du Pere Coton (26), leur Provincial, exposerent son corps au peuple, dans la Sacristie de leur Eglise, qui étoit l'une des quinze, où il avoit le visage découvert, & reçut les honneurs de la sépulture, le Jeudi de la Mi-carême, qui étoit cette année-là le jour de S. Joseph. Cet homme illustre, qui avoit été plusieurs années Confesseur du Roi, mourut trois jours après la déclaration qu'il donna par écrit contre la doctrine contenue dans le Livre de Sanctarellus Jésuite, touchant l'autorité & la personne des Rois : & ensuite déceda pareillement M. Servin, Avocat général, qui défaillit en parlant devant le Roi, comme il tenoit son Lit

Mort du P. Coton.

Mort de M. Servin.

(26) Pierre Coton, mort à l'âge de 63 ans, le 19 Mars 1626.

1626. de Justice au Parlement, le sixie[me] jour de Mars (27).

Faux avis de la mort de M. de Cornac.

Environ ce même tems-là, on nou[s] écrivit de la Province, que M. d[e] Cornac, Abbé de Villeloin, étoit a[u] décédé, ce qui donna sujet à [m]
Pere de demander son Abbaïe au Roi, qui lui avoit toujours fait e[s]
quelque bien pour moi. Enfin cette occasion s'en étant offerte, le Roi lui accorda libéralement ce qu'il lui av[oit] demandé; & s'étant informé com[b]
valoit l'Abbaïe, mon Pere lui dit qu'il pensoit qu'elle fût de cinq ou six mille livres de rente: c'est peu de chose, lui dit le Roi, je voudrois qu'elle en valût vingt mille, je vous la donnerois d'aussi bon cœur; car j'ai toujours eu pour vous de l'estime & de la bonne volonté. Ces paroles d'un grand Roi furent très obligeantes. Le Brevet en fut expédié avec toutes les dépêches nécessaires; mais l'avis de la mort ne se trouva pas véritable; & M. de Villeloin, qui n'avoit été qu'un peu malade, se portoit beaucoup mieux. Cela n'empêcha pas que mon Pere n'en ren-

(27) C'étoit le 19 Mars, non le 6, que M. Louis Servin mourut subitement aux piés du Roi. Voïez son Eloge dans le Supplément de Moréri, de 1749.

dît au Roi ses très humbles remercimens ; mais comme toutes les choses de la fortune lui avoient toujours assez peu réussi, le Roi eut la bonté de nous témoigner qu'il se souviendroit de nous, & que nous pouvions nous en assurer. 1626.

Il me fut aisé de croire que cette affaire réussiroit comme celle de l'Evêché de Limoges ; & quoique j'eusse besoin de quelque établissement pour subsister, à cause du peu de bien qui restoit dans notre Famille, par les pertes que nous y avions faites, & par les grandes dépenses de mon Pere, à qui rien n'étoit demeuré de tous ses services, qu'un Brevet du Roi, pour une pension de six mille livres, dont il étoit mal païé ; si est-ce que Dieu me fit prendre la résolution de me contenter du peu qu'il m'avoit donné, avec beaucoup de charges que je ne saurois exprimer. De sorte que voïant M. de Nevers, à la veille de s'en aller hors de France, sa Famille dispersée, & mon Pere hors d'emploi, comme s'il eût été à recommencer tout de nouveau en l'âge qu'il avoit, quoiqu'il eût encore assez de vigueur, je me retirai chez nous, au même tems que le Roi fut à Nantes, où se traita le mariage de M. d'Orléans

1626. avec Mademoiselle de Montpensier.

Cependant M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit entré au gouvernement des affaires, & de qui l'étonnante fortune prenoit déja de profondes racines dans l'Etat, eut un Brevet du Roi pour cinquante mille écus de rente en Bénéfices, sur les premiers qui viendroient à vaquer. Or il arriva que le second jour de Décembre de l'année 1626, l'Abbaïe de Villeloin, se trouvant de ce nombre-là, par le véritable décès de M. de Cornac, dont nous eûmes aussi-tôt avis, je ne crus pas que tous les soins, que nous prendrions de la faire demander une seconde fois, pussent réussir. Néanmoins, afin de ne rien négliger, quoique nous fussions d'ailleurs assurés que le Frere du Défunt la faisoit courre, aussi-bien que le Gouverneur de Loches, pour M. le Cardinal de la Valette, nous trouvâmes le Maître de la Poste du Liege, homme officieux, & certainement de nos amis, appellé Malpenée, qui par un tems fort fâcheux, à dix ou onze heures du soir, entreprit de nous servir en cette occasion assez importante, pour en donner promptement avis à mon Pere, qui s'en étoit retourné à Paris, il n'y avoit que dix jours.

Mort de M. de Cornac, Abbé de Villeloin.

Ce Courier ami devança tous les autres. Mon Pere ne perdit point de tems pour aller à Crone, où étoit le Roi. Il eut l'honneur de lui parler. Le Roi se souvint de ses promesses, & nous accorda l'Abbaïe de Villeloin, du consentement de M. le Cardinal de Richelieu, l'aïant refusée au Frere du Défunt, & à M. le Cardinal de la Valette qui, par bonheur pour nous, n'étoit pas bien alors dans l'esprit du premier Ministre. Le Brevet en fut expédié à Paris le cinquieme jour de Décembre, signé Louis, & plus bas, Phelippeaux. Ensuite de quoi nous en obtînmes les Bulles de Rome, du 14 des Cal. d'Avril 1627, en la quatrieme année du Pontificat d'Urbain VIII, & j'en pris possession le sixieme jour de Juillet ensuivant, en présence de M. de Bourdeilles, Chevalier des Ordres du Roi, de Sicard de Gachis, Abbé de Perignac, & de plusieurs autres témoins.

1626. Le Roi donne l'Abbaïe de Villeloin.

1627.

Cette Abbaïe de l'Ordre de Saint Benoît, au Diocèse de Tours (28), est d'une Fondation de plus de huit cens ans, où je trouvai quatorze Religieux, onze desquels étoient Prêtres, & les trois autres n'étoient que Novi-

Villeloin.

(29) Située à trois petites lieues de Loches

1627. ces. Cela fut un sujet de grande joie à toute la Famille, qui s'en promettoit quelque sorte de secours; & de fait, après avoir païé les frais des Bulles, & fait les avances pour la nourriture des Religieux, j'emploïai u partie considérable du revenu à païer, par les menus, quelques dettes domestiques (29).

Mort de Madame de Marolles.

Un mois avant que de prendre possession de ce Bénéfice, je perdis, avec beaucoup de déplaisir, ma Tante, Charlotte de Marolles, Sœur aînée de mon Pere, Fille de bon esprit & d'une vertu rare, ne s'étant jamais souciée de se marier, quoiqu'elle eût été assez recherchée en sa jeunesse, parcequ'elle ne croïoit pas avoir assez de bien pour trouver des Partis sortables à sa condition, ou proportionnés à son cœur généreux. Je me persuadai que le saisissement qui la prit peu de jours auparavant, pour la mort subite de Silvain de Menou, Fils aîné de ma Sœur, qu'elle aimoit tendrement, fut cause d'une fievre violente, qui l'emporta le cinquieme jour.

(29) Dom Martenne dans son *Voïage Littéraire*, Tome I. page 4, dit que l'Abbé de Marolles a dressé la Liste des Abbés de Villeloin, qui a été imprimée par Messieurs de Sainte Marthe, & qu'il a enrichi ladite Abbaïe de plus de 300 Tableaux antiques, qui s'y voient dans une grande Salle.

Entre les Religieux de ce Monastere, je n'en trouvai qu'un seul qui eût réussi dans ses études, Claude Marsault (30), à qui, pour l'amour de cela, mon Prédécesseur avoit donné la charge de Sous-prieur, avec un petit Prieuré dépendant de l'Abbaïe ; & quand l'occasion s'offrit de lui témoigner l'estime que je fis dès-lors de ses bonnes qualités, je ne la laissai pas échapper, & j'eus beaucoup de joie de lui donner un Office assez considérable, qui vaqua bientôt après dans la Maison, par la mort du Chambrier Pilet. Les autres Religieux, quoique bonnes gens, & dont j'ai fait estime, selon la portée de chacun, n'étoient point de cette force-là. 1627. Claude Marsault.

Il vaqua aussi dès la premiere année un Prieuré & quatre Cures en ma nomination, de trois desquelles je fis expédier les Lettres pour un honnête homme de Loches, appellé Michel Lutier (31), que je considérai pour ses bonnes mœurs, & pour son savoir, M. Lutier.

(30) L'Abbé de Marolles dans son *Dénombrement*, loue ce Religieux sur ses Vers latins, & dit qu'il avoit fait de bonnes études à la Flêche, sous les Jésuites.

(31) Selon l'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement*, Michel Lutier étoit savant dans les Lettres humaines. Il a été Prieur de Crosilles, & Prevôt d'Antoni dans l'Eglise de S. Martin de Tours.

des Freres d'un premier lit, qui
ſoient de beaucoup de bien de l
ceſſion de leur Mere, & par l
liances avantageuſes qu'ils a
contractées ; & il obtint, de
conſentement, le Prieuré en C
Rome.

Après cela, je m'occupai au ſ
mes Abbaïes. Je fis réparer la
Réparations. qui avoit été un peu négligée ;
meublai l'une & l'autre, pour
moïen d'y recevoir les viſites
Amis, & de mes Proches, do
Familles étoient déja ſi nomb
Cette dépenſe, au bout de qu
années, a monté à plus de dix
livres, ſans l'ordinaire, & une
conſidérable du revenu emploïé
des dettes domeſtiques.

1628. Titres mis par ordre. Archevêché d'Aix.

Cependant je travaillai à met
ordre les titres de ces deux Ma
j'en fis un inventaire raiſonné,
compoſai même quelque ſorte

venoit d'être pourvu, M. le Cardi- 1627.
il de la Rochefoucauld, de qui j'é-
is connu, lui parla de moi, d'une
aniere fort obligeante, pour me con-
.erer dans le dessein qu'il avoit d'en
endre récompense. Quelques Prélats
conderent son sentiment, & M. de
'on ne s'en étant pas éloigné, M.
Baraut, lors Evêque de Basas, &
. de la-Beraudiere, Evêque de Pe-
;ueux, m'en écrivirent les proposi-
ns, tenant la chose fort faisable,
isque j'avois été agréé, ce qui m'o-
igea de les aller remercier, & de
excuser d'une offre si avantageuse;
: mon Pere, qui me connoissoit
ut-être beaucoup mieux que tous ces
essieurs, ou qui ne désiroit pas que
quitasse sitôt un Bénéfice, que sa
ile considération m'avoit acquis,
ur un autre fort éloigné, quoique
aucoup plus grand, & d'une dignité
olime, me défendit de l'accepter,
iant peut-être qu'il nous en vien-
oit d'autres assez-tôt, sans me dé-
re de mes Abbaies: mais quoique
n'eusse pas la même opinion, si est-
que je n'eus point de peine à obéir
celui qui pouvoit toutes choses
: moi. M. de Bretel de Norman-

1627. die (32), traita depuis de cet Archevêché avec M. de Lyon, dont je n'eus point de regret.

Je ne fus guere plus d'un mois en mon voïage de Paris, où je laissai M. de Marolles qu'on avoit déja engagé, contre son sentiment, à prendre une Charge de Maréchal de Camp, avec M. de la Ferté Imbaut, depuis Maréchal de France, dans l'Armée d'Italie, commandée par le Marquis d'Uxelles, pour le secours de Mantoue. Car il est vrai que, prévoïant bien ce qui en est arrivé depuis, vu la conjoncture des affaires d'alors, le peu d'assistance qu'il y avoit à se promettre du côté de la Cour, & la difficulté des passages & des vivres sur les Terres du Duc de Savoie, qui ne manqueroit pas d'armer pour des intérêts contraires (ce que je me souviens bien qu'il représenta plusieurs fois à M. de Longueville, & aux autres amis de M. le Duc de Mantoue, qui ne se mettoient point en état de l'aller secourir, & surtout M. de Longueville, qui étoit son Neveu, & dont la qualité avec

Armée pour le secours de Mantoue.

(32) Louis de Bretel, Conseiller au Parlement de Rouen, & Doïen de l'Eglise métropolitaine, fut fait Archevêque d'Aix en 1630.

1627.

rands biens eussent rendu le parti
idérable, joint que, pour son re-
, ne se sentant pas avoir assez de
, pour servir dans la premiere
ge de l'Armèe qu[illegible]i fut offerte,
a'il n'étoit pas aussi fort content
être que le second, sous un Gen-
mme qui n'avoit point sur lui les
tages de l'âge, de la naissance &
expérience) il eût bien voulu s'en
ser honnêtement; mais tout cela
ervit de rien.

fallut céder aux empressemens
n lui fit; & commandant tour-à-
avec la Ferté Imbaut (33), après
l'un & l'autre eurent forcé quel-
barricades, & qu'étant descendus
ng d'un torrent, ils se furent pos-
a-delà d'un Bourg appellé Villars,
s résisterent courageusement avec
arquis d'Uxelles, & toute l'Ar-
, à l'effort des Ennemis, enfin
nt qu'ils manquoient même de
lre, & que la résistance de toutes
orces de Savoie leur étoit un obs-
qu'il étoit impossible de surmon-
outre que toutes sortes de muni-
s vinrent à leur manquer tout à
ois, ils se résolurent à faire re-

M. de Marolles, Maréchal de Camp

) Voïez plus bas sa Généalogie.

1627. traite, auparavant que les Ennemis eussent gagné le pas de Lestrech, d'où leur perte étoit inévitable.

Une Relation porte que le Sieur de Marolles partit pour aller mettre la Cavalerie & le reste des Trouppes en bataille dans la petite Plaine de Tourettes, & qu'il mena le Sieur de Breuil (c'étoit son Fils) avec lui; ce qui assura merveilleusement la retraite, où, comme dans toutes les occasions, sous des Chefs si braves, les Régimens de Montereau, du Bec, de Moulins, de la Chapelle, de Langeron, de Praslin, de Vignori, & plusieurs autres, avec leurs Mestres de Camp & Officiers, donnerent beaucoup de marques de leur courage & de leur valeur, n'aïant perdu que quatre hommes durant toute leur retraite, quoique les Ennemis les eussent suivis, jusqu'à ce qu'ils eussent regagné leurs barricades, où l'on a su de quelques Prisonniers piémontois, qu'en toutes les escarmouches qui s'y firent, le Duc de Savoie avoit au moins perdu cinq à six cens hommes, entre lesquels il y eut quelques Officiers & Gens de remarque; mais cela n'empêcha pas que la Savoie ne publiât cette retraite, comme une défaite considérable & une victoire signalée,

Combat en retraite.

1628.

voïant que par ce moïen le Duc de Mantoue étoit privé d'un puiſſant ſecours, contre les deſſeins que le Duc de Savoie avoit formés.

Ainſi ce qui avoit été prédit ne fut connu que trop vrai par l'événement; & après que l'Armée eut été licentiée, mon Pere s'en revint à Paris, & de-là avec ſa Compagnie de Gendarmes, au Camp devant la Rochelle, où le Roi étoit en Perſonne, qui prit enfin cette Place importante, & qui y fit ſon Entrée victorieuſe, le jour de la Touſſaint, après une réſiſtance des Rochelois opiniâtrée trop long-tems. La nouvelle nous en fut apportée le lendemain, dont il fallut faire des feux de joie : à quoi le peuple ſe porta d'autant plus volontiers, qu'il en connoiſſoit peu les conſéquences; mais je puis dire avec vérité que je preſſentis bien dès-lors ce qui nous en devoit arriver: car en effet, l'Etat ni l'autorité roïale n'en ont pas tant profité que les Favoris, qui, pour n'avoir point mis de bornes à leur ambition, nous ont embarraſſés dans des affaires épineuſes, pour exercer long-tems notre patience.

La Rochelle

Troubles continués

Enfin la ſuite de cette fameuſe conquête fut de travailler au ſecours de

1628. M. le Duc de Mantoue & de défendre Casal, de pousser ensuite M. le Duc d'Orléans, de le vaincre en la journée de Castelnaudarri (34), où le Comte de Moret fut tué (35) & le Duc de Montmorenci fut pris prisonsonnier. Mais ce ne fut pas encore assez; car sous le prétexte de l'Electeur de Treves, qu'il falloit maintenir contre la violence de la Maison d'Autriche, on trouva bon de déclarer la guerre à l'Espagne; & pour la bien commencer, on convoqua l'arriere-ban de la Noblesse, & on fit sur le Peuple un surcroît prodigieux de levées de deniers, qui a toujours continué depuis, & ne faut pas douter, par la nécessité des affaires, qu'elle ne dure encore trop long-tems (36).

Depuis l'année 1628, jusqu'en 1634, je fis presque un continuel séjour dans mes Abbaïes, qui ne sont qu'à deux lieues de chemin l'une de l'autre. Là, nonobstant la misere de la guerre & des subsides, qui chargeoient le Peuple, je menois une vie assez paisible, à la réserve d'un

(34) En 1632.

(35) Antoine de Bourbon, Comte de Moret en Gâtinois, Fils naturel d'Henri IV, qui l'avoit eu de Jacqueline de Bueil.

(36) Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles.

Procès que j'eus, à cause de mon Abbaïe de Villeloin, pour un droit honorifique dans une Paroisse du voisinage, contre un Gentilhomme, appellé Roniard, qui, au nom de sa Femme, à cause d'une Terre qu'elle avoit, appellée les Genets, usurpoit une qualité dans la Paroisse de Coulangé, qui ne lui appartenoit pas, comme il fut jugé ensuite par Arrêt du Parlement. 1623. Procès de conséquence.

Ce Procès, d'assez grande conséquence, m'obligea donc de faire un voïage à Paris, pour le solliciter. Mais il ne dura pas long-tems; & ce fut alors que, pour mettre sous la presse la suite de l'Histoire romaine, que j'avois composée, depuis le Regne de Dioclétien & de Maximien, jusqu'à celui de Valentinien & de Valens, j'en laissai la copie entre les mains de Toussaint du Bray, qui l'imprima en l'année 1630, avec les Abbrégés d'Aurelius Victor, & de Sextus Rufus, & l'Histoire de l'extraction d'Auguste de Messala Corvinus. Suite de l'Histoire romaine. 1630.

Je dédiai cet Ouvrage au Roi (37); mais je n'eus pas l'honneur de le lui présenter, pour m'être trouvé obligé Mo Madam Marolles.

(37) C'est un Vol. *in*-8°. donné sous le Titre de, Suite de l'Histoire romaine de Coeffeteau, &c.

1630. d'aſſiſter ma Mere, dans la grande maladie qu'elle eut, & qui la ſurprit en mon Abbaïe, où elle m'étoit v[illegible]e viſiter. Depuis quelques années, [illegible] étoit devenue fort infirme, de la [illegible] ſaine perſonne du monde qu'elle étoit auparavant, & ſe trouva ſaiſie d'une fievre lente, qui la mena au tombeau. Elle mourut entre les bras de ſon Mari, qui ſe trouva heureuſement auprès d'elle, le onzieme jour d'Août de l'année 1630, & nous donna ſa bénédiction, après avoir reçu tous ſes Sacremens, recommandant ſur-tout à ſa Petite-fille Charlotte de Menou, qu'elle aimoit chérement, de vivre dans la crainte de Dieu, & de croire qu'il ne l'abandonneroit jamais; ce qu'elle dit d'un ton agréable, en levant ſes yeux au Ciel, & rendit l'eſprit ſans aucun effort. Son corps fut ouvert, où l'on lui trouva le cœur fort petit, le foie brûlé, les poumons adhérans aux côtes, & trois pierres dans la ſubſtance du fiel: puis nous lui rendîmes les honneurs de la ſépulture, dans l'Egliſe de mon Abbaïe, où ſes cendres attendent la Réſurrection.

Fondation. C'eſt où je veux être auſſi enterré, ſi je viens à mourir dans le

›aïs (38), ordonnant, pour cet effet, 1630.
ıne somme pareille que celle qu'ont donnée, pour prier Dieu pour eux, Messieurs de la Rochefoucauld, & de Cornac, mes Prédécesseurs, & de aquelle je paie, dès maintenant, la ·ente, pour jouir de la Bibliotheque que M. de Cornac a léguée au Monastere, à cette condition, aïant été estinée autant que le legs de M. de la Rochefoucauld, Oncle du Cardinal le ce nom, dont j'ai ci-devant parlé.

Aïant donc cette belle Bibliotheque en ma disposition, pour ma vie durant, j'ai essaïé de la bien loger, & je lui ai préparé une gallerie exprès, qui m'a coûté plus de mille écus. J'ai aussi fort accommodé la Maison Abbatiale, & j'ai tâché de mettre en assez bon état les deux Eglises qu'il a plu à Dieu de me commettre, avec tout ce qui en dépend, excepté quelques ornemens assez nécessaires, pour celle de Villeloin, que je n'ai pas encore eu les moïens de fournir.

Bibliotheque.

Pendant les années 1629, 1630 & 1631, je mis par ordre tous les Titres de l'une & de l'autre Maison, & j'en fis, non-seulement un inventaire très exact, mais encore j'en transcrivis

Titres do-mestiques.

(38) Il est mort à Paris.

1630. moi-même une bonne partie des plus considérables, que je rangeai dans une suite chronologique ; & de-là, voulant passer à la connoissance de ceux de ma Famille, je pris plaisir d'en faire aussi des extraits, & de les rédiger dans le même ordre, pour apprendre les noms & les alliances de plusieurs de mes Ancêtres, dont il y est fait mention. J'y en ai trouvé dès l'année 1327 ; mais il y en a un entre les Titres de Villeloin, concernant la même chose, plus ancien de douze ans, & trois encore plus anciens, entre les Titres de mon Abbaïe de Baugerais, de l'Ordre de Cîteaux, touchant la fondation d'une Lampe, à perpétuité, entre deux Autels, dès les années 1212, 1216 & 1241, par lesquels on trouve qu'Helias & Raoul son Fils, Seigneurs de Marolles, en la Paroisse de Genillé, font la fondation de cette Lampe ; & entre les Titres de l'Abbaïe de Cormery, à présent possédée par M. de Bethune, Archevêque de Bourdeaux, il y en a un de l'année 1130, qui fait mention d'un certain *Radulfus de Marollis Miles*, qui fit quelque donation à une Eglise dépendante de ce Monastere illustre.

1630.

Ce fut une consolation à ma Mere, avant que de mourir, de me voir pourvu, de voir aussi des Enfans de ses Filles mariées honorablement, & d'espérer que mon Frere en auroit bientôt de sa seconde Femme, Jeanne de Menou, Fille unique de notre Beau-frere Emon de Menou, d'un premier Lit; parcequ'en effet, elle étoit prête d'accoucher, l'aïant épousée neuf ou dix mois auparavant, c'est-à-dire, six mois, depuis le décès de sa premiere Femme Claude de Roc[illegible], qui mourut, en couche, de la petite vérolle, avec son Enfant, dès le mois de Mai de l'année 1629, & qui étoit Fille de François de Rochefort, Baron de Luçay, & de Sylvine le Begue. Or, comme je me trouvai honoré des Ordres ecclésiastiques, dès ce tems-là (car je les avois reçus à Paris, & à Tours, à diverses fois, par les mains des Révérendissimes Prélats Etienne Puget, Evêque de Dardanie, Suffragant de Metz, pour M. de Paris, le dix-huitieme jour de Mars de l'année 1628, Bertrand d'Eschaux, Archevêque de Tours, le vingt-deux de Septembre 1629, & Jean François de Gondy, Archevêque de Paris, le vingt-troisieme jour de

Femmes de Louis de Marolles.

Ordres ecclésiastiques.

1630. Février 1630 ;) je fis la Cérémonie ecclésiastique des Epousailles, avec la permission du Pasteur de la Paroisse du Château du Rabry, qui étoit la Maison de M. de Menou, mon Beau-frere, & Pere de ma Belle-sœur, dans le Diocese de Bourges, quoique ce soit de la Province de Touraine, pour le temporel.

Jeanne de Menou.

On avoit toujours prédit à mon Frere, qu'il épouseroit cette Femme-là, comme il en avoit conçu le desir, de fort bonne heure, & qu'il en avoit même fait des recherches [illegible]ravant ; mais l'occasion de l'autre Mariage, s'étant offerte, il perdit l'espérance de celui-ci, & pouvoit croire, bien aisément, qu'il n'y falloit plus penser : toutefois, Dieu en a voulu autrement disposer.

Sa premiere Femme, très sage & très vertueuse, mourut, comme je l'ai déja dit ; & cette derniere alliance ne s'est pas trouvée moins heureuse, qu'on pouvoit espérer que la premiere l'eût été : car outre les Enfans bien nés, qui en sont venus, il ne s'est jamais vu une société plus douce, ni une amitié plus sincere. Il n'y eut jamais une Femme plus prudente, ni plus soumise aux volontés de son Ma-

ri, tant qu'ils ont vécu ensemble, pendant vingt années, quoique ses fatigues dans les Armées, avec l'ardeur de son tempéramment, & son impatience naturelle, lui eussent causé de grandes infirmités. 1630.

Six mois après la mort de ma Mere, dont le deuil fut grand dans toute la Famille, mon Pere se remaria à une Dame de Paris, qu'il avoit toujours beaucoup estimée, sans y rien chercher au-delà, que sa satisfaction particuliere : car pour le reste, il faut avouer que les avantages n'en furent pas bien grands, & qu'il nous eût même été utile qu'il eût trouvé bon de s'en abstenir. Mais le Ciel en avoit autrement ordonné, & ce fut à nous de souffrir doucement, ce qu'il n'étoit pas en notre pouvoir d'empêcher, quand il eût été juste de le vouloir; outre que, pour mon particulier, je m'étois toujours soumis, avec respect, à tout ce que mon Pere avoit desiré de moi, & je fus assez heureux, pour ne lui en faire jamais paroître la moindre émotion, dont je m'apperçus bien qu'il me sût gré, & qu'il eût été bien aise que mon Frere, qui le supportoit plus impatiemment, en eût usé de la même sorte. Sur la fin de l'année,

M. de Marolles se remarie.

1630. il amena sa Femme en sa maison, où il acheva paisiblement le reste de ses jours avec elle, perdant le souvenir de la Cour, & se détachant peu-à-peu des affections qu'il avoit eues dans le grand monde, pour ne songer plus qu'au repos de son ame, & jouir de la douceur d'une vie privée, hors le tumulte des affaires & des emplois.

Personnes de qualité dans la Province.

La Province n'étoit point alors destituée de Personnes de qualité, & d'une agréable conversation. Nous avions à Montresor (39), M. de Bourdeilles, Gouverneur de Perigord, & Messieurs ses Enfans, dont le second, qui eut cette noble Seigneurie, depuis la mort de M. son Pere, y venoit souvent quand il avoit la meute de son Altesse roïale M. le Duc d'Orléans, & il y recevoit tous ses Amis, avec un accueil agréable. Nous y avions M. le Comte de Bethune, au Château de Selles (40), que M. son Pere, Frere du Duc de Suilly, avoit si bien bâti sur la riviere du Cher; M. le Comte de S. Aignan, son Beau-frere, depuis premier Gentilhomme de la Cham-

(39) Ville en Touraine, confinant au Berri. Voïez une Addition de l'Abbé de Marolles, ci-après.

(40) Selles est une petite Ville du Berri. Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles, sur M. de Bethune.

1630.

bre, qui étoit souvent dans son Château (41), sur la même Riviere, à deux lieues de-là, & M. de Valençay (42), dans sa belle maison, qui n'en est qu'à une pareille distance, & e M. d'Haplaincour, son Fils, Dominique d'Estampes, a depuis accrue avec tant de somptuosité.

De l'autre côté, nous avions M. le Marquis d'Hervaux (43), Lieutenant de Roi de la Province, qui joint l'esprit & l'érudition à la gloire d'une Naissance illustre, qu'il tient d'un Pere généreux, & qu'il fera passer, sans doute, à sa belle & nombreuse Postérité.

Nous avions M. le Vicomte de Briguel, Chevalier des Ordres du Roi, & M. d'Humieres, son Fils, l'un & l'autre l'exemplaire de la probité & de la courtoisie. Soit qu'ils fissent leur séjour à Asai-le-Feron (44), soit qu'ils demeurassent à Prully (45), l'un des plus anciens & plus considérables Châ-

(41) Saint-Aignan, Ville, Château & Duché en Berri. Voïez, sur ce Seigneur, Addition de l'Abbé de Marolles.

(42) Valençai, Ville & Seigneurie en Berri.

(43) Voïez sur M. d'Hervaux une Addition de l'Abbé de Maroilles.

(44) Ou Azay-le-Feron, Ville de Touraine, entre l'Indre & la Clayse.

(45) Il y a Prully, Bourg en Berri, sur le Cher; & Prully, Ville & Baronie en Touraine.

teaux de la Province. Toujours l'abord
1630. étoit grand chez eux, & les Dames, dont la vertu étoit recommandable, aidoient merveilleusement à faire les honneurs du logis. Le jour que Madame la Vicomtesse de Brigueil, Jaqueline d'Humieres (46), la derniere du nom de cette Maison illustre, tomba malade d'une fievre aigüe, qui l'ôta du monde, je passai toute la soirée avec elle dans un entretien des choses de l'autre vie, & j'ai su depuis que pendant toute sa maladie, qui ne fut que de cinq jours, elle en eut beaucoup de consolation. Madame sa Belle-fille, Isabelle Phelippeaux (47), la plus jeune de quatre Sœurs, toutes honnêtes, & d'un rare mérite, ne la survéquit pas longues années, & je vis mourir ensuite à Paris M. son Mari, d'une fievre maligne, laissant douze Enfans de grande espérance, sous la tutelle de leur Aïeul paternel, le plus homme de bien de son tems, qui ne survéquit que de six mois un si sensible déplaisir (48).

(46) Mariée en 1595 à Louis de Crevant, Vicomte de Brigueil, Gouverneur de Ham.

(47) Fille de Raimond, Seigneur d'Herbault, mariée en 1627 à Louis de Crevant IIIe du nom, Marquis d'Humieres.

(48) Ils moururent l'un & l'autre en 1648. Voïez les Additions.

Je ne passerai point sous silence les Vicomtes de Paulmy, qui ont réta- 1630.
bli dans leur Maison, l'une des anciennes du Païs, les grands biens qui en étoient sortis par les dépenses excessives & par le mauvais ménage de René le Voyer, Baillif de Touraine, qui s'étoit allié dans la Famille de Crissé. Louis le Voyer, que j'ai connu, étoit l'honneur & la sincérité même; & sa Femme, Françoise de Larsay, étant décédée, il prit les Ordres ecclésiastiques, & y a vécu saintement le reste de ses jours, aïant laissé des Enfans dignes de son nom, & entr'autres Gabriel le Voyer, Abbé de Paulmy, de qui l'esprit & le savoir sont assez connus. M. d'Argenson, Maître des Requêtes, Personnage recommandable pour ses services, & pour ses rares qualités de sagesse & de piété, étoit de la même Famille, & n'a pas laissé une postérité moins illustre que l'Aîné de sa Maison; ce qui se justifie bien aisément par les Charges & les Emplois honorables qui leur sont demeurés, & qu'ils conservent avec tant de splendeur. L'estime que j'ai toujours faite de ces Messieurs, m'a fait consentir à ne leur dénier pas l'original d'un Titre considérable que

j'ai trouvé dans mon Abbaïe de Baugerais, concernant la noblesse & l'antiquité de leur Maison; il est de l'année 1245, par lequel Agathe, Femme d'Etienne le Voyer, Seigneur de Paulmeïs, donne à cette Abbaïe une rente de quelques blés à prendre sur une dixme qu'elle avoit à Ferrieres-Larson, élisant, pour cet effet, sa sépulture dans l'Eglise de ce Monastere. Ce Titre est scellé du sceau d'Etienne le Voyer, son Mari, où sont représentés deux Léopards l'un sur l'autre, qui sont encore aujourd'hui les Armes de ceux de cette Maison; ce qui n'a pas été remarqué par François de Belle-Forêt, qui en a écrit une Généalogie, qui se voit dans son Histoire de France (49).

1630.

Je ne passerai point non plus sous silence la Maison d'Argi, dont il ne reste plus aujourd'hui dans notre Province que Messire Gilles d'Argi (50), Seigneur de Pons, Gentilhomme de beaucoup d'esprit, & qui n'a pas seulement conservé les biens qu'il a eus d'un Pere très sage, mais qui par sa prudence s'est rendu soigneux d'en ac-

(49) On a une Généalogie exacte de la Maison de *Voyer* dans le Tome II du Supplément de Moréri, de 1735.

(50) Voïez les Additions.

quérir d'autres, pour accroître les espérances de plusieurs Neveux qu'il a de ses Sœurs, tous Gentilhommes bien faits, dont l'Aîné, Chef de la Maison de Bellefons, recueillera un jour par sa Femme de la Maison de Preuil de Châteaulandon, les biens de la succession de feu M. de Meure, si connu en son tems pour son mérite, sorti d'une branche des Puînés d'Argi, & qui n'avoit laissé pour tout Héritier qu'une Niece, Mere de la Femme de M. de Bellefons, Petit-neveu d'un autre du même nom, de qui le courage & les services furent signalés. Il avoit été un des meilleurs & plus sincerès Amis de mon Pere; & c'est de lui que sont sortis les Bellefons de Normandie. 1630.

Nous avions aussi dans le même voisinage la Maison de Préaux, qui nous étoit chere, à cause de Gilbert de Préaux (51), dont la capacité fut honorée de la Charge de Sous-gouverneur du Roi, & qui a laissé des Enfans & des Petits-neveux, héritiers de son nom & de sa réputation.

Nous y avions la Maison de Palluau & de l'Isle Savary, possédées par les illustres Descendans de M. de Fronte-

(51) Voïez les Additions.

nac, Chevalier des Ordres du Roi, & son premier Maître-d'Hôtel; cel du Mée, de Marteau, de la Mothe & de Lencosme; celles de Luçai, de Veuil, de Bauché, de la Moriniere & d'Entragues; celles des Roches Saint-Quentin, de Tranchelion, de la Sabardiere, de Thienne, de Baillou & de Cigogné; & d'un autre côté, les Maisons de la Foleine, de Bleré, de la Croix, du Courbat & de Menetou, qui nous sont alliés. Mais tenant beaucoup plus cher le souvenir de ceux qui ont soutenu la gloire de leurs Ancêtres, à cause de leur amitié, que pour la proximité du sang, quoiqu'elle me soit avantageuse, entre ceux qui sont demeurés, de personnes qui nous étoient si recommandables, je ne celerai point que j'honore & que je chéris particulierement Joseph de Jussac, Seigneur de la Foleine, & Claude de Jussac son Frere, Gentilhomme très accompli, Gouverneur de la Tour du Havre (52), l'un & l'autre Fils d'Astremoine de Jussac, Seigneur de la Foleine, qui joignoit la franchise & la fidélité au naturel le plus tendre

1630.

(52) On a de lui quelques Poésies françoises, & des Considérations sur l'œconomie du Poème de l'Enéïde. Voïez les Additions

our ses Enfans & pour ses Amis, 1630.
qui fût jamais.

Voilà les Familles & les Maisons considérables, où j'ai trouvé le plus d'amitié & de société, pendant le séjour que j'ai fait dans la Province en divers tems, & même quand j'en ai été dehors, comme il est d'ordinaire aux personnes qui changent de lieu, de se rencontrer en plusieurs endroits. Mais revenons à la suite de notre petite Histoire.

En l'année 1632, j'eus un petit démêlé avec M. d'Eschaux, Archevêque de Tours, quoique ce fût l'un des meilleurs hommes du monde, & qu'il lui eût même plu de me donner plusieurs fois des marques de sa bienveillance. C'étoit touchant un pouvoir de bénir des ornemens, des linges & des vêtemens d'Eglise, que les Evêques donnent facilement, & qui ne se demande pas même par les Supérieurs des Maisons régulieres, & particuliérement des nôtres; mais cherchant occasion de faire civilité à ce Prélat que j'honorois beaucoup, je lui demandai ce que je crus qu'il ne me voudroit pas refuser, & qu'il seroit même ravi de m'accorder. Toutefois il en fit difficulté, parcequ'en effet il ne pensoit

1632. M. Deschaux Ar. de Tours.

1632. pas que la chose fût en son pouvoir; ce qui m'obligea de lui écrire quelq Lettres, à la vérité respectueuses, mais pourtant un peu trop fortes pour être agréables; de sorte qu'il ne se put empêcher de me témoigner que cela ne lui plaisoit pas, & m'accorda pourtant ce que je désirois de lui.

Je le priai d'excuser ma véhémence, & je lui rendis par Lettres de très humbles remercimens; mais comme je me persuadai que pour ne manquer pas au respect, il falloit faire quelque chose de plus, je le fus trouver à Tours, où il étoit; & après lui avoir fait mes complimens, qu'il reçut de bonne grace, il me retint à dîner chez lui, où il attendoit M. le Prince, pour le traiter, comme il fit avec magnificence. Là se trouverent aussi les Ducs de la Trimouille & de la Rochefoucauld, & quelques autres Personnes de qualité, & entr'autres le Comte de Maillé, le Lieutenant général de Tours, & le Sieur du Hayet, Abbé d'Aiquevive.

M. le Prince de Condé.

M. le Prince, aïant pris sa place, fit mettre M. de Tours au bout de la table, M. de la Trimouille de l'autre côté, M. de la Rochefoucauld auprès de lui, le Lieutenant général de Tours,

Abbé de S. Julien, & l'Abbé d'Aiquevive ensuite, & ordonna que je fusse entre M. de la Trimouille & le Comte de Maillé; de sorte que me trouvant presque vis-à-vis de lui, l'étant de M. de la Rochefoucauld; il trouva bon, pour se divertir, de me faire des questions touchant les Indulgences d'un Jubilé que le Pape avoit envoïé, parceque M. de Tours étant fort enrhumé ce jour-là, ne pouvoit presque parler. Je lui dis que les Indulgences du Jubilé étoient une grande grace que le S. Pere nous faisoit, parcequ'au lieu de grandes pénitences, à quoi nous étions tenus pour la satisfaction de nos péchés, selon les anciennes pratiques de l'Eglise, il nous envoïoit une relaxation des peines que nous avions méritées; mais qu'il falloit bien prendre l'intention du Pape, & qu'il entendoit par les Indulgences, nous appliquer les mérites du Sang de Jesus-Christ, dans une bonne & sincere conversion; c'est-à-dire, non-seulement de ne plus faire les maux que nous avions commis; mais encore de faire les biens que nous avions négligés. Il me demanda là-dessus, comme je l'entendois, & si j'en usois de la sorte? Je lui répondis, que je pen-

1632.

Indulgences du Jubilé.

1632. fois m'être assez expliqué de la sorte que je l'entendois ; mais que je n'avois garde de me vanter que je fusse plus juste qu'un autre. Il me répliqua que s'il étoit de cet avis, il perdroit le jugement, ou qu'il se feroit Moine dès le lendemain. Cependant, lui dis-je, il est écrit qu'il faut s'abstenir du mal & faire le bien, & que le Seigneur, dans l'Evangile, avoit comparé le Roïaume des Cieux à dix Vierges, dont il y en avoit cinq prudentes & cinq folles; que les prudentes étoient celles qui joignoient les bonnes œuvres à l'innocence de la vie, & les cinq folles, celles qui se contentoient de n'être point criminelles. Il m'imputa de gaieté de cœur que j'avois forgé cette explication ; mais M. l'Archevêque, qui prit la parole, reconnut que c'étoit le vrai sens de la Parabole ; & pour la fortifier davantage, quand il eut achevé son raisonnement, je rapportai le sens de celles des dix dragmes & des cinq talens, qui reviennent à la même chose. M. le Prince ne se rendit pas encore pour cela ; & parcequ'il y avoit des Violons dans la Salle qui faisoient du bruit, il leur commanda de se taire, & continua de se plaindre de la rigueur de l'Evangile

La Parobole des Vierges.

l'Evangile, quand je lui eus rapporté le passage de l'étroite voie du Ciel; 1632.
surquoi je lui dis, pour le consoler, qu'il étoit aussi écrit dans S. Jean 8, qu'une Femme fut surprise en adultere, & le reste, que lui-même récita tout du long; puis quand il eut achevé, & que j'eus pris la hardiesse de louer la netteté de son expression, je lui fis remarquer que le Fils de Dieu s'étoit contenté de dire à cette Femme, qu'elle ne péchât plus; ce qui l'adoucit un peu.

Le Jubilé.

Et revenant au Jubilé, il dit que c'étoit une grande marque des miséricordes de Dieu, & que nous lui étions bien obligés de l'institution qu'il en avoit faite dès l'ancien Testament. Je ne pus m'empêcher de lui dire que je pensois que notre Jubilé étoit fort différent de celui des Juifs, quoiqu'en faveur de la piété de plusieurs, on pouvoit bien dire que le premier étoit une figure du second; mais que ce dernier n'étoit pas d'une si haute institution, puisqu'il n'étoit que depuis 350 ans. Il me demanda, qui me l'avoit appris, & qu'il n'étoit pas de mon opinion. Je lui dis que nous le savions de la tradition de tous les Saints Peres, qui avoient vécu depuis ce tems-là. Il lui

plut de s'exercer un peu sur le mot *des*
1632. *Saints Peres depuis ce tems-là*, estimant qu'on ne parloit plus des Peres de l'Eglise depuis la fin du sixieme siécle tout au plus. Mais après que je me fus un peu étendu à lui justifier que ce titre étoit bien dû, non-seulement aux Papes depuis la fin du sixieme siecle, mais encore à d'autres Evêques & Docteurs, tels que le vénérable Bede, Ado, Hildebertus, Hincmar, Saint Bernard, Saint Bonaventure, Saint Thomas, & quelques autres que je nommai, dont ils étoient très dignes, au jugement des Théologiens; je lui dis que le premier Jubilé avoit été institué en l'année 1300 par le Pape Boniface VIII, qui l'ordonna de cent en cent ans; mais que quarante-huit ans après, il fut célébré par un de ses Successeurs, & encore l'année 1350, & que depuis, celui qu'on appelle grand Jubilé, fut établi de vingt-cinq en vingt-cinq ans. Il allégua contre cela l'autorité du Cardinal Bellarmin; & comme je lui témoignai, sans rien dire, que je n'en n'étois pas trop persuadé, il me pressa de parler. Alors je lui dis que cela étoit bien difficile à croire, & qu'il étoit à craindre qu'il eût pris une chose pour l'autre. Monseigneur ne se trom-

pe pas, dit l'Abbé d'Aiguevive, car il est sans doute que Bellarmin appuïe ce sentiment. Si est-ce pourtant que j'en doute si fort, lui répliquai-je, que je suis assuré que cela ne s'y trouvera jamais. Là-dessus on fit apporter le Livre de Bellarmin; & après qu'on y eut trouvé le passage prétendu, il me fut aisé de justifier qu'il ne disoit pas cela, mais qu'il parloit même sur un autre sujet du Jubilé des Juifs, dont Monseigneur le Prince demeura enfin d'accord, & se leva de table, où je ne m'apperçus pas qu'il eût guere plus mangé que moi. Et pour me témoigner qu'il n'avoit pas trouvé mauvaise la liberté que j'avois prise dans une si noble conversation, il me voulut avoir pour témoin de ce qu'il eût à dire, avec Monseigneur de Tours, au Lieutenant général, & aux autres Officiers de la Ville, touchant l'établissement des Peres Jésuites, à quoi s'opposoient les Magistrats & le Peuple. Mais enfin l'autorité de ce Prince fut respectée, & sa recommandation fut reçue, après l'estime que Monseigneur l'Archevêque avoit acquise à ces Peres, par le grand jugement qu'il en faisoit, & par les occasions qu'il leur avoit données tant de fois dans son Eglise,

1632.

Jésuites é[tablis] à Tour[s].

1632. d'y faire paroître les plus excel Hommes de leur Compagnie, & entr'autres le R. Pere de Lingendes (53), qui y prêcha, cette année-là, avec cette grande éloquence qui ne l'a jamais abandonné.

Je revins assez satisfait de mon voïage, & je trouvai, à mon retour, M. l'Abbé de S. Cyran (54), qui me voulut honorer de sa visite, allant en son Abbaïe. Cet excellent Homme, dont la vertu a été depuis si éprouvée par le crédit & par l'animosité de ses Ennemis, savoit bien l'ancienne fraternité qu'il y avoit entre son Monastere & le mien, & n'ignoroit pas aussi l'état que j'en faisois pour l'amour de lui, m'en étant souvent expliqué à ses Religieux, que je voïois quelquefois; & désirant me connoître, parcequ'il ne m'avoit jamais vu, il ne se trompa point aussi de penser que je serois ravi de recevoir sa visite, & d'avoir part en son entretien. Dieu me fit donc la grace que je l'eus tout à loisir; & je puis assurer, qu'en ma vie, je n'ai oui dire de meilleures choses pour une solide piété. Comme dans la con-

M. L'Abbé de S. Cyran.

(53) Claude de Lingendes. Voïez l'Abbé de Marolles en son *Dénombrement*.

(54) Jean du Verger de Haurane. Voïez les Mémoires de sa vie par M. Lancelot.

versation je lui ouvris mon cœur & mes sentimens, il me parla avec une sincérité qui me ravit ; & en me sollicitant à prétendre aux grandes Charges de l'Eglise, par quelques propositions que lui-même me faisoit, parcequ'un Prélat de ses Amis se vouloit réduire dans la condition privée, & qu'il savoit bien qu'on m'avoit encore écrit pour entendre au traité de l'Evêché de Luçon, dont M. de Bragelongne, qui en étoit Evêque, & qui étoit devenu fort infirme, se vouloit défaire, aussi-bien que quelqu'autres que je ne nommerai point, il m'en dissuada en même tems par la description qu'il me fit du péril où se mettent ceux qui recherchent une si haute élévation, sans connoître les perfections & les grandes obligations que Dieu demande de ceux qui sont en cet état : sur quoi je ne pus m'empêcher de lui dire, qu'avec toutes ses grandes lumieres, je voïois bien qu'il n'avoit guere pénétré dans le fond de mon ame, pour savoir en quoi mes forces pouvoient consister ; ou que pour me connoître davantage, il me vouloit obliger de parler, si d'ailleurs il n'avoit dessein de se railler de moi.

1632. Il me fit civilité, & au lieu d'accroître mon souci pour cela, il aida merveilleusement à me faire perdre le[...] de desir qui m'en pouvoit rester, [...] je lui aurai une éternelle obligation.

Mort de Madame de Menou.

Sur la fin de l'année, ma Sœur aînée, que j'estimois infiniment pour [sa] rare douceur & pour la bonté de son naturel, ne s'étant jamais mieux portée en apparence, & ne l'aïant jamais vue en meilleur état, tomba malade; & après être accouchée de son vingt & unieme Enfant, mourut en ses couches le premier jour de l'année 1633,
1633 âgée de 36 ans : ce qui me fut un déplaisir très sensible, & mit un grand deuil dans toute sa Famille, laissant six Enfans bien jeunes, qui étoient le reste du grand nombre que je viens de dire, dont quelques-uns avoient été jumeaux, & les autres avant terme, parceque la Mere s'étoit blessée plusieurs fois.

Cet accident arriva comme j'étois sur le point de partir pour aller à Paris; ce qui me fit différer mon voïage d'un mois, quoique j'en fusse pressé par mes Amis qui m'avoient engagé au traité de l'Evêché de Luçon, & entr'autres M. de Bethune, lors Evêque

1632

versation je lui ouvris mon cœur & mes sentimens, il me parla avec une sincérité qui me ravit ; & en me sollicitant à prétendre aux grandes Charges de l'Eglise, par quelques propositions que lui-même me faisoit, parcequ'un Prélat de ses Amis se vouloit réduire dans la condition privée, & qu'il savoit bien qu'on m'avoit encore écrit pour entendre au traité de l'Evêché de Luçon, dont M. de Bragelongne, qui en étoit Evêque, & qui étoit devenu fort infirme, se vouloit défaire, aussi-bien que quelqu'autres que je ne nommerai point, il m'en dissuada en même tems par la description qu'il me fit du péril où se mettent ceux qui recherchent une si haute élévation, sans connoître les perfections & les grandes obligations que Dieu demande de ceux qui sont en cet état : sur quoi je ne pus m'empêcher de lui dire, qu'avec toutes ses grandes lumieres, je voïois bien qu'il n'avoit guere pénétré dans le fond de mon ame, pour savoir en quoi mes forces pouvoient consister ; ou que pour me connoître davantage, il me vouloit obliger de parler, si d'ailleurs il n'avoit dessein de se railler de moi.

L'Evêché de Luçon.

1633. aux Chevaliers ; de sorte que je vis toute la Cérémonie si commodém que j'en pourrois dire toutes les ticularités, s'il en étoit besoin.

L'ordre y fut parfaitement bien observé en toutes choses, & la foule n'y apportoit point de confusion. Je pense pas qu'outre les Spectateurs qui étoient placés, il y en eût cinq ou six autres, que moi, dans le parterre, je ne reconnus que le Chevalier des Roches, & M. des Marets-Huraut, quoiqu'ils ne fussent pas Ecclésiastiques, ou Gens à longue robbe, comme trois ou quatre autres Abbés qui étoient auprès de moi.

Nous étions donc au-dessous de l'échaffaut de Messieurs les Ambassadeurs, & vis-à-vis celui de la Reine, derriere la chaise du Roi, comme j'ai déja dit, laquelle n'avoit point de dossier élevé, ce qui nous laissoit la liberté de tout voir, & d'entendre même tout ce que disoit le Roi, & M. le Cardinal de Richelieu assis de l'autre côté, avec le Cardinal de la Valette, aïant derriere eux les Prélats honorés du Cordon-bleu ; savoir, les Archevêques de Narbonne, de Paris & de Bordeaux, & derriere ceux-là, trois ou quatre autres Evêques en rochet

& habit violet. M. le Cardinal de Lyon, grand Aumônier de France, Officiant, étoit plus haut vers l'Autel, aïant à ses côtés les Abbés de Pontigni & des Pierres, de l'Ordre de Cîteaux, servant de Diacre & de Sous-diacre, avec leur mitre sur la tête. 1633.

Les Revérences de la Cérémonie.

L'ordre des Révérences étoit tel, premierement à l'Autel, puis au Roi, ensuite à la Reine, aux Cardinaux, aux Ambassadeurs, & la derniere aux Chevaliers. Le Roi, lui-même, selon les occurrences, les faisoit toutes de bonne grace, excepté celle qui se devoit rendre à sa Personne; & M. le Cardinal de Richelieu, qui y fit les principaux honneurs, outre M. le grand Aumônier, y conserva une admirable dignité. Je vis ensuite la cérémonie du dîner, où les Chevaliers, avec leurs grands habits, étoient assis, tous d'un côté, comme des Religieux, dans leur Réfectoire; & le lendemain, on célébra, avec pompe, l'Office des Morts, pour les Chevaliers décédés depuis la derniere Promotion, où les Chevaliers étoient en habits de deuil, qui n'étoient pas moins avantageux, pour la bienséance, que ceux du jour précédent, étant faits sur le même

1633. aux Chevaliers; de sorte que je vis toute la Cérémonie si commodément que j'en pourrois dire toutes les particularités, s'il en étoit besoin.

L'ordre y fut parfaitement bien observé en toutes choses, & la foule n'y apportoit point de confusion. Je ne pense pas qu'outre les Spectateurs qui étoient placés, il y en eût cinq ou six autres, que moi, dans le parterre, où je ne reconnus que le Chevalier des Roches, & M. des Marets-Huraut, quoiqu'ils ne fussent pas Ecclésiastiques, ou Gens à longue robbe, comme trois ou quatre autres Abbés qui étoient auprès de moi.

Nous étions donc au-dessous de l'échaffaut de Messieurs les Ambassadeurs, & vis-à-vis celui de la Reine, derriere la chaise du Roi, comme j'ai déja dit, laquelle n'avoit point de dossier élevé, ce qui nous laissoit la liberté de tout voir, & d'entendre même tout ce que disoit le Roi, & M. le Cardinal de Richelieu assis de l'autre côté, avec le Cardinal de la Valette, aïant derriere eux les Prélats honorés du Cordon-bleu; savoir, les Archevêques de Narbonne, de Paris & de Bordeaux, & derriere ceux-là, trois ou quatre autres Evêques en rochet

& habit violet. M. le Cardinal de Lyon, grand Aumônier de France, Officiant, étoit plus haut vers l'Autel, aïant à ses côtés les Abbés de Pontigni & des Pierres, de l'Ordre de Cîteaux, servant de Diacre & de Sous-diacre, avec leur mitre sur la tête. 1633.

L'ordre des Révérences étoit tel, premierement à l'Autel, puis au Roi, ensuite à la Reine, aux Cardinaux, aux Ambassadeurs, & la derniere aux Chevaliers. Le Roi, lui-même, selon les occurrences, les faisoit toutes de bonne grace, excepté celle qui se devoit rendre à sa Personne; & M. le Cardinal de Richelieu, qui y fit les principaux honneurs, outre M. le grand Aumônier, y conserva une admirable dignité. Je vis ensuite la cérémonie du dîner, où les Chevaliers, avec leurs grands habits, étoient assis, tous d'un côté, comme des Religieux, dans leur Réfectoire; & le lendemain, on célébra, avec pompe, l'Office des Morts, pour les Chevaliers décédés depuis la derniere Promotion, où les Chevaliers étoient en habits de deuil, qui n'étoient pas moins avantageux, pour la bienséance, que ceux du jour précédent, étant faits sur le même

Les Révérences de la Cérémonie.

1633. modele, ſans autre différence, que de la couleur.

Promenades. Les ſoirées de ces beaux jours furent emploïées à la promenade, en caroſſe, autour du grand canal, où ſe voïoit toute la magnificence de la Cour; j'y fus une fois avec M. le Duc de Candales, que j'honorois beaucoup, & une autrefois, avec M. le Duc de Briſſac, que j'avois vu chez lui, dans ſa belle maiſon de Briſſac, l'année d'auparavant, étant allé faire un voïage en Anjou, avec un de mes plus chers Amis, Louis de Revol, qui avoit un fort joli Bénéfice, appellé Montiliers, à ſix lieues d'Angers (57).

S. Mars. Je retournai à Paris, après les Fêtes de la Pentecôte, avec les Enfans de M. d'Effiat, je veux dire, le jeune S. Mars, qui avoit une grace merveilleuſe en tout ce qu'il faiſoit, & celui qui depuis fut Abbé, où étoit auſſi M. Des Roches S. Quentin. des Roches S. Quentin, Gentilhomme conſidéré de Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui ſans doute eût fait beaucoup de choſes pour

(57) Louis *de Revol* de la Rameliere, Dauphinois, Docteur de Sorbonne, Prieur de Villiers & de Montiliers, a compoſé quelques Poéſies françoiſes. Il étoit Neveu d'Antoine de Revol, Evêque de Dol, & Petit-neveu d'un Secrétaire d'Etat. V. ci-devant ſous l'année 1619.

lui, si peu de tems après, il n'eût point été tué dans le service, ne laissant qu'un petit Enfant de sa Femme, de la Maison de la Riviere Bonœil, en Poitou. 16

Je ne séjournai ensuite que cinq ou six jours à Paris, d'où j'emmenai avec moi, pour quelques mois, un certain Italien, appellé Thomas Ricchiardi, Prêtre de Pistoye, dans la Marche d'Ancône, qui me paroissoit avoir de l'esprit & de l'érudition, mais qui se trouva si fantasque & si superstitieux, que je me repentis bien depuis de m'en être chargé. Il se mêloit de deviner, par les regles de la Géomance; & il ne se passoit point de jour, qu'il n'en fît, dès le matin, des figures, dont il tiroit ensuite les vaines inductions que cette science admet. Il écrivoit bien en Latin; mais tout ce qu'il faisoit étoit plutôt pour la médisance, que pour la louange. Outre cela il étoit glorieux, importun, & mal-plaisant, à force d'affecter la raillerie & les bons mots. Thom. chiardi

Je le menai donc avec moi; & ne m'en pouvant défaire si-tôt, je fus contraint de le traîner en Anjou & en Poitou, où je m'en allai avec mon bon Ami, Louis de Revol, dont je Voi. d'Anj. M. de

viens de parler. Nous vîmes, en passant à Tours, M. l'Archevêque, qui nous fit toute sorte de civilité; mais je fus bien fâché d'une espece de petite contestation qui se passa entre le Pere de Lingendes & notre Ami; de sorte que, comme il avoit l'esprit un peu chaud, il faillit à perdre le respect, pour défendre les intérêts & la Doctrine de sa Maison de Sorbonne, d'où il étoit, en quoi je me sentis bien éloigné de le seconder. Voulant même adoucir, le plus qu'il me fût possible, la dureté de son expression, je ne pus m'empêcher de lui témoigner que je pensois qu'il falloit ménager plus discretement ses sentimens, & que la réputation du Pere de Lingendes, outre le respect qui étoit dû à la présence de M. de Tours, méritoit bien qu'il ne s'émût pas si fort. Cela se passa donc de la sorte, & mon Ami ne me sut pas mauvais gré de tout ce que je lui avois dit.

1633.

A deux jours de-là, nous fûmes en son Bénéfice de Montiliers, où j'avois été deux fois auparavant; de sorte que j'en connoissois le païs & tout le voisinage. Je fus visiter M. de Rueil, Evêque d'Angers, Prélat civil, obligeant, & de bonne mine, qui avoit

Montiliers.

Angers.

auprès de lui M. Costar (58), Homme de Belles-lettres, & d'un esprit agréable, que j'avois connu à Paris, dès le tems que nous demeurions dans l'Université. Je vis aussi M. Arnauld, Abbé de S. Nicolas (59), de qui le savoir, la modération & la piété ont été si recommandables, qu'il en a été jugé digne de succéder à M. d'Angers. J'eus l'honneur d'y saluer M. de Paris, dans sa belle maison de S. Aubin; & un Gentilhomme appellé Michelon, qui commandoit dans le Château, nous y traita splendidement, à cause de M. de Revol son Parent & son Ami. Il nous en fit voir toutes les singularités, jusqu'à la cage de fer, & quelques peintures de la main de René Duc d'Anjou, Roi de Sicile, dont nous vîmes aussi la maison de plaisance, alors occupée par un Tavernier au bout d'un Fauxbourg, sur le bord de la riviere de Maine, où il y avoit encore en mauvaise peinture, dans une petite galerie basse, soutenue d'un côté de pilliers de bois, les chaufferettes & les charbons ardens, avec ces mots, pour devise, *d'ardent desir.*

1635. M. Costar.

M. Arnauld.

Château d'Angers.

Maison du Roi de Sicile.

(58) Voïez sur Costar le Supplément de Moréri, de 1749.

(59) Henri Arnauld, depuis Evêque d'Angers; Frere du célebre Docteur Antoine Arnauld.

1633. Je ne veux pas oublier que, nous étant allés promener au Palais, où il y a une grande sale, & m'étant arrêté à la boutique d'un Libraire, où j'achetai des livres, un jeune homme du Barreau, qui s'y étoit déja acquis la réputation, j'ai su depuis que c'étoit M. Ménage (60), me vint accoster, & m'y fit voir ma Traduction de Lucain, de la premiere Edition, par où il me voulut marquer qu'il savoit qui j'étois, dont je lui fis compliment, & je souhaitai de savoir de lui-même à qui j'avois cette obligation; mais il ne me le voulut point dire que quelques années depuis, comme il étoit à Paris, auprès de M. le Coadjuteur, depuis Cardinal de Retz, quoique dans le peu de tems que je jouis de son entretien, je connus bien que j'avois parlé à un fort honnête homme.

M. Menage.

Angers. D'Angers, l'une des plus considérables Villes du Roïaume, tant pour la beauté de sa situation, quoiqu'elle soit inégale, que pour la grandeur de la Ville, nous vînmes repasser la riviere de Loire aux Ponts de Cé, qui ne sont

(60) Le célebre Gilles Ménage, si connu depuis par la multitude de ses Ouvrages. Voïez sa vie au-devant du *Menagiana* augmenté par M. de la Monnoye.

qu'à demi-[illegible] [illegible]. [illegible] mes à Bri[illegible], [illegible] Duc, qui [illegible] lement, avec [illegible] & ferieu[illegible] [illegible] quoique ce [illegible] & nous [illegible] cun, capa[illegible] avec des [illegible] fit remar[illegible] autres por[illegible] du Pape, [illegible] Maison, [illegible] appelle Je[illegible] me le [illegible] où il fut [illegible] fuiſe pas [illegible] la Maiſon [illegible] nom de [illegible] de ſes Armes [illegible] celui des [illegible] luitre, [illegible] ou d'A[illegible] Jean XXII [illegible] pas neceſſaire [illegible] choſes-là de [illegible] particulieres [illegible] tent des [illegible] ne ſe tirent pas des [illegible] de tout le monde.

De Bri[illegible] [illegible]

1633. Ami, qui nous y festoïa, comme il avoit de coutume, nous y donna les visites de son voisinage, & entr'autres celle du Comte de Crissé, le Chef de l'ancienne Famille des Turpins, originaires de Touraine, qui faisoit alors son séjour dans son Château de Vihers, de l'ancien Domaine des Comtes d'Anjou.

Crissé.

Voïage de Poitou.

Cinq ou six jours après, nous fîmes le voïage de Poitou; nous allâmes coucher à Bressuire, Ville qui appartient au Comte de Fiesque (61); & de-là étant allés passer à Fontenai-le-Comte, nous nous rendîmes à Lermenau, Château de l'Evêché de Maillezais, qui n'est qu'à demi-lieue de-là, où M. l'Evêque, Messire Henry de Bethune, depuis Archevêque de Bordeaux, nous reçut avec ses civilités accoutumées. Il nous retint huit jours auprès de lui, pendant lesquels nous fûmes à Lusson (62), qui n'en est qu'à cinq lieues, au bout d'une grande Plaine fertile en blés, d'où l'on découvre la Mer, les Marets qui en approchent d'un côté, & de l'autre la célebre Abbaïe de Saint Michel en l'Herm. Le Doïen & les Chanoines

M. l'Ev. de Maillezais.

Lusson.

(61) Voïez les additions. (62) Luçon.

s ỳ traiterent, & nous menerent 1633.
eur logis à celui de M. l'Evêque,
l y a une fort belle Chapelle; &
lise cathédrale n'est pas des moin-
du Roïaume : son clocher est une
e tour, surmontée d'une aiguille
ierre, comme celle de Niort &
ontenai, laquelle peut servir d'a-
è aux Gens de mer, qui appro-
t des Côtes. Ces Messieurs me re-
oient, en quelque façon, comme
homme qui devoit être leur Evê-
, parcequ'ils avoient oui parler
propositions de notre Traité; mais
que j'eusse trouvé le lieu assez
, je n'en eus pas un trop violent
, & je n'en conçus pas aussi une
grande espérance.

n autre jour M. de Maillezais nous
sister à des disputes en Théologie, *Disputes en Théologie.*
è faisoient à Fontenai, dans un
hospice des Peres Jésuites, où
e Revol, Docteur de Paris, dis-
, par la priere que lui en fit M. de
lezais. Il me parla ensuite plusieurs
du Traité; mais comme M. de
on étoit absent, je lui dis qu'il
avoit pas moïen d'y travailler,
qu'en cela, il me sembloit qu'il
voit rien de pressé : car, pour en
la vérité, bien que je tinsse à hon-

1633. neur d'avoir été proposé pour un Etat si sublime ; si est-ce que ne m'en trouvant pas digne, je me conten seulement d'avoir donné sujet c parler.

Enfin le jour de notre départ é venu, nous prîmes congé de M. de Maillezais, & nous revînmes par Richelieu, qui a beaucoup augmenté depuis ce tems-là, & dont nous voïons une si noble description en vers, dans les agréables promenades de M. des Marais (63), où il mêle plusieurs réflexions de Morale & de Piété. Nous vîmes, en passant, le Château de Champigni, qu'on a depuis démoli, à la réserve de la Sainte Chapelle, où sont les corps de quelques Princes de la Branche roïale de Montpensier; puis Fontevraut, Abbaïe de Filles, dans un lieu désert, entre trois belles Provinces, le Poitou, la Touraine & l'Anjou, où nous eûmes l'entretien de M. de Boumois, Intendant de cette Maison, Auteur de la Traduction des Vies des Saints, composées par Ribadeneyra, Jésuite Espagnol. De-là étant venus passer à Chinon, nous nous rendîmes le lende-

Champigni.

Boumois.

(63) C'est Desmarets de S. Sorlius. V. la Biblio- theque françoise, Tome XVIII.

nain à Loches, & nous nous trouvâmes à la Fête de la mi-Août aux Chartreux, où nous trouvâmes M. le Comte de Bethune, qui, deux ou trois jours après, me délivra du Seigneur Ricchiardi, que j'avois mené avec moi, & le garda quatre ou cinq mois dans sa belle maison de Selles, d'où, l'aïant comblé de courtoisie & de ses bienfaits, il le remena à Paris. 1633. Ricchiardi.

M. de Révol fit peu de séjour à Villiers, Prieuré de l'Ordre de Grandmont, qui lui appartenoit, à une lieue de mon Abbaïe de Villeloin; & comme je pensois jouir, avec mes Livres, de quelques repos dans ma Retraite champêtre, mon Pere tomba malade le jour de la Notre-Dame de Septembre, dont il n'a pas relevé depuis; ce qui m'obligea de me ranger auprès de lui, pour le servir, & lui donner toute la consolation qui me fût possible. Sa maladie dura trois mois entiers; & pendant ce tems-là, on pratiqua, pour le recouvrement de sa santé, tous les remedes que les connoissances de la Médecine pouvoient suggérer à ceux qui furent emploïés à son traitement. Mort de M. de Marolles.

Une certaine mélancolie qu'il conçut, & qui lui causa une grande jau-

nisse, rendit son mal incurable; mais
1633. elle ne lui ôta pas les civilités qui lui étoient si naturelles, ni la douceur de son esprit. Il se munit de tous les Sacremens de l'Eglise, témoigna fermeté inébranlable dans la Foi, & s'étonna plusieurs fois, après avoir couru tant de périls à la guerre, de se voir mourir dans son lit. Comment, disoit-il, ce n'est pas les armes à main qu'il faut quitter la lumiere? Et quand ses Médecins jugeoient à propos de le saigner, il lui falloit donner sa pertuisane, qu'il avoit au chevet de son lit, pour lui servir de bâton; car il aimoit les armes, non pas pour le plaisir d'exterminer les Hommes; mais pour s'en servir dans une défense légitime. Et autant qu'il étoit plein de courage, autant avoit-il de l'aversion à la cruauté, & d'amour pour la Justice & pour la Miséricorde. De-là vient qu'il étoit si facile à être touché de pitié, & qu'il étoit si soigneux de ne faire tort à personne.

Approchant de sa fin, il prit en bonne part ce que je lui dis de la misere de cette vie, & de la consolation que les Gens de bien doivent prendre, quand ils se voient proches d'en être bientôt délivrés, pourvu qu'ils mettent

ır espérance en Dieu seul, qu'il falloit adorer & aimer de tout son cœur, & lui demander en toute humilité les graces de ses miséricordes par les mérites de son Fils, qui lui avoit offert, & qui lui offre encore tous les jours, son Corps & son Sang, en perpétuel Sacrifice pour la rémission de nos péchés. Il nous témoigna qu'il croïoit de cœur toutes ces vérités, & que pourvu que nous nous aimassions les uns les autres, selon le précepte de l'Evangile, il mourroit sans regret. Il nous donna sa bénédiction; & après avoir été une heure & demie dans l'agonie, il rendit l'esprit à Dieu, en poussant une voix assez forte, le jour de la Fête de la Conception de la Vierge, qui fut un Jeudi en cette année-là, sur les huit heures du soir, âgée de soixante-neuf ans. 1633.

C'étoit un des Gentilhommes de son tems le mieux fait, né avec peu de biens, mais avec beaucoup de cœur. Il ne fut jamais un plus beau Gendarme; & ceux qui ont écrit de lui, ont célébré son adresse & sa valeur. Il n'avoit point de Lettres, mais il étoit judicieux, parloit bien, en peu de paroles, & faisoit admirablement une narration, avoit le ton de la voix Ses vertus

1633. agréable, & écrivoit de bon sens. étoit ennemi du mensonge, & dil que la parole d'un Gentil mme voit être inviolable, aussi sa foi & la fermeté de son au Il aimoit les exercices du corps, c pourquoi il faisoit état de la Cl de quelque nature qu'elle fût, & noit quelquefois les divertisseme de la Paume & du Mail; mais il jouoit guere au jeux sédentaires, cepté aux Tarots (64), aux Da poussées & aux Echecs, à quoi il eut passé les nuits entieres, pour le seul plaisir de la victoire, sans avoir souci du gain. Il disoit quelquefois aux Princes qu'il avoit eus sous sa conduite, qu'ils pouvoient prendre plaisir de gagner, s'ils vouloient donner davantage qu'ils n'eussent fait en perdant; mais qu'à le bien prendre, pour les belles Ames, perdre ou gagner, à l'égard de l'argent, étoit presque la même chose. Comme il ne s'est jamais soucié des richesses, il n'en a point aussi laissé après lui, & la fortune qui a tourné autour de lui, a bien fait

(64) Dans le Diction. de Trev. on dit que *Tarots* se dit d'une espece de cartes à jouer, qui sont marquées d'autres figures que les nôtres, & qui ont d'ordinaire l'envers imprimé de divers compartimens.

1633.

ne de le flatter; mais elle ne l'a
ınt favorisé. Ses services ont été
ıgs, pénibles, & de peu de fruit;
sur le point que ses Maîtres étoient
volonté de lui donner des marques
l'estime qu'ils faisoient de lui, des
ɔrts précipitées les lui ont ravis; de
te que plusieurs fois, il s'est trouvé
ssi avancé que le premier jour; mais
ia n'empêche pas que sa Famille ne
glorifie de l'honneur qu'il a con-
vé à son nom, & qu'il lui a même
quis.

Son corps fut inhumé sans pompe ns la Chapelle de sa Maison; & à funérailles assisterent le Prieur austral & les Religieux de Baugeis, selon une ancienne coutume de Monastere, d'assister au Convoi fubre des Chefs de notre Maison, and ils en sont avertis. Les Relieux de mon Abbaïe de Villeloin assisterent pareillement; mais sans la ème obligation, avec les Ecclésiastiıes de la Paroisse, & des Paroisses ıi sont autour. Si je vis, & si j'en le moïen, je me propose de faire ever un tombeau avec une inscripɔn à sa mémoire.

Sa Sépulture.

Une heure après qu'il fut expiré, je e trouvai saisi d'une grosse fievre,

Partages.

1633. qui me dura vingt-quatre heures. Je puis croire que la fatigue & l'ennui l'avoient causée; & quand je fus guéri, après avoir satisfait aux devoirs funebres, & réglé les affaires domestiques, tant à l'égard de notre Belle-mere, Lucrece du Hamel, que de mes Beaux-freres, & de mon Frere, à qui je laissai tous les biens qui me pouvoient appartenir de la succession, je me retirai en mon Abbaïe, où je passai l'année entiere dans le deuil d'une perte si considérable, & j'y reçus force visites de tous mes Amis.

1634. Lucrece du Hamel. Au bout de l'année, notre Belle-mere fut satisfaite de son douaire, & de ses deniers dotaux, & se retira auprès de ses Enfans, à Paris, où elle recueillit bientôt après une grande succession, par la mort de sa Sœur Anne du Hamel, Veuve de feu M. Barantin, Conseiller d'Etat, Trésorier des Parties casuelles, Seigneur de Charonne, auprès de Paris, & des Berruries, à deux lieues de Tours, d'où il étoit (65).

(65) Anne du Hamel avoit pour Sœur Marie du Hamel, qui épousa M. Ladvocat, dont sont sortis, dit ailleurs l'Abbé de Marolles, M. Ladvocat, Madame Parfait, & les Descendans de ceux-ci, assez connus dans les Charges de la Robbe, & de la Maison du Roi.

L'année

L'année 1635, je m'appliquai à la echerche de plusieurs Titres de Famille, dont je fis un grand nombre l'extraits, & j'écrivis plus de deux cens Généalogies de Maisons nobles le la Province, à commencer par celles qui nous sont alliées; de sorte que j'en fis cinq ou six Volumes, de plus de deux cens feuilles chacun. Comme j'étois dans cet exercice, & que je faisois mes visites dans les maisons, pour accomplir ce dessein, je trouvai, dans celle de Valençai, le premier Homme de notre tems dans cette sorte de curiosité; c'étoit M. d'Hosier (66), de la Ville de Marseille en Provence, dont j'avois acquis la connoissance, dès mon séjour de Paris. Que ne dîmes-nous point sur ce sujet? Et qu'est-ce que sa mémoire admirable ne lui fournit point, pour tirer tous les quartiers des Familles subsistantes, dont lui parloit M. de Valençai, qui l'avoit invité de venir chez lui, pour le consulter sur toutes les Armes de ses Alliances, qu'il faisoit représenter sur une frize d'Architecture, autour

163 Généalogies.

M. d'H

(66) Pierre d'Hozier, né le 10 Juillet 1592, mort le 1. Décembre 1660. La Charge de Généalogiste des Ecuries de Sa Majesté, fut créée en sa faveur. V. le Moréri de 1732.

1635. du bâtiment de ſon Château ſomptueux? Or comme il m'aſſura qu'il avoit auſſi deſſein de me voir en mon Abbaïe, je fus ravi de l'emmener avec moi, de le retenir le plus long-tems qu'il me fût poſſible, & de l'accompagner enſuite chez M. le Vicomte de Brigueil, & chez quelques-uns de mes Proches, où il voulut aller, auſſi-bien qu'à Loches & à Tours, où il n'avoit jamais été.

Tous ces petits voïages ne furent que de quinze jours ou trois ſemaines. Notre Ami s'en retourna de Valençai à Paris, où l'aïant ſuivi un mois après, je me logeai au Fauxbourg S. Germain, en la rue du Colombier, dans une maiſon que je meublai, derriere celle de M. des Yvetaux.

Je penſois jouir en ce lieu-là paiſiblement d'un ſi bon voiſinage; mais Dieu voulut que je me trouvai frappé d'une maladie qui me priva de toute ſorte de converſation, excepté de deux Amis, l'un Eccléſiaſtique & bon Théologien, appellé Louis Maſſon (67), & l'autre, Avocat, Homme d'honneur & de grande vertu, appellé Claude

Petite vérole.

(67) L'Abbé de Marolles l'appelle *le Maſſon* dans ſon dénombrement, & dit qu'il étoit plus ſincere qu'éclairé dans ſon zele.

Bonnet (68), de Châtillon-sur-l'Indre, qui me voïoit tous les jours, outre M. Hastier, Prêtre de la Paroisse, mon Confesseur, & les Sieurs Guénaud (69), & de S. Jacques, Médecins de la Faculté de Paris, qui me traiterent, & qui me tirerent enfin du péril où m'avoit mis la petite vérole, accompagnée d'une grosse fievre & d'une étrange douleur de tête, qui les obligea de me saigner jusqu'à huit fois. Mon Chirurgien s'appelloit Alot, & & mon Apoticaire, qui fut trés fidele dans l'administration de ses drogues, avoit nom Naudin. 1635.

Cependant Dieu me fit la grace que je ne perdis point le jugement, & que je me résolus sans regret à la mort, me soumettant franchement à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de moi. Mes Bénéfices furent donnés à quel- Danger de mort.

(68) Fils de Jean Bonnet, Sieur de Villegous. On a de Claude un Discours contenant l'éloge des Colleges, qu'il prononça au Siege de Loches, à l'occasion de l'établissement d'un College de Barnabites, en ladite Ville.

(69) C'est celui dont dit M. Despreaux, dans sa 4e Satyre ;

Il compteroit plutôt combien dans un Printems
Guénaud & l'Antimoine ont fait mourir de gens.

Guénaud, Médecin de la Reine, étoit à la tête de ceux qui approuvoient l'usage de l'Antimoine, comme Gui Patin étoit un des plus grands ennemis de ce minéral. Guénaud est mort le 16 Mai 1667. V. encore la Sat. 6. de M. Despréaux.

1635. ques Prélats, qui les demanderent; pensant que ce fût fait de moi, ou que je n'en pourrois jamais relever, comme il y avoit grande apparence. Ce m'obligea même de faire mon testament, quand ce n'eût été que pour témoigner à mes gens le soin que j'avois de reconnoître les services qu'ils m'avoient rendus, & de faire quelque bien à un bon homme qui avoit été quelque tems auprès de moi, appellé Louis Gaberot, Oncle d'un honnête Ecclésiastique, qui fait de si beaux Vers françois, qu'ils seroient dignes d'être récités sur les mêmes théâtres, qu'ont paru ceux de l'admirable Corneille, & de quelques autres de nos Amis (70).

Une des choses qui me consola autant de mourir, dans la créance que tout le monde en avoit, fut la laideur de mon visage, que j'apperçus dans un miroir, en l'état que j'étois alors: car sans mentir, il me sembla si difforme, que je priai ceux qui étoient autour de moi, de ne s'en pas effraïer, de peur que cela même ne leur donnât

(70) Louis Gaberot étoit Avocat & Bailli de Bléré sur le Cher. Il a fait une Version des Odes d'Horace. Son Neveu J. Gaberot, Prêtre, né à Bléré, étoit Poëte françois. V. *le dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

1635

envie de me quitter; mais ils se trouverent tous plus affectionnés que je ne l'eusse osé espérer. Un jeune Cousin, du même nom que ma Mere, que j'avois auprès de moi, lequel je faisois instruire aux Etudes, n'en eut point de peur, & personne n'en fut frappé qu'un de mes petits Laquais, qui en mourut, en le renvoïant au Païs, comme on le crut hors de péril.

Enfin au bout de quinze jours, il plut à Dieu de me rendre la santé : je repris mes Etudes dans les Matieres généalogiques, où j'avois déja fait tant de progrès. J'assistai au service solemnel qui se fit dans l'Eglise des Peres Jacobins du Noviciat, au Faubourg S. Germain, pour les Sieurs de Mouy, de Queuzac & de Londigni, qui furent les premieres victimes de la guerre. Et pour honorer davantage cette pompe, les Prélats, députés pour l'Assemblée générale du Clergé de France, s'y trouverent, par les ordres de M. le Cardinal de Richelieu. J'y revis plusieurs de mes Amis, sans être connu d'eux, à cause des marques récentes de la maladie que j'avois eue, qui m'avoit fort changé; & peu de tems après je m'en retournai dans la Province, où l'Hiver effaça mes rougeurs; mais

Service funebre.

1635. non pas ce qui demeure d'ordinaire après un venin si pernicieux, quoiqu'il ne m'ait point fait de coutures, ni changé les traits du visage.

Ce fut alors que je fis bâtir, d mon Abbaïe de Villeloin, un a t

Bibliotheque beau lieu pour ma Bibliotheque, que j'ornai de portraits de plusieurs Personnages doctes qui ont fleuri en divers tems; comme j'en avois mis dans ma grande Sale, deux rangées de Personnes illustres, d'une autre profession, dont j'avois fait copier une bonne partie de ceux qui sont dans la gallerie de Selles, avec la permission de M. de Betune, le plus obligeant Seigneur du monde, par un Peintre de Lyon, appellé Vande, qui s'étoit arrêté dans le Païs. Je lui avois fait faire aussi, dans la même Sale, cent cinquante Ecussons des Armoiries des principales Villes & Souverainetés de l'Europe, avec leurs blasons sur le mur, au-dessous des solives; & dans mon Abbaïe de Baugerais, les Armoiries des Fondateurs & Bienfaiteurs de cette Maison, suivant les Sceaux & les Titres qui s'en trouvent dans le trésor.

1636. Sur le commencement de l'année 1636, je retournai à Paris, où aïant quitté mon logis du Fauxbourg Saint

Germain, j'en pris un autre, où demeuroit la vertueuse Fille d'Alliance de Michel de Montagne, dans la rue S. Honoré, vis-à-vis l'Eglise des Peres de l'Oratoire. Elle faisoit alors imprimer la premiere Edition de ses Ouvrages; & ce me fut une grande joie de me voir si proche d'elle, pour jouir souvent de son agréable entretien, & surtout les après-dînées, qu'elle recevoit les visites de ses Amis. Elle composa en ce tems-là, pour l'amour de moi, une Traduction, en vers, des Cantiques de la Vierge, de Zacharie & de S. Siméon, pour les mettre dans la version que j'avois faite de l'Office de la Semaine-sainte, dont l'on imprimoit la troisieme Edition, depuis que le Privilege du Roi en fut octroïé pour un Libraire de la rue S. Jacques, dès le vingt-huitieme jour de Septembre de l'année 1634. Mais il n'en fut pas besoin; car on jugea qu'il ne falloit rien changer à mon Labeur qu'on avoit assez bien reçu, quoique je sois d'avis d'y mettre encore un jour la derniere main, si j'en ai le loisir. Et si plusieurs de notre Faculté de Théologie, qui sont d'étranges Gens en matiere de Livres, n'avoient point dissuadé les Puissances de consentir à

1635.

Mademoiselle de Gournay.

Semaine Sainte.

1636. notre pieux deſſein, il y a long-tems qu'on auroit imprimé tout le Breviaire Romain en François, que nous avons traduit en faveur des Perſonnes religieuſes qui n'ont pas l'intelligence du Latin, lequel d'ailleurs n'eſt pas ſi facile que pluſieurs ſe le pourroient imaginer; de ſorte que je traduirois quelquefois bien plus aiſémenr du Latin de Plaute, que de celui du Breviaire.

Mon Hiſtoire de Touraine.

Je conçus auſſi dès-lors le deſſein d'une Hiſtoire de Touraine; c'eſt pourquoi je m'appliquai à en faire des recueils, tant des Manuſcrits qui me furent communiqués par ce célebre Hiſtoriographe du Roi, André du Chêne, mon bon Ami, & par Meſſieurs de Sainte-Marthe, qui joignoient tant de courtoiſie & de douceur à un ſavoir très exquis, que d'un grand nombre de Titres que j'avois vus dans la Province, & tirés des Livres imprimés.

J'en écrivis donc ſept ou huit Volumes avec une diligence incroïable; & vers le milieu de l'Eté, aïant deſſein de m'en retourner en Touraine, je pris la route du Nivernois, où je n'avois jamais été, pour y rendre mes reſpects à Madame la Princeſſe Ma-

Voïage de Nevers.

Madame la [Prin]ceſſe Ma-

le (71), qui y faisoit son séjour. 1636.
J'allai descendre à une grande Hôtellerie auprès du Pont, & dès le soir même je fus au Château, où je fus accueilli au-dessus de mes espérances: & les témoignages de bienveillance que cette grande Princesse eut la bonté de me donner chez elle, m'obligerent à y faire plus de séjour que je ne me l'étois proposé; car au lieu de deux jours, j'y passai une semaine entiere. J'en emploïai les matinées à voir les honnêtes Gens de la Ville, & entr'autres M. l'Evêque & M. l'Abbé de S. Martin, qui y tiennent le premier rang, les Superieurs des Maisons religieuses, Messieurs les Magistrats, & M. du Puy (72), Médecin illustre, que j'avois vu si souvent auprès de M. le Duc de Nevers.

Au reste, la Ville me parut grande Nevers.
& assez belle, dans une situation avantageuse, auprès de l'embouchure de Niévre, qui se jette dans la Loire, d'où il est croïable que la Ville a tiré son nom. L'Eglise cathédrale & l'Evêché sont sur le haut, du côté de

(71) Marie Louise de Gonzague, depuis Reine de Pologne.

(72) Jean du Puy, de S. Galmier en Forez. L'Abbé de Marolles en parle dans son *dénombrement*.

1636. la grande riviere ; & le Château D
cal, qui s'étend vers le milieu de la Ville, en eſt aſſez proche, aïant une grande place ſur le devant, qui lui donneroit l'aſpect de la riviere, ſi une ſeule rangée de Maiſons, ſur le bord de la côte élevée, ne lui en ôtoit point la vue. Derriere le Château, eſt l'Abbaïe de S. Martin, de Chanoines réguliers ; & tout contre, du côté du Septentrion, eſt un ancien Monaſtere de Cordeliers, où ſont à préſent des Récolets. Il y a ſept ou huit Paroiſſes dans la Ville, & autant de Monaſteres de divers Ordres, ſans un College de Peres Jéſuites & une Maiſon de l'Oratoire, où je trouvai d'honnêtes Gens.

Adam Billaud, Menuisier.

Je ne puis auſſi oublier la rencontre que je fis en ce lieu-là de Maître Adam Billaud (73), Menuiſier, que je conſidere comme l'une des plus rares choſes du ſiecle. Il me vint ſaluer un matin, par les ordres qui lui en furent donnés ; & m'aïant récité de ſes Vers, j'en fus émerveillé. Je dis à Madame, l'eſtime que j'en faiſois, & que je m'étonnois de ce que la réputation d'un ſi bel eſprit, n'étoit point

(73) Voïez la Biblioth. Litérat. franç. Tom franç. ou l'Hiſt. de la XVII.

encore venue jusqu'à nous; qu'au reste, je serois ravi de la publier, & d'avoir des copies de ce qu'il m'avoit récité, pour les faire voir à des Gens qui s'y connoissoient parfaitement, & qui seroient assurément de mon avis. Maître Adam ne s'en fit pas beaucoup prier, & je crois qu'il ne fut pas marri d'avoir trouvé quelqu'un qui publieroit ses louanges sans envie. Il vint pourtant lui-même à Paris l'année d'après; il y fut connu des Grands & de toute la Cour, & fit imprimer un Recueil de ses Vers, où plusieurs Ecrivains prirent plaisir d'en composer d'autres à sa louange.

Je fus très satisfait de ma visite; je pris congé de Madame la Princesse Marie, qui m'ordonna de la revoir à quelque tems de-là. Je m'en allai dans la Province, d'où je fis incontinent après un voïage en Anjou, avec mon bon Ami M. de Revol; & passant par les Abbaïes de Bourgueil & de S. Florent, j'eus la curiosité d'y voir quelques Titres anciens de ces deux Monasteres célebres, & d'en faire des extraits, quoiqu'ils y fussent en si mauvais ordre dans l'un & dans l'autre, qu'à peine en pût-on rien voir de suite: mais les Réformés qu'on avoit mis

1636. dans la premiere, depuis deux mois, s'étoient bien résolus de les mieux ranger, & même de travailler au dessein que je m'étois proposé.

Bourgueil. Cette Maison, qui appartenoit alors à M. de Valençai, Evêque de Chartres, depuis Archevêque de Reims, est située, à mon avis, en l'un des plus beaux lieux du monde, entre Tours & Saumur, à une lieue de la riviere de Loire, qu'elle voit au-delà d'un autre petit Fleuve qui forme un grand Canal, le long d'un Parc admirable, entre une Allée en terrasse, & une Prairie qui la sépare d'une Forêt de pareille longueur, qui touche presque les levées de la grande Riviere, sans parler de deux Parterres magnifiques, l'un en compartiment au-dessous d'un autre en broderie, qui est au pié du Château abbatial, entre deux amples Vergers de part & d'autre; de sorte qu'il est bien probable qu'il n'y a guere de solitude sur la terre, si délicieuse que celle-là, pour pleurer ses péchés dans les mortifications de la Vie religieuse.

S. Florent. S. Florènt, sur la Riviere de Toé, au bout d'un Fauxbourg de Saumur, n'est pas du tout si avantageusement situé, bien qu'il soit en un fort bel

ıdroit ; mais l'Abbaïe n'en eſt pas
ıoins conſidérable pour ſes Revenus 1636
ƈ pour ſes belles Collations , qui la
ndent la plus illuſtre Abbaïe de tout
ce Païs-là ; car Bourgueil appartient à la Touraine, étant du reſſort
de Chinon, & de la coutume de cette
Province-là, bien qu'il ſoit du Dioceſe
d'Angers.

Nous vîmes auſſi Doué, en paſſant, Doué.
où il y a un Amphithéâtre antique,
:avé dans le roc : puis aïant ſéjourné
dix ou douze jours chez notre Ami,
nous revînmes enſemble par Richelieu
& par Chinon, & nous paſſâmes le
:eſte de la belle ſaiſon, & une partie
le l'Hiver, en Touraine, tant chez
ıous, qu'à viſiter nos Voiſins & les
ɿeigneurs que j'ai tantôt nommés, où
M. de Revol étoit chéri & parfaitement eſtimé.

Enfin, aïant deſſein d'aller, lui en 1637.
Dauphiné, d'où il étoit, & moi à
Paris, où j'avois mon logis & mes
principales habitudes, j'allai, en paſſant à Blois, rendre mes très humbles Blois.
eſpects à ſon Alteſſe roïale Monſeigneur le Duc d'Orléans, qui alors faiſoit travailler à ſon Bâtiment, aïant
détruit celui de Louis douzieme, qui
avoit été le plus beau de ſon tems. Son

1637. Altesse, le meilleur Prince du mon[de] & qui a toujours aimé les belles [cho]ses, se divertissoit dans sa Cour, [qui] n'étoit pas petite, à faire des Ballets, dont, à cause de quelques-uns de nos Amis, & entr'autres de M. le Co[mte] de Montresor, & de M. l'Abbé d'U-basine Roger de Buade (74), Oncle de M. de Frontenac, je m'arrêtai à voir auprès d'eux, dans la Maison de Ville, celui qui fut dansé par son Altesse même (75), pour l'amour d'une Fille de la Ville, appellée Mademoiselle Roux, de qui la jeunesse & la modestie agréable étoient pour le moins aussi recommandables que sa beauté, quoiqu'elle ne fût pas laide, & qu'elle eût bonne grace.

Un jour après, qui étoit le dix-huitieme jour de Février de l'année 1637, je continuai mon voïage. Je passai le Carême à Paris, où j'écrivis, sur divers Mémoires & sur plusieurs Livres imprimés, les Généalogies des Maisons souveraines de l'Europe.

L'Abbé de Crosilles. Je vis aussi dans l'Hôtel de Soissons, l'Abbé de Crosilles (76), qui ne prévoïoit pas encore la disgrace qui lui

(74) Voïez les additions.
(75) Le 17 Février.
(76) Il en est déja parlé, & il en sera encore fait mention.

arriva depuis, & qui, sans mentir, étoit digne d'une meilleure fortune que celle qu'il couroit chez un Prince qui ne le connoissoit pas, ou qui le connoissoit peu : car s'il l'eût bien connu, il l'auroit épargné, ou n'auroit point étouffé, comme il fit, les lumieres d'un fort bel esprit, en le décréditant par l'une des plus véhémentes accusations, pour un Ecclésiastique, qui se puisse imaginer ; sur quoi on écrivit que je lui avois maintenu, contre ses sentimens, qu'un Prêtre pouvoit bien quelquefois se dispenser de dire son Breviaire, mais non pas se marier, quoiqu'il y en eût des exemples ; parceque l'Eglise défend aujourd'hui expressément ce qui peut-être auroit été autrefois souffert, comme quelques-uns l'ont prétendu justifier par les Canons de quelques Conciles, & par des preuves tirées de l'Histoire. Je n'ai point de mémoire de cette contestation ; mais je me souviens bien que, pour n'avoir pas toujours été de son avis, je faisois néanmoins grand état de son esprit, & de beaucoup de choses agréables qu'il méloit dans son entretien. 1637.

Après la Pentecôte, je m'en retournai en Touraine, où je trouvai un

1637. D. Matthieu Brunet.

honnête homme, institué Prieur claustral dans mon Abbaïe de Baugerais, de l'autorité de M. le Cardinal de Richelieu, Abbé de Cîteaux, comme Général de cet Ordre. Il s'appelloit Dom Matthieu Brunet (77), Religieux de Pontigni, aïant eu divers Emplois dans son Ordre, & il étoit tel que je le pouvois souhaiter, en la place de Dom Nicolas Briffonnet, mort quelque tems auparavant, faisant sa visite avec le Vicaire de la Province.

Comme il avoit l'esprit bon, & les sentimens vertueux, il ne me fut pas mal aisé d'y mettre mon affection. Je vis d'ailleurs qu'il m'étoit propre pour m'aider dans mes Ecritures & dans les recherches que je faisois des Antiquités & des Titres des Familles & des Eglises; de sorte que, pour l'assurer davantage auprès de moi, je lui procurai le Titre d'un Office claustral dans mon Abbaïe de Villeloin, de l'Ordre de S. Benoît; & un an après il changea d'Ordre, de Monastere & d'habit, par une dispense qu'il en eut du Pape.

Aïant dessein d'aller visiter à Nevers

(77) Voïez l'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement*.

Madame la Princesse Marie, & lui l'aller en Bourgogne, d'où il étoit, pour visiter ses Parens, je le menai avec moi. Nous passâmes par une Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, appellée la Prée, où le Prieur nous reçut civilement; de-là nous passâmes à Mehun-sur-Yévre, qui est un Château situé sur un rocher au milieu d'une Prairie, où mourut le Roi Charles VII. Il est maintenant ruiné, & il n'y a plus d'escalier pour monter à la Chambre du Roi, dont aussi les planchers sont fondus, comme il est assez ordinaire dans les Châteaux du Domaine du Roi. 1637. Mehun sur Yévre.

De Mehun nous fûmes à Bourges, Ville considérable, & le premier siége de la Gaule Aquitanique, où je fus saluer M. l'Archevêque Roland Hebert, que j'avois connu dès le tems qu'il étoit Curé de S. Côme, à Paris, & grand Pénitencier de Notre-Dame (78). Ce Prélat me fit bon accueil, & me voulut donner à dîner, après qu'il eut pris la peine de nous montrer lui-même son Palais archiépiscopal, qui avoit été fort embelli par un de ses Prédécesseurs, appellé Jac- M. l'Archev. de Bourges.

(78) Il étoit Archev. de Bourges, depuis 1621, & mourut le 21 Juin 1638.

ques le Roi (79), qui avoit été aussi
1637. Abbé de Villeloin, où il avoit élu sa
L'Eglise. sépulture (80). L'Eglise cathédrale, qui est tout auprès, est l'une des plus illustres & des plus grandes du Roiaume, soit que l'on considere son exaltation & sa structure, ou que l'on ait égard à sa dignité.

La Sainte Chapelle. Nous vîmes aussi la Sainte Chapelle, bâtie par Jean, Duc de Berri (81), auprès de son Palais, qui est maintenant celui du Présidial, accompagné d'une fort grande Sale.

La grosse Tour. La grosse Tour, qu'on a depuis ruinée, n'en étoit pas loin, & faisoit au moins quelque sorte d'ornement à la Ville, si elle étoit capable de lui donner quelque fraïeur. Cependant il semble qu'il eût été bon de la conserver, comme un Monument illustre de l'antiquité, & comme la Maison du Roi, d'où sa puissance se faisoit respecter aux esprits factieux, qui ont de la peine à se ranger à leur devoir.

Je fus en l'Abbaïe de S. Sulpice,
S. Sulpice. de l'Ordre de S. Benoît, au bas de la Ville, qui est une Maison considérable; & vers le haut de la Ville, on

(80) Jacques le Roi fut inhumé dans l'Eglise de S. Landry, à Paris.

(81) L'an 1405. Voïez le Voiage littér. de D. Martenne, Tome I, p. 29.

(79) Jacques le Roi, Seigneur de Chavigny, mort à Paris en 1572.

montre, comme une chose singuliere, la maison de Jacques Cœur, Intendant des Finances du tems du Roi Louis XI; & de fait, elle est assez bien bâtie, & la plus belle qui se voie peut-être en France de ce tems-là; mais elle est fort au-dessous de celles que font à présent les plus petits Commis des Officiers qui administrent les Finances. Les vitres en sont de crystal, comme le sont aussi celles de la Sainte Chapelle, ornées de peintures gothiques, qui sont d'un coloris merveilleux. J'eus aussi la curiosité de voir, assez près de-là, les Ecoles de Droit, où avoient enseigné avec tant de réputation Cujas, & tant d'autres illustres Professeurs. Je vis le College des Jésuites, qui est l'un des plus anciens qu'ils aient dans le Roïaume.

1637. La maison de Jacques Cœur.

De Bourges nous vînmes coucher en une Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, appellée Font-Morigni, appartenant à l'un des Enfans de M. Villedonné, mais qui lui étoit alors contestée par un riche Habitant de Nevers, appellé Bousitat. Ce Monastere, de la filiation de Clairvaux, comme la plûpart de ceux de S. Bernard, est situé dans la solitude des Bois, autour duquel, je vis plusieurs Forges à fer.

Font Morigni, Abbaïe.

1637. Le lendemain, nous fûmes passer la riviere de Loire en bateau, à une lieue de-là, un peu au-dessous du Bec d'Allier, & nous arrivâmes de fort bonne heure à Nevers, où j'eus l'honneur aussi-tôt d'aller saluer Madame la Princesse Marie, qui étoit logée dans le petit Château, beaucoup plus commode que le grand, pour tous les appartemens qui entrent les uns dans les autres, par de petites galeries de plein-pié, & d'un seul étage; mais dont la vue est extrêmement bornée.

Le petit Château de Nevers.

Madame me fit donner un logement dans le grand Château, où je demeurai plus de deux mois. Pendant mon séjour, ce ne furent que festins, que firent les principaux Habitans & Officiers de la Ville, qui pour faire honneur à leur Princesse, en faisoient à tous ceux qui étoient dans ses intérêts, ou qu'ils savoient bien avoir quelque part à son estime. La principale Noblesse de toute la Province lui vint rendre ses respects, & quelques-uns, des plus considérables, s'y arrêterent plus que les autres : mais tous étoient reçus d'un air si obligeant, qu'il n'y en eut pas un seul qui ne s'en retournât très satisfait; de

La Noblesse du Nivernois.

:e que cette petite Cour, qui avoit 1637.
beautés & ses agrémens, ne lais-
: point de tems pour s'y ennuier.
allut néanmoins, outre le cabinet
la promenade, chercher quelque
:e de divertissement.
Madame. la Princesse Marie voulut Jeu des Tarots.
er aux Tarots, qui est une sorte de
:es, dont l'usage étoit autrefois plus
juent qu'il n'est à présent; &
iant fait l'honneur de me mettre
sa partie, comme les loix de ce jeu
lui sembloient pas assez belles, ni
z diversifiées, elle trouva bon d'y
faire de nouvelles, & de me char-
de les écrire & de les faire im-
ner, afin de s'en servir plus com-
dément, & que personne n'en pût
ser. Il est vrai qu'elles rendirent ce
beaucoup plus beau; & ceux, qui
apprirent & qui s'y accoutumerent,
plurent tellement, qu'ils ne pou-
ent presqu'aimer d'autre jeu. Je fus
ce nombre-là; & quoique je n'y
è pas heureux, comme je ne l'ai
ais été à quelque jeu que ce soit,
oue que les heures m'y duroient
: peu. Mais depuis que l'exaltation
cette Princesse m'a privé du bon-
r de la voir, ni je n'ai plus aimé
eu, ni je ne me suis plus soucié de

1637. voir le grand monde, & je me suis contenté de mes Livres, & de recevoir quelques visites de peu de mes Amis.

Je ne la vis jamais si gaie, cette gravité sérieuse & douce . ne l'a jamais quittée, qu'elle étoit en ce tems-là, lorsque sur la fin du mois de Septembre de l'année 1637, on me vint dire dès le matin une nouvelle bien surprenante & bien fâcheuse, puisque c'étoit de la mort de son Altesse Sérénissime M. le Duc de Mantoue (82), arrivée dans sa Ville capitale, le vingt-unieme de ce même mois. M. du Puy, & M. de Sainte Marie, l'un des principaux Magistrats du Duché, jugerent à propos que j'en allasse annoncer la nouvelle à Madame, aussi-tôt qu'elle seroit éveillée; mais je m'en excusai, & je fus d'avis, avec eux, de prier le R. Pere Binet (83), Provincial des Jésuites, arrivé depuis deux jours à Nevers, faisant la visite des Maisons de son Ordre, de se charger de cette commission, laquelle il

Nouvelle de la mort de M. le Duc de Mantoue.

(82) Charles de Gonzagues Cléves I. du nom, Duc de Nevers & de Rhétel, devenu Duc de Mantoue & de Montferrat, après la mort de *Vincent II* du nom, son Cousin.

(83) C'est peut-être le P. *Dinet*; je crois que le P. Etienne Binet n'étoit plus Provincial en 1637; mais ce n'est qu'une conjecture.

epta volontiers, & s'

:n.

Le deuil fut grand, & les larmes ent abondantes. Le Roi en écrivit ues jours après une Lettre de olation à Madame la Princesse ie (84), & lui mandoit; « qu'il » pouvoit recevoir de nouvelle qui » l'igeât davantage que celle qu'il » oit d'apprendre du décès de son » Cousin, M. le Duc de Mantoue, » qu'il savoit lui être affectionné, & » qu'il l'avoit éprouvé en toutes occa- » sions qui s'en étoient présentées; de » sorte qu'il ne pouvoit faire de perte » qui lui fût plus sensible. Qu'au reste, » il envoïoit un Gentilhomme exprès » pour lui témoigner, & pour lui of- » frir tout ce qui dépendoit de son » pouvoir en ce rencontre ». La Lettre datée de S. Maur, le sixieme jour d'Octobre 1637. Sur quoi cette Princesse fit un compliment digne d'elle, & d'un si grand Roi, remercia la Reine, M. le Duc d'Orléans & toute la Cour, pour leurs civilités sur le même sujet, & s'en alla bien-tôt à Paris, pour le besoin de ses affaires.

Lettre du Roi à Mad. la Princesse Marie.

Cependant je m'en revins en Tou-

(84) Fille du Défunt.

1637. raine, pour n'y faire pas long séjour; car je me trouvai aussi obligé, pour des raisons particulieres, d'aller à Paris, où j'avois mes habitudes & mon étude. Il est vrai que je pris un peu le plus long; car aïant dessein de voir quelques Amis que j'avois à Tours, & de rendre même quelques visi à M. l'Archevêque, j'y rencontrai Son Altesse roïale M. le Duc d'Orléans, qui trouvoit ses plaisirs en cette Ville-là, pour l'amour d'une Fille, appellée Louise Roger (85), d'une Famille honorable, & dont le bruit a couru qu'il eut depuis un Fils naturel, lequel il n'a pourtant pas encore légitimé; si on peut user de ce terme pour les Enfans qui ne sont pas encore avoués.

Son Altesse roïale à Tours pour l'amour de Louison.

1638. Ce fut à son sujet qu'il dansa un Ballet du Mariage de Pierre de Provence & de la belle Maguelone, où il mit les meilleurs Danseurs de France, avec des Gens de qualité, tels que le Comte de Biron, le Marquis de

Ballet de Monsieur, à Tours.

(85) Louise Roger de la Marbeliere, dont Gaston de France eut un Fils qui naquit en 1638; il ne fut pas naturalisé, & a été fort connu en Espagne, sous le nom de Comte de Charni. Il s'y étoit retiré en 1660 ou 1661, après la mort de Gaston. Il a rendu de grands services au Roi d'Espagne, en Espagne même, & *en Italie*. *Mém. d'Artigni*, Tome I. p. 393.

1638.

de Maulevrier, & les Sieurs de Chabot (86), depuis Duc de Rohan, Craf, Anglois, Langeron, Souville & quelques autres (87). Et le matin de la journée qu'il le devoit danser, Guillon qui venoit de Paris s'étant présenté, Son Altesse lui demanda, s'il y avoit des nouvelles. Oui, lui dit-il, Monseigneur, de fort bonnes, & de fort assurées. Tout le monde qui étoit dans la chambre, où je me trouvai aussi, dans l'Hôtel de la Bourdasiere, se rendit attentif pour l'écouter : c'est, ajouta le Courier officieux, que la Reine est grosse, & que les Médecins ont assuré qu'il n'y a plus lieu d'en douter. Son Altesse, qui a toujours été parfaitement sage, répondit que cela ne le surprenoit point du tout, & se retira dans son cabinet, d'où il ressortit aussi-tôt après, avec cette même égalité d'esprit, qui ne l'a jamais abandonné.

Nouvelle de la grossesse de la Reine.

Je partis le lendemain, pour revenir à Paris, où je changeai de logis, à cause de la mort de mon Hôte, pour prendre une partie de celui de

(86) Voïez les Additions sur Messieurs Maulevrier, Chabot, Langeron, &c.

(87) Ce Ballet, *divisé en deux Bouffonneries*, avec les airs, a paru en 1638, *in-8.* chez Cardin Besongne, à Paris.

1638. Deymié. Deymié (88), Chirurgien de M. le Duc d'Orléans. J'y passai, non-seulement le Carême & le Printems, mais encore tout l'Eté, d'où j'allois, toutes les semaines, deux ou trois fois, au Château d'Aubervilliers, pour y voir Madame la Princesse Marie qui s'y plaisoit, à cause de la bonté de l'air, & de ce qu'elle en pouvoit user aussi librement, que s'il eût été à elle-même, puisqu'il appartenoit à l'Intendant de sa Maison, le célebre François de Montholon, qui l'a hérité par droit de succession de ses Grand-pere & Bis-aïeul, Gardes des Sceaux de France. Elle y étoit le jour de la naissance du Roi, qui fut le 5 de Septembre de l'année 1638; & j'essaïai de lui en porter le premier la nouvelle; mais un de ses Gens me prévint. Le peuple en fit de grandes réjouissances; & comme il ne demande pas mieux que d'avoir sujet de vuider les poinçons, & de faire des feux de joie, avec beaucoup de bruit, il ne manqua pas aussi, dès le soir de cette heureuse naissance, d'en célébrer la Fête, qu'il continua tout le reste de la semaine.

Aubervilliers.

Montholon.

Ce fut en ce même tems, que m'étant

(88) Peut-être Thomas Deymier, Parisien, mort le 27 Décembre 1683.

t de travailler à faire un Inven- général de tous les Titres de la on de Nevers, eſpérant d'ailleurs 'y trouverois beaucoup de belles ;s, pour les curioſités de l'Hiſtoi- je reçus avec joie la commiſſion m'en donnerent Meſdames les :eſſes de Mantoue ; & m'étant u à Nevers, ſur la fin de Septem- je fis enregiſtrer cette Commiſ- dans la Chambre des Comptes, ; pluſieurs conteſtations de Meſ- s les Officiers, qui ne vouloient que d'autres qu'eux priſſent con- ance des Titres du Tréſor : mais ı il fallut céder à une Puiſſance :ure ; & aïant fait venir, pour der dans ce grand labeur, les Gens me falloit, entre leſquels ſe trou- : Prieur de mon Abbaïe de Bau- is, dont j'ai tantôt parlé, je com- çai le Lundi, quatrieme jour d'Oc- e, & je m'appliquai à cet Ouvrage re ou cinq mois durant, avec tant iduité, que j'en vins à bout, aïant, mentir, dicté les Extraits, & mar- de ma main, plus de dix-neuf e Titres, rédigés en ſix gros Vo- es, avec les Tables, d'une inven- toute nouvelle ; ce que j'aurois a peine à croire d'un autre, ſi je

1636. Commiſſion pour faire l'Inventaire des Titres de Nevers.

1638. n'en avois moi-même fait l'expérience, & si je ne voïois encore entre mes mains les marques d'un labeur si prodigieux, pour la seule satisfaction de ma curiosité, quoiqu'il a bien pu servir à des choses plus importantes.

Titres de Nevers. Il n'y a pas un Titre qui n'ait sa date & sa cotte toute particuliere, selon le Chifre romain, marqué sur le dos, à la réserve que sous le caractere qui signifie mille, c'est-à-dire, sous M. j'ai ajouté jusqu'au nombre de 19, en cette sorte, $\overset{M}{19}$ pour marquer dix-neuf mille, & ainsi des autres; & pour marquer dix-neuf mille huit cens cinquante-cinq, je faisois ainsi, $\overset{M}{19}$ DCCCLV.

Tous les Titres du Trésor de Nevers étoient contenus en 314 laïettes, douze grands coffres, & deux mille Six sortes de Titres. sacs. J'y ai remarqué en gros six sortes de Titres, des Contrats de Mariage, des Testamens, des Donations ou Fondations, des Transactions ou Partages, des Arrêts ou Sentences intervenues dans les Procès, & des Aveux, Hommages ou Dénombremens. Les plus difficiles à extraire de tous ces Titres, sont les Transactions & les Procès, tant à cause de leur longueur, que pour les divers incidens ou embar-

qui s'y rencontrent ; & les plus ai- 1638.
sés de tous, sont les Aveux, lesquels ne consistent qu'en trois termes, savoir, les noms & la qualité des Personnes qui parlent, ce qu'ils tiennent, & à cause de quelle Seigneurie, avec la date, & les témoins, s'il y en a. En tout cela, & principalement aux Contrats de Mariage, aux Testamens & aux Donations, je crois n'avoir rien omis de considérable ; de sorte que je puis dire que cet Inventaire est l'un des plus amples & des plus utiles, qui se puissent faire.

Dès le premier mois j'expédiai de cette sorte les Titres de cinquante-deux laïettes, où il s'en est trouvé jusqu'à 5087, dont l'Inventaire compose un Volume de 893 pages. Le second Volume de 950 pages, commencé le quatrieme jour de Novembre 1638, & fini le Samedi, quatrieme jour de Décembre, contient l'Inventaire de 5000 Titres. Le troisieme, de 800 pag. fini le 12 de Janvier 1639, contient l'In- 1639.
ventaire, de 4500 Titres. Le quatrieme, de 800 pages, achevé à la fin de Février, contient l'Inventaire de plus de 4000 Titres. Ainsi je ne fus pas plus de cinq mois à faire les extraits de tous ces Titres, qui étoient dans la Chambre des Comptes de Nevers, réservant le

1639. reste, qui étoit dans le grand C[...]net du Château, à une autre fois, si-bien que les Titres qui ét[...] à Paris, comme nous dirons tantôt.

Cependant j'en fis copier tout long plusieurs des principaux, d j'ai fait quelques Volumes à part; & cinq jours avant Noel, afin de satisfaire pleinement à ma curiosité, je descendis dans les caves où sont les Sépultures de plusieurs Comtes, Ducs & Princes de la Maison de Nevers, pour en remarquer les inscriptions & la disposition. Dans la cave de l'Eglise cathédrale, entre le Chœur & le grand Autel, sont les Corps de Jean de Bourgogne, Duc de Brabant, Comte de Nevers & de Retel, décédé le 5 de Septembre 1491, de Ludovic Gonzagues, Prince de Mantoue, & Duc de Nevers, d'Henriette de Cleves, son Epouse, de Frideric & de François Gonzagues, morts en bas-âge, & de Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers, outre les Corps de deux anciens Evêques de Nevers. Dans une autre cave, au côté du Chœur, sont les Corps de François de Cleves Duc de Nevers, de Marguerite de Bourbon, son Epouse, de François second, Duc de Nevers, & de Jacques de Cleves, son

Sépultures des Princes de la Maison de Nevers.

1639.

ere, de Françoise d'Albret, Veuve
[illegible] Duc de Brabant, & d'Helene
Albret, Comtesse de Rhetel. Dans
l'Eglise des Recolets, est le Corps d'Io-
[illegible]d, Comtesse de Nevers, & dans
[illegible] cave séparée, sont les Corps d'En-
gil[illegible]rt, & de Charles de Cleves, son
Fils, Comtes de Nevers, de Marie
d'Albret Femme de Charles, de Marie
de Cleves, Princesse de Condé, & de
Louis Monsieur de Cleves, Comte
d'Auxerre.

Dieu me fit la grace de me conserver la santé, pendant un labeur si long, & une occupation si assidue, qui ne me priva point aussi, tous les jours de l'Avent, d'ouir des Sermons que fit, dans l'Eglise cathédrale, un bon Pere Carme déchaussé, appellé Germain, qui disoit de fort bonnes choses, & qui les disoit, à mon avis, assez agréablement, quoiqu'il ne prêchât pas fort au gré du peuple, qui se connoît rarement en ces choses-là; & si j'y fusse demeuré le Carême, je l'aurois oui avec autant de soin.

Pere Germain, Prédicateur.

Mais aïant achevé ce que j'avois entrepris, je revins à Paris, où Madame la Princesse Marie me donna un logement dans son Hôtel de Nevers, & me sut gré de mon travail. Je lui dis

1639. pourtant qu'il n'étoit pas encore en sa perfection, qu'il falloit voir les Titres du grand Cabinet, & ceux du Trésor de l'Hôtel de Nevers, où il y en av sans doute de considérables, & les uns & les autres auroient besoin d'une Table générale, qu'il falloit faire à loisir, pour les rendre plus utiles, & pour les trouver facilement. Elle me pria d'en prendre donc la peine, & qu'après cela elle en feroit faire deux copies, l'une pour laisser dans la Chambre des Comptes à Nevers, & l'autre, pour mettre entre les mains de M. de Montholon, Intendant de sa Maison.

L'affection que j'ai toujours eue pour cette Princesse, ne m'a rien fait trouver de difficile, ni d'ennuïeux, où il s'agissoit de son service, & puis j'étois bien aise d'avancer toujours dans ma curiosité, pour y faire de nouvelles conquêtes, quand l'occasion s'en offroit.

Elle me fit encore un honneur à quoi je ne m'attendois pas; ce fut que son premier Ecuïer, appellé du Solier, qui avoit plusieurs années de service dans les Maisons des Ducs de Mayenne, son Oncle & son Frere, & dans la sienne propre, aïant obtenu un Gouvernement, à sa recommandation, & s'étant retiré, elle me dit

M. du Solier.

s'elle en vouloit avoir un autre de ma main, & qu'elle étoit persuadée que ceux de nôtre Province étoient honnêtes Gens, en quoi je vis bien qu'elle me vouloit gratifier. Je lui rendis graces d'une opinion si avantageuse, & je pris la liberté de lui dire que je connoissois un Gentilhomme de Languedoc, qui en valoit beaucoup d'autres qu'on lui pourroit nommer, parcequ'il étoit bien fait, & qu'il avoit donné beaucoup de preuves de son courage & de sa discrétion. Elle me demanda son nom & les Emplois qu'il avoit. Je lui répondis qu'il étoit libre, bien qu'il fût à M. le Duc d'Orléans, & qu'il seroit trop glorieux de servir une si grande Princesse. Elle le voulut voir : je le lui amenai le lendemain. Sa façon lui plut, & elle crut facilement tout le bien que je lui en avois dit. Enfin Jean de Vitalis (c'étoit le vrai nom de celui que j'avois appellé Grand-Maison) prit possession de cette Charge, avec le congé de son Altesse roïale, qui l'assura même qu'en servant cette Princesse, il ne le tiendroit pas moins, pour être de sa Maison.

1639.

Vitalis.

Cependant Madame la Princesse Marie ne faisoit pas beaucoup de visites considérables, que je n'eusse

l'honneur de l'y accompagner, parce 1639. qu'elle me l'ordonnoit ainsi, & surtout quand elle alloit à S. Germain-en-Laye, où étoit la Cour; & M. le Cardinal de Richelieu ne m'y voïoit guere, qu'il ne me fît quelque signe de la tête, pour me gratifier. J'ai su même que quelqu'un, qui aspiroit au plus haut dégré de la faveur, eût des pensées pour moi assez avantageuses; & si ses desseins eussent réussi, je m'en serois, à ce qu'on disoit, peut-être apperçu. Mais je précipite un peu trop, sans y penser, le cours de notre Histoire, & je la devance ici de deux ans, puisque je n'en suis encore qu'à l'année 1639.

Madame la Princesse Marie, Gouvernante du Nivernois.

Notre Princesse obtint du Roi son Brevet pour le Gouvernement du Nivernois, dont elle s'en alla bientôt après prendre possession, & me fit l'honneur de me mener avec elle. Je vis, avec une joie nompareille, toutes les Entrées qui lui furent faites à la Charité, à Nevers, & à S. Pierre le Montier, où elle eut séance au Présidial, après avoir été reçue sous le Dais par toutes les Villes. Le Prieur de S. Pierre, de la Famille des Rapines de Nevers, la harangua fort éloquemment, & la logea dans la belle maison de son Prieuré, dépendant de

S. Pierre le Moutier.

l'Abbaïe de S. Martin d'Autun. De-là Son Altesse passa par le Château de Langeron, qui n'en est pas loin, où l'une des Sœurs du Maître du Logis, en l'absence de ses Freres, qui servoient le Roi dans les Armées, lui donna la collation, & s'en revint à Nevers, où elle séjourna peu, & y laissa Madame sa Sœur. J'y demeurai aussi avec mon Religieux & mes Ecrivains, pour achever l'Inventaire que j'avois commencé, & voir les Titres du grand Cabinet du Château. Il s'y en trouva peu de considérables pour les affaires, mais beaucoup de Mémoires qui ne sont point à négliger pour les curiosités de l'Histoire, & entre autres ceux de Ludovic, Prince de Mantoue, qui avoit eu des Emplois dignes de sa haute naissance. 1639.

Je ne donnai guere plus de huit jours à ce Labeur, que je commençai le sixieme jour de Juillet 1639; & dix jours après j'accompagnai Madame la Princesse Anne à Dezize, où le Gouverneur, que j'ai tantôt nommé, lui fit la plus honorable réception qu'il put. De-là je pris congé de cette Altesse; & pour m'en retourner à Villeloin avec mes gens, j'allai passer à Moulins, où j'eus la curiosité de voir la Ville & le Dezize. Moulins.

Château, qui regarde sur un Jardin du côté de la riviere d'Alier.

1639. Souvigni. De Moulins je vins à Souvigni, qui n'est qu'à deux lieues de-là, où dans l'Eglise du Prieuré, qui est l'un des plus considérables, dépendans de l'Abbaïe de Clugny, sont les sepultures de plusieurs Ducs de Bourbon, comme il y en a aussi dans un Monastere de Cordeliers proche de-là. Puis je vins

Bourbon. à Bourbon l'Archambaud, où j'admirai les Sources d'eaux chaudes & fumantes, qui sont si salutaires à plusieurs qui en boivent, & qui y sont des bourbes, où d'autres recouvrent la santé qu'ils ont perdue, pour des réfroidissemens de nerfs, ou des contusions de parties mal consolidées. C'est de ce lieu-là que toute la Province a pris son nom, & on y voit encore une Sainte Chapelle, auprès des ruines du Château, situé sur le haut de la montagne.

Hérisson. De Bourbon, je fus à Hérisson, dans un Païs hérissé de montagnes; & son Château, de l'ancien Domaine des Ducs de Bourbonnois, est planté sur la pointe d'un rocher escarpé de tous côtés, excepté vers son avenue, qui fait encore une montée assez roide; mais d'autres montagnes, qui l'environnent,

ont encore plus hautes que ce rocher; 1639.
de ſorte que de loin le Château qu'il ſoutient, paroît dans une vallée, quoiqu'en effet, il ſoit fort élevé quand on eſt deſcendu dans la Ville, ſur le bord d'une petite riviere, dont le lit eſt pierreux, entre de gros cailloux.

Châteaumeillan.

Je vis le lendemain, en paſſant, Châteaumeillan, où dans une Egliſe collégiale, en l'honneur de Notre-Dame, eſt inhumée très noble & très puiſſante Demoiſelle Iſabeau de la Tour, Femme de feu M. Arnaud Amenion (89) d'Albret, Seigneur d'Orval, qu'elle avoit épouſé en ſecondes noces; car auparavant elle avoit été Femme du Comte Guillaume de Bretagne, aïant laiſſé des Enfans de l'un & de l'autre lit; & toutefois, ce qui eſt bien à remarquer, elle ne porta point d'autre qualité que de Demoiſelle, étant d'ailleurs Mere d'une Ducheſſe de Brabant & Comteſſe de Nevers, comme il ſe juſtifie par ſon Teſtament, que j'ai extrait des Titres de Nevers, du 15 de Février 1486.

Iſabeau de la Tour.

Culant.

Je vis le Château de Culant, dont il y a eu deux Maréchaux de France, & un grand Maître de la Maiſon

(89) C'eſt plutôt *Amanieu*. Iſabeau de la Tour, ſa Femme, étoit Fille de Bertrand de la Tour, Comte de Bologne & d'Auvergne.

1639. du Roi, ſous le regne de Charles VII (90). Il étoit alors poſſédé par M. le Prince de Condé.

La Châtre. De-là, je vins à la Châtre, qui a fait une illuſtre Maiſon, d'où ſont deſcendus les derniers Maréchaux de la Châtre, & celui qui porte encore aujourd'hui ce nom, avec une moindre dignité, Fils de M. de la Châtre, Colonel des Suiſſes, & Petit-fils de M. de Nançai (91); & le lendemain, qui étoit Fête, je me trouvai encore d'aſſez bonne heure pour aſſiſter à la Grand'Meſſe de l'Egliſe collégiale de Neufvi S. Sépulcre, dont je connoiſſois le Prieur, que j'avois vu pluſieurs fois chez M. le Marquis d'Hervaux.

Neufvi S. Sépulchre. Cet honnête Homme me fit beaucoup de civilités; & comme j'eus jetté ma vue dans ſon Egliſe ſur une forme de Chapelle extraordinaire, il me dit que c'étoit le Lieu ſaint, où l'on gardoit la précieuſe Relique du Sang de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, en l'honneur duquel cette Egliſe avoit été dédiée; & que ce même jour, qui étoit la Fête de la Magdelaine, étant l'un des plus ſolemnels qu'ils euſſent en toute l'année, ils avoient le privilege de la faire

(90) V. le Moreri de 1732.

(91) V. le Moreri de 1732.

voir à ceux qui en avoient la curiosité ; & que si j'étois touché d'un pareil desir, lui, & Messieurs ses Confreres, seroient bien aises de me la montrer ; mais que je serois étonné de voir ce Sang liquide & vermeil, se partageant toujours également en trois goutes dans le Reliquaire de verre, où l'on le voïoit, & qu'ensuite il se réunissoit, comme feroient trois goutes d'eau, ou de quelqu'autre liqueur. Je lui dis qu'à la vérité cela étoit merveilleux, mais qu'il étoit bon de le voir, pour en être davantage persuadé. Là-dessus, pour m'obliger, il se revêtit de Surplis & d'Etole, on alluma les Cierges, & les charbons s'exciterent dans les Encensoirs, pour y mettre les parfums sacrés. Le Sacristain ouvrit la Chapelle obscure, puis une espece de Tabernacle, d'où M. le Prieur tira une boëte d'argent, & de cette boëte un Reliquaire de verre, porté par des Anges d'argent doré. 1659.

Après la Cérémonie, il approcha ce Reliquaire de mes yeux en plein jour. Je le considérai attentivement, & j'en remarquai, ce me semble, assez bien toutes les circonstances. Puis l'aïant resserré, il attendoit de moi sans doute plus de marques de mon étonnement

Reliquaire du Sang de Jesus-Christ.

1639. que je ne lui en fis paroître; & me pressant de lui en expliquer mes sentimens, je lui dis devant le Peuple & ses Confreres, pour le contenter, que les choses dont il m'avoit donné tant d'assurances, pouvoient bien être; mais que je n'en n'avois rien vu, & que ce que j'avois remarqué dans le Reliquaire, n'étoit ni vermeil ni liquide, mais qu'il étoit d'un tanné obscur, & dur, & qu'au lieu de trois goutes égales, dont il m'avoit parlé, je pensois avoir compté quatre grains mal polis, de grosseurs différentes. Il s'ébahit de mon aveuglement, aussi bien que tout le Peuple qui étoit-là, de sorte que pour me confondre, on fut d'avis de retirer le Reliquaire une seconde fois, & de me le faire toucher. La résolution fut assez hardie; mais quoi que c'en soit, le Reliquaire fut confié entre mes mains; je le considérai encore plus soigneusement que la premiere fois, & fis voir à Messieurs les Chanoines, & à toute la Compagnie, ce qu'ils n'avoient peut-être jamais vu jusques-là, & purent croire, à mon avis, qu'ils s'étoient beaucoup plus trompés que moi, qui ne laissai pas de leur débiter force choses sur ce sujet, qui ne leur déplurent pas, selon l'opinion des Docteurs les

1659.

plus éclairés, qui estiment que Jesus-Christ reprit tout son Sang en la Résurrection; de sorte qu'il n'en est resté tout au plus que des marques sur la terre; ou bien, que s'il y avoit véritablement du Sang de Notre-Seigneur ici bas, outre celui de l'Eucharistie, c'étoit du Sang miraculeux, sorti de quelqu'Image outragée par la violence des Impies, comme on en a raconté plusieurs Histoires; surquoi je leur citai un passage du Cardinal Bèllarmin, écrivant sur cette matiere.

La chose se passa donc ainsi fort doucement; & après leur avoir témoigné les obligations que j'avois à leur courtoisie, je vins coucher à S. Gautier, auprès d'Argenton, & passai le lendemain à Maisieres en Brenne, dont mon Beau-frere du Claveau étoit Gouverneur, où se tenoit une Foire, à cause de la Fête du jour précédent, qui est aussi la Solemnelle de ce lieu-là, dont l'Eglise collégiale est dédiée sous le titre de la Magdelaine. Elle fut fondée par Alix de Brabant, Dame de Maisieres, Fille de Geofroy de Brabant, Seigneur d'Arscot, & de Jeanne de Vierzon, & Niece de Marie de Brabant, Reine de France en l'année 1339. Et cette Dame, veuve de Jean

Maisieres en Brenne.

1636. de Harcourt IVe du nom, qui laissa une nombreuse postérité, est inhumée au milieu du Chœur de cette Eglise, où elle a un tombeau élevé.

Quand je fus de retour à Villeloin, je repris le labeur de mes Tables, que j'achevai en trois mois; & sur la fin de l'année, je m'en allai à Paris, par les ordres qui m'en furent donnés; & comme je logeois dans l'Hôtel de Nevers, je ne me mettois pas en peine d'aller bien loin pour faire ma Cour, & pour voir le grand Monde, si j'en eusse eu la curiosité, parcequ'il nous venoit chercher de tous côtés; & après la conversation qui se trouvoit dans le Cabinet de Madame la Princesse Marie, il n'y avoit plus rien à désirer en ce genre-là. Toutes choses y étoient si honnêtes & si agréables, qu'il eût fallu être tout-à-fait de mauvaise humeur, pour ne s'y plaire pas. La belle raillerie s'y mêloit avec le doux & le sérieux; & la médisance, & toute autre sorte de licence en étoient bannies. Quelquefois le jeu y étoit admis, mais il avoit ses limites; & la lecture des bons Livres y trouvoit son tems, aussi-bien que la piété solide, aux heures qui lui sont principalement dédiées (92).

Le Cabinet de Madame la Princesse Marie.

1640.

(92) Voïez les Additions.

Il arriva cette année-là que plusieurs Dames de haute condition, pour avoir le divertissement des belles Comédies qui se composoient alors, firent un fond pour en avoir la représentation deux ou trois fois la semaine pendant l'Hiver. Notre Altesse en étoit, avec Madame la Comtesse de Soissons, Madame de Rohan, & quelqu'autres Dames ; & parcequ'elle savoit bien que j'en faisois état, elle ne s'y voulut pas trouver une seule fois, que je n'y allasse avec elle. La Compagnie en étoit choisie ; & comme toutes choses y étoient admirables, aussi faut-il avouer que les Comédiens excelloient dans leur action ; entre lesquels on avoit vu paroître le rare Mondori, qui n'a point laissé de Successeur, & qu'on eût pu comparer, sans flatterie, au Roscius des Anciens. 1640. Comédie des Dames

Il y eut aussi cette même année force magnificences dans le Palais Cardinal, pour la grande Comédie de Mirame (93), qui fut représentée devant le Roi & la Reine, avec des machines qui faisoient lever le Soleil & la Magnificences du Palais Cardinal. Comédie Mirame.

(93) Mirame, Tragi-comédie de Desmarets, à laquelle on assure que le Cardinal de Richelieu a eu part. V. l'Hist. du Th. franç. T. VI, p. 59, & suiv.

1640. Lune, & paroître la Mer dans l'éloignement, chargée de Vaisseaux. On n'y entroit que par billets, & ces billets n'étoient donnés qu'à ceux qui se trouverent marqués sur le Mémoire de son Eminence, chacun selon sa condition; car il y en avoit pour les Dames, pour les Seigneurs, pour les Ambassadeurs, pour les Etrangers, pour les Prélats, pour les Officiers de la Justice & pour les Gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les Ecclésiastiques, & je la vis commodément; mais pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines, & grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de cela, & l'esprit de ceux qui s'y connoissent, n'en n'est guere plus satisfait. Le principal des Comédies, à mon avis, est le récit des bons Acteurs, l'invention du Poète, & les beaux vers. Le reste n'est qu'un embarras inutile, qui donne même de faux-jours, & qui fait paroître les personnages, des Geans, à cause des éloignemens excessifs de la perspective; dont il faut que les especes soient merveilleusement petites dans la proportion, pour tromper la vue. Au reste, si je ne me trompe, cette piece ne

réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avoit composée, ausquelles on n'avoit pas apporté tant d'appareil. 1640.

M. de Valençai, lors Evêque de Chartres, & qui fut bientôt après Archevêque de Reims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, & descendit de dessus le Théatre pour présenter la collation à la Reine, aïant à sa suite plusieurs Officiers, qui portoient vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux & de confitures; ensuite dequoi les toiles du Théatre s'ouvrirent, pour faire paroître une grande Salle, où se tint le Bal, quand la Reine y eut pris place sur le haut dais. Son Eminence, un pas derriere elle, avoit un manteau long de tafetas couleur de feu, sur une cimarre de petite étoffe noire, aïant le colet & le rebord d'en-bas fourré d'hermine; & le Roi se retira aussi-tôt que la Comédie fut finie.

Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres; mais quelque tems après, lorsqu'au même lieu, on dansa le Ballet de la prospérité des Armes de la France (94), où les mêmes machines

Le Ballet de la prospérité des Arme[s] [illegible]

(94) Selon la gazette [illegible] ce Ballet [illegible]

1640. de la Comédie furent emploïées, avec de nouvelles inventions, pour faire paroître, tantôt les Campagnes d'Arras & la Plaine de Casal, & tantôt les Alpes couvertes de néges, puis la Mer agitée, le goufre des Enfers, & enfin le Ciel ouvert, d'où Jupiter aïant paru dans son Trône, descendit sur la terre. Comme, dis-je, ce Prélat qui étoit capable de tout ce qu'il vouloit, se donnoit la peine, avec M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la Salle, m'eut dit que cette journée-là, il ne présenteroit pas la collation, je lui répondis, qu'il feroit toujours bien toutes choses, & me fit civilité; de sorte que je vis encore ce Ballet commodément, où il y avoit des places pour les Evêques, pour les Abbés, & même pour les Confesseurs, & pour les Aumôniers de M. le Cardinal. Les nôtres se trouverent à deux loges de celles qui furent occupées par Jean de Werth & Ekenfort, que l'on avoit fait venir exprès du Bois de Vincennes, où ils étoient prisonniers.

Jugement de ce Ballet. Ce Ballet, avec toutes ses machines

Entrées, divisé en 5 Actes, fut représenté devant leurs Majestés, au Palais Cardinal, le 7 Février 1641, & le 14, au même endroit, pour le faire voir au Duc Charles de Lorraine.

1640.

ite sa magnificence, ne fut pour-
pas une chose si ravissante qu'on se
urroit imaginer, parceque l'inven-
n'en fut pas exactement suivie, &
es habits & les actions de plusieurs
eurs ne se trouverent pas assez con-
bles au sujet, outre que les chars
omphe qui s'y présenterent, n'é-
t traînés de rien, contre la vrai-
lance, bien que cela se pût faire
isément. Les récits de l'Harmonie,
talie, d'Apollon & des Muses,
t assez agréables; mais ce qu'il y
plus exquis, furent les sauts pé-
ux d'un certain Italien, appellé
elin, qui représentoit la Victoire
ansant sur une corde cachée d'un
e, & parut s'envoler au Ciel.

eut environ ce même tems un autre
t du Triomphe de la Beauté (95), Ballet du Triomphe de la beauté.
é par Mademoiselle d'Orléans,
l'on me fit voir à l'Arcenal, où
ame de la Meilleraye avoit fait
Assemblée de ce qu'il y avoit de
beau & de plus galant à la Cour.
emoiselle y représentoit la Perfec-
, Mademoiselle de Bourbon, l'Ad-
tion, & Mademoiselle de Vendô-
la Victoire, chacune de ces trois

) Il a été imprimé en 1640, *in*-4. à Paris, chez
t.

1640. accompagnées de leurs Trouppes, c posées des plus belles Personnes i Cour ; outre les Entrées, qui furent faites par des Seigneurs, & quelq uns des meilleurs Danseurs. Le su en avoit été inventé par M. Hedelin (96), l'un des plus beaux esprits de notre tems.

Dégoût des plaisirs de la Cour.

Je ne me suis pas soucié depuis de toutes ces choses-là ; & quand l'occasion s'en seroit offerte mille fois, je n'en serois pas sorti de mon Cabinet. Enfin je m'en suis lassé, sans m'en être auparavant empressé, & je m'imagine que la vie même seroit ennuïeuse, si on ne la pouvoit assaisonner par d'autres charmes, qui sont ceux de l'esprit & de la vertu.

Mort de M. du Chesne.

Après la saison de toutes ces réjouissances, je repris avec joie mon labeur des Titres de la Maison de Nevers, dont je fis encore un cinquieme Volume, environ le tems que mourut, d'un accident funeste, l'un de mes bons Amis, André du Chesne, Historiographe du Roi, retournant d'une maison qu'il avoit aux champs, à trois lieues de Paris (97). Il y avoit porté les

(96) Depuis connu sous le nom d'Abbé d'Aubignac.

(97) Voïez son Eloge dans les Mém. du P. Niceron, Tom. VII, & X.

quatre premiers Volumes de mon :trait des Titres de Nevers, dont il contenta de recueillir ce qu'il en it écrire dans huit mains de papier, »ur ses curiosités de l'Histoire. C'étoit ı son genre l'un des premiers hom- ıes du monde; & la Province, à qui dois ma naissance, se peut glorifier e la sienne, pour la grande réputa- on qu'il s'étoit acquise. Sa mort ar- ıva le dernier jour de Mai de l'année 1640. Puis je m'en allai en Touraine ur des affaires de Famille, qui se :minerent assez doucement. Je vis ı ce tems-là M. d'Epernon (98) à Loches, où il étoit en quelque façon relegué, & j'en reçus toute sorte de civilités. 1640.

Ce Seigneur aïant trouvé bon de m'arrêter un jour ou deux auprès de lui, & de me faire part de l'honneur de son entretien, me remplit l'esprit de mille bonnes choses, sans avoir besoin d'en chercher ailleurs que dans l'Histoire de sa propre vie, qui avoit souffert tant d'agitations diverses de- puis les premieres années de sa faveur. Il avoit auprès de lui M. de Canda- M. le Duc d'Espernon.

(98) Jean Louis de Nogaret & de la Valette, Duc d'Espernon, Pair & Colonel général de France, &c. dont la vie a été écrite par le Sieur Girard.

les son Petit-fils, avec Mademoiselle
540. sa Sœur, & Madame leur Belle-mere; & me parloit avec des tendresses nompareilles de M. le Duc de la Valette, qui étoit alors dans la disgrace de la Cour, & le seul qui lui restoit de ses trois Fils, dont il avoit conçu, avec tant de raison, de si hautes espérances, après les avoir tous vus élevés aux premieres Charges de l'Eglise & de l'Etat. Bien qu'il approchât la quatre-vingt-dixieme année de son âge, si est-ce qu'il avoit encore une santé assez vigoureuse; mais l'ennui qu'il conçut du traitement qu'on lui faisoit en cet âge-là, ne lui permit pas de résister à la maladie qui l'accueillit bientôt après, & mourut plein de gloire & d'honneur, au même lieu où je le vis la derniere fois dans son lit, en prenant congé de lui (99).

Or, sur un avis fâcheux qui me fut donné à Tours, de quelqu'un qui se vouloit prévaloir contre moi d'une alliance qu'il avoit avec un homme de la faveur, à qui rien n'étoit refusé, je retournai à Paris au commencement
541. de l'année 1641; & je le contraignis, avec tout son crédit, de reconnoître

(99) Il mourut le 13 Janvier 1642. Voïez les Additions.

ar un Acte public, qu'il avoit conçu 1641.
n mauvais dessein, & qu'il s'étoit
népris.

Madame la Vicomtesse de Fruges, e la Maison d'Epaisses ou d'Espeisses, & Mademoiselle sa Fille, qui venoient alors fort souvent à l'Hôtel de Nevers, me procurerent la connoissance de M. de la Milletiere (1), leur Cousin, & qui se trouve aussi mon Allié, dont la réputation étoit si publique. Je compterai ce bien-là au rang de mes meilleures fortunes; & sa douceur non commune, dont il accompagne un savoir très exquis, m'a rendu son amitié fort chere. Il joint admirablement le zele avec la prudence, pour les choses qui concernent la Religion & la piété; & nous avons de lui plusieurs Livres en ce genre-là, dont tous les Gens d'esprit qui les ont lus, font très grand état.

M. de la Milletiere.

Quelque tems après étant allé faire une visite chez un Seigneur de la Cour, j'y rencontrai, avec un pareil bonheur, Monsieur de Sal-

M. de Salmonnet.

(1) Théophile Brachet de la Milletiere. V. son Eloge & le Catalogue de ses Ouvrages, dans les Mém. du P. Niceron, Tome XLI. Le Docteur Antoine Arnauld a écrit contre *le Pacifique véritable*, Ouvrage de cet Auteur, qui en a fait beaucoup d'autres, qui sont très peu lus aujourd'hui.

1641. monet (2), perſonnage excellent, que nous devons à l'Ecoſſe. Il me gagna le cœur par une préſence agréable & douce, & par les bonnes choſes que je lui entendis débiter dans la converſation ; & nous nous ſommes vus ſouvent depuis avec beaucoup d'amitié. Ce rare homme, qui écrit en notre langue, comme un François naturel, joint la politeſſe à un grand ſavoir ; mais ſa fortune a toujours été traverſée, & s'étant attaché à celle de M. le Cardinal de Retz, dès le tems qu'il n'étoit que Coadjuteur de Paris, il en a éprouvé les diſgraces tout du long. Cependant il ne fut jamais un homme plus ſage, plus reſpectueux aux Puiſſances légitimes, & plus déſintéreſſé. Il a compoſé l'Hiſtoire des derniers troubles d'Angleterre, & nous avons vu de lui une Remontrance au Roi de la grande Bretagne (3), qui peut être miſe en comparaiſon de

(2) Robert de Mentet de Salmonet. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles. Roland Deſmarets le loue dans une de ſes Lettres latines, qu'il lui a adreſſée.

(3) Elle eſt de 1652, à Paris, chez Ant. Vitré, petit *in-fol.* de 72 pp. Le Titre eſt ; *Remontrance très humble, faite au Sériniſſime Prince Charles II, Roi de la grande Bretagne, ſur la conjoncture préſente des affaires de Sa Majeſté.* Le nom de l'Auteur n'y eſt point ; mais cet Ecrit eſt approuvé de Jean François Paul de Gondy, alors Coadjuteur de l'Archevêché de Paris.

1641.

tout ce que nous avons vu de plus élégant.

Voïage de Forges.

Les eaux de Forges aïant fait du bien à Madame la Princeſſe Marie, elle en voulut aller boire ſur les lieux, par l'avis de ſes Médecins, comme elle avoit fait l'année d'auparavant, & j'eus l'honneur de l'y accompagner. Elle y paſſa cinq ou ſix ſemaines, pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, lorſque ces eaux ſont les plus ſalutaires, & qu'on a davantage de beſoin de leur rafraîchiſſement. La bonne compagnie qui ſe rencontre d'ordinaire en ce lieu-là, en rend le ſéjour ſupportable; & pour y trouver le tems moins ennuïeux, on y jouoit les après-dînées, & ſur le ſoir on alloit à la promenade, où il ſe trouvoit aſſez de caroſſes, pour y faire une eſpece de petit Cours.

Bauve.

J'y vis, dans le voiſinage, M. le Marquis de Bauve, dans ſa belle maiſon de Riberpré, où ce Seigneur, de l'illuſtre Famille de Moui, me donna beaucoup de marques de ſa courtoiſie & de ſa civilité. J'eus la curioſité d'y aller voir l'Abbaïe de Beaubec, de l'Ordre de Cîteaux, qui n'en eſt qu'à une lieue; & Madame la Princeſſe Marie fit l'honneur à M. de Bellozane,

1641. de le visiter un jour dans son Abbaïe, qui n'en est qu'à deux lieues, où cet honnête homme, qui porte le cœur sur les levres, lui fit la meilleure réception qu'il put.

Cette Princesse aïant dessein de voir, avant son retour à Paris, la Comté d'Eu, & la Ville de S. Valeri, sur la Mer, qui appartenoit à la Maison de Nevers, elle fut dîner, en passant, chez l'Abbé de Foulcarmont (4), qui étoit un bon Religieux de l'Ordre de Cîteaux, à qui cette Maison, autrefois ruinée, étoit redevable de sa restauration, aïant été fondée par les Comtes d'Eu ; & de-là elle fut coucher à Eu, où elle reçut les honneurs qui sont dus aux personnes de sa condition. Elle logea dans le Château, qui est bien bâti, & en belle vue ; fut de-là voir l'Abbaïe de Saint Michel du Tresport, sur la Mer, appartenant à M. le Commandeur de Souvré ; revint à Eu, où le Pere Dinet, Provincial des Jésuites, la reçut dans la Maison de son Ordre, & lui fit voir les Sépultures de Messieurs de Guise, & de sa Grand-tante Catherine de Cleves, qu'elle avoit connue.

Foulcarmont

Eu.

(4) Ou, Foucarmont.

De-là, elle vint à Cahieu, ſur la Mer, qui étoit une Seigneurie de ſa Maiſon ; & pour avoir le plaiſir d'aller ſur l'Océan, elle s'y embarqua dans un petit Eſquif, pour venir avec la Marée juſqu'à S. Valeri, ce qui ſe fit en moins de demi-heure, quoiqu'il y ait deux lieues. Les Habitans de la Ville la reçurent ſous le Dais, & l'aïant haranguée, ils la menerent au plus beau logis qu'ils avoient préparé pour cet effet ; car le Château n'étoit pas meublé. Elle fut viſiter l'Abbaïe du Saint de la Ville, de qui l'Hiſtoire porte que la Mer ſe fendit, pour faire paſſer ſes Reliques, qui furent apportées de l'autre côté. On découvre delà l'une des plus belles Plages du monde, à l'embouchure de la riviere de Somme, qui s'ouvre d'une bonne lieue, entre S. Valeri & le Cretoy.

1641. Cahieu. S. Valeri.

Le lendemain, avant que de partir, pour venir à Abbeville, elle eut le plaiſir de la pêche des Flets, au retour de la Marée. Le Gouverneur d'Abbeville vint au-devant d'elle, avec Madame de Rambures, qui lui donna ſon logis. Elle fut viſiter les Religieuſes de Saint François de Paule, dont il y a peu de Couvents en France, & vit l'Egliſe du Prieuré, dépendant

Abbeville.

1641. de S. Pierre de Cluny; ce qui a pû être donné le nom à cette Ville, l'une des plus agréables & des plus considérables du Roïaume, sans être épiscopale.

Amiens. D'Abbeville elle vint à Amiens, où elle fut reçue par le Marquis de Gesvres, & par les Maire & Echevins qui la vinrent saluer, & lui firent des présens & des complimens. Elle eut la curiosité de voir la Citadelle, & les plus beaux endroits de cette Ville illustre, & entr'autres l'Eglise cathédrale, dont l'architecture est belle, & le dedans est orné de peintures, & d'un lambris excellent dans le Chœur.

Chef de S. Jean. Comme on lui montroit la tête de Saint Jean-Baptiste, que le peuple y révere, comme l'une des plus considérables Reliques du monde, la tenant très assurée (5), après l'avoir baisée, elle me dit que j'approchasse, & que j'en fisse autant. Je considérai le Reliquaire, & ce qui étoit dedans; je m'y comportai comme tous les autres, & je me contentai de dire, avec toute la douceur qui me fût possible, que c'étoit la cinq ou sixieme que

(5) On a une curieuse Dissertation sur ce sujet, du savant M. du Cange.

J'avois eu l'honneur de baiser ; ce qui surprit un peu son Altesse, & mit quelque petit souris sur son visage ; mais il n'y parut pas ; & le Sacristain ou Trésorier, aïant aussi-bien remarqué cette parole, répliqua qu'il ne pouvoit nier qu'on n'en fît mention de beaucoup d'autres (car il avoit peut-être oui dire qu'il y en avoit à Saint Jean de Lyon, à Saint Jean de Morienne, à Saint Jean d'Angeli, en Saintonge, à Rome, en Espagne, en Allemagne, & en plusieurs autres lieux) mais que celle-là étoit la bonne, & pour preuve de ce qu'il disoit, qu'on prît garde au trou qui paroissoit au crâne de la Relique, au-dessus de l'œil droit, que c'étoit celui-là même qu'y fit Hérodias, avec son couteau, quand la Tête lui fut présentée dans un plat. Il me semble, lui dis-je, que l'Evangile n'a rien observé d'une particularité si rare ; mais comme je le vis ému, pour maintenir le contraire, je lui cédai avec toute sorte de respect ; & sans examiner la chose plus avant, ni lui rapporter une autorité de Saint Gregoire de Nazianze, qui dit que tous les ossemens de Saint Jean-Baptiste furent brûlés, de son tems, par les Donatistes, dans 1641.

la Ville de Sebaste, & qu'il n'en resta
41. qu'une petite partie du Chef, qui fut portée en Alexandrie, je me contentai de lui dire que la tradition d'u Eglise aussi vénérable que celle d'Amiens, suffisoit pour autoriser une créance de cette qualité, bien qu'elle ne fût que de quatre cens ans, & que ce ne fût pas un article de foi. Cependant on se munit de force représentations de ce Saint Reliquaire, & le bon Ecclésiastique demeura très satisfait.

Le lendemain, après avoir oui la Messe aux Cordeliers, nous vînmes à Clermont, & de Clermont à Paris, d'où Madame la Princesse alloit souvent à Saint Germain, & à Ruel, où étoient la Cour & le Conseil, & d'où
oubles s'éleverent des nuages qui troublerent
a Cour. les Grands du Roïaume, & qui firent ensuite tomber l'orage sur la tête du jeune Favori; de sorte que l'Hiver fut un peu rude : mais dès que l'on eut calmé l'esprit du Roi, & que la belle saison commença de paroître, on prit la résolution du voïage de Languedoc; & voïant que toutes choses étoient suspectes, dans Paris, pour les Personnes de la plus haute condition, Madame la Princesse Marie fit dessein

d'aller passer l'Eté aux Champs, & pria, pour cet effet, Madame la Comtesse de Soissons, de lui prêter son Château de Creil, sur la riviere d'Oise, à douze lieues de Paris. Toutes choses y furent préparées pour l'y bien recevoir; elle y fut incontinent après la Pentecôte, & m'ordonna de l'y accompagner.

164

Creil.

Ce Château étoit une Maison roïale, du tems de Charles sixieme, & fut accrû par Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, qui épousa Anne de France, Fille du Roi Louis XI, dont les Statues & les Armes se voient encore dans la Chapelle. Il est bâti dans une Isle de la Riviere, grand & commode dans toutes ses parties, avec d'assez belles issues. Les ameublemens en étoient magnifiques, & tout le monde y étoit logé commodément. Verneuil, Montatere, la Versine, & Liancour, sont dans le voisinage, toutes Maisons d'importance, qui portent un grand lustre à toute la Province, & sur-tout la premiere & la derniere, qui peuvent être mises en comparaison de tout ce qu'il y a de plus exquis & de plus poli dans le Roïaume, en ce genre-là, Verneuil, pour l'Edifice, & Lian-

Verne Lianc

1642. cour (6), pour les Fontaines, les Cascades, les Jardinages & les Canaux. La vue de Montatere est admirable, & la situation de la Versine, sur une petite côte, en tombant sur la Riviere, est agréable & commode.

Montatere. La Versine.

Nous fûmes nous promener en tous ces lieux-là, & encore à Merlou, appartenant à M. le Prince de Condé. Après que les Seigneurs de tous ces beaux Châteaux eurent fait leurs complimens à son Altesse, qui les reçut avec beaucoup de civilité, Madame de Choisi de Caen, qui étoit fort dans sa confidence, & quelques autres Dames de Paris, l'y vinrent visiter; & ce fut pendant ce séjour que nous aprîmes la nouvelle des Prisonniers qui furent arrêtés à Narbonne, & amenés à Lyon, où l'on fit leurs Procès par Commissaires, & furent exécutés. Je les connoissois tous deux, mais plus particulierement M. de Thou, que M. de S. Mars (7), de qui l'ambition & le courage ne se prescrivirent point

Thou & S. Mars, décapités.

(6) Voïez les Additions.

(7) On écrit Cinq-Mars. Voïez sur son Procès, & sur celui de François Auguste de Thou, des Pieces originales, & très curieuses, dans les Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny, T. IV, p. 49-278. M. de Cinq-Mars se nommoit Henri Coiffier, dit Ruzé-d'Effiat, Marquis de Cinq-Mars.

1642.

›it la Ducheſſe, ſa Niece, avec
ıutres Dames; & tout cela enſemble
ſoit une eſpece de petite Flotte. Mais
rceque la Riviere étoit un peu baſſe, Les eaux baſſes.
eut ſoin d'y faire des routes, pour
ınir les eaux qui s'écartent trop dans
ır lit, qui n'eſt que trop large,
and il y a de la ſécheresse. M. le
ıc d'Anghien même prit la peine
n ordonner le travail, & ſur-tout
ıs le Canal de Briare, qui étoit
ıſque tari en ce tems-là; mais il y
ut remédier par le moïen des Etangs
ı furent lâchés dedans.

fut donc de la ſorte que M. le Mort de M. le Card. de Richelieu.
ıdinal Duc de Richelieu revint à
ıis (9); mais au lieu d'y trouver la
ériſon, ſon mal croiſſant de jour
jour, avec le fardeau des affaires,
l'inquiétude que lui pouvoient cau-
ſes défiances, aïant deſſein de faire
ıner un Arrêt de grande conſéquen-
contre ſon Alteſſe roïale Monſei-
ıur le Duc d'Orléans, qui ſe trou-
t enveloppé dans quelques ſoup-
ıs, il décéda le quatrieme jour de
ıcembre de l'année 1642. Quelques
rs après ſon Corps fut porté ſans
npe dans la ſépulture, qu'il s'é-

) Voïez les Additions.

1642. M. le C. de Richelieu, malade, descend par eau.

faite à Lyon (8), le Roi revint, & M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit malade d'une espece de rhumatisme, descendit, par eau, de Rouane, & se fit porter le reste du chemin dans son lit, à force de bras. Je le vis en cet équipage, quand il aborda à Nevers; & pour ne le pas incommoder, il falloit rompre les murailles des maisons où il devoit loger; & si ce devoit être dans les appartemens d'en-haut, comme il arriva dans la maison de M. l'Evêque de Nevers, il falloit dresser un rampant dès le bas de la cour, pour le faire entrer par les ouvertures des fenêtres, dont l'on avoit rompu les croisées, ce qui paroissoit une chose tout-à-fait extraordinaire, vingt-quatre Estafiers ou Porteurs, étant destinés pour le porter tour-à-tour, comme j'ai déja dit; & parcequ'il n'étoit pas trop assuré des affections des Peuples, deux Trouppes de Cavalerie bien armées, marchoient à ses côtés, & tenoient le même ordre, quand il descendoit en bateau, de l'un & l'autre côté de la Riviere.

Plusieurs Vaisseaux suivoient celui de son Eminence, dans l'un desquels

(8) Le 22 Septembre 1642.

étoit la Duchesse, sa Niece, avec d'autres Dames; & tout cela ensemble faisoit une espece de petite Flotte. Mais parceque la Riviere étoit un peu basse, on eut soin d'y faire des routes, pour réunir les eaux qui s'écartent trop dans leur lit, qui n'est que trop large, quand il y a de la sécheresse. M. le Duc d'Anghien même prit la peine d'en ordonner le travail, & sur-tout dans le Canal de Briare, qui étoit presque tari en ce tems-là; mais il y falut remédier par le moïen des Etangs qui furent lâchés dedans.

1642.

Les eaux basses.

Ce fut donc de la sorte que M. le Cardinal Duc de Richelieu revint à Paris (9); mais au lieu d'y trouver la guérison, son mal croissant de jour en jour, avec le fardeau des affaires, & l'inquiétude que lui pouvoient causer ses défiances, aïant dessein de faire donner un Arrêt de grande conséquence, contre son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans, qui se trouvoit enveloppé dans quelques soupçons, il décéda le quatrieme jour de Décembre de l'année 1642. Quelques jours après son Corps fut porté sans pompe dans la sépulture, qu'il s'é-

Mort de M. le Card. de Richelieu.

(9) Voïez les Additions.

1642. M. le C. de Richelieu, malade, descend par eau.

faite à Lyon (8), le Roi revint, & M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit malade d'une espece de rhumatisme, descendit, par eau, de Rouane, & se fit porter le reste du chemin dans son lit, à force de bras. Je le vis en cet équipage, quand il aborda à Nevers; & pour ne le pas incommoder, il falloit rompre les murailles des maisons où il devoit loger; & si ce devoit être dans les appartemens d'en-haut, comme il arriva dans la maison de M. l'Evêque de Nevers, il falloit dresser un rampant dès le bas de la cour, pour le faire entrer par les ouvertures des fenêtres, dont l'on avoit rompu les croisées, ce qui paroissoit une chose tout-à-fait extraordinaire, vingt-quatre Estafiers ou Porteurs, étant destinés pour le porter tour-à-tour, comme j'ai déja dit; & parcequ'il n'étoit pas trop assuré des affections des Peuples, deux Trouppes de Cavalerie bien armées, marchoient à ses côtés, & tenoient le même ordre, quand il descendoit en bateau, de l'un & l'autre côté de la Riviere.

Plusieurs Vaisseaux suivoient celui de son Eminence, dans l'un desquels

(8) Le 22 Septembre 1642.

dats mêmes qui le [illegible] la détention (11), & [illegible] niers, entre lesquels [illegible] de Weerth & Ek[illegible] des témoignages [illegible] de la vertu.

Mais tout cela dura peu. Car [illegible] sonnes illustres ne [illegible] long-tems à leur [illegible] même tomba malade [illegible] dont il ne releva [illegible] decins y emploierent [illegible] trie; & les Prieres [illegible] les Eglises, pour [illegible] santé si precieuse: mais [illegible] mes pas exaucés; & le [illegible] proche de sa fin, ordonna que Monseigneur le Dauphin fut baptisé dans la Chapelle de Saint Germain-en-Laye, le vingt-unième [illegible] Avril, & qu'on lui donnât le nom de Louis.

Je vis cette Cérémonie, qui fut célébrée sans pompe par M. [illegible] premier Aumônier, Dominique Seguier, Evêque de Meaux, M. le Cardinal Mazarin aiant été choisi pour être le Parrain, & Madame la Princesse de Condé fut la Marraine, quoique le dessein étoit de prier le Pape de tenir le royal

(11) Au Château de Vincennes.

1643. Enfant sur les Fonts; mais la maladie qui pressoit, ne donna pas loisir de différer plus long-tems. Le Roi pourtant vécut encore trois semaines après; car il mourut le quatorzieme jour Mai, qui étoit un Jeudi, & le jour de l'Ascension en cette année-là.

La mort du Roi Louis XIII.

Ceux qui le virent passer de cette vie à une meilleure, ont dit des merveilles de sa fin; & chacun a admiré les témoignages qu'il a donnés des ressentimens qu'il avoit pour la piété. Il défendit expressément qu'on ne fît point de pompe à ses Funérailles, & fit paroître du regret de n'avoir pu soulager ses Peuples, après avoir été contraint tant de fois de les charger d'impots, pour la nécessité des guerres.

Avant que de mourir, il établit un Conseil pour le Gouvernement, & créa huit Ducs & Pairs de France. Messieurs les Maréchaux, de Vitry, d'Estrées, de Châtillon, & de la Meilleraye, & Messieurs les Comtes de Grandmont, de Liancour, de Trêmes, & d'Anville. Il donna aussi une Abbaïe considérable à un Gentilhomme de mes Amis; c'est-à-dire, l'Abbaïe de S. Maixent en Poitou, à M. d'Humieres pour son second Fils;

Humieres.

dats mêmes qui le gardoient dans sa détention (11), & les autres Prisonniers, entre lesquels étoient Jean de Weerth & Ekenfort, ont rendu des témoignages considérables de sa vertu. 1642.

1643 Mais tout cela dura peu. Ces Personnes illustres ne survêquirent pas long-tems à leur captivité ; & le Roi même tomba malade de la maladie dont il ne releva pas depuis. Les Médecins y emploïerent toute leur industrie ; & les Prieres se firent dans toutes les Eglises, pour obtenir de Dieu une santé si précieuse ; mais nous ne fumes pas exaucés ; & le Roi se voïant proche de sa fin, ordonna que Monseigneur le Dauphin fût baptisé dans la Chapelle de Saint Germain-en-Laye, le vingt-unieme jour d'Avril, & qu'on lui donnât le nom de Louis.

Maladie du Roi.

Je vis cette Cérémonie, qui fut célébrée sans pompe par M. le premier Aumônier, Dominique Seguier, Evêque de Meaux, M. le Cardinal Mazarin aïant été choisi pour être le Parrain, & Madame la Princesse de Condé fut la Marraine, quoique le dessein étoit de prier le Pape de tenir le roïal

Baptême du Roi Louis XIV.

(11) Au Château de Vincennes.

1643. porté par le Duc de Chevreuse, comme grand Chambellan, précédé par le Roi d'armes, & par deux Héraux vêtus de leur cottes de velours violet à Fleurs de lis d'or, portant leurs Sceptres & Masses à la main.

La premiere Séance du Roi Louis XIV, au Parlement.

Il fut mis dans son Siege élevé trois marches, sous un ancien dais de velours violet, aux chiffres & devises du Roi Louis XII, le tout bordé & semé de Fleurs de lis d'or, avec des franges & crépines de même; le grand Chambellan au piés de Sa Majesté, & les Comtes de Tresme & de Charost, & les Marquis de Gesvres & de Chandenier, Capitaines des Gardes, assis un peu plus bas, & au côté gauche du grand Chambellan.

Le Rang des Grands du Roïaume dans le Parlement.

Sur le banc des Pairs, & à main droite du Roi, qui est le plus honorable côté, étoit assise la Reine, aïant son grand deuil, & un crêpe noir qui lui descendoit sur le visage, & lui couvroit le front. Auprès de la Reine, M. le Duc d'Orléans, puis les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Vendôme, d'Usez, de Vantadour, de Sulli, de Luines, de Lesdiguieres, de la Rochefoucauld & de la Force, & les Maréchaux de Vitry, de Bas-

1643.

ompierre, de Chastillon, d'Estrées & le Guische.

Sur le banc des Présidens & des Conseillers-Clercs, à la main gauche u Roi, étoit assise proche de Sa Ma-esté, la Dame de Lansac sa Gouver-ante, sans tenir rang; & plus loin, ur le même banc, étoit l'Evêque de Jauvais, Comte & Pair de France Ec-lésiastique, revêtu de sa Chappe vio-ette doublée d'hermine, le seul de e côté-là qui fut dans le rang de sa lignité, quoique les autres Prélats qui assisterent à cette Cérémonie, y pou-roient être assis, selon l'ancien usage ien entendu, quand le Roi tient son it de Justice.

Dans le bas du Parquet, M. le Chancelier de France, vêtu d'une obe de velours violet, doublée de atin rouge, tenoit le premier rang, assis sur un banc en chaise à bras; le Prévôt de Paris auprès de lui, puis M. Molé, premier Président, & les utres Présidens à Mortier ensuite, habillés de leurs robes rouges fourrées l'hermine, avec leurs Mortiers à la nain.

De l'autre côté de M. le Chancelier, & à main droite, étoient M. l'Arche-vêque de Paris & M. l'Evêque de Sen-

1643. porté par le Duc de Chevreuse, comme grand Chambellan, précédé par le Roi d'armes, & par deux Héraux vêtus de leur cottes de velours violet à Fleurs de lis d'or, portant leurs Sceptres & Masses à la main.

La premiere Séance du Roi Louis XIV, au Parlement.

Il fut mis dans son Siege élevé sur trois marches, sous un ancien dais de velours violet, aux chiffres & devises du Roi Louis XII, le tout bordé & semé de Fleurs de lis d'or, avec des franges & crépines de même; le grand Chambellan au piés de Sa Majesté, & les Comtes de Tresme & de Charost, & les Marquis de Gesvres & de Chandenier, Capitaines des Gardes, assis un peu plus bas, & au côté gauche du grand Chambellan.

Le Rang des Grands du Roïaume dans le Parlement.

Sur le banc des Pairs, & à main droite du Roi, qui est le plus honorable côté, étoit assise la Reine, aïant son grand deuil, & un crêpe noir qui lui descendoit sur le visage, & lui couvroit le front. Auprès de la Reine, M. le Duc d'Orléans, puis les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Vendôme, d'Usez, de Vantadour, de Sulli, de Luines, de Lesdiguieres, de la Rochefoucauld & de la Force, & les Maréchaux de Vitry, de Bas-

arquet, aussi vêtus de leurs robes
ouges doublées de velours noir, telles
ue les portent les Docteurs [illegible]
ultes, & les Gradués des Universi-
és dans les Facultés des Loix; car
est un abus de chercher ailleurs l'origi-
ine de ce noble vêtement, & qui pour
ette considération-là même, est digne
e respect.

Les deux lanternes étoient occupées,
elle du côté de la cheminée, par
Madame la Princesse Marie, Made-
noiselle de Rohan, & autres Dames;
& celle du côté des Registres, par M.
Grimaldi, Nonce du Pape, par l'Am-
baſſadeur de Portugal, & autres Sei-
gneurs. Je me trouvai au-dessous de
es Messieurs, dans l'étage d'en-bas,
épondant à l'allée qui conduit le long
les bancs.

Puis le silence aïant été imposé par
e Comte de Charost, Capitaine des
Gardes, le Roi qui avoit l'épée au
ôté, se leva d'une contenance assu-
ée, pour dire qu'il avoit amené la
Reine sa Mere pour la déclarer Régen-
e, ajoutant le mot, *Parlez*, qui est
e seul que j'entendis, & qu'il pro-
onça fort distinctement; la Reine dit — La Rei
quelque chose ensuite, & n'eut pas
plutôt achevé de parler, que M. le

Chancelier se levant de son siege, fi une profonde révérence au Roi, monta jusqu'aux piés du Trône, où il se mit à genoux, & quand il fut retourné en sa place, il prononça un Discours éloquent à la louange du feu Roi, qui sur le point de recueillir ici-bas les fruits de ses victoires, & de se reposer de ses travaux soufferts pendant tout le cours de son regne, avoit quitté cette vie mortelle, à cause de nos pechés, pour aller jouir au Ciel de la félicité des Saints, nous laissant néanmoins, en la personne du Roi son Fils, un illustre rejetton de sa gloire & de nos espérances. Puis venant à parler de la Reine, dit ensuite beaucoup de belles choses sur un si riche sujet, & conclut à la dérogation de la clause des Adjoints à la Régence, selon la derniere Déclaration du feu Roi, du 21 de l'autre mois; surquoi il ajouta qu'il falloit entendre les raisons & les conclusions des Gens du Roi.

1643. M. le Chancelier.

M. l'Avocat général.

Lors se leva M. Talon, Avocat général, & aiant mis les genoux en terre, & s'étant relevé, il commença son Discours par l'heureuse entrée de Sa Majesté sur le Trône de ses Peres, & par la perte que la France avoit faite

faite en la mort du Roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, lequel, comme David, avoit regné trente-trois ans, & comme Auguste, s'étoit dépouillé de la Pourpre le même jour qu'il en avoit été revêtu. De-là, il passa aux espérances, qu'il étoit facile de concevoir des graces naturelles, & de la beauté de la personne du Roi, lui souhaitant la générosité & la clémence du grand Henri, son Aïeul, & la piété & la justice de son Pere. Ensuite tournant ses paroles à la Reine, après plusieurs éloges, il dit: Que l'autorité de la Régence ne pouvoit, & ne devoit point, être partagée, sans changer entierement l'esprit de la Monarchie, qui ne peut souffrir d'autre gouvernement que celui d'un seul; à cause de quoi, il conclut que M. le Duc d'Orléans seroit Lieutenant général des Armées de France & Chef du Conseil pendant la Régence, & M. le Prince de Condé en son absence, sous le bon plaisir de la Reine, laquelle Dame choisiroit qui bon lui sembleroit pour mettre dans le Conseil, sans être obligée, pour le fait de la Régence, de suivre la pluralité des voix: aïant encore avant cela demandé à Leurs Majestés, le genou en

1643.

1643. terre, le soulagement des Peuples, & la Paix qu'Elles avoient en leurs mains.

Quand M. l'Avocat général eut achevé de parler, la Reine dit que pendant la Minorité du Roi, Monsieur son Fils, elle auroit des soins particuliers pour son éducation, & qu'étant chargée du Gouvernement de ses affaires & de sa Personne, elle n'auroit point d'autres intentions que pour le bien de son Etat, & la gloire de sa Couronne.

M. le Duc d'Orléans, aïant salué Sa Majesté, de la tête & du chapeau, & s'étant recouvert, dit que franchement il s'étoit départi du droit que le feu Roi lui avoit attribué par sa derniere Déclaration, pour le fait de la Régence, pendant la Minorité du Roi son Fils, & que d'abondant il s'en départoit, ne voulant point exercer de puissance, ni tenir aucune autorité en ce Roïaume, pendant la Minorité, que des mains, & sous le bon plaisir de la Reine Régente.

M. le Prince de Condé opinant ensuite, dit que la beauté du visage de la Reine, la dignité de sa présence, accompagnée de l'excellence de son esprit, & de toutes les Vertus, qui

[Margin notes:] …a Reine. / …le Duc …léans. / …e Prince …ndé.

faite en la mort du Roi Louis XIII, 1643.
de glorieuse mémoire, lequel, comme David, avoit regné trente-trois ans, & comme Auguste, s'étoit dépouillé de la Pourpre le même jour qu'il en avoit été revêtu. De-là, il passa aux espérances, qu'il étoit facile de concevoir des graces naturelles, & de la beauté de la personne du Roi, lui souhaitant la générosité & la clémence du grand Henri, son Aïeul, & la piété & la justice de son Pere. Ensuite tournant ses paroles à la Reine, après plusieurs éloges, il dit: Que l'autorité de la Régence ne pouvoit, & ne devoit point, être partagée, sans changer entierement l'esprit de la Monarchie, qui ne peut souffrir d'autre gouvernement que celui d'un seul; à cause de quoi, il conclut que M. le Duc d'Orléans seroit Lieutenant général des Armées de France & Chef du Conseil pendant la Régence, & M. le Prince de Condé en son absence, sous le bon plaisir de la Reine, laquelle Dame choisiroit qui bon lui sembleroit pour mettre dans le Conseil, sans être obligée, pour le fait de la Régence, de suivre la pluralité des voix: aïant encore avant cela demandé à Leurs Majestés, le genou en

1643. Naiſſance & de l'honneur qu'elle avoit d'être Veuve & Mere de Roi, que pour ſes vertus perſonnelles, & toutes ſes excellentes qualités, qui ne pouvoient être miſes en comparaiſon de perſonne.

Le Duc de Vendôme.

Monſieur le Duc de Vendôme ſuivit les mêmes ſentimens, & accompagna ſon diſcours d'autres louanges à Sa Majeſté, qui furent prononcées de bonne grace.

Les autres Ducs, Pairs & Maréchaux de France, opinerent de même du chapeau.

L'Archev. de Paris.

L'Archevêque de Paris, & l'Evêque de Senlis, dirent leur avis, comme ceux qui avoient déja parlé, & furent ſuivis du bonnet par les Secrétaires d'Etat, les Maîtres des Requêtes, & les autres Officiers.

M. Barillon.

Le Préſident Barillon dit qu'il falloit arracher, des Regiſtres du Parlement, la derniere Déclaration du feu Roi, qui avoit été vérifiée par commandement exprès, vu qu'elle étoit préjudiciable à la dignité de cette Couronne, en la forme qu'elle avoit été préſentée, & que, pour la rendre certaine au bien & au repos de l'Etat, il en falloit raïer les clauſes des adjonctions néceſſaires à la Régence. Puis

demanda à Leurs Majeſtés que ſes Gens du Parlement fuſſent écoutés ſur pluſieurs remontrances qu'ils avoient à faire touchant le gouvernement des affaires paſſées. En quoi l'on a remarqué qu'il fit paroître un peu d'émotion, & qu'il ne ſe reſſouvenoit que trop des violences du Cardinal de Richelieu. Ce qui obligea M. le Prince de Condé, de dire que ce n'étoit pas le lieu où il falloit parler de ces choſes-là. Cinquante Conſeillers du Parlement ſuivirent néanmoins l'avis de celui-ci. 1643.

Puis le Préſident Gayan parla avec non moins d'éloquence que de généroſité, & dit : Nous avons eu la bouche fermée, pendant quelques années, à préſent, Dieu l'a voulu ainſi par ſa miſéricorde, elle nous eſt ouverte; ce qui nous fait eſpérer que nous ne ſerons point repris de dire librement nos ſentimens, pour le bien de l'Etat & la néceſſité des affaires préſentes. Il ajouta enſuite que l'eſprit de la Monarchie étoit indiviſible, & que, par ſon unité, elle imitoit celle de Dieu; que le deuil ne ſe trouvoit point dans le Temple de la Juſtice, puiſque chacun y étoit reconnu ſelon ſes mérites; que Dieu s'y faiſoit reconnoître

M. le Préſident Gayan.

1643. la puiſſance & par la ſainteté de ſes Loix ; que, pour n'ignorer point celles de l'Etat, il falloit connoître parfaitement celles-ci, & qu'il plût à la Reine, par ſes ſoins, d'inſtituer la jeuneſſe du Roi ſon Fils, dans tous les nobles ſentimens de piété, de juſtice & de vertu, qui ſeroient capables d'attirer ſur ſa tête les plus précieuſes Bénédictions du Ciel, & lui gagneroient les cœurs de tout le monde, & que, par ce moïen il ſe rendroit digne Petit-fils de ce grand Henri, ſon Aïeul, de qui la gloire étoit immortelle, & le nom ſeroit vénérable à tous les ſiecles. Et comme il eut achevé de parler, le reſte des Conſeillers opina ſuccinctement ; & M. Molé, premier Préſident, fit un petit diſcours ſur la fin, à la louange de la Reine, dont l'eſprit & la haute vertu faiſoient eſpérer qu'elle travailleroit heureuſement au bien de la paix, entre le Roi ſon Fils, & le Roi ſon Frere ; que la juſtice & l'abondance fleuriroient ſous ſon Gouvernement ; & que les Peuples ſeroient heureux ſous le regne d'un Prince ſi bien né que le Roi ſon Fils, étant ſous la conduite d'une Mere ſi prudente & ſi pleine de bonnes intentions. C'eſt pourquoi il ne

M. le Prem. Préſident.

demanda à Leurs Majeſtés que les Gens du Parlement fuſſent écoutés ſur 1643.
plusieurs remontrances qu'ils avoient à faire touchant le gouvernement des affaires paſſées. En quoi l'on a remarqué qu'il fit paroître un peu d'émotion, & qu'il ne ſe reſſouvenoit que trop des violences du Cardinal de Richelieu. Ce qui obligea M. le Prince de Condé, de dire que ce n'étoit pas le lieu où il falloit parler de ces choſes-là. Cinquante Conſeillers du Parlement ſuivirent néanmoins l'avis de celui-ci.

Puis le Préſident Gayan parla avec non moins d'éloquence que de généroſité, & dit : Nous avons eu la bouche fermée, pendant quelques années, à préſent, Dieu l'a voulu ainſi par ſa miſéricorde, elle nous eſt ouverte; ce qui nous fait eſpérer que nous ne ſerons point repris de dire librement nos ſentimens, pour le bien de l'Etat & la néceſſité des affaires préſentes. Il ajouta enſuite que l'eſprit de la Monarchie étoit indiviſible, & que, par ſon unité, elle imitoit celle de Dieu; que le deuil ne ſe trouvoit point dans le Temple de la Juſtice, puiſque chacun y étoit reconnu ſelon ſes mérites; que Dieu s'y faiſoit reconnoître par M. le Préſident Gayan.

qui ne ſont ni Princes, ni Parens du
1643. Roi, comme il avoit l'honneur d'ê
tous les deux.

Voilà ce que j'ai pu recueillir des choſes que je vis au Palais, quand le Roi y vint tenir ſon premier Lit de Juſtice. Je ne ſais ſi j'en aurai beaucoup oublié ; mais n'étant redevable qu'à ma mémoire aſſez mauvaiſe, de ce qu'elle m'en a pu fournir, j'ai pourtant bien voulu le mettre par écrit, pour le conſigner à la poſtérité, parcequ'au moins il n'y a rien que de vrai, & ma propre conſcience m'aſſure que je n'ai rien impoſé.

Journée ocroy. Dès le lendemain de cette grande action, les Armes du Roi devinrent victorieuſes, ſous la charge de M. le Duc d'Enghien, en la Journée de Rocroy. La gloire que ce jeune Prince acquit dans cette belle occaſion, étoit capable de n'élever que trop ſon courage, ſi la fatigue des Armes, & les autres grands Emplois, où il ſe vit deſtiné, ne lui euſſent donné des bornes ; car d'ordinaire la jeuneſſe & la grande qualité compâtiſſent mal aiſément avec une ſi grande valeur, & ſe contiennent peu avec l'éclat d'une ſi haute proſpérité.

Un mois après, la Princeſſe Marie,

ayant encore besoin d'aller aux Eaux de Forges, je l'y accompagnai pour la seconde fois, & en pris moi-même, dont je me trouvai fort mal. Pendant le séjour que nous fîmes en ce lieu-là, on nous y montra quelques feuilles du Livre de la frequente Communion de M. Arnaud, lesquelles nous semblerent bien écrites. Mais, comme il traite amplement cette matiere, de sorte que cela fait un volume d'une assez juste grosseur, dont le sujet n'est pas le plus agréable du monde, je crois que si ses Adversaires ne s'en fussent pas émus si fort qu'ils ont fait, cet Ouvrage auroit eu beaucoup moins de debit qu'il n'a eu; parcequ'outre son propre mérite, il faut avouer que la contradiction a bien aidé à le faire connoître, & à le faire estimer.

De-là, sont nées en partie les grandes animosités pour la Doctrine, qui n'ont pas encore cessé : mais, si nous avions un peu plus de charité, nous serions moins coleres ; & au lieu de parler de lassets & de tirer l'épée, chacun se donneroit la main d'association, & nous serions tous Freres, parfaitement unis dans la Famille du Pere céleste, qui, par sa seule miséri-

1643. corde, nous a élevés à la dignité de ses Enfans, & d'être héritiers de son Roïaume.

Pere Capucin. Je me souviens qu'alors, aïant dit quelques choses approchant de cela, un bon Pere Capucin, qui étoit à Forges, me répliqua que le zele de la Maison de Dieu ne permettoit pas toujours d'user d'une si grande douceur, & qu'il ne falloit rien partager avec les Adversaires du Pape, en matiere de Religion. Je lui répartis que nous ne disions rien de Sa Sainteté, & qu'il n'étoit pas question de cela; mais que la charité étoit bénigne, & qu'elle enduroit toutes choses patiemment; qu'au reste, c'étoit une chose étrange, que nous voulions toujours juger, sans être informés de l'état de la question, & qu'il falloit interpréter avec charité le sens des paroles qui n'ont pas assez de clarté. Monsieur Hersant (9), de qui le savoir étoit assez connu, & qui avoit prêché, avec tant de réputation, dans les plus illustres Chaires de France, fut de mon avis, & ne blâma pas entierement celui du Pere, qui se pouvoit, sans

Hersant.

(9) Charles *Hersant*, de l'Oratoire, depuis Chancelier de l'Eglise de Metz. Voïez le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735.

doute, maintenir dans la pensée qu'il avoit. 1643.

Et venant à parler des Images que nous avons dans nos Eglises, parceque un Seigneur de la Religion prétendue réformée s'étoit joint à notre entretien, lequel n'étoit pas connu du Pere, ni de M. Hersant, je ne feignis point de dire, de peur de le scandaliser, que les Images dans les Eglises, & dans les lieux d'Oraison, étoient d'une plus haute antiquité qu'on ne se l'imaginoit pas; ce que je justifiai par les Peintures & Figures pieuses, qui se sont trouvées dans les Cryptes sous terre, où les premiers Chrétiens faisoient leurs Synaxes pendant les persécutions; mais que néanmoins il ne les falloit pas adorer, ni servir, ni beaucoup moins y mettre sa confiance. Et comme le Gentilhomme eut demandé pourquoi tous les Catholiques en faisoient donc un si grand état, je lui dis que c'étoit en partie pour nous servir, afin d'édifier nos sens par la représentation des choses saintes, & en partie pour orner les Temples & les lieux destinés à la priere, pour en être consolés, d'où vient qu'on les cache en Carême, parceque c'est le tems principalement

Des Images dans l'Eglise.

destiné à la pénitence, où les ornemens sont retranchés, aussi-bien que les satisfactions des sens. Mais tout ce discours ne plut pas aux Religieux, ni même à M. Hersant, qui vouloient quelque chose de plus; pour preuve de quoi l'un & l'autre mirent en avant les Images miraculeuses, & marquerent même les respects extraordinaires que le S. Pere, les Evêques, & toute l'Eglise, rendent à quelques-unes qui ont parlé, ou qui sont descendues du Ciel, ou qui ont été façonnées de la propre main des Apôtres & des Anges, ou qui sont consacrées pour quelque vertu particuliere, lesquelles, à cause de cela, se portent en Procession, & sont révérées sur les Autels, aussi-bien que les saintes Reliques, dont les miracles ne peuvent être contestés que par les Hérétiques opiniâtres, qui combattent même le témoignage des sens, quand il s'agit de la conviction de leur erreur. Mais après que je leur eus dit mes raisons, & que je me fus défendu le plus fortement qu'il me fut possible, répondant même aux objections qu'on me fit du septieme Concile œcuménique, essaïant de l'expliquer aux lieux qui paroissoient les plus con-

traires aux autorités des divines Ecritures, que le Gentilhomme citoit, & surtout au passage du ch. 20, de l'Exode, de quelques Pseaumes de David, & du Prophete Baruch, je fus contraint de leur dire que je pensois qu'il falloit ménager son expression dans ces sortes de disputes, de peur d'effaroucher ceux qui ne sont pas entierement de notre avis, pour ce regard. Le Pere Capucin, qui avoit été emploïé plusieurs années dans les Missions, estima qu'il falloit défendre tout ce que l'Eglise reçoit, & qu'étant toute pure, comme il ne faut pas douter qu'elle ne le soit, aussi ne peut-elle errer en son Chef, ni en ses membres, quand ils sont unis au Chef; que cela seul étoit la regle de la Foi, & que ce seroit une rébellion manifeste d'y résister; ce qui ne seroit digne de rien moins que du dernier châtiment. Je ne crus pas qu'il y eût rien à répliquer après cela; & M. Hersant, & moi, ne voulûmes pas contester davantage; mais je vis bien que le Gentilhomme ne fut pas fort satisfait, & me dit néanmoins que, si tout le monde étoit raisonnable, comme je lui avois paru en cette occasion, il y auroit lieu d'espérer quelque réunion, dont je lui

1643.

1643. avois parlé d'autres fois dans la pe
fée de M. de la Milletiere. Je ne sais si cela se devoit prendre à mon avantage, parceque c'étoient des louanges d'un Adversaire de la piété des Catholiques ; mais je ne me repentis point de tout ce que j'avois dit.

Contre l'Astrologie. Une autrefois parlant contre l'Astrologie judiciaire chez Madame la Princesse, qui avoit beaucoup d'inclination à l'admettre, à cause de l'expérience & de la satisfaction qu'il y avoit de connoîtrė les choses futures par son moïen, j'eus contre moi nonseulement son Sécretaire, qui étoit homme d'esprit, & versé dans cette Science, & son premier Médecin, Augustin Corade, qui exerce son Art avec tant de bonheur, mais encore M. l'Abbé de Belozane, & quelques autres. Toutefois aïant posé le systême de notre Monde, tel qu'il est, selon l'opinion des plus savans Astronomes, & l'aïant représenté comme un petit globe dans le vuide immense, où il y en pourroit avoir un si grand nombre d'autres, puisque chaque étoile du Firmament en peut constituer un, où elle seroit comme son Soleil ; & que si quelqu'Ange nous portoit audessus de ces Etoiles entourées de Pla-

netes, comme les nôtres, qui ſe-
roient autant de corps ſolides & opa- 164
ques, nous en pourrions découvrir
d'autres au-deſſus de notre foible vue
dans des diſtances inégales, leſquelles
avec tout notre ſavoir, nous ne ſom-
mes pas capables de meſurer, comme
leurs mouvemens nous ſont incon-
nus, & ne le ſauroient être à l'eſprit
humain; que même par le moïen de
nos teleſcopes ou lunettes, nous dé-
couvrons de tems en tems des Plane-
tes inférieures autour des plus grandes,
qui ſe trouvent dans notre Monde ſo-
laire, comme les quatre Satellites au-
tour du globe de Jupiter, dont les
viciſſitudes nous ſont imperceptibles;
que les plus grands Aſtronomes ne
ſauroient prédire aſſurément en cha-
que climat la pluie ou le beau tems,
ce qu'il ne faut pas douter qui ne ſoit
beaucoup plus de leur Juriſdiction que
la fortune des Hommes, ou les autres
choſes contingentes; que les mouve-
mens céleſtes, qui ſont ſi divers, &
en ſi grand nombre, ne ſe trouvent
jamais de même façon, par la raiſon
des combinaiſons qui ſont preſqu'in-
finies, quoique nous en connuſſions
quelques-uns ſéparément; que par les
principes mêmes des Aſtrologues, qui

font céder le foible au fort, & le particulier au général, il n'y a point de certitude en leur Science; & que plus grands Hommes dans tous les siécles n'en ont point fait d'état, & s'en sont moqués; je ne vis pas que toutes les répliques que ces Messieurs purent faire à toutes ces considérations, fussent capables de me faire changer d'avis, ni aussi que je les eusse pu obliger d'être du mien.

43.

C'est ainsi que nous agitions tous les jours quelque belle question, pour le divertissement de celle qui nous ordonnoit de parler, & qui se plaisoit en cette sorte d'entretien. Aïant fait dessein de voir Dieppe, avant que de s'en retourner à Paris, elle y mena M. de Belozane & moi, avec Mesdemoiselles de Fruges & de Langeron, Filles de beaucuup d'esprit. Ce voïage fut agréable & divertissant; & la ville de Dieppe me parut belle, dans une situation basse, sur le bord de la mer & d'une petite riviere qui tombe dedans, où abordent les Vaisseaux, quand le flux en grossit le canal. Elle y fut trois jours entiers. La Noblesse du Païs lui fit des visites; & le Gouverneur la traita splendidement dans le Château, qui de la montagne où il

eppe.

est assis, découvre d'un côté une Plage merveilleuse, & de l'autre un Paisage fort diversifié. 1645.

Là, je méditai sur le flux & le reflux de la Mer. J'admirai ce mouvement naturel, dont les causes nous ont été si peu connues jusqu'à présent; & je m'informai de quelques-uns, qui avoient voïagé aux Indes occidentales, si au même tems que nous avons ici le flux, les côtes de ce Païs-là n'ont pas le reflux, comme si l'eau se balançoit tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre? Mais les uns ne m'en purent rien assurer, & les autres m'affirmerent que le flux & reflux se faisoient en même tems de part & d'autre; de sorte que si cela étoit, je conclus qu'il falloit de nécessité que la Mer s'enflât, ou par une certaine rarefaction, ou par des vents cachés, qui lui donnent, comme à un grand corps, une espece de respiration. Le flux et le reflux de la Mer.

Nous y vîmes de grands Vaisseaux à la rade, à une lieue de-là, où Madame la Princesse Marie aïant eu la curiosité d'aller, elle se mit dans une Chaloupe de Pêcheur : mais le vent se leva, & la Flotte partit devant elle, tirant deux coups de canon; de sorte qu'elle ne la put joindre, & s'en re- Vaisseaux à la rade.

1643. tourna fort à propos, avec la Ma qui finissoit, pour éviter un grand danger. Cela me fit souvenir d'un songe que j'avois eu la nuit précédente, pour un certain débordement d'eaux, que je m'étois imaginé, comme il arrive assez souvent.

Le feu en ux maisons Forges.

Elle s'en retourna par Forges, où le feu s'étant mis la nuit à deux maisons proche de la sienne, chacun se leva précipitamment; & nous admirâmes, avec effroi, le ravage qu'il y fit en peu de tems: mais son Altesse, généreuse, donna de l'argent aux Propriétaires pour les rebâtir. Elle partit deux jours après pour s'en revenir; & pour faire plaisir à M. le Marquis

Vardes.

de Vardes (10), & à Madame la Comtesse de Moret sa Femme, qu'elle estimoit beaucoup, elle fut coucher à Vardes, qui n'est qu'à une petite lieue de Gournai.

Ce Seigneur vint au-devant d'elle, la reçut magnifiquement, & lui fit le

Grand soupr.

plus long & plus somptueux souper que je vis jamais. Il y eut jusqu'à quatorze services; & quoique ce fût une chose assez extraordinaire, si est-ce que leur extrême politesse, à laquelle

(10) Voïez les Additions.

On ne s'[illegible] perm[illegible] comme il [illegible] l'eût [illegible] ses [illegible] tes par le [illegible] du logis, que [illegible] ploïe ne [illegible] pas ordinaire, [illegible] périt.

Le lendemain Madame [illegible] Marie vint à [illegible] Longueville, [illegible] lant, passa par [illegible] où elle visita les Carmé[illegible] Seigneur Mo[illegible] maison qu'[illegible] auprès du Château, [illegible] retour à Paris [illegible] Septembre.

Bien-tôt après M. H[illegible] Curé de S. M[illegible] Forges, & [illegible] la piété, lui [illegible] la mort assez [illegible] M. [illegible] Verger de Hau[illegible], A[illegible] Cyran, qui ne lui [illegible] réputation; mais [illegible]

(11) Jacques Hillerin, mort le 14 Avril 1669. Voïez son Eloge dans le Supplément de Moréri de 1735.

1643. & lui témoigna qu'elle étoit touchée d'une perte si considérable. J'avoue aussi qu'elle me fut bien sensible, par la grande opinion que j'avois conçue de ce Personnage, quoique je n'eusse parlé à lui que cinq ou six fois; mais dès la premiere fois que j'eus le bonheur de son entretien, je conçus pour lui toute l'estime qui étoit due à une Personne de son mérite & de sa haute érudition. Il me fit aussi un honneur qui semble peu de chose, mais que j'ai toujours fort chéri, qui fut de désirer de moi quelque tableau de dévotion pour gage d'amitié. Je le priai d'avoir agréable le portrait d'une Tête de Saint Jean dans un bassin, que portoit la Fille d'Hérodias. Il en fit état, pour l'amour de cela même, & l'a gardée jusqu'à sa mort, qui fut l'onzieme jour d'Octobre 1643.

n Convoi ...ebre. J'assistai à ses funérailles, qui se firent par les soins de Monsieur de Barcos (12), son Neveu, & de M. Arnauld d'Andilli, son Ami, dans l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas, sa Paroisse, où il fut inhumé dans un

(12) Martin de Barcos, mort le 22 Août 1678. Voïez le Nécrologe de P. R. le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735, dans lequel on a le Catalogue de ses Ouvrages.

ıeil de plomb au côté de l'Autel. 1643.
ʾrélats honorerent ſon Convoi de préſence, ſavoir M. l'Archevêque ›rdeaux, & Meſſieurs les Evêques elay, de Valence, d'Aire, d'Uti- Coadjuteur de Montauban, & de édoine, qui officia.

ı Reine Régente donna ſon Ab- à M. de Barcos ſon Neveu, l'aïant ée à quelques Perſonnes de con- n qui l'avoient demandée, pour ne qu'elle faiſoit du Défunt. Je :hoiſi, avec M. de Marcheville, ıeur d'une vertu exemplaire, pour :er de ſes vie & mœurs devant Nonce; enſuite de quoi il obtint ʒulles de ſa Sainteté, & a rétabli ſa Maiſon la diſcipline régulie- en ceux mêmes qui ne portent t d'autre habit que de Perſonnes ieres. Notre Province ſe glorifie om de feu M. de Saint Cyran ſon le, le Diocèſe de Baïonne eſt ho- de ſa naiſſance, & Paris garde :endres de cet illuſtre Défunt.

epuis ce tems-là, Madame la ceſſe Marie qui avoit toujours eu coup d'inclination à la piété, ſe entierement dans la dévotion, & ſit pour cet effet des Directeurs res, qui lui conſeillerent la retraite

Madame la Princeſſe Marie, dans la retraite, pour la piété.

1643. & lui témoigna qu'elle étoit touchée d'une perte si considérable. J'avoue aussi qu'elle me fut bien sensible, par la grande opinion que j'avois conçue de ce Personnage, quoique je n'eusse parlé à lui que cinq ou six fois; mais dès la premiere fois que j'eus le bonheur de son entretien, je conçus pour lui toute l'estime qui étoit due à une Personne de son mérite & de sa haute érudition. Il me fit aussi un honneur qui semble peu de chose, mais que j'ai toujours fort chéri, qui fut de désirer de moi quelque tableau de dévotion pour gage d'amitié. Je le priai d'avoir agréable le portrait d'une Tête de Saint Jean dans un bassin, que portoit la Fille d'Hérodias. Il en fit état, pour l'amour de cela même, & l'a gardée jusqu'à sa mort, qui fut l'onzieme jour d'Octobre 1643.

Son Convoi funebre.

J'assistai à ses funérailles, qui se firent par les soins de Monsieur de Barcos (12), son Neveu, & de M. Arnauld d'Andilli, son Ami, dans l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas, sa Paroisse, où il fut inhumé dans un

(12) Martin de Barcos, mort le 22 Août 1678. Voïez le Nécrologe de P. R. le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735, dans lequel on a le Catalogue de ses Ouvrages.

1644.

Le conte fabuleux d'une enseigne qui avoit versé du sang.

r, comme le naturel doux de
Princesse a toujours été facile à
e les Miracles, aussi-bien que
eigneur son Pere, qui, par un
ipe de piété, les admettoit pres-
ous, un jour qu'on lui rapporta
ie Enseigne du Pont Notre Da-
où il y avoit une Vierge peinte,
versé du sang, d'une blessure
i Impie, ou un Hérétique, lui
faite en déchargeaut un pistolet,
n étoit déja persuadée, quand je
tai que cela n'étoit point, &
ne pouvoit être dans les desseins
Dieu, qui ne fait point de mira-
que pour autoriser quelque vé-
mportante qui tende à sa gloire;
ui ne se voioit point ici, où le
le ne serviroit de rien. Mais
ie fut pas capable de l'empêcher de
e la déposition de force Gens, qui
n parloient tous comme témoins
ires, ajoutant que cinquante mille
nnes l'avoient vû comme eux; de
que pour la contenter, après
voir dit qu'il falloit tenir pour
me, qu'en matiere de supersti-
, le Peuple ne voit pas même ce
regarde, je m'en allai sur les
pour m'en informer plus exac-
nt; & se trouva bien qu'on avoit

1644. tiré un coup de pistolet dans l'Ensei gne, sans y penser, mais tout le r étoit fabuleux, en quoi je ne fus r lement trompé : toutefois on ne laissa pas d'en faire une Image en taille-douce, que j'ai eue entre les miennes ; mais enfin on en a supprimé la planche.

La superstition du Peuple. La superstition s'attacha depuis à une autre petite Image de la Vierge, qui étoit contre une muraille dans la rue S. Honoré, auprès du Couvent des Capucins ; de sorte qu'on y venoit de toutes parts, & des Gens y faisoient des pélerinages piés nus, & passoient des journées entieres à genoux devant elle. Mais enfin les Peres Capucins l'ôterent delà ; & par ordre de Monseigneur de Paris, ils la mirent dans une Chapelle de leur Eglise. Ce ne seroit jamais fait, si l'on vouloit dire toutes les sotises du Peuple en ces matieres-là, quand il n'est pas éclairé de la parole de Dieu ; & s'il y est tant soit peu secondé, il ne faut pas douter qu'en ce genre-là, il ne se porte bien-tôt à d'étranges excès.

Images en taille douce. Dieu m'a fait la grace que pour aimer les Images, je n'y ai point mis de superstition, & j'en ai fait un recueil si prodigieux, qu'elles se montent

tent à plus de ſoixante & dix mille; mais c'eſt d'Images en tailles-douces ſur toute ſorte de ſujets. Je commençai à m'adonner en cette ſorte de curioſité, dès l'année 1644; & je l'ai ſi bien cultivée depuis ce tems-là, & avec ſi grande dépenſe, pour moi qui n'ai pas beaucoup de bien, que je puis dire, ſans exagération, en avoir de tous les Maîtres qui ſe ſont pu trouver, tant Graveurs que Deſſinateurs & Inventeurs, qui ſont en nombre de plus de quatre cens. 1644.

J'y ai rangé les Livres de Cartes, d'Ecritures, d'Architectures, de Fortifications, de Sieges, de Circonvallations, de Batailles, de Combats ſinguliers, de Guerres navalles, de Piéces maritimes, de Païſages, de Villes, de Châteaux, de Mers, de Fleuves, de Fontaines, de Puits, de Vaſes, de Jardinages, de Fleurs, de Ruines, de Perſpectives, d'Horloges, de Cadrans, de Machines, d'Orfévrerie, de Menuiſerie, de Gravures en fer & en cuivre, de Broderies, de Dentelles, de Groteſques, d'Animaux, d'Habits de Nations, d'Anatomies, de Portraitures, de Cartouches, d'Antiques, de Bas-reliefs, de Statues, de Cataphalques, de Tombeaux, d'Epitaphes, de

1644. Pompes funebres, d'Entrées de Villes, de Cavalcades, de Devises, d'Emblèmes, de Navires, de Pieces de cabinet, d'Arbres, de Fruits, de Pierreries, de Danses, de Ballets, de Comédies, de Bacchanales, de Chasses, de Faceties, d'Armoiries, de Tournois, de Massacres, d'Exécutions, de Supplices, de divers Jeux, de Fables héroïques & morales, d'Histoires diverses, de Vies de Saints, de Martyrs, de pieces de la Bible, de divers Ordres religieux, de Thèses, grandes & petites, & de plus de dix mille Portraits, sans compter plus de six-vingt Volumes de Maîtres, entre

Italiens. lesquels sont, *pour l'Italie*, Augustin Vénitien; Augustin Carrache; André Mantegne, Mantuan, le plus ancien Graveur d'Italie; André del Sarte, Florentin; Andrea Semino; Genevois; Andrea Andreatini, Mantouan, pour le clair obscur; Andrea Potesta; Antoine Gentilesque; Antoine de Correge; Antoine Tempeste, Florentin, pour l'eau forte; Angelo Bronzino, Florentin; Adam Scoltor, Mantouan; Annibal Carrache; Baptiste del More; Benedette; Etienne de la Belle; Baccio Bandinel; Baltasar Prerrucci, Siennois; Barthelemi Passarote, Bolognese; Bernardino Campi, de Cremone; Boca-

lini ; Camille Porcacin ; Caralius ; Cherubin Albert ; Campagnola ; Capitelli ; Castiglionus, Genovese ; Dominique Barbiere, Florentin ; le Dominicain ; Il Duche ; Eneas Vicus, de Parme ; François Mazzolin, Parmesan ; François Salviati, Florentin ; François Vannius, de Sienne ; François Bologne, Florentin, Abbé de S. Martin ; François Villamene, Romain ; Frederico Zuccharo, & Tadeo son Frere ; Frederic Barroche, d'Urbin ; Ferrando Fezonio, de Faïence ; François Merlini ; François Maffei ; Hercules Ferrariensis ; Sebastiano del Piombo, Venitien ; Julio Clovio, de Croacie ; Jules Bonasone ; Jean Baptiste Franc, Veronese ; Jean Baptiste Fontane ; Joannes Baptista Cavalerius ; Joannes Majus, Romain ; Jerôme Mucian de Bresse ; Guerchin ; Gorge Vassari ; Giorgione de Castel Franco ; Girolamò Porro Paduano ; Guy Bolognese ; Josepin ; Jean Baptiste Mantuan ; Julles Romain ; Julio Campi, de Cremone ; Diana Mantuana ; George Mantuan ; Jacques Palme, Jacques Tintoret, Jacques Bassan, & Jacques Palmette, tous quatre Vénitiens ; Jacques Vignole ; Léonard d'Elvins, Florentin ; Leon d'Avesne ; Lombard Lomb ; Lobella ;

1644.

l'Hespagnolet; Lælio da Novellare; Laurentius Garberius; Luc Cangiase, de Gennes; Lucas Penis, Romain; Louis Carrache; Louis Dominicain, Florentin; Martin Basse, Milanois; Michel Ange Bonarote, Florentin; Martin Rota; Michel Ange de Caravage; Marc Antoine; Mazza; Michel Ange Marolli; Marcellus Venustus; Nicolo Peres; Nicollo Nelli; Nicolas Beatricius; Nicolas Florentin; Odeart Fialetti; Paul Veronese; Paul Farinate; Perrin del Vague, Florentin; Pompeio Aquilano; Pietre Perrugin; Pietre Teste; Pietre de Cortone; Paulus Nerdinus, Romain; Pietro Paulo Tozzi; Peregrinus Bononiensis; Paulus Gratiani; Polydore de Caravage; Raphael d'Urbin; Raphael de Regge; Raphael Guidi; Raphael Schiaminese; Robetta; Torellus Saraina, de Verone; Rosso Florentino; Sebastiano Serlio; Strada; Suavius; Sylvestre de Ravenne; Sophonisba Gentil-dona, de Cremone; Titian; Ventura Salimbene; Vincent Scamozzi, Vénitien; le Valerio; Zacharias Dolendo.

Pour l'Allemagne & les Païs-bas : Albert Durer; Alde Grave; Abraham & Charles Bloemar; Adrian Colar; Adrian Vriez, Antoine, Jean & Je-

rôme Wirix; Auguſtin Oſtade; Adrian Soulers; Breugle; Barbé; Baliu; Bockland; le Maiſtre au Caducée; le Maiſtre aux Chandeliers; Criſpin; Criſpinian & Magdelaine Paſſe; Bavur; Corn Corn, Harlem; Corneille Cort; Corneille & Theodore Galle; Claude Danchers; Clock; Criſpin Queborne; Dominique Cuſtos; le Delf; Deypenbeck; Does; Ferdinand Franc-flore; Falck; François Pourbuz; George Pens; le Gout; Goltzius; Greutter; Gilles, Jean, Raphael & Juſte Sadelers; Georges Moeſtaer; Grebber; Georges Geldorp; Hopfer; Holbeins; Hondius; Hemskerck; Hollar; Herman Muller; Huberd Gerard, Hollandois; Jacob Bens; Jean Bolſuvert; Jordans; Jacques de Ghein; Iſachs; Joannes ab Ach; Juſte d'Egmont; I. Zancha, Polonois; Jean Rotenhamer, Joſſe de Vinghe; Joſeph Heins; Jean Livens; Jean Ditmer; Lucas de Leyden; Lucas Cronis; Lucas Voſterman; Lindouen, Kilian; Mathan; Michel Mirevel; Michel Sniders; Martin de Vos; Matthieu Greutter; Matthias Kager; Michel Coccien; Maubeuſe; Merian; Malery; Moncornet; Michel Natalis Paul Rubens; Paul Pontius; Otho

1644

14. Gilbert Venius; Pierre Jode; Pierre Firens; Pierets; Paul Bril ; Nicolas de Brun; Quelinus; Robert Pr. Pal. Reinbrand ; Stachade; Suinderoph; Schut; Soutman; Spranger ; Stradan; Saenredan ; SpirinxTeniers; Théodore de Bry; Vandeich; Vanulich; Vanveld; Vanmol; Vanlochon; Vanmerlin; Vanbroon ; Valdor , & autres.

nçois. *Pour la France & la Lorraine:* Abraham Boſſe; l'Aleman; Auguſtin Queſnel ; Adrian Souler; Belange; Bunel; du Breuil; Blanchar; le Brun; Brebiette; Boucher ; Bourdon; Boulanger; Briot; du Bois; Claude Vignon; Claude Melan; Couvai; Champagne; Chapron ; Charpignon; Corneille; Caron; Claude la Dame; de Courbes; Charles & Jean Saraſin; Claude le Lorain; Charles Audran ; Daniel du Moutier; Daniel & JeanRabel; Deniſot; Etienne de Laune; Etienne Moreau , de Rheims; Ecman; Euſtache le Sueur; Erar; la Fage; Freminet; François Perier; François Chauveau; François Dellarame ; François Peintre de Tours; François & Jean Poilli; Froſne; Gilles Rouſſelet; Georges Huret; Guillaume Perelle; Ganiere; des Hayes ; la Hyre; Herman; Herbin; Hierôme, & Claude David ; Jacob de Bie;

Jacques Calot ; Jean Morin ; Jacques Stella ; Sebaſtien Vouillemont ; Jean Marot ; Jacques Toutin ; Jacques Grand-homme ; Jacques du Cerceau ; J. Picart ; Jean Trochel ; Langot ; du Loir ; Lenfant ; Léonard Gaultier ; Michel l'Aſne ; Michel Dorigni ; Matthieu ; Mignar ; Melchior ; Tavernier ; Nanteuil ; Nicolas Cochin ; N. Prevôt ; N. Regneſſon ; N. de Son ; N. Perei ; Nocret ; Perret ; le Pouſſin ; Pierre Daret ; Pierre Scalberge ; le Paultre ; Philippe Thomaſſin ; Remy Vibert ; Ragot ; Robert Boiſſart ; Simon Vouet ; Silveſtre ; Tetelin ; Thomas de Leu ; & pluſieurs autres (13). 1644.

J'ai aimé cette ſorte de curioſité, dès les premieres années de ma jeuneſſe ; mais je ne l'ai point cultivée que depuis le tems que j'ai marqué ; & de ce que je l'ai préférée à la paſſion des Tableaux, dont j'ai fait auſſi beaucoup d'eſtime, c'eſt que je l'ai trouvée plus proportionnée à mes forces, & qu'elle ſert davantage, que celle des Tableaux, à croître les Bibliotheques, puiſqu'on

(13) On pourra connoître tous ceux que l'Abbé de Marolles vient de nommer dans cette longue Liſte, en conſultant les Vies des Peintres de M. d'Argenville, le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735, le Dictionaire portatif des beaux Arts, de M. Lacombe, &c.

1644. en fait des Livres. Que si nous avions en France une douzaine de Curieux en ce genre-là, & sur-tout entre les Gens de Condition, à qui les richesses ne manquent point, il ne se trouveroit pas assez de Tailles-douces, pour les contenter; & les Œuvres de Lucas, d'Albert Durer, de Marc Antoine, & des Petits-Maîtres; que nous achetons des quatre & cinq cens écus, chacunes, quand elles sont parfaites, en vaudroient trois fois autant : ce qui à peine seroit croïable à nous-mêmes, si l'expérience ne nous en avoit convaincus. Cependant les Pieces les plus cheres sont celles qui trouveroient le plus de débit parmi les Curieux; & ceux qui ont été une fois touchés de cette sorte d'affection, ne la sauroient presque abandonner, tant elle a de charmes, par son admirable variété. Il me semble que les Princes & les Seigneurs, qui font des Bibliotheques, n'y devroient pas négliger ces sortes d'Ouvrages, qui en valent bien d'autres, & qui contiennent une partie considérable des belles connoissances, sur divers sujets; mais je n'en connois aucun qui s'en soit encore avisé, si ce n'est pour les Médailles, & pour quelques Livres de Fleurs, d'Architecture,

de Géographie, de Machines & de Mathématiques. 1644.

Aïant perdu, dès l'année précédente, un illustre Ami, Personne de condition, que j'honorois beaucoup, M. le Baron de Neuvi *, qui depuis qu'il eut quitté la soutane pour prendre l'épée, signala son courage & sa valeur, & fut tué à la bataille de Rocroi; celle-ci me procura la précieuse connoissance de Monsieur l'Abbé d'Estrées (14), par le moïen de Messieurs ses Oncles de Bethune, & M. l'Evêque de Maillezais, quand il soutint, avec tant de gloire, des Thèses en Grec & en Latin, sous le Professeur Duleus, & qu'aïant souffert l'examen de M. le Chancelier de l'Eglise de Paris, qui eut grand sujet d'admirer ses réponses, il reçut, avec beaucoup de louanges, les enseignes honorables du degré où il aspiroit dans l'Université. Depuis, ce jeune Prélat, orné de toutes les vertus de l'ame, aussi-bien que des belles qualités du corps & de l'esprit, se rendit en peu de tems capable de répondre sur les bancs de Théologie, pour entrer en Licence,

* *C'étoit le Frere puîné de M. le Marquis d'Hervaux.*

M. l'Abbé d'Estrées.

(14) César d'Estrées, Fils de François Annibal Duc d'Estrées, Maréchal de France, & de Marie de Bethune-Selles, mort le 1 Janvier 1714.

1644. où il fit tous ses Actes avec un succès merveilleux, aïant eu pour témoins du premier, son Altesse roïale, bien que les Théses ne lui fussent pas dédiées, mais à son Eminence M. le Cardinal Mazarin. Depuis, ses mérites, autant que sa naissance illustre, & le crédit de M. le Maréchal son Pere, l'ont élevé à la dignité Episcopale, aïant été nommé (15) par le Roi à l'Evêché de Laon, vacant par la mort de M. de Nangis, qui avoit succédé à son Frere Philbert Brichanteau, Abbé régulier de Ste Genevieve (16).

M. de Launoy.

L'estime qu'il fait de M. de Launoy (17), Docteur en Théologie, l'un des premiers Hommes du siécle, en science & en probité, est une marque de son jugement; & certes aïant un tel Personnage auprès de lui, il ne le peut conserver avec trop de soin; c'est un trésor qui ne se peut assez chérir;

(15) Au mois de Février 1653.

(16) C'est tout le contraire. Ce fut Philibert de Brichanteau qui succéda, dans l'Evêché de Laon, à son Frere Benjamin de Brichanteau, Fils d'Antoine, Marquis de Nangis. Ce ne fut pas non plus Philibert qui fut Abbé de Ste Genevieve, mais Benjamin qui avoit fait profession dans cette Abbaïe. Voïez le nouveau *Gallia christiana*, Tom. IX, p. 556, 557. Benjamin mourut en 1619, & Philibert n'est mort qu'en 1652.

(17) Jean de Launoy, Docteur en Théologie, de la Maison de Navarre, si connu par son érudition, & la multitude de ses Ouvrages.

de Géographie, de Machines & de Mathématiques. 1644.

Aïant perdu, dès l'année précédente, un illustre Ami, Personne de condition, que j'honorois beaucoup, M. le Baron de Neuvi *, qui depuis qu'il eut quitté la soutane pour prendre l'épée, signala son courage & sa valeur, & fut tué à la bataille de Rocroi; celle-ci me procura la précieuse connoissance de Monsieur l'Abbé d'Estrées (14), par le moïen de Messieurs ses Oncles de Bethune, & M. l'Evêque de Maillezais, quand il soutint, avec tant de gloire, des Thèses en Grec & en Latin, sous le Professeur Duleus, & qu'aïant souffert l'examen de M. le Chancelier de l'Eglise de Paris, qui eut grand sujet d'admirer ses réponses, il reçut, avec beaucoup de louanges, les enseignes honorables du degré où il aspiroit dans l'Université. Depuis, ce jeune Prélat, orné de toutes les vertus de l'ame, aussi-bien que des belles qualités du corps & de l'esprit, se rendit en peu de tems capable de répondre sur les bancs de Théologie, pour entrer en Licence,

* *C'étoit le Frere puîné de M. le Marquis d'Hervaux.*

M. l'Abbé d'Estrées.

(14) César d'Estrées, Fils de François Annibal Duc d'Estrées, Maréchal de France, & de Marie de Bethune-Selles, mort le 1 Janvier 1714.

1644. pourtant rien reprocher; & il n'a été possible jusqu'ici à ses Adversair de le convaincre de la moindre f seté, ni d'avoir fait une mauvaise ir duction sur les témoignages des Ecri vains touchant les points qu'il a ex minés. Il est vrai que tout ce que nou avons vu de lui, est peu de chose, e comparaison de ce que nous en dev esperer, s'appliquant, comme il fait, à des études très sérieuses sur des su jets importans; mais les plus habiles y trouveront toujours beaucoup à pro fiter, soit en sa méthode, soit connoissance certaine des choses, dont l'Eglise pure ne trouvera pas moins de sujet de se glorifier, que la superstition infâme en aura de s'affliger.

M. le Prince Casimir de Pologne

Quelque tems après, le Prince Jean Casimir, Frere d'Uladislas, quatrieme du nom, Roi de Pologne, étant sorti du Bois de Vincennes, où il fut amené des frontieres du Roïaume, parcequ'il dissimuloit sa qualité, voulant passer en Espagne, dont l'on put croire qu'il prenoit les intérêts contre la France, j'eus l'honneur de l'aller saluer en son logis, qui étoit l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, & de lui faire compliment de la part de Madame la Princesse Marie. Il reçut

cette civilité à beaucoup de faveur, 1644.
me témoigna l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de cette Princeſſe, dont le mérite & la réputation lui avoient donné tant de paſſion de la voir; & de fait, ſans attendre qu'il eût ſalué le Roi, (car il ne l'avoit point encore vu depuis ſa ſortie du Bois de Vincennes) il la vint viſiter le lendemain, *incognitò*, ſi l'on peut uſer de ce terme, pour éviter la cérémonie, où je ne laiſſai pas de l'aller recevoir au bas du degré, comme un Seigneur de grande qualité, que trois ou quatre Gentils-hommes ſuivoient. Il fut une bonne heure en converſation avec elle, & me fit l'honneur de me témoigner, en deſcendant, le raviſſement qu'il avoit eu de tant de perfections qu'il avoit vues en une ſeule perſonne.

Il y revint depuis avec toutes les marques de ſa dignité, accompagné du Comte Konopaski, l'un des plus agréables & de plus accomplis Seigneurs, je ne dirai pas ſeulement de ſa Cour, mais qui euſſent paru depuis fort long-tems parmi nous; & ſi la mort ne l'eût point prévenu en la vigueur de ſon âge, comme il s'en retournoit en ſon Païs, à la ſuite de ſon Prince, il y eut été honoré des plus

Konopaſki.

1644. grandes Charges de l'Etat. Il avoit embrassé la Condition ecclésiastique, dans laquelle il avoit trouvé des Abbaïes considérables, & pouvoit aspirer aux premieres Evêchés.

Cecile Re- : , Reine Pologne.

Cependant la Reine de Pologne, Cecile Renée d'Autriche, Fille l'Empereur Ferdinand, vint à déceder (18), ne laissant qu'un Fils unique, le Prince Sigismond Casimir, qui mourut depuis en bas âge; & Roi Uladislas, quatrieme du nom, le voïant veuf, reprit facilement les premieres inclinations qu'il avoit eues quelques années auparavant pour Madame la Princesse Marie, dont la beauté & les grandes qualités étoient admirées de toute la terre; car il est vrai qu'on avoit parlé de ce Mariage dès le vivant du Roi Sigismond, & de M. le Duc de Mantoue, quand il n'étoit encore que Duc de Nevers, & qu'Uladislas n'étoit encore que Prince de Pologne. Mais l'âge peu avancé de la Princesse, outre les divers troubles qui s'émurent dans cet Etat, & les recherches qu'en fit Son Altesse roïale, M. le Duc d'Orléans, empêcherent alors l'accomplissement de ce dessein.

Uladislas. , Roi de logne.

(18) Le 13 Mars 1644.

Le Roi de Pologne en fit donc parler, & la chose fut ménagée avec tant de prudence & de discrétion, que la Cour l'eut non-seulement agréable, mais qu'elle y trouva encore ses intérêts, pour la gloire de l'Etat. 1644. Traité Mariage de Pologne.

Le Seigneur Gerard, Comte d'Enhof, Palatin de Poméranie, fut envoïé Ambassadeur exprès pour en achever la négociation & le Traité de Mariage, qui fut enfin signé le vingt-sixieme jour de Septembre 1645, à Fontainebleau, par Guenegaut & de Lomenie, Sécretaites d'Etat, en présence de Leurs Majestés, & de plusieurs Princes & Seigneurs, où assisterent aussi les Cardinaux Bichi & Mazarin; & fut dit : Que la dot de la Princesse Marie Louise de Gonzagues & de Cleves, mariée comme une Fille de France, seroit de sept cens mille écus. Palatin Pomeranie. 1645.

Je n'en vis pas la cérémonie, parceque je ne fus point à Fontainebleau : mais j'en ai su toutes les particularités; & quelque tems après le Seigneur Opalinski, Palatin de Posnanie, Ambassadeur extraordinaire du Sérénissime Roi de Pologne, vint en France, accompagné de l'Illustrissime Seigneur Jean de Lesnau, Evêque de Varmie, avec un Mandement spécial Palatin Posnanie.

1644. grandes Charges de l'Etat. Il avoit embrassé la Condition ecclésiastique, dans laquelle il avoit trouvé des Abbaïes considérables, & pouvoit aspirer aux premieres Evêchés.

Cecile Renée, Reine de Pologne.

Cependant la Reine de Pologne, Cecile Renée d'Autriche, Fille de l'Empereur Ferdinand, vint à décéder (18), ne laissant qu'un Fils unique, le Prince Sigismond Casimir, qui mourut depuis en bas âge; & le Roi Uladislas, quatrieme du nom, se voïant veuf, reprit facilement les premieres inclinations qu'il avoit eues quelques années auparavant pour Madame la Princesse Marie, dont la beauté & les grandes qualités étoient admirées de toute la terre; car il est vrai qu'on avoit parlé de ce Mariage dès le vivant du Roi Sigismond, & de M. le Duc de Mantoue, quand il n'étoit encore que Duc de Nevers, & qu'Uladislas n'étoit encore que Prince de Pologne. Mais l'âge peu avancé de la Princesse, outre les divers troubles qui s'émurent dans cet Etat, & les recherches qu'en fit Son Altesse roïale, M. le Duc d'Orléans, empêcherent alors l'accomplissement de ce dessein.

Uladislas. IV, Roi de Pologne.

(18) Le 13 Mars 1644.

: carosse, leur témoignant la joie 1645.
ıuroit Madame la Princesse de voir
.rs Excellences » qui la visitoient de
. part d'un si grand Roi, dont elle ne
: tenoit pas moins glorieuse, qu'elle
ʼoit de desseins de lui plaire, & de
: servir. Qu'au reste, elle savoit le
ıérite particulier & la condition de
urs Personnes, & qu'elle m'avoit
ɔmmandé de leur dire, par avance
: sa part, l'état qu'elle en faisoit;
ais qu'elle en réservoit beaucoup
us de ressentimens en son cœur,
ı'elle ne se pouvoit promettre elle-
ıême de leur en pouvoir exprimer. »
Réplique des Ambassadeurs fut
.ne de civilité; & la chambre où ils
:nt reçus, parée des meubles de la
ıronne, comme tout le reste du
s, se trouva remplie de Dames &
ȝrands Seigneurs, qui purent té-
gner de la grace nompareille avec
ıelle la Princesse, qui se voïoit à
'eille d'être Reine, les vint re-
.llir à la porte de sa chambre, où
étoit venue de sa place qu'elle
ıpoit sur un haut dais, dans la ba-
:ade de son lit.
'entretien en fut agréable, & les
'onnes de condition qui s'y trouve-
:, aiderent fort à faire les honneu

1645. pour épouser Madame la Princesse Marie, au nom de ce Roi.

Ambassadeurs. L'Entrée de ces Ambassadeurs, qui fut magnifique, se fit à Paris au mois d'Octobre, & parut d'autant plus éclatante qu'elle se vit aux flambeaux, & que les Ambassadeurs, avec toute leur suite, étoient richement vêtus à la mode de leur Païs; ce qui embellit merveilleusement la Cavalcade. Ils vinrent loger à l'Hôtel de Vendôme; & dès le soir même, le Palatin & l'Evêque, aïant demandé une audience secrete de Madame la Princesse Marie, avant même que d'avoir salué le Roi, je les allai recevoir de sa part au bas du degré, & leur fis compliment en Latin. Ils me répondirent en la même langue, qui leur étoit familiere, & furent reçus sans cérémonie, avec cet air majestueux & doux, que l'on a toujours tant admiré en cette Altesse, qui commença dès-lors à recevoir le titre de Majesté, que ces Seigneurs lui donnerent, dans le dessein du Roi de Pologne, & dans la vue de ce qui s'en étoit déja passé à Fontainebleau.

Audience secrete.

Visite en cérémonie. Deux jours après, ils y revinrent en cérémonie, & j'eus l'honneur de les complimenter encore à la descente de

:hoſes ſe trouvant prêtes pour cela, 1645.
s la Chapelle du Palais, qui joint
Gallerie d'en-haut; le Roi & la
ne l'y amenerent par la main, paſ-
nt devant elle, & le Palatin de
nanie entra enſuite, accompagné
Son Alteſſe roïale Monſeigneur
Duc d'Orléans. Là donc, en pré-
:e de M. le Cardinal de Lyon,
ıd Aumônier de France, & de M.
chevêque de Tours, premier Au-
ıier de M. le Duc d'Orléans, de
êque du Puy, premier Aumônier
ı Reine, de M. l'Evêque d'Oran-
tenant lieu de premier Aumonier
ı Reine de Pologne, & de quelques
es Prélats & Grands du Roïaume,
'Evêque de Varmie, deſtiné pour
: la Cérémonie, aïant la Mitre en
, & le reſte des ornemens Ponti-
ıx, délegué pour cet effet, donna la
édiction nuptiale, mit la bague bé-
au doigt de la roïale Epouſe, & auſ-
t on lui mit ſur la tête une Cou-
ıe d'or, enrichie de diamans d'un
ineſtimable, qui avec le reſte de
vêtemens ſomptueux, ajoutoit un
eau luſtre à celui de ſa beauté.
le Roi & la Reine lui donnerent
ain droite, & aſſiſta en cet état
Meſſe, qui fut célébrée pontifi-

1645. calement par le Prélat qui avoit re les promesses sacrées de l'Allia roïale, aïant derriere elle, sur le l du marche-pié, le Seigneur Opalins Palatin de Posnanie, comme derri le Roi étoient Monsieur, Son Alt roïale Monseigneur le Duc d'Orléa & derriere la Reine, Madame la P cesse de Condé, & quelques au Dames; car je n'ai pas bien mém de cette particularité, quoique je chai d'y observer toutes choses exactement, m'y étant trouvé p permission qui m'en fut donnée, quelques personnes attachées, co moi, dans les intérêts de la R de Pologne.

Dîner roïal. Au sortir de la Chapelle, l Majestés se vinrent mettre à tabl la plus honorable place fut donr la Princesse couronnée, entre le & la Reine; du côté du Roi, M sieur, & Son Altesse roïale; & côté de la Reine, le Seigneur (linski, Palatin de Posnanie, & vêque de Varmie.

Ensuite la Reine de Pologne amenée à son Hôtel de Nevers une pareille pompe, honorée c compagnie du Roi & de la Re & le Peuple, assemblé dans les r

tes choses se trouvant prêtes pour cela, 1645.
dans la Chapelle du Palais, qui joint la Gallerie d'en-haut; le Roi & la Reine l'y amenerent par la main, passerent devant elle, & le Palatin de Posnanie entra ensuite, accompagné de Son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans. Là donc, en présence de M. le Cardinal de Lyon, grand Aumônier de France, & de M. l'Archevêque de Tours, premier Aumônier de M. le Duc d'Orléans, de l'Evêque du Puy, premier Aumônier de la Reine, de M. l'Evêque d'Orange, tenant lieu de premier Aumonier de la Reine de Pologne, & de quelques autres Prélats & Grands du Roïaume, M. l'Evêque de Varmie, destiné pour faire la Cérémonie, aïant la Mitre en tête, & le reste des ornemens Pontificaux, délegué pour cet effet, donna la Bénédiction nuptiale, mit la bague bénite au doigt de la roïale Epouse, & aussi-tôt on lui mit sur la tête une Couronne d'or, enrichie de diamans d'un prix inestimable, qui avec le reste de ses vêtemens somptueux, ajoutoit un nouveau lustre à celui de sa beauté. Puis le Roi & la Reine lui donnerent la main droite, & assista en cet état à la Messe, qui fut célébrée pontifi-

quelques perſonnes attachées, c
moi, dans les intérêts de la
de Pologne.

Dîner roïal. Au ſortir de la Chapelle,
Majeſtés ſe vinrent mettre à tab
la plus honorable place fut don
la Princeſſe couronnée, entre l
& la Reine; du côté du Roi,
ſieur, & Son Alteſſe roïale;
côté de la Reine, le Seigneur
linski, Palatin de Poſnanïe,

honorer sa conduite; M. l'Evêque d'Orange pour haranguer & parler en son nom en plusieurs occasions, qui se devoient offrir sur le chemin; & Madame d'Aubigni, pour demeurer auprès d'elle, en qualité de sa Dame d'honneur. 1645.

Si le Roi de Pologne eût trouvé bon qu'elle eût mené un Pere Jésuite pour son Confesseur, elle eût infailliblement choisi le R. Pere Haineuve, que ses Livres & sa dévotion ont rendu célebre dans sa Compagnie. Mais cela n'étant plus en son choix; pour ne faire aucune chose qui pût déplaire au Roi son Epoux, elle eut agréable M. de Fleuri, Docteur de Sorbonne (19), que je lui nommai, à la recommandation de M. Hennequin & de quelques autres de mes Amis, outre que sa piété & son érudition m'étoient assez connues pour le considérer de moi-même en cette occasion.

Pere Haineuve.

M. de Fleuri.

Elle voulut bien aussi que je lui présentasse une vertueuse Femme, appellée Madame de Rançai, pour être Gouvernante de ses Filles, dont quelqu'autres lui avoient déja parlé. Au reste

(19) Parmi les Lettres de la Mere Marie Angelique Arnauld, Abbesse de Port-roïal, il y en a beaucoup qui sont adressés à la nouvelle Reine de Pologne, & à M. de Fleuri.

1645. elle ne se défit d'aucuns de ses Domestiques ordinaires, & les emmena tous, excepté sa vieille Dame d'honneur, autrefois la Gouvernante, appellée Madame de Breuilbaud, qui étoit malade au lit, de la maladie dont elle mourut quinze jours après.

Elle eut la bonté d'oublier, à ma très humble priere, le sujet d'une plainte qu'elle faisoit contre un Gentilhomme qu'elle avoit mis dans l'un de ses Châteaux, pour n'avoir peut-être pas conservé tout le respect qu'il devoit à ses volontés. Elle mit en considération l'estime que je lui avois toujours faite des Vers de M. de Saint Amant, qu'elle avoit oui quelquefois de ses Poëmes sérieux avec beaucoup de plaisir, & le retint au nombre des Gentilhommes de sa Maison, avec une pension de trois mille livres, qu'elle lui octroïa par Brevet qu'elle en fit expédier exprès. Elle trouva bonne aussi la recommandation que je lui fis pour M. de Voiture, qui eut l'honneur de la servir en qualité de Maître-d'hôtel, chez le Roi, lui aïant été libre d'en prendre un autre, si elle eût voulu, par le choix que lui en avoit donné M. le Prince de Condé, en qualité de grand Maître; quelqu'un

S. Amant.

Voiture.

1645.

qu'un aïant essaïé de nuire à M. de Voiture, dans l'esprit de cette roïale Princesse, & sur tout par le jugement peu avantageux qu'on lui fit d'une petite Poésie qu'il avoit composée cette année-là, quoiqu'elle fût très jolie, & digne de l'esprit de son Auteur. Elle vit, avec une douceur nompareille, toutes les Personnes que je lui présentai, pour avoir l'honneur de lui faire la révérence; me donna même quelques petits emplois pour son service, dont je m'acquittai avec grande joie, & avec tout le soin qui me fut possible; me permit de faire graver son Portrait par le burin de Melan, que la Postérité aura de la peine d'égaler en le voulant imiter; & le récompensa roïalement de sa peine, comme fit ceux qui eurent le bonheur de la servir; & étendit ses libéralités à plusieurs qu'elle estima en avoir besoin. Melan.

Cependant Madame la Princesse Anne, sa Sœur, se mari[illegible] avec M. le Prince Edouard, Palatin, qui se fi[t] Catholique, de Protestant qu'il étoi[t] auparavant (20). Ce qui ne se fit pa[s] M. le Prince Palatin.

(20) Ce Mariage se fit en Avril 1645. Le Prince Edouard étoit Edouard de Baviere, Prince Palatin du Rhin. Anne de Gonzag[ue] mourut le 6 Juillet 16[illegible]. Voïez les Additions.

avec grand éclat, quoique le parti fut
1645. sortable, & qu'il eût été difficile de
faire choix d'une plus haute Alliance
pour la dignité de l'extraction. Il fut mê
me accompli si secretement, à l'égard
de quelques-uns, que plusieurs de la
Maison ne s'en apperçurent pas; mai
quand il fut connu, il fut loué d
tout le Monde, & enfin approuvé d
la Cour, qui n'ignoroit pas les a
tages de cette Princesse, & qui sa
le mérite & les grandes qualités de M.
le Prince Palatin.

Départ de la Reine de Pologne.

Quand l'Equipage roïal de la R
de Pologne fut achevé, & que le j
de son départ fut arrivé, chacun prit
congé d'elle; & parceque la jou
se trouva fort pluvieuse, on eût
que le Ciel de Paris joignoit ses larmes à celles du Peuple, qui la vit partir en pleurant elle-même, quoiqu'elle ne sortît de son Païs, que pour aller monter sur le Trône d'un Empire florissant. Cela se fit encore avec magnificence; & le Roi la voulut accompagner lui-même jusqu'à la moitié du chemin de S. Denis, où elle fut coucher, & y séjourna même deux ou trois jours, attendant que le reste de ses Gens fussent prêts. Nous avons su par la Relation de son voïage, qu'a

ıvec tant de ſoin & de diligen- 1645.
le Laboureur, Gentilhomme de M. le La-
de Madame la Maréchale de boureur.
ınt, quels en furent le ſuccès
ıagnificence (21); c'eſt pour-
comme je n'y ai point eu de
i ce n'eſt par les ſouhaits que
jours faits pour la gloire, &
es proſpérités d'une ſi grande
ſe, je m'abſtiendrai d'en par-
ı'aïant pas ici deſſein d'écrire
re de ſa belle vie, mais ſeule-
uelques particularités des cho-
j'ai vues, ou qui me peuvent
ıer dans une condition privée.
uis que la Reine de Pologne Douceurs de
t allée, & qu'il me fut aiſé de la condition
re qu'elle n'avoit pas jugé à privée.
de me procurer des Charges
Emplois par ſon crédit, ou par
mmendation, je n'eus pas de
ı ôter de mon eſprit la penſée
ce qui s'appelle *Fortune*, dans
ıde, & à faire choix d'une vie
tirée; de ſorte que je puis dire,
eaucoup de vérité, que je ne
s pas fort impatienté depuis ce
ı de faire des viſites de Cour,
chercher de la faveur, & mê-

tte Relation, qui rieuſe, a été im- primée à Paris en 1648. *in*-4.

1645. me de la réputation, par des complaisances serviles, ou du moins fort assidues : car m'étant appliqué plus que jamais au souci de l'étude, il me semble que je n'ai pas fort témoigné qu'il me fût resté beaucoup de passion pour tout le reste.

Réflexions sur la condition de la vie privée.

Il fallut donc commencer à se purger des teintures que me pouvoient avoir laissées dans l'esprit les fumées de la Cour; ce qui ne me fut pas fort difficile : puis je me privai volontiers de tout ce qu'on appelle divertissement du grand Monde & douceurs de la vie; mais qui, pour en parler sainement, ne sont ni divertissemens solides, ni douceurs de la vie, si pures, qu'il ne s'y trouve, parmi, beaucoup d'amertumes. La vraie Philosophie se contente de peu de chose, & celle des belles ames se passionne davantage pour le bien public, que pour l'intérêt particulier. Il faut avouer néanmoins qu'il y en a peu qui soient aujourd'hui touchés de ce sentiment; & l'expérience nous fait voir tous les jours, que la cause commune n'est pas toujours la mieux défendue. J'ai connu des Personnes de condition, qui appellent pédanterie, ou sottise, ce qui faisoit autrefois les bons Citoïens, ou

les bons François. Ces illustres Romains, à qui l'Antiquité a donné de si grandes louanges, pour s'être dévoués pour le salut de la Patrie, n'avoient pas le sens commun, si tout le monde étoit de leur avis ; & plusieurs de nos Politiques aimeroient mieux que tout l'Etat pérît, que d'avoir perdu le moindre de leurs plaisirs. Si quelqu'un pouvoit avoir toutes les Charges & tous les Bénéfices du Roïaume, il y a tel homme qui ne s'en tiendroit pas trop chargé, & n'en voudroit pas faire la moindre part à quelqu'un. Il n'y a rien pour les Gens de mauvaise fortune, que les fardeaux pesans ; & ceux, qui sont en autorité, accablent les foibles, ou n'ont pas grand souci des choses qui les concernent. Ils ne veulent rien avoir de commun avec eux, ou du moins si peu, que cela ne paroisse point du tout. 164[illegible]

Comme je disois quelque chose de semblable à un Prélat parfaitement éclairé, & qui joint la modestie & une extrême douceur, à sa haute qualité, au moins, me répliqua-t-il, ne présumera-t-on rien de semblable de ceux de notre Condition, & nous sommes tous si conformes en toutes choses, qu'ôté la Jurisdiction que nous avons

De l'E[illegible] de Prélat[illegible]

1645. jugé à propos de marquer par la
pectorale, & par le Camail que
portons sur le Rochet, & quelqu
le violet dans l'Habit ordinaire,
peine connoîtroit-on quelque d
rence entre les Evêques, & ceu
second Ordre. Je lui répondis que c
toit peu de chose que l'Habit, &
néanmoins l'usage y avoit mis assez
différence, quand Messieurs de l'Al
semblée générale du Clergé de F
n'auroient point fait un article exprès
pour réserver aux Evêques seuls la
Croix pectorale, & le Camail sur le
Rochet, à l'exclusion des Abbés qu'on
appelle Commandataires, & autres
Prélats inférieurs; mais que ni les
uns, ni les autres, aïant le pouv
d'officier en Habits pontificaux,
devroient jamais porter cette Croix
pectorale, selon le Cérémonial romain, que lorsqu'ils sont revêtus pour
célébrer: qu'au reste, les Abbés qu'on
appelle Bénis la prétendent porter
également de droit, & que le pouvoir d'être bénis, & d'officier en Habit pontifical, n'est point interdit aux
Abbés, par les concessions des Papes,
ni même à beaucoup de Doïens, ou
de Trésoriers d'Eglises collégiales, &
que des simples Religieuses, comme

de Monsieur de [illegible]
des Croix [illegible]
re de Jurisdiction [illegible]
Camail sur le [illegible]
chose que de C[illegible]
s les Prêtres, [illegible]
isses de Paris, [illegible]
urs Surplis, & [illegible]
nner qu'on [illegible]
ation [illegible]
d'elles-mêmes [illegible]
& sur-tout [illegible]
ceux qui, [illegible]
roient [illegible]
que le [illegible]
abus qui [illegible]
mœurs & [illegible]
perstition [illegible]
qui met [illegible]
milieu [illegible]
délices, [illegible]
y faudroit [illegible]
mede, [illegible]
qu'on [illegible]
des choses [illegible]
glige [illegible]
pour maxime, [illegible]
jours [illegible]
seroit dangereux [illegible]
grandes [illegible] plu-
sieurs ne veulent pas [illegible] l'in-

1645. telligence des Prieres de l'Eglise ; mais qu'il est bon qu'ils soient persuadés de tout ce qu'ils disent des Images miraculeuses, & des saintes Reliques, qu'ils ont en si grande vénération, quoiqu'on y eût mêlé, parmi, une infinité de fables. Ce vertueux Prélat en leva les yeux au Ciel, & dit que Dieu auroit toujours soin de son Eglise, que cette divine Epouse étoit sans tache, & que sa conduite étoit infaillible; mais que cela n'empêchoit pas que les vices & l'ignorance n'y fissent des ravages prodigieux parmi le peuple, sous prétexte même de piété, sans qu'il en fallût blâmer les Conducteurs, qui n'y peuvent pas toujours remédier; & ce qu'ils pourroient avoir eux-mêmes de part en ces défauts, ne vient point de l'esprit principal, qui en a le suprême gouvernement, mais de l'infirmité humaine : dont je me sentis pleinement satisfait. Et ce que j'en avois dit, n'étoit pas tant pour former des difficultés, & pour en être instruit, que pour l'édification d'une Personne de Qualité, qui attendoit sur ce sujet les réponses de ce judicieux Prélat, mais qui ne vouloit rien prononcer sur ce qui avoit été dit touchant le vingt-neuvieme Ar-

ticle de la Déclaration de l'Assemblée, où il avoit souscrit. 1645.

Etant tombé malade sur la fin du Carême de l'année 1646, les Médecins, qui me traiterent, me jugerent en très grand danger, ce qui fit courir le bruit de ma mort; de sorte que quelques-uns demanderent mes Bénéfices; & les aïant obtenus, j'ai oui dire qu'ils prirent grand soin de s'informer de l'état de ma santé. Mais enfin il plut à Dieu de bénir les remedes qui me furent administrés par le Sieur de la Vigne (22), l'un des premiers Hommes du monde en son Art, & l'un de mes chers Amis, sur les ordonnances de M. Guenaud (23), célebre Médecin de la Faculté de Paris, & de M. Vaultier (24), qui devint alors premier Médecin du Roi.

1646. Grande maladie. La Vigne. Guenaut. Vaultier.

Je fus donc remis sur pié, incontinent après Pâques, dont je rendis graces à Dieu, aussi-bien que de la rési-

(22) Michel de la Vigne, de Vernon en Normandie, Auteur de plusieurs discours, en particulier contre Théophraste Renaudot. On en parle dans le Moreri de 1732, & dans le Supplément de 1735. Il étoit Pere de Mademoiselle Anne de la Vigne, dont on a des Poësies françoises, fort délicates.

(23) On en a parlé plus haut.

(24) François Vautier, mort en 1652, enterré chez les Carmelites du Fauxbourg S. Jacques, où on lit son Epitaphe, rapportée par Piganiol de la Force, Descript. de Paris, Tom. V, pag. 353.

1646. gnation entiere qu'il m'avoit donnée à ſa volonté, pendant le plus violent accès de mon mal, aïant été viſité, en cet état, par M. le Prince Palatin, bien qu'il fût lui-même indiſpoſé, par la généreuſe Madame de Choiſi de Caen (25), par Meſſieurs les Comtes de Bethune & de Charoſt, qui m'ont toujours témoigné tant de bienveillance, & par M. l'Abbé de la Victoire (26), que toutes ſes bonnes qualités m'ont fait connoître avec tant d'eſtime, & que j'honore parfaitement.

M. de la Victoire.

Je délogeai de l'Hôtel de Nevers, pour venir demeurer au Fauxbourg S. Germain, où je ſuis encore à préſent, dans le même logis que tient la Veuve de deux excellens hommes, en leur profeſſion, les Sieurs Rabel & de Belleville, aſſez connus de la Cour & de toute la France. Comme cette Demoiſelle, ennemie des artifices & de la diſſimulation, a l'humeur ſi agréable, la conduite ſi vertueuſe, & l'eſprit ſi bien fait, j'avoue franchement que j'aurois regret de la quitter, pour occuper autre part une plus belle maiſon.

Mademoiſelle de Belleville.

(25) Voïez les Additions.

(26) Claude Duval Sieur de Coupanville, Abbé de la Victoire, au Dioceſe de Senlis, mort le 8 Décembre 1676.

.à, dans le deſſein de me donner 1646.
:lqu'honnête occupation, dans une
aſſez retirée, je m'appliquai à faire
Livres, & à compoſer quelques
ductions des Poètes Latins. Je com-
ıçai par la correction de celle de
:ain, que j'avois publiée il y avoit Lucain.
s de vingt ans (27); je la fis même
›rimer pour la ſeconde fois (28),
e la dédiai à la Séréniſſime Reine
Pologne, l'aïant accompagnée d'u-
Epître que je fis ſur le même ſujet
1. le Duc d'Enghien, où je pris M. le Duc
ıſion de louer la valeur extraordi- d'Enghien.
:e de ce Prince, & de parler de
grandes Victoires. Mais je n'oſai
préſenter cet Ouvrage, quoiqu'il
aſſez proportionné à ſon humeur
rriere. Il le reçut pourtant par les
.ns de M. le Marquis de la Mouſ-
:, qui lui en dit du bien, parce-
.l m'honoroit de ſon amitié; de
e qu'il le lut tout du long, &
n fit même depuis quelque civili-
l'aïant vu dans une conférence
un point d'Hiſtoire, chez M. du
', où j'avois été invité.

ı'étant une autre fois trouvé chez
le Coadjuteur de Paris, comme

7) En 1623.

8) Cette ſeconde Edition porte la date de 1647.

1646. on y vint à parler des Traductions des Poètes, & que ce Prélat eut avancé qu'il ne se pouvoit persuader qu'il fût au pouvoir de quelqu'un d'en faire une de Virgile, qui fût agréable & juste, parceque la beauté de ce Poète consistoit principalement en l'élégance de l'expression, & qu'il n'y en avoit point d'autre qui en pût approcher, dont il se trouva-là peu de Personnes qui ne fussent de même avis, je lui dis pourtant qu'il faudroit essaïer, & ne se laisser point imposer par les mauvaises Versions qui avoient été faites jusques-là de cet admirable Auteur, excepté les parcelles que nous avions du Cardinal du Perron, de Bertaud, Evêque de Séez, & de quelques autres. Là-dessus, on contesta quelque téms sur le mérite de ces Ouvrages, puis on dit que c'étoient plutôt des Paraphrases que des Versions, & que de quelque façon qu'on les voudroit nommer, elles seroient toujours infiniment au-dessous de Virgile.

Virgile.

Ma Traduction de ce Poète.

C'étoit bien pour me décourager du dessein que j'en avois déja conçu: toutefois en aïant voulu faire l'expérience, comme j'eus commencé par le sixieme Livre de l'Eneïde, qui est l'un

s plus éloquens, [illegible]
belles choses, j'avoue [illegible]
essai ne me dépiut pas, [illegible]
s même quelque [illegible]
nce, par un Ami [illegible]
. Cotin (29), à qui je [illegible]
le communiquer; [illegible]
y engageai insensiblement, [illegible]
hevai l'entreprise [illegible]
ec autant de [illegible]
on que j'en avois [illegible]
ngereux d'en faire [illegible]
fis néanmoins, [illegible]
a trop de [illegible]
urs Personnes [illegible]
oient la [illegible]
Conrart [illegible]
nt la [illegible]
en [illegible]
desirer.

On [illegible]

(29) Charles Cotin [illegible]
raité par M. [illegible]
ux. [illegible]
, Il faut, Conrart. 1645, in-fol.
(31) Le fameux Jean

1648. Abrégés l'Histoire Romaine.

cienne Histoire des Latins, depuis le Sac de Troies jusqu'à la Fondation de Rome, & depuis les Aborigenes & le regne de Saturne en Italie, jusqu'aux Rois d'Albe la Longue, dont Romu étoit descendu par la Vestale Rhea Sylvia, qui avoit été violée dans un Bois; avec un autre Abrégé des Vies des illustres Romains, tirées d'un Livre de Cornélius Nepos, ou d'Aurelius Victor, pour l'intelligence des Histoires que le Poète touche avec tant d'art dans son Poëme illustre. Je n'y oubliai pas même une Carte géographique du voïage d'Enée, & de plusieurs anciennes Villes & Provinces, qui sont nommées dans les écrits du Poète, avec une Explication exacte de tous les noms qui s'y trouvent; & pour lui donner plus de crédit, j'en dédiai l'Enéide au Roi, à cause de l'idée naïve qui s'y trouve d'un Prince parfait. Mais les troubles qui survinrent alors, & qui nous jetterent dans une confusion horrible, m'empêcherent de lui présenter cet Ouvrage, qui fut achevé dans ce tems calamiteux; & depuis, quelque bonne opinion que j'en eusse pu concevoir du commencement, je ne l'ai pas jugé digne d'un si grand Prince; de sorte que je puis bien croire qu'il

L'Enéide dédiée au Roi.

1648.

n'en a pas seulement oui parler. Si j'ai le bonheur d'en faire une seconde Edition, elle sera beaucoup meilleure & plus correcte que la premiere, outre qu'il y faudra mettre le Latin, & y ajouter les Catalectes que j'ai aussi traduits ; ce qui, sans doute, rendra le Livre plus utile & plus considérable qu'il n'est à présent.

Au reste, il m'a procuré des connoissances que je tiendrai toujours fort cheres, puisqu'elles sont de Personnes excellentes en doctrine, en douceur de conversation & en générosité. Je pense en avoir nommé une bonne partie, avec honneur, dans les Livres que j'ai depuis donnés au Public ; & même je me sens obligé, par des civilités pareilles, à M. de Marca, Président au Parlement de Pau, depuis Evêque de Conzerans, & maintenant Archevêque de Tholose, dans son Livre de la Concorde entre la Dignité sacerdotale & la Puissance impériale, où il parle de moi trop honorablement touchant l'illustration d'un passage de Glaber, qui n'a pas été entendu par le Cardinal Baronius. C'est dans la page 646 (33), M. Mar

(33) C'est à la page 385 de l'Édition de 1704 *in-fol.* de cet Ouvrage de M. Pierre de Marca, *de concordiâ Sacerdotii & Imperii.*

gners.

A feu M. de Vulson de la
biere, dans la seconde partie
vrai Théâtre d'Honneur & de
lerie, où il rapporte même q
autorités de Virgile de la Ver
j'en ai faite.

A Messieurs de Sainte Ma
dignes de la réputation que
terre a donnée à leur mérite,
témoignages qu'ils ont rendus
dans la Préface de leur Livr

, si célebre par sa probité & par 1648.
us les beaux Livres qu'il a composés,
ur le jugement si favorable qu'il fait
s miens, dans son Traité des Auteurs
odernes.

A M. Charpentier, qui écrit si élé-
nment, pour une Epigramme très
eureuse, dont il lui a plu de m'ho-
orer.

A M. des Marais (38) l'aîné, qui
rivoit aussi purement en Latin, com-
ie son Frere s'est acquis de réputa-
on par les beaux Ouvrages qu'il nous
donnés en notre Langue, en prose
: en vers, pour la vingt-neuvie-
ie (39) de ses nobles Epîtres lati-
es, qu'il m'a fait l'honneur de m'a-
resser, touchant la Traduction des
oètes.

A Monsieur du Pelletier, dont
. facilité n'est pas commune, pour
es Sonnets de louanges & des
pigrammes obligeantes qu'il a fai-
s de moi, dans un Recueil de Poé-
es (40).

A M. Borel, Homme très studieux,
our m'avoir nommé avec honneur dans

(38) C'est Roland Desm-
arets.

39) Ce n'est point la 29e,
ais la 25e du 2e Livre,
ag. 307.

(40) On ne connoît point ce Recueil de Poésies de Pierre du Pelletier, Auteur fort mal traité par M. Despréaux.

gners.

A feu M. de Vulſon de la Co
biere, dans la ſeconde partie de
vrai Théâtre d'Honneur & de Ch
lerie, où il rapporte même quel
autorités de Virgile de la Verſion
j'en ai faite.

A Meſſieurs de Sainte Marthe
dignes de la réputation que tou
terre a donnée à leur mérite, pou
témoignages qu'ils ont rendus de

s la peine de lire ma Version 1648.
aumes.

ourrois mettre aussi en pareil
u M. de Balzac, si les civilités
e fit sur ce sujet, peu de mois
sa mort, par une Lettre fort
nte qu'il m'écrivit, s'étant trou-
avec éloge dans quelques-unes
Remarques, étoient devenues
ies. Je me pourrois vanter des
choses que M. Costar m'en a
plusieurs fois; des complimens
en sont venus de Pologne, d'I-
l'Allemagne & des Païs-bas;
out cela n'est que trop glorieux
noi, & mon dessein n'est pas
publier les louanges qu'on m'a
s sans les mériter, que de par-
celles de mes Amis.

eusse voulu marquer dans ce
tous ceux de mon tems, qui
acquis la réputation de bien
en notre Langue, je n'y aurois
blié M. de Priezac (47), Con-
d'Etat, pour ses excellens Dis-
politiques; M. de la Cham-
), aussi Conseiller d'Etat, &
in du Roi, pour les belles

aniel de Priézac
oire de l'Acadé-
oise.

(48) Marin Cureau de la Chambre. V[illegible] même Histoire.

1648. la Préface de son Livre du Trésor des Antiquités Gauloises & Françoises. (41).

A M. d'Esplas, pour ce qu'il a dit de moi au commencement de son Missel en François.

A M. Martin, pour la même chose, dans les Remarques d'une Version qu'il a faite de quelques Déclamations de Quintilien.

A Messieurs Otth (42), Hottinghen (43) & Witz (44), Personna[illegible] célebres à Zurich, pour les menti[illegible] honorables qu'ils ont faites de la Pré[illegible] que j'ai mise au-devant de ma Version du nouveau Testament, dont la premiere Edition fut publiée en l'année 1649.

A M. Audin (45), Prieur de Termes, dont nous avons quelques Livres d'Histoires & de Morale, p[illegible] les excellentes Poésies Latines qu'il a composées à mon sujet.

Enfin à Mademoiselle Anne de Rohan (46), pour des Vers obligeans qu'il lui plut de composer, quand elle

(41) Réimprimé en 1750, à la suite du Tom. 2. de la nouv. Edit. du Diction. étymologique de Gilles Ménage.

(42) Jean Henri Ottius.

(43) C'est peut-être Jean Henri Hottinger, mort en 1667.

(44) Peut-être, Herman Witsius.

(45) Voïez l'Abbé de Marolles en son *Dénombrement*.

(46) Sœur du Duc de Rohan, & Fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai, morte Fille le 20 Septembre 1646.

1648.

Perſonnages qui ont excellé
teté ; ceux de divers voïages ;
égyriques de M. Ogier ; les
s Sermons du P. Senaut (59),
ques autres Livres de piété.
la Poéſie, outre ceux que j'ai
s avec honneur dans le
e ces Mémoires, nous avons
rs de Corneille, de Boiſro-
le Benſerade, de Bertaut, de
, & le Baron d'Angerville, ce
ſi digne des faveurs de M. le
de Conti, qui l'honore de ſon
& de ſon amitié ; M. de Mon-
que j'ai vu engagé dans les
de la même Maiſon ; M.
Teſtu, dont la réputation de
nce eſt déſormais ſi publique ;
a Menardiere de Poitou, qui
onne un Recueil admirable de
très achevées ; Meſſieurs des
, & l'Abbé Tallemant, ſon
qui ont l'eſprit ſi poli & ſi
; Meſſieurs de Montreuil, de
y ; de Montauban, Avocat en

l, ſon Secré-
rt en 1674. Les
de Maximilien
, Duc de Sully,
ur être de lui-
. le Laboureur
: la ſuite. L'Hiſ-
Maréchal de
Toiras eſt Michel *Baudier*.
Celui de Jean Baptiſte de
Budes, Maréchal de Guébriant, eſt Jean *le Laboureur*, Prieur de Juvigné.

(59) Le P. Senault eſt mort Genéral de la Congrégation de l'Oratoire.

& Triſtan ; & quelques-u
qui écrivent de ſi beaux
entre leſquels, après la mo
Borbonius (62), & du
my (63), Poëte roïal, auc
gnement ſuccédé M. Hallé
célebre Profeſſeur en Eloc
depuis, en Droit-Canon,
M. Gaulmin, Maître des
l'Hôtel ; ces deux Freres,
Henry de Valois, dont la

[illegible]

[illegible] , M[illegible]

[illegible] ne [illegible] pas non plus omettre les

[illegible] peut-être le [illegible] Poëte [illegible] Tacron étoit [illegible] latin.

[illegible] Et Poëte latin.

[illegible] Tous ceux que M. Marolles nomm[illegible] mais Corneille [illegible]

[illegible] peut [illegible]

1648. témoignages de la reconnoissanc
j'ai des civilités que m'a faites l
çois Roger de Gagnieres, jeune Ge
tilhomme, dont l'esprit, le
& la beauté égalent la naissance
tre, pour quelques Anagram e
a pris la peine de chercher su
nom, comme celle-ci, ajoutant
R à *Michel de Marolles*, L'OR
MILLE CHARMES & pou
Vers très obligeans, mais qu
conviennnent si peu, que je ne
reconnois point du tout.

Ton Pere a triomphé dans la gloire des
Et tu vas surpassant par tes doctes l
Ce qu'ont jamais produit les plus rares
De-là vient qu'on te dit L'OR vrai DE
CHARMES.

Car je sais bien que je ne
point toutes ces louanges, & j'
me quelque pudeur d'en parer ce
vrage : mais ce que j'en ai fait
pas tant pour ma propre gloire,
qu'elles me soient très honorables
Personne si pure & si innocente
pour ne fâcher pas celui qui en es
teur, & qui m'a voulu prêter des
& des avantages que je n'ai pas
qu'il a desiré de moi ce petit tém
ge de l'estime que je fais de son

[illegible]

[illegible]

[illegible]

(64) [illegible]

(65) [illegible]

(66) [illegible] M. [illegible] Ma[illegible] puis C[illegible] [illegible] quelque chose. On [illegible] de M. [illegible] le Moreri, [illegible] plément.

1649. bon que je remisse cette correction une seconde Edition; à quoi je m soumis de très bon cœur, & ce Liv fut accueilli assez favorablement Public. Toutefois un Licentié en Thé logie entreprit la Doctrine de ma P face, par laquelle j'exhortois les ar fideles à s'appliquer avec respect la lecture des saintes Ecritures, composa un Traité, qu'il appell *Le Sanctuaire fermé aux Profanes*, p maintenir des sentimens contraire ceux que je défendois; mais M. l'A bé d'Estrées les soutint admirablem dans son Acte de Sorbonique, q fit incontinent après, où il acquit gloire qui étoit due à son mérite 8 son savoir.

Maladie de son Frere.

Ce fut en ce même tems que m Frere s'étant senti attaqué d'une r ladie de poulmon, commencée dep quelques années; & s'étant persua bien aisément, que sa vie ne seroit p guere longue, résolut de faire enc un voïage à Paris, avec sa famil pour me voir, & pour consulter Médecins touchant son infirmité. lui ordonnerent quelque régime, ne lui ôterent pas l'esperance de c valescence, dont il conçut quelc joie, & reprit même ses forces; m

ce bien ne lui dura pas long-tems, comme nous dirons dans la suite; & après avoir séjourné ici deux mois, il s'en retourna chez lui, fort satisfait de son voïage, avec sa Femme & sa Fille aînée, qu'il aimoit cherement, & je ne l'ai pas vû depuis (68). 1649.

Présent de la Reine de Pologne, remariée en secondes Noces.

Cependant la Sérénissime Reine de Pologne étant devenue veuve, par la mort d'Uladislas, quatrieme du nom, son premier Mari (69), l'un des grands Princes de son tems, & qui avoit acquis le plus de réputation par sa prudence & par sa valeur, épousa en secondes Noces, sur la fin de cette année (70), le Prince Jean Casimir, son Beau-frere, qui fut en même-tems élu & couronné Roi de Pologne; ce qui ne doit point être trouvé étrange, puisqu'il n'y avoit point eu d'Enfans du premier lit; & l'année suivante, cette grande Princesse, pour me donner des marques de sa gratitude & de sa magnificence, me fit présent d'un buffet de vermeil doré, 1650.

(68) Voïez les Additions.

(69) Mort en 1648, le 29 Mai. V. la Lettre 227, de la Mere Marie Angelique Arnauld, sur cette mort.

(70) Le 30 Mai 1649, par dispense du Pape Innocent X. Voïez la Lettre 263, de la Mere Marie Angelique Arnauld, écrite à la Reine de Pologne, sur ce Mariage.

cifelé, par les mains de M. c

1650. Sécretaire de ſes Comman

qu'elle avoit envoïé en France.

l'avoit auſſi accompagné d'une

d'or de grand prix, que

cherement, & que je déſire co

ver, pour mémoire des faveurs c

ſi grande Princeſſe.

Enfin la nouvelle nous étant

de la groſſeſſe de la Reine de P

gne, & m'aïant mandé elle-m

qu'elle déſiroit ſe faire pei d

un grand Tableau, avec le Roi

Epoux, & le feu Roi ſon premier Mari, repréſentant quelque ſujet tiré

l'Hiſtoire; je lui mandai que j'en

Peintre d'Egmont. dit mes penſées au Peintre Juſte d'E

mont, & qu'il y avoit ſi

ment rencontré, que je ne

pas qu'il eût jamais rien fait

beau, & qu'il s'étoit enfin réſolu

ſuivre une invention que j'avois tirée des Fables héroïques des Anciens, puiſqu'il ne s'en étoit point préſenté à mon ſouvenir dans l'Hiſtoire ſainte ou profane, qui fût digne de leurs Majeſtés.

Deſſein d'un Portrait. Voici donc comme j'en compoſai le ſujet. Une Junon repréſentée aſſiſe entre deux Jupiters, l'un céleſte, & l'autre terreſtre. Cette Déeſſe plus belle

qu'elle ne fut jamais, sous le visage de la Reine; le Jupiter céleste sous le visage du feu Roi Uladislas, quatrième; & le Terrestre sous celui du Roi Jean Casimir. Ces figures qui sont les symboles de la Dignité roiale, quand elle est accompagnée de justice & de bonté, portent les mêmes enseignes qui les font reconnoître dans les Statues & les Medailles antiques, avec des devises tirées de Virgile, que j'avois appropriées au sujet. Celle du Jupiter céleste, étoit une Aigle blanche, comme l'Aigle eploïée de Pologne qui se soutient en l'air, avec ces mots : *Supereminet omnes*, il excelle sur tous. Pour dire que comme l'Aigle s'éleve au-dessus de tous les autres Oiseaux, aussi Jupiter, & le feu Roi Uladislas, excellent entre les Dieux & les Rois.

Celle du Jupiter terrestre, étoit une Aigle noire, qui tenoit la foudre en sa main, & qui avoit du rapport à l'Aigle qui soutient les Armes de Mantoue, avec ces mots, *Quo non præstantior alter*, l'autre n'est point plus grand. Pour dire que ni l'autre Aigle n'est point plus considérable que celle-ci, ni aucun Prince ne surmonte point en mérite, ni en géné-

Jupiter celeste.

Jupiter terrestre.

1650. rosité le Sérénissime Roi C

Junon. La Devise de la Junon, é
Paon, attribué à cette Déesse
ces mots, *Et Soror & Conjux*
est Epouse & Sœur. Pour dire c
est Femme & Sœur de l'un & d
tre Jupiter; ce qui n'appartenoi
elle seule, & à la Reine de Polo
comme à la plus grande des Dée
& à la premiere des Reines du N
puisqu'en effet Sa Majesté étoit deve
Epouse du Roi, dont elle étoit Sœ
ce qui ne s'étoit guere vu dan
Roïauté, & ce qui, par conséque
ne se pouvoit appliquer à d'autres q
elle.

On devoit aussi représenter un p
Enfant roïal. tit Enfant sur un Cigne, entre la J
non & le Jupiter terrestre, aïant éga
au petit Prince qu'on attendoit d
Couches roïales, & aux Cignes d
Mince, qui passe à Mantoue, &
ceux de la Maison de Cleves, av
ces mots, *Candore patrio*, pour d
signer la pureté & la grandeur de s
extraction.

Aux piés de la Reine, on devo
aussi écrire ce demi-vers du deuxien
de l'Enéïde : *Toro ab alto*, pour ma
quer le lieu où elle devoit être assise
qui est un haut dais; & pour dire au

d'un lit roïal, Sa Majesté avoit 1650.
été à un autre lit roïal.

Je donnai encore une Devise sur Devise [sur] une M[édaille].
même sujet, pour mettre au revers
une Médaille, que M. des Noyers
faisoit faire pour Sa Majesté, aïant
égard à son roïal Enfantement. Elle
étoit telle. Une Aigle qui fait son
aire sur un Chêne, l'Aigle & le Chêne
consacrés à Jupiter, avec ces mots
de Silius Italicus :

Dignos nutrit gestanda ad fulmina fœtus.

Pour dire que les Enfans de Sa Majesté seroient dignes de porter un jour le Sceptre; comme les Aiglons bien élevés, peuvent être dignes de porter les Foudres de Jupiter.

Tout cela lui fut assez agréable; & je me souviens, touchant une des meilleures plumes de notre tems, que je lui mandai que Sa Majesté, qui étoit en admiration par toute la Terre, avoit obligé M. de Mezerai (71), M. de Mezerai. assez connu par ses nobles Ouvrages, de lui dédier celui de son Histoire des Turcs, qui est une suite de celle de Calcondille, autrefois traduite par Vigenere (72), & que je souhaitois que son

(71) Le célebre Historien de France, Eudes de Mezerai.

(72) Blaise de Vigenere.

1650. mérite fût assez considérable
d'elle, pour lui donner quel
que de ses faveurs, en quoi e
roit beaucoup plus pour sa
gloire, que pour l'utilité d'un
cellent homme, qui d'ailleur
capable de publier, par tout, le:
ges qui lui étoient dûes, aïan
dessein d'écrire beaucoup d
choses, qu'il méditoit pour
tation. Sur quoi cette augus
cesse me voulut bien témoig
cette petite recommendation
avoit pas été désagréable: &
de M. de Mezerai lui aïant pl
me il ne vient rien d'une
main qui ne soit parfaiteme
vé, Sa Majesté lui donna d
ques honorables & magnifique:
time qu'elle fit de son illustre

ns de la de Po- Nous eûmes nouvelles ensu
la Reine de Pologne étoit ac
d'une Fille. Sur quoi M. de S
fit des vers, qui nous furent
de Varsovie, où il étoit alo
l'augure qu'il y fit pour la r
de la roïale Princesse, ne fu
compli, selon ses souhaits &
tres; parcequ'elle mourut
après, aussi-bien qu'un Frere
Ciel lui avoit donné: mais il

montrer l'un & l'autre comme aux Astres qui disparoissent en ne tems qu'ils découvrent leur deur. 1650.

mentir, la mort est bien ime ; & quoiqu'ici-bas elle ne pas moins naturelle que la vie, ce que sa diformité, qui blesse les sens, nous en fait [illegible] de rreur, & nous contraint bien sou-:, malgré que nous en aïons, de :r des larmes. Hélas ! je ne m'en apperçu que trop depuis que je au monde, par la perte que j'ai : de mes Proches, & de quels illustres Amis : mais je ne sele int encore que cette année-là, : sentis vivement touché de la d'une petite Fille qui étoit née s mon logis, de gens qui me ser-t, aiant à peine commencé la si-ne année de son âge. Je n'ai guevu d'Enfant plus aimable, ni plus ituelle, & il me sembloit qu'elle it de la grace en tout ce qu'elle oit, outre ses petites caresses qui ient pour moi des douceurs tou-particulieres ; de sorte que j'eusse l'ame bien dure, si je n'y eusse mis beaucoup d'affection. Je la rettai au-delà de ce que je me Regret pour la mort d'une petite Fille.

j'eusse pu imaginer : & m'étant so
nu de ce que j'avois lu dans Mar
au sujet de la petite Erotion,
avoit aimée de la même sorte, je
posai sur le champ ce Sonnet
mort de l'Enfant, arrivée l'on
jour d'Août de l'année 1650, q
le même jour que mourut ma
vingt années auparavant ; ce qu
renouvella le souvenir avec bea
d'amertume & de douleur.

*Sonnet sur la mort d'une * peti
âgée de cinq ans.*

De quel étrange deuil fut mon am
Lorsque, pour éviter les traverses du
Loin des vents de la Cour, en faisant peu
Je passois doucement les restes de ma
De quels traits, de quels coups, fut-e
suivie,
Au point que je goûtois les délices du
Echappé des écueils, de l'orage & du
Quant à mes yeux je vis Amaranth
L'inexorable mort n'en eut point de
Elle rompit les nœuds de la sainte am
Et n'épargna donc point une douceur si
Un lustre de l'Enfant acheva le fusea
On la mit au sépulchre, en sortant du b
Mais son ame est au Ciel, si le corp
cendre.

Or, pour n'omettre pas ce qu

1650.

* Elle avoit
Marie le

écrit sur un pareil sujet, voici il dit de la petite Erotion dans quieme Livre de ses Epigram- où il fait cette Epitaphe. 1650.

e recommande cette petite Fille, ui je donnois des baisers si ten- , & qui fut mes délices, à toi nto, mon cher Pere, & à toi cilla, ma Mere. Je vous recom- nde la petite Erotion, afin qu'el- e soit point effraïée des ombres es, ni de la gueule prodigieuse Chien infernal. Elle s'en alloit ever le sixieme Hyver de son , si elle eût vécu encore six jours. elle se récrée avec une humeur uée entre ses anciens Protec- s, & qu'elle profere mon nom aisant de petits contes d'une lan- begaïante. Qu'un rude gazon couvre point ses os; & ne lui point pesante, ô terre, puis- sa charge te fut toujours le- .

phium Eroti, ad Frontonem & cillam, parentes. Epig. 35.

biFronto Pater, genitrix Flacilla, puellam
la commendo, deliciasque meas:
a ne nigras horrescat Erotion umbras,
que tartarei prodigiosa canis.

» de Galeze; plus délicate c
» quille du Lac de Lucrin,
» pour la blancheur, tu n'
» mais voulu préferer les pe
» Mer Erythrée, ni la dent
» la Bête des Indes, ni les
» neiges de l'Hyver, ni les
» n'ont point été maniés. Ell
» toit en ses cheveux les to
» liées de l'Espagne Bétiq
» nœuds que portent sur la

quand elle est froissée de la main. Un Paon, avec toute la richesse de son plumage, mis en comparaison avec elle, eût été de mauvaise grace : Un Ecureuil n'étoit point si aimable qu'elle ; & pour tout dire, elle étoit plus rare que le Phénix. La petite Erotion, mes amours, ma joie & mes délices, que la loi inexorable des cruelles destinées nous a ravie dès son sixiéme Hyver, sans être entierement accompli, est encore fumante sur le bucher funebre. Sur cela, mon cher Pætus me défend d'être triste ; & comme je me frappe le sein, & que je m'arrache les cheveux ; n'as-tu point de honte, me dit-il, de pleurer un Enfant de tes Domestiques ? *J'ai enterré ma Femme, comme, comme tu sais, pleine de majesté, d'une Maison illustre, riche, & toutefois je vis encore.* Qui peut avoir l'ame plus forte que notre Pætus ? Il a hérité de deux cens mille sesterces, par la mort de sa Femme, & toutesfois il vit encore.

Luget Erotium, & ridet Pætum.

Epig. 38.

Puella senibus dulcior mihi Cycnis,
Agna Galesi mollior Phalantini,

1050. Concha Lucrini delicatior ſtagni,
Cui nec lapillos præferas Erythræos,
Nec modo politum pecudis indicæ dentes:
Niveſque primas, liliumque non ta
Quæ vicit Bætici gregis vellus,
Rhenique nodos, aureamque miſi
Fragravit ore, quod roſarium Peſthi,
Quod Atticarum prima mella cerarum,
Quod ſuccinorum rapta de manu gleba:
Cui comparatus indecens erat Pavo,
Inamabilis Sciurus, & frequens Phœnix:
Adhuc recenti tepet Erotion buſto,
Quam peſſimorum lex avara fatorum,
Sextâ peregit Hyeme, nec tamen totâ,
Noſtros amores, gaudiumque, luſuſque:
Et eſſe triſtem me meus vetat Pætus,
Pectuſque pulſans, pariter & comam vellens,
Deflere non te Vernulæ pudet mortem?
Ego Conjugem, inquit, extuli, & tamen vivo,
Notam, ſuperbam, nobilem, locupletem.
Quid eſſe noſtro fortiùs poteſt Pæto?
Ducenties accepit, & tamen vivit.

Je ne penſe pas qu'il ſe puiſſe rien voir de plus ſemblable; & quoique Martial ait dépeint ſon déplaiſir plus élegamment que je n'ai fait le mien, ſi eſt-ce que j'aurois de la peine à croire qu'il en eût été plus touché. Cela fait bien voir ce que peut quelquefois la tendreſſe de l'innocence ſur le cœur d'un Philoſophe, quand il

s'est pas dépouillé de toute huma- 1650.
.

Ce fut environ le même tems, que M.de Brulon
verdis, avec beaucoup de déplaisir, Deagean.
de Brulon Deagean, Homme de
oir & d'agréable conversation, qui
rut âgé de trente-cinq ans, lais-
deux Freres, qui ne l'ont pas sur-
u long-tems depuis. Il avoit un
nd goût pour les Lettres que j'af-
ionne le plus, & se réjouissoit fort
voir la Version de Lucrece, que je Lucrece.
ois imprimer, parcequ'il y a bien
la Philosophie dans ce Poëte, que
t le monde n'entend pas : mais la
rt nous le ravit, comme je n'étois
à la moitié de cet Ouvrage ; & quand
lition en fut achevée, le brave M.
Morhier (73), pour qui j'ai toujours
tant d'estime, trouva bon que j'en
e un présent à la Reine Christine
Suede : toutefois cela ne servit de
n, & je ne sais pas même si elle
ut le Livre, que M. Herauld, qui
soit ici ses affaires, avec tant de soin
de fidélité, m'assura de lui avoir
voïé. Du moins n'en ai-je point re-
de réponse, contre la coutume de

73) C'est Benjamin du urier, Ami de Des-es, dont on a plusieurs Rélations du Nord. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

1650.

Concha Lucrini delicatior stagni,
Cui nec lapillos præferas Erythræos,
Nec modo politum pecudis indicæ dentem;
Nivesque primas, liliumque non tactum:
Quæ vicit Bætici gregis vellus,
Rhenique nodos, aureamque miscellam:
Fragravit ore, quod rosarium Pesthi,
Quod Atticarum prima mella cerarum,
Quod succinorum rapta de manu gleba:
Cui comparatus indecens erat Pavo,
Inamabilis Sciurus, & frequens Phœnix:
Adhuc recenti tepet Erotion busto,
Quam pessimorum lex avara fatorum,
Sextâ peregit Hyeme, nec tamen totâ,
Nostros amores, gaudiumque, lususque:
Et esse tristem me meus vetat Pætus,
Pectusque pulsans, pariter & comam vellens,
Deflere non te Vernulæ pudet mortem?
EgoConjugem, inquit, extuli,& tamen vivo,
Notam, superbam, nobilem, locupletem.
Quid esse nostro fortiùs potest Pæto?
Ducenties accepit, & tamen vivit.

Je ne pense pas qu'il se puisse rien voir de plus semblable; & quoique Martial ait dépeint son déplaisir plus élegamment que je n'ai fait le mien, si est-ce que j'aurois de la peine à croire qu'il en eût été plus touché. Cela fait bien voir ce que peut quelquefois la tendresse de l'innocence sur le cœur d'un Philosophe, quand il

ne s'eſt pas dépouillé de toute humanité. 1650.

Ce fut environ le même tems, que je perdis, avec beaucoup de déplaiſir, M. de Brulon Deagean, Homme de ſavoir & d'agréable converſation, qui mourut âgé de trente-cinq ans, laiſſant deux Freres, qui ne l'ont pas ſurvécu long-tems depuis. Il avoit un grand goût pour les Lettres que j'affectionne le plus, & ſe réjouiſſoit fort de voir la Verſion de Lucrece, que je faiſois imprimer, parcequ'il y a bien de la Philoſophie dans ce Poète, que tout le monde n'entend pas : mais la mort nous le ravit, comme je n'étois qu'à la moitié de cetOuvrage ; & quand l'Edition en fut achevée, le brave M. du Morhier (73), pour qui j'ai toujours eu tant d'eſtime, trouva bon que j'en fiſſe un préſent à la Reine Chriſtine de Suede : toutefois cela ne ſervit de rien, & je ne ſais pas même ſi elle reçut le Livre, que M. Herauld, qui faiſoit ici ſes affaires, avec tant de ſoin & de fidélité, m'aſſura de lui avoir envoïé. Du moins n'en ai-je point reçu de réponſe, contre la coutume de

M. de Brulon Deagean.

Lucrece.

(73) C'eſt Benjamin du Maurier, Ami de Deſcartes, dont on a pluſieurs Rélations du Nord. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

1651. même que je n'avois guere fai chose plus agréable ; mais comme j'étois occupé à cet Ouvrage, dont il est vrai que j'avois quelque sa tion, on m'écrivit une nouvelle Païs, qui me surprit extrêmer , & qui me fit tomber la plume de la main.

ort de Frere mon frere. Ce fut la mort assez prompte Louis de Marolles mon Frere, & d'Emon de Menou mon Beau-frere, qui étoit aussi le sien, & son Beau-pere en même tems, parcequ'il en avoit épousé la Fille d'un premier lit, comme je l'ai dit au commencement de ces Mémoires. Ils moururent tous deux à six heures l'un de l'autre, dans un même logis ; M. de Menou le premier, âgé de soixante & dix ans, après avoir mené une vie de vrai Gentilhomme ; & mon Frere, le second, âgé de quarante-neuf ans & demi, l'étant allé visiter, avec sa Femme, sur la nouvelle qu'il avoit eue de son extrémité ; mais lui-même fort indisposé de son poumon.

mis de olles. C'étoit un Homme de bien, soigneux de se faire des Amis, & qui suppléoit au défaut de la science par le courage & par une vertu militaire, qui lui avoient acquis de la réputation.

J'ai su qu'il acheva ses jours dans une grande résignation aux volontés de Dieu, aïant reçu ses Sacremens, & recommandé sa Famille, assez nombreuse, aux soins de Jeanne de Menou son Epouse, qui lui avoit toujours donné beaucoup de marques de sa prudence, de son affection & de sa solide vertu. Il ne faut pas douter que la douleur d'une si vertueuse Femme, ne fût extrême pour une perte si considérable, voïant son Mari d'un côté, & son Pere de l'autre dans le cercueil, une Famille éplorée autour d'elle, avec beaucoup d'affaires & peu de bien, parceque les Défunts, étant parfaitement honorables, en avoient beaucoup plus dépensé qu'ils n'en avoient amassé. 1651. Jeanne de Menou.

Cela se passa de la sorte la nuit du premier jour de Mars, qui fut un Mercredi en cette année-là; & j'en sus la nouvelle funeste quatre jours après, dont je fus si vivement touché, qu'il m'en vint quelqu'accès de fievre; & quand je me trouvai en état de sortir, je m'en allai au Païs, pour y visiter ma Belle-sœur, & sa Famille désolée; mais cela renouvella ses larmes & les miennes; & après avoir essaïé de prendre quelque consolation,

nous donnâmes ordre à ses
mieux qu'il nous fut possible, p
rement à l'acquit des dettes,
la conservation de tout le reste, &
partage des biens de M. de
Pere de ma Belle-sœur, qui n'
laissé que des Filles d'un second
comme elle étoit unique du prem

Entre ces Filles du second lit,
née, appellée Charlotte de Me
s'étoit rémariée en troisiemes
dès le 15 de Septembre 1647, ave
Antoine de Montbel, Seigneur
Champeron, dont elle avoit déja d
Fils, (83) comme il lui en étoit resté trois
de son second mariage avec Eustache de Graleul, Seigneur de la Rochebreteau; mais elle n'en avoit point du tout de son premier Mari, appellé Charles le Bloy, qui mourut en portant les armes pour le service du Roi, sous la charge de M. d'Happlincour, l'an 1636, tous trois de Familles nobles & connues dans la Province; les deux premieres originaires de Touraine & de Blaisois, & la derniere, de Savoie.

(83) C'est apparemment la même, qui a fait en Vers françois le *Portrait de l'Abbé de Marolles*, qu'on lit dans *la Galerie des Peintures*, ou *Recueil des Portraits & Eloges*, en *Vers & en Prose*, in-12, seconde Partie, pag. 409, 417.

ne fut pas le ſeul changement 1651.
e trouvai dans la Famille ; M. du
au, Gabriel de Bridieux, Chef du Bridieux.
& des Armes de ſa Maiſon, qui
épouſé Polixene de Marolles,
Sœur, dont il avoit ſix Enfans,
Fils & trois Filles, s'étoit rema-
en ſecondes noces depuis la mort
ſa premiere Femme, qui arriva le
ecredi ſixieme jour de Mai 1647.
Fils aîné, appellé Dieudonné,
it mis dans la Profeſſion eccléſiaſ-
ue, & les autres portant les armes
ſervice du Roi, tandis que ſes
es, Marie, Polixene, & Jeanne de
dieux mes Nieces, gouvernent,
beaucoup de ſageſſe, la maiſon
ur Pere, en la compagnie de leur
le-mere, de qui la fécondité n'a
manqué de leur donner encore des
res & des Sœurs.

Etant de retour à Paris, on me dit
mort de M. l'Abbé de Croſilles, La mort de l'Abbé de Croſilles.
e j'avois tant aimé, & j'aſſiſtai à
enterrement qui ſe fit dans l'E-
ſe de S. Sulpice. Il n'avoit pas laiſſé
bien pour paier ſes Créanciers, ni
me les frais de ceux qui vendirent
Livres, & le peu de meubles qu'il
oit ; ſes Ecrits qui furent ſaiſis, ſont
meurés entre les mains d'un Com-

1651. missaire, où ils sont en grand d'être perdus, & nous ne verrons être jamais ce qu'il nous avoit fait espérer de la démonstration Divinité & de l'Immortalité de l' dont il avoit fait quelques Traités. Ouvrages que nous avons de lui sont pas dignes de la réputation avoit acquise à son avénement Cour; aussi faut-il avouer que principaux avantages étoient conversation, & surtout parmi Gens de qualité, où il débitoit connoissances fort agréablement. I survéquit que de six mois sa pri de dix années, & sa justification crime de s'être marié étant Prêt dont il fut accusé (84).

La mort de M. du Puy.

Sur la fin de l'année 1651, la térature fit une perte très considér par la mort de M. du Puy (85), dé le seizieme jour de Décembre, e soixante-neuvieme année de son Il fut inhumé dans l'Eglise de S.

(84) Voïez sur l'Abbé de Crosilles la Biblioth. franç. ou Hist. de la Littérat. franç. Tom. XVI, p. 144 & suiv. L'accusation dont parle ici l'Abbé de Marolles obligea le Sieur de Crosilles à publier son *Apologie*, Vol. in-4. imprimé en 1643 ris, & dédié au M de Guiche, dans le apprend plusieurs c tances de la Vie d teur.

(85) C'est Pierre d V. les Additions.

1651.

Paroisse, & j'assistai, avec beau-
de deuil, à ses funérailles, où
ouverent force Personnes de qua-
tant de sa Famille, que de ses Al-
& bons Amis, qui étoient en grand
nbre. Jamais il ne fut un plus Hom-
de bien, ni plus sincere; & de
elqu'éloges que les Poëtes & les
eurs aient essaïé d'honorer sa mé-
ire, on peut dire néanmoins que
n'a point été au-dessus de son mé-
, & de l'estime qu'il s'étoit acquise
s l'esprit des plus honnêtes gens.
e grand Homme, qui avoit le soin
e la Bibliotheque du Roi, avec M.
e S. Sauveur son Frere (86), l'a laissé
pour occuper dignement sa place, &
tenir un des premiers rangs après lui
entre les Amateurs des Sciences & de
la Vertu. Le docte Nicolas Rigault,
qui nous a donné sa vie écrite avec
tant d'élégance, nous y a laissé un
catalogue de ses nobles Ouvrages,
dont plusieurs ont déja vu le jour de-
puis sa mort, par les soins de M. son
Frere. Mais ce Personnage, l'un des
excellens Hommes de son tems, mou-
rut aussi lui-même bien-tôt après
qu'il eut écrit la vie de son illustre

(86) Jacques du Puy, Prieur de S. Sauveur.

1651. Ami (87); & entre ceux qui comp
Meff. Oger, Feramus. rent ses Eloges, Charles Oger (88), & Charles Feramus (89), qui faisoient si bien des vers Latins, ne le survéquir pas long-tems, non plus que Jean de Guez, Sieur de Balzac, & Gabriel Naudé (90), qui mourut en retourn de son voïage de Suéde.

Balzac.

Naudé.

Ce fut aussi environ le même tems que passerent, de cette vie à une meilleure, les deux savans Jésuites, Jaques Sirmond & Denis Petau (91), qui ont laissé à la Postérité tant de marques de leurs nobles veilles, & de leur haute érudition.

P. Sirmond. P. Petau.

Sainte-Marthe. Scevole de Sainte Marthe, Auteur de cette immortelle Histoire généalogique de la Maison de France, avec Louis son Frere, mourut un peu auparavant (92); mais en mourant, il nous a laissé deux Fils dignes de marcher sur les pas de sa gloire.

(87) Nicolas Rigault est mort le 23 Février 1633, âgé de 75 ans.

(88) C'est Ogier.

(89) Charles Feramus étoit Avocat. Roland Desmarets lui a adressé l'onzieme Lettre latine de son second Livre, où il le loue de ce que l'occupation du Barreau ne l'empêche pas de cultiver la Poésie.

(90) Balzac & Naudé sont très connus. Voïez le Moréri & ses Supplémens, & les Mémoires du P. Niceron, & encore sur le premier, les Essais de Littérature & de Morale, de M. l'Abbé Trublet.

(91) Voïez leurs Eloges, dans les Mémoires du P. Niceron. Celui du P. Petau est du P. Oudin.

(92) Voïez sur MM. de

Puis nous perdîmes le docte Saulmaise (93), & Christophe Justel (94), qui avoit des lectures si profondes dans l'Antiquité; mais les fils de l'un & de l'autre les feront revivre, aussi-bien que leurs immortels écrits. 1651. Saulmaise. Justel.

La République des Lettres fit aussi une perte considérable en la personne de Daniel Blondel (95), qu'on peut dire avoir été, pendant sa vie, une Bibliotheque animée, en matiere d'Histoire; elle en a fait en la personne de M. Florent, Jurisconsulte (96), de M. le Pailleur, Mathématicien, & de l'Abbé Guyet (97), Grammairien: tous Personnages admirables dans les choses dont ils faisoient profession, lesquels j'ai connus, & qui ont rendu Blondel. Florent. Le Pailleur. Guyet.

Sainte-Marthe tout le Tome Ve, de la Bibliotheque des Ecrivains du Poitou, par le Sieur Dreux Duradier.

(93) Claude Saumaise est mort le 3 Septembre 1653, âgé de 56 ans. V. sa Vie, à la tête de ses Epîtres latines, & la Bibliotheque des Ecrivains de Bourgogne.

(94) Christophe Justel étoit mort dès 1649. V. le Moréri de 1732.

(95) Daniel Blondel n'est mort qu'en 1655, à l'âge de 64 ans.

(96) François Florent, né à Arnai-le-Duc en Auxois, Professeur en Droit, à Orléans, y est mort en 1650. Voïez sa Vie, par M. Doujat, à la tête des *Opera juridica* de Florent, recueillis par le même Doujat, en 1679, *in* 4.

(97) François Guyet, Angevin, Prieur de S. Andrade, au Diocèse de Bourdeaux, mort seulement en 1655.

1651. funestes, par leur mort, toutes ces dernieres années.

Voilà comme la mort d'un seul Homme m'a donné sujet de parler de plusieurs autres. Cependant je faisois imprimer ma Version d'Horace, dont je dédiai le Tome des Odes à son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans, & celui des Discours & des Epîtres, à M. le Duc de Valois, bien qu'il ne fût qu'un Enfant, pour avoir occasion d'honorer encore le Pere en la personne du Fils, de qui la belle naissance faisoit espérer de si grandes choses. Je présentai cet Ouvrage à son Altesse roïale, le jour de l'Eclipse du Soleil de l'année 1652, quoique je n'eusse le dessein que de le porter dans son illustre Bibliotheque, & le mettre entre les mains de M. l'Abbé Bruneau, qui en a la direction; mais cet excellent Homme me fit faire tout ce qu'il voulut; & son Altesse roïale retournant de dessus sa terrasse, avec ses Mathématiciens, d'où elle avoit fait les observations de l'Eclipse, reçut mon présent, comme tous les grands Princes ont accoutumé, quand ceux qui font des Livres, leur rendent les honneurs qui leur sont dus.

Horace.

Son Altesse roïale.

1652.

Il est vrai que cela ne sert de rien;

quelqu'expérience que j'en aie 1652.
je n'ai pourtant pas jugé à propos
n'ici de m'en corriger, parceque
n'imagine qu'il y a toujours de la
à parler aux Grands. Je m'étois
u ingénieux dans les Remarques
e Livre, de dire quelque chose en
neur de plusieurs qui ont écrit de
e tems; mais cela est encore éga-
nt inutile, & ne produit pas mê-
un bon effet: de sorte que je ne
onseillerois à personne d'en user com-
r j'ai fait; & si j'écris encore, je suis
bien résolu de m'en abstenir, parce-
qu'il y a des Gens qui se persuadent
que c'est par intérêt, ou qui ne pren-
nent pas toujours de bon biais cette
sorte de civilité.

Alors nous étions encore dans la confusion des désordres de Paris, à cause de l'absence du Roi, qui se rendoit redoutable à ses Peuples par sa colere, & par une puissante Armée; & comme par un Arrêt du Parlement, rendu le huitieme de Mars contre le premier Ministre, on avoit dissipé sa grande Bibliotheque, je ne pus m'empêcher d'en témoigner mon ressentiment, en faisant quelque remarques sur mon Livre: mais il fallut supprimer, à mon grand regret, ce que j'en avois *Bibliotheque de M. le Mazarin.*

rougeur sur le front de ceux q
nerent leurs suffrages pour une
extraordinaire.

Mon Ouvrage fut assez heure
ne déplaire pas à beaucoup de
nes d'esprit & de condition ,
M le Comte de Mouchi, tr'autres à M. le Comte de M
de l'illustre Maison des Boutillie
de Senlis, Seigneur de grand n
qui s'en voulut bien servir pou
une Traduction en vers des Ode
race , que j'estime n'être pas

Mais ici, je ne puis oublier que le dix-neuvieme jour de Décembre de l'année 1652, M. le Cardinal de Retz aïant été arrêté prisonnier au Louvre, d'où il fut mené au Bois de Vincennes par les ordres du Roi; & sa Maison se trouvant dans la dispersion, M. de Salmonet (99), qui en étoit l'une des plus considérables Personnes, pour son savoir & pour sa piété, fut recueilli dans mon Abbaïe de Baugerais en Touraine, où je l'ai gardé quinze mois, sans lui tenir compagnie, parceque les occupations que j'avois à Paris, m'en ôterent le moïen; mais l'aïant rendu Maître de ma Maison, pendant ce tems-là, il en a usé aussi librement que moi-même, & il y a reçu plusieurs visites de mes Proches, & de la principale Noblesse du Païs, qui en a fait une estime toute particuliere, sans y oublier les Peres Chartreux du Liget, qui n'en sont qu'à deux lieues, dont il avoit beaucoup de consolation. 1652. M. de Salmonet.

Cependant je faisois imprimer une Version des Epitres & Evangiles (1), où se trouvent aussi les Oraisons du Breviaire & la sainte Messe en fran- Epitres & Evangiles.

(99) Robert de Salmonet, dont il a été parlé plus haut.

(1) Elle a paru en 1653, in-12.

13. çois, que je dédiai à la Reine
grand'Bretagne; & l'année suivante,
je publiai la seconde Edition de
Traduction du Nouveau Testam
où je corrigeai plusieurs choses, t
pour la naïveté de l'expression,
pour la fidélité du sens, par l'avis
plusieurs Personnages illustres en doctrine & en piété, & particulierem
de la ...iere. de M. de la Milletiere, qui a l
médité les saintes Ecritures, & qui en a puisé les lumieres qui l'ont fait rentrer en la Communion de l'Eglise, dont ses Peres étoient sortis; ce qui l'a obligé d'écrire si souvent pour la réunion, en quoi, jusqu'ici, il n'a pourtant pas été secondé comme son pieux dessein le mérite. J'en ai parlé, comme j'ai dû, dans une Lettre que j'écrivis exprès, ensuite d'une autre, aux Prélats de l'Eglise gallicane, touchant les obligations de leur sacré Ministere.

Je donnai aussi, vers le commencement de l'année 1653, une Traduction de Perse & de Juvenal, avec des Remarques sur chaque Satyre de ces deux Poëtes illustres; & je dédiai cet Ouvrage à Monsieur, qui le reçut par les mains de M. de la Mothe le Vayer son Précepteur, & eut la bonté de me faire savoir par un Gentilhomme

...e & Juvenal. *...nsieur.*

1653.

sa Maison, qu'il m'en savoit gré. Je fus remercier d'une si grande :e, & je puis bien croire que les s offices de M. de la Mothe me 'oient procurée, lui qui avec tant de :osité, a toujours fait profession liger ses Amis, & surtout ceux i s'appliquent aux Lettres. Ce grand 'er nnage, à qui sa haute vertu & savoir très exquis ont mérité les iplois qu'il a si dignement exercés, :it heureux, par la joie qu'il se peut promettre d'un Fils unique, qui a tant l'amour pour les belles Lettres, & tant de capacité de faire bien toutes choses, pour acquérir une réputation digne de son courage & de la gloire de son nom.

M. de la Mothe le Vayer.

Ce Livre m'a procuré la connoissance de M. Pajot, qui me vit de la part de Monsieur, & m'a donné celle de M. de Linieres son Frere (2), que j'estime pour son bel esprit, & pour la douceur de son naturel, qui le portera toujours au bien, pourvu que son extrême facilité, dans la jeunesse où il est encore, ne soit point capable de suborner ses bons sentimens. Je suis

Mess. Pajots.

(2) C'est le fameux Poëte *Linieres*, dont M. Desprèaux a rendu la Religion si suspecte. Voïez les Additions.

d'esprit, & qui fait de be
larins, jugea dès-lors, que je
aussi traduire Martial, si je
quand il eût vu les expressi
j'avois usé sur la seconde S
Juvenal (4) : & quoique ce
dit se pouvoit prendre en
sens, si est-ce qu'en me souv

(3) Gabriel Madelenet, si connu par ses Poésies latines, imprimées en 1662 avec son Eloge

l'année 1661.

(4) Les Tr Juvenal & de Catulle, Tib

, je voulus bien en faire l'essai, 1653.
comme s'il en eût parlé tout de bon ; pour répondre en quelque sorte aux souhaits d'un illustre Ami, qui eût bien voulu connoître en quoi pouvoit consister la délicatesse des pensées de Catulle, & des deux autres Poëtes qui l'accompagnent d'ordinaire, parcequ'il ne s'en est point encore vû de Traduction jusqu'ici qui lui en pût donner la connoissance, ne l'aïant pas de la Langue latine, bien qu'il soit fort habile en toutes choses, je m'y appliquai dès cette même année. Je fis imprimer le Catulle avec des Remarques, & je dédiai cet Ouvrage à M. le Prince Palatin, qui l'honora de quelque estime : j'essaïai aussi de justifier, dans ma Préface, celle que méritent les bonnes Versions. Je donnai ensuite le Tibulle avec des Annotations, & l'année d'après, je fis imprimer le Properce, le plus difficile de tous les Poëtes que j'ai traduits ; à quoi j'ajoutai la troisieme Edition de ma Traduction de Lucain, augmentée d'un Panégyrique à Pison, & du Poëme de Petrone de la Guerre civile ; le Properce, dédié à M. le Duc de Mantoue, & la troisieme Edition de Lucain, présentée à M. Molé, Garde des

Catulle. *Tibulle.* 1654. *Properce.* *Troisieme Edit. de Lucain.* *Petrone.* M. Molé Garde des Sceaux.

Martial. Les quatorze Livres de M
rurent ensuite (7), & je
y avoir apporté un tel tempé
qu'il ne s'y trouvera rien qui l
nêteté, quoique j'aie tout g
réserve de trente-six Epigra
sont insupportables; & si ce
est connu, je ne doute poi
soit pour le moins aussi-
qu'aucun autre de cette qu
j'aie donné au Public; par

emploïer encore plus d'artifice, 1654
y réussir. Ce qu'a bien reconnu
eliſſon Fontanier (8), de qui M. Pelliſ
eſt ſi éclairé, qui écrit lui-
avec tant d'élégance, & qui
n de toutes choſes. Il a pris
x tours qu'il y a fallu obſer-
; & quelques autres ſe ſont éton-
, comme j'y ai pu conſerver les
oques, qui ſe rencontrent dans
Latin; parceque chaque Langue,
it les ſiennes propres, elles paſſent
u ilement de l'une à l'autre. Il ne
t que voir néanmoins ſur cela cinq
u ſix Epigrammes & entr'autres la
ſeptieme du deuxieme Livre, la trente-
quatrieme du troiſieme Livre, la vingt-
deuxieme du neuvieme Livre, la dix-
neuvieme de l'onzieme Livre, & la
trente-neuvieme du douzieme Livre.

Enfin, dans la même année que j'ai 1655
mis la main à la plume pour écrire
ces Mémoires, j'ai fait une troiſieme
Edition de mon Nouveau Teſtament
avec le Latin; & j'ai compoſé des
Diſcours & des Annotations ſur diver-
ſes Figures en Taille-douce, que feu Livre
M. Favereau, Conſeiller du Roi, en Tableau
ſa Cour des Aides à Paris, fit deſſiner

(8) C'eſt celui qui a fait l'Hiſtoire de l'Académie françoiſe, & tant d'autres Ouvrages.

1655. & graver, par les meilleurs [...] de son tems, où sont repr[...] quelques-unes des plus illustres [...] de l'Antiquité, à l'imitation des [...] tes Peintures de Philostrate; ce [...] ne fait que de paroître au jour; & [...] intitulé ce Livre, *Tableaux du T[...]ple des Muses, pour représenter les ve[...] & les vices* (9).

Voilà bien des Livres imprimés, je suis étonné moi-même d'en avo[...] tant écrit en si peu de tems; ce [...] je ne me fusse jamais persuadé dans [...] jeunesse, quelque amour que j'[...] pour ces choses-là. Cependant ce ne sont pas les seuls que j'aie composés depuis dix ans, j'en ai encore pour faire deux Volumes assez considérables, contenant les Vies des Hommes illustres pour les Lettres, à commencer dès le premier Homme; de sorte que j'en ai bien cinq cens toutes prêtes: mais pour en dire la vérité, les plus longues ne passent guere deux feuillets, & il y en a plusieurs qui ne vont pas à une page entiere; toute-

(9) Cette Edition de 1655, *in-fol.* est la plus belle. Celle d'Amsterd. 1676, *in-4.* & celle de 1733, *in-fol.* ne la valent pas. La derniere présente cependant des Figures retouchées, ou nouvellement inventées par Picard; mais les Explications sont différentes de celles de l'Abbé de Marolles.

c'est encore beaucoup, & si c'est un peu pour le grand dessein que j'en avois formé, quoique je me voulusse restraindre à ceux de France, depuis mille ans.

Cela fait bien voir jusqu'où peut aller un esprit laborieux, quand il se veut servir de tout son loisir, & surtout quand il y trouve ses délices. Il ne seroit pourtant pas nécessaire qu'il y en eût beaucoup de la sorte ; car outre que nous avons déja tant de Livres, que les plus amples Bibliotheques ne les sauroient contenir ; il faut avouer que le grand nombre pourroit préjudicier, ou ne serviroit de rien ; mais si ce doit être le métier de quelqu'un, c'est principalement celui d'un Ecclésiastique, qui n'a point de Charge qui l'oblige à quelque sollicitude publique, ou fonction particuliere, afin qu'il se puisse occuper agréablement, sans deshonorer sa condition ; car s'il a besoin de compagnie, pour se divertir, il est quelquefois en grand danger de mal passer son tems, ou de tomber dans la fainéantise, & de-là dans les vices infâmes, qui scandalisent tout le monde ; c'est pourquoi, avec le peu de bien que Dieu m'a donné dans une condition privée, je

1655. & graver, par les r rs M
de son tems, où nt r
quelques-unes des plus il res l
de l'Antiquité, à l'imitati (
tes Peintures de Phi st e; ce qui
ne fait que de paroître i ur; & j'ai
intitulé ce Livre, *Tableaux du T*
ple des Muses, pour représenter les
& les vices (9).

Voilà bien des Livres imprimés, & je suis étonné moi-même d'en av tant écrit en si peu de tems; ce q je ne me fusse jamais persuadé dans ma jeunesse, quelque amour que j'eusse pour ces choses-là. Cependant ce ne sont pas les seuls que j'aie composés depuis dix ans, j'en ai encore pour faire deux Volumes assez considérables, contenant les Vies des Hommes illustres pour les Lettres, à commencer dès le premier Homme; de sorte que j'en ai bien cinq cens toutes prêtes: mais pour en dire la vérité, les plus longues ne passent guere deux feuillets, & il y en a plusieurs qui ne vont pas à une page entiere; toute-

(9) Cette Edition de 1655, *in-fol.* est la plus belle. Celle d'Amsterd. 1676, *in-4.* & celle de 1733, *in-fol.* ne la valent pas. La derniere présente cependant des Figures retouchées, ou nouvellement inventées par Picard; mais les Explications sont différentes de celles de l'Abbé de Marolle.

fois c'est encore beaucoup, & si c'est bien peu pour le grand dessein que j'en avois formé, quoique je me voulusse restraindre à ceux de France, depuis mille ans. 1655.

Cela fait bien voir jusqu'où peut aller un esprit laborieux, quand il se veut servir de tout son loisir, & surtout quand il y trouve ses délices. Il ne seroit pourtant pas nécessaire qu'il y en eût beaucoup de la sorte ; car outre que nous avons déja tant de Livres, que les plus amples Bibliotheques ne les sauroient contenir ; il faut avouer que le grand nombre pourroit préjudicier, ou ne serviroit de rien ; mais si ce doit être le métier de quelqu'un, c'est principalement celui d'un Ecclésiastique, qui n'a point de Charge qui l'oblige à quelque sollicitude publique, ou fonction particuliere, afin qu'il se puisse occuper agréablement, sans deshonorer sa condition ; car s'il a besoin de compagnie, pour se divertir, il est quelquefois en grand danger de mal passer son tems, ou de tomber dans la fainéantise, & de-là dans les vices infâmes, qui scandalisent tout le monde ; c'est pourquoi, avec le peu de bien que Dieu m'a donné dans une condition privée, je

1655. M. Gassendi.

me suis donné cette sorte d'exer
selon l'avis de l'illustre Pierre G
di, dont la science est si
& la douceur si charmante. J'ai i
en cela les sentimens de cet exc
Homme, qui a trouvé l'art j
dre l'humilité chrétienne, o la
hauteur de la Philosophie ; & ces qualités si opposées entr'elles, compâtissent heureusement en sa Personne.

De l'Etude des Ecclésiastiques.

Je sais bien qu'il y a de grands Personnages qui ne demandent pas tant de connoissances ou d'études à des Ecclésiastiques, mais c'est dans les matieres de Théologie, où ils voudroient qu'ils n'en sussent pas davantage, qu'il est nécessaire d'en enseigner au Peuple, pour son salut. Telle étoit la pensée de l'un des premiers Hommes de la Robbe, & de tout le Roïaume, soit pour l'esprit, soit pour la Doctrine, ou pour les généreux sentimens ; ce qu'il soutenoit avec des raisons si puissantes, qu'il eût été bien mal aisé de les vaincre par de meilleures. J'ose croire pourtant que beaucoup d'autres ne seroient pas en cela de son avis, parcequ'il faut bien plus de connoissances, pour avoir la science des Mysteres, que les

Docteurs ſont obligés d'enſeigner, & de maintenir contre les objections des Hérétiques & des Impies, qu'il n'en faut pour les croire ſimplement: outre qu'il faut beaucoup étudier, pour en ſavoir les divers motifs, ou connoître tous les moïens utiles, ou néceſſaires, pour les perſuader; & quoique le Symbole ſoit aſſez court, ſi eſt-ce qu'on n'en peut pas dire autant de toutes les ſaintes Ecritures, qui en ſont le fondement, & perſonne n'ignore qu'il n'y ait, en pluſieurs endroits, de ſaintes obſcurités, où l'on ne ſauroit pénétrer, ſans la lumiere de la ſcience & de la pieté.

1655.

Viſites obligeantes.

Tandis que je m'occupois à ces choſes, je recevois des viſites de mes chers Amis, je converſois avec eux, & je profitois infiniment de leur entretien; de ſorte que je n'avois garde de m'en plaindre, & je ne me ſuis jamais plaint auſſi de la diſtraction que quelques-uns d'eux craignoient de m'apporter. Ainſi je paſſois aiſément de l'étude à la converſation; & quand l'une étoit finie, je reprenois l'autre ſans peine, & je ne trouvois point étrange que chacunes d'elles s'interrompiſſent quelquefois, les trouvant également douces & pleines de charmes.

55.
noissan-
Gens de
s.

Je ne parle point ici des Princes & des Seigneurs que j'ai vus, je les honore & je respecte leur qualité; mais comme je ne familiarise pas trop avec eux (car il seroit même dangereux) je reçois plus volontiers leurs visites, que je ne leur rends les miennes. Je suis bien glorieux des marques qu'ils me donnent de leur souvenir; mais je me contente des autres, & je célebre, comme une conquête, l'amitié d'un Homme docte; c'est pourquoi j'eus tant de joie, quand celle de M. de Sorbieres (10) me fut procurée par M. l'Abbé du Verdus (11), celui-ci de Guienne, & l'autre de Provence, & tous deux si savans dans les connoissances de la Philosophie & des Lettres humaines. Ce fut encore M. du Verdus qui me donna la chere connoissance de Mess. de Martel & du Prat (12), de la Province de Languedoc, deux esprits qui sont également éclairés dans les belles choses; mais non pas celle de Monsieur

(10) Samuel de Sorbiere, mort le 9e Avril 1670. Voïez sa Vie, par M. Graverol, Avocat de Nimes, à la tête du *Sorberiana*, à Toulouse 1694, *in*-12.

(11) François du Verdus, de Bourdeaux, Traducteur des Elémens de Politique de Hobbes. Voïez le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

(12) Voïez le même Ecrit, à l'Article, *Sorbiere*.

Ouvrier (13), de la même Pro- 1655.
ice, que j'aime & que j'honore de
igue main, avec toute l'estime qui
due à son mérite, à son courage,
à toutes les excellentes qualités de
i esprit.

Au mois de Juillet dernier, le même
r que j'achevois la cinquante-cin-
ieme année de mon âge M. des
yers, Secrétaire des commande-
ns de la Sérénissime Louise-Marie,
ine de Pologne, m'étant venu trou-
: de la part de Sa Majesté, pour
oir mon avis sur le dessein d'une
itaphe qu'elle vouloit mettre sur le
nbeau de feue Madame la Duchesse
Nevers, sa Mere, qu'elle faisoit
ver en marbre dans la grande Eglise
Nevers, je lui donnai celle-ci dès
lendemain, comprenant, dans une
ile Période, les qualités, les allian-
s, & les autres vertus de cette
inde Princesse, avec la durée de sa
e & le tems de sa mort.

itaphe, en Latin, de très haute & très excellente Princesse Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers.

Catharinæ Caroli Meduanensis à Lotha-

13) L'Abbé de Marol-, dans son *Dénombrement*, le nomme *Louis Douvrier*.

1655. ringia Filiæ; Francisci Guisiæ Du
Estensium Ducum, nec non Ludovici I
Francorum duodecimi Pronepti; Caroli
Mantuanorum, Montisferatensium, N
nensium, & Retelensium Uxori; alteri
roli Principis Matri; itidemque Car
cundi Mantuanorum Ducis Aviæ;
trium Fœminarum Antistiti, si F
dici potest quæ pietate Divos æquavi
Viros sapientissimos prudentiâ superavi
XXXIII natæ; VIII id. Mart. a
M. DC. XVIII. Parisiis inter optimi
præstantissimi Fratris amplexus De
Ludovica Maria Mantuana, Polon
Suecorum Regina, Filia non immer
tutum tantæ Parentis quas imitandas
posuit, hoc monumentum erexit; a
carn. Dom. M. DC. LV.

Devises pour la Reine de Pologne. Et pour mettre une devise
revers d'une Médaille qu'on
faire ici pour cette grande Re
donnai à choisir des trois suiv

La premiere étoit une guirla
roses & de lis dans un Cercle
miere, avec ce vers tout en
Properce;

Hanc duo sectati Fratres Aquilonia

pour dire que la Reine de Po
dont les vertus & la beauté fo
admirable guirlande pour la cou
de gloire, a été recherchée pa

du sang des Dieux du Septen- 1655.
Le Poëte l'avoit écrit au sujet
aïs & de Zethes, Enfans de Bo-
)ieu du Septentrion.
[s]econde. Un chêne antique, où
[su]spendues des Couronnes roïales
[duc]ales, avec une Colombe à la
de l'arbre, avec ces Mots :
[Si]gna loquuntur avos.
allusion aux Chênes de Do-
qui rendoient des Oracles, &
[m]arquent une haute antiquité,
dire que les Roïaumes & les
s, que possede la Reine de Po-
en la compagnie du Roi son
, justifient la grandeur de son
[extrac]tion, qui vient des Rois de Lom-
en ligne directe, & du côté
[Fe]mmes, de toutes les anciennes
[Maiso]ns couronnées de l'Europe.
troisieme. Un Cœur couronné
[pi]ed de la Croix, avec ce mot
[Hor]ace : *Latius regnet*, pour dire
[so]n Regne, assujetti à celui de
Christ, s'étendra bien au-de-là
[b]ornes du Monde.
[J'av]rois donc essaïé de faire, en ce-
[q]uelque chose qui pût n'être pas
[agr]éable à une si grande Princesse,
on nous apprit * la mauvaise
[nouve]lle des incursions des Moscovi-

Rava[ges] dans la [Po]logne.

* C' vers le 1[.] mois d'. 1655.

tes & des Suédois (14), dans l
1655. l'autre Pologne, où ils ont fait ravages prodigieux, par le moïen la révolte de quelques Palatins, ont trahi leurs propres intérets, p sant accroître leur fortune, (dre redoutables, quand ils ont fait guerre à leur Prince légitime, & ruiné leur Patrie, en déchirant entrailles. Mais le Roi, dans i si grande extrêmité, recueillit reste des forces de son Roïaume, & j'apprens en écrivant ceci, qu'il: mis à la tête de son Armée, p s'opposer à une si étrange furie, & que la Reine son Epouse s'est retiré à Cracovie, où elle attend, avec résolution digne de son grand c ge, le succès d'une résistance si te, sans rien négliger de tous les se cours qu'elle y peut apporter pas se propres richesses, par son crédit vers les Peuples & les Grands du Roïaume, & par son illustre piété vers Dieu, pour fléchir sa colere.

(14) C'étoit dès 1654, puisque Smolensko fut pris le 13 Octobre de ladite année, par les Moscovites, qui entrerent en Lithuanie, pendant que les Tartares & les Cosaques ravageoient la Pologne. Voïez les Lettres de la Mere Marie Angelique Arnauld, Tom. II, années 1654 & 1655. Plusieurs sont écrites à la Reine de Pologne, sur ces événemens.

Cependant M. le Duc de Mantoue son Neveu, étant venu en France pour témoigner au Roi les affections qu'il a toujours eues pour cette Couronne, arriva le septieme du mois d'Août à Paris, où attendant le retour de Sa Majesté, qui étoit en personne à la tête de son Armée sur les Frontieres de Picardie, Madame la Princesse Palatine sa Tante, le traita splendidement, par les ordres du Roi, dans l'Hôtel de Longueville, où il fut logé; & M. le Prince Palatin, à qui la courtoisie & les civilités sont si naturelles, eut soin de lui faire les honneurs du logis, & de lui donner tous les honnêtes divertissemens qu'il lui fut possible, en l'absence du Roi. 1655. Arrivée de M. de Mantoue, en France.

Huit jours après son arrivée, je lui fis la révérence, & je fus ravi de voir un Prince si bien fait, dont je puis croire que le Pere & l'Aïeul m'avoient honoré de leur bienveillance. Il en tient sans doute l'esprit & la bonne mine, quoiqu'à mon avis, il leur ressemble peu de visage. Sa présence est grave, & son air affable. Il parle facilement, & de ce beau ton de voix, qui est tout particulier à ceux de sa Maison, pour persuader toutes Description de sa Personne.

L'Hiſtoire du combat de M. de Marolles.

Monſeigneur, votre
glorieuſe la mémoire de fe
de vouloir ouir quelque c
ticularités de ſon Comba
devant les tranchées de
mier jour du Regne de
c'eſt pourquui l'un * de
lebres Hiſtoriens en a c
deſcription par ce Duel

* Fr. de Mezerai.

es les forces du Roïaume, où se vit lus beau coup de lance dont on ait ais parlé, & le dernier qui mérite l'on en parle. Et certes, Monsei- 1655.
eur, je ne puis nier que cette ac-
n ne soit signalée; mais en voici le
et & tout le détail. La veille du
mbat, qui fut le premier jour
Aoûst de l'année 1589, mon Pere,
né de toute pieces, à la mode de ce
ns-là, s'étant approché du bord
s tranchées, il y fit rencontre de
lle-Marivaut, l'un des plus braves
entilhommes de l'Armée du Roi. La
putation de sa valeur & de son adres-
e ne l'étonna pourtant pas beaucoup;
t quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans,
u lieu que Marivaut étoit dans la vi-
ueur de son âge; si est-ce que com-
ne il étoit beau Gendarme, & plein
le courage & d'ambition, outre qu'il
'étoit non-seulement acquis de l'es-
ime dans les Tournois, & les Cour-
ses de Bagues, où il avoit souvent
emporté le prix; mais encore en de
occasions périlleuses, & surtout dans
un combat singulier qu'il avoit heu-
reusement entrepris en l'âge de vingt
& un ans contre S. Sever, dont il
étoit retourné victorieux, il ne crut
pas que rien fût capable de lui faire

1655. peur. Il fut même ravi que Marivaut s'adreſſant à lui, comme au plus apparent Ligueur de la Trouppe, lui demanda s'il n'y en avoit pas un d'eux qui voulût rompre une lance pour l'amour des Dames. Il y en a mille, lui dit Marolles; mais il n'en faut point d'autres que moi-ſeul, qui ſerai bien aiſe d'éprouver votre valeur, & qui tiens à gloire de ſervir les Dames. Vous êtes donc vaillant & amoureux, lui dit Marivaut, je vous en eſtime davantage, & cela ſuffit; mais à demain la partie, ſi vous me dites votre nom; & afin que vous ſachiez qui je ſuis, je m'appelle Marivaut: & moi, je me nomme Marolles, lui dit mon Pere, & j'obtiendrai la permiſſion de me trouver demain en ce même lieu pour faire tout ce que vous voudrez. Souvenez-vous en donc bien, lui repartit Marivaut, & ſi vous y manquez, je vous en ferez reproche.

Ils ſe ſéparerent de la ſorte; mais le ſoir M. du Maine, votre Bis-aïeul, eſſaïa par deux fois de l'en divertir, craignant l'évenement de cette entrepriſe par la foibleſſe du Peuple, qui tire des conſéquences générales des avantures particulieres, outre que le Parti de la Ligue étoit déja ſi affoibli, que

moindre malheur étoit capable de 1655.
abatre entierement. Il n'y eut pour-
it pas moïen de le faire rendre à
ites ces persuasions. Il faillit même
naître de-là d'autres querelles par-
ulieres, sur ce qu'il y en eut qui
aïerent de porter l'esprit de M. du
aine à s'y opposer de tout son pou-
ir, soit qu'ils fussent Amis de Ma-
aut, ou qu'ils fussent jaloux de la
oire que mon Pere se promettoit de
n courage & de son adresse, jusques-
qu'il dit qu'on ne s'en devoit point
ettre si fort en peine, & que si l'Isle-
rivaut portoit le même habillement
tête qu'il lui avoit vu, il le tueroit
la grille de sa visiere: de sorte
e M. du Maine lui permit, ce qui
lui eût pas été facile de lui refu-
; & le lendemain, qui fut le deu-
me jour d'Août, il lui fit bailler
plus beau Cheval de son écurie;
is qui se trouva si rude, qu'il ne
n put servir, & fut contraint d'en
ndre un autre, qui tomba sous lui
sortant des tranchées, comme je
ai ci-après, dont plusieurs conçu-
t un mauvais présage. Cependant
fut armé par le Chevalier d'Au-
le, & conduit aux tranchées par le
on de la Chastre, depuis Maréchal

1655. de France, qu'il avoit choisi pour son Parrain. Comme Marivaut, qui avoit pris Châtillon pour le sien, (c'étoit le Pere du dernier Maréchal de ce nom) brûloit d'impatience de voir son Ennemi, il se trouva au lieu qui avoit été convenu le jour d'auparavant, long-tems avant l'heure assignée, accompagné de Châtillon, & de cinq cens Maîtres, pour la sureté du Camp; il l'envoïa même sommer par un Trompette de lui tenir sa parole, & y ajouta un Billet en forme de Cartel, que je dirai à votre Altesse, si je m'en puis souvenir, l'aïant lu plusieurs fois dans l'original. Il me semble, Monseigneur, qu'il contenoit à-peu-près ces mots, & je crois que je ne me trompe pas. *Monsieur, pour m'acquitter de la promesse que nous nous fîmes hier au soir, je suis en ce lieu, où je vous attens avec une lance. Votre foi y étant engagée, je veux croire que n'y manquerez : ne me faites donc perdre cette bonne opinion que vous m'avez donnée de vous, & n'oubliez rien au logis; car il vous sera besoin.* LISLE-MARIVAUT. Il y avoit en la suscription, *A Monsieur de Marolles.* A quoi mon Pere ne fit point d'autre réponse, sinon, qu'il la lui porteroit

Billet de Marivaut.

bout de sa lance, & qu'*après tout, tivant avoit grand hâte de mourir.* 1655.

Avant néanmoins que les Parties 'entrevissent, le Baron de la Chastre oulant parler à Marivaut, tant pour rrêter les conditions du Combat, ı pour s'informer de la mort du n, dont la nouvelle étoit encore ıcertaine, lui demanda s'il lui pouroit dire un mot en assurance, à quoi Marivaut répondit qu'il en pourroit ire quatre; & voïant la Chastre sans ınce, il jetta la sienne par terre. Alors la Chastre lui dit; Mon cher Gentilhomme, il n'est plus tems de ombattre, il faut s'embrasser l'un autre, & se reconcilier comme Caholiques que nous sommes. Monieur, lui dit Marivaut, j'aimerois nieux mourir, que de manquer à cette artie, aussi-bien mon Maître est mort: i Marolles ne me tient point sa pronesse, je lui en ferai reproche. Vous ıe lui en ferez point, répondit la Chastre, car il est ici prêt à la tenir. Alors aïant convenu du Camp, ils lemeurerent d'accord entr'eux, que le Vainqueur feroit ce qu'il lui plairoit lu Vaincu. Puis les suretés aïant été lonnées & reçues de part & d'autre, es publications se firent avec les for-

la tranchée, le fut relevé a
adresse merveilleuse du fossé
Cheval s'étoit abbatu sous l
Chastre aïant fait apporter d
ces, comme le disent tous le
riens, (je pense néanmoins a
dire qu'il y en eut quatre, &
Bellefons, Gentilhomme de b
de valeur, & intime Amī de
Pere, qui eut la charge de les
il en envoïa le choix à M
qui les trouvant trop foibles

1655.

de trouver bon qu'il se servît de celle qu'il avoit gagnée quelques jours auparavant dans un Combat, sur les Parisiens. Ce qui lui fut accordé, & Marolles se contenta d'une lance aussi legere que celles dont on couroit la bague. Il s'étoit armé de noir, avec une écharpe & des plumes noires, sur un Cheval blanc; au lieu que Marivaut, qui montoit un Cheval noir, portoit l'écharpe blanche sur des armes argentées, avec la panache de la même couleur, au-dessus de l'armet.

Enfin les deux Combattans passerent chacun du côté des Ennemis, Marivaut vers les tranchées, & Marolles vers la campagne, afin qu'aïant rompu, ils se trouvassent du côté de leurs Gens. Alors les Trompettes donnerent le signal, & les Guerriers partirent en même tems, l'un contre l'autre, de toute la force de leurs Chevaux, un sillon entre deux, & se choquerent de telle roideur, qu'après s'être arraché les éperons, en passant, ils rompirent leurs lances, Marivaut dans la cuirasse de son Adversaire, qui en fut faucée, croïant l'abbatre, ou le percer en le prenant au défaut; & celui qu'il avoit défié, dans la grille de sa salade, où le fer avec le

rues pour le voir paſſer, en fi
des feux de joie. On diſoit qu'
vaincu par adreſſe & non par
& quelques jours après les P
teurs qui célébroient cette
comme un coup du Ciel, di
que le jeune David avoit tué
liſtin Goliath. Il ſe trouva a
beaux eſprits qui compoſere
Vers en ſon honneur; & cett
gramme Latine ſur ſon nom C

oire du Combat, que votre Altesse 1655.
n'a commandé de lui raconter, & je
'ai fait dans le moins de paroles qu'il
n'a été possible, pour lui en dire
outes les particularités. Ce Prince,
qui avoit écouté ce récit fort patiemment,
eut la bonté de me témoigner
qu'il y avoit pris plaisir, & qu'il faisoit
état de cette action.

Quelques jours après le Roi revint à Paris, aïant conduit lui-même son Armée victorieuse autour de Valenciennes & de Mons en Hainaut; & fit à M. le Duc de Mantoue des honneurs & des caresses dignes de sa bonté & de sa magnificence roïale; à quoi il ne faut pas douter que son premier Ministre, qui ne lui suggere jamais que de belles pensées, n'ait beaucoup contribué, sans qu'il se relâche tant soit peu des soins d'accroître son pouvoir, & de contenir les Peuples dans une obéissance profonde, donnant de l'étonnement aux Alliés, par sa rare conduite, & rendant les Armes Françoises redoutables à ses Ennemis.

J'écrivois ces choses le 15 du mois d'Octobre 1655, qui est la treizieme du Regne de notre glorieux Roi Louis XIV, & la premiere de l'heureux

1655. Pontificat d'Alexandre VII, & unieme de la Guerre décl tre l'Eſpagne, & la quarant peſantes charges, que ſouff Couronne, depuis les premier bles, que des Factions intesti cauſés dans l'Etat; mais non l'eſpérance de jouir enfin bie douceurs de la Paix tant désiré tous les ſoins qu'en veut pren Sainteté, dans la ſollicitude P le, qui lui a mis en l'ame le repos de la Chrétienté; par la reuſe bonté du Roi, qui n'a pas de ſageſſe que de valeur; par la de la Reine ſa Mere; par les b intentions de ſon premier Mini & par les ſouhaits de tous les ples, qui gémiſſent depuis ſi l tems.

Mais voici une choſe horrible. m'apprend la déroute des Armées Pologne, & la proſpérité de de Suéde. Les nuages des troubl s'étant formés dans toutes les par du Nord, ſont enfin venu fondre ce Roïaume déſolé. Les Coſaques, l Tartares & les Moſcovites, y avoie fait des ravages depuis quelques a nées; mais les Suédois s'étant trouv armés, peut-être pour d'autres entr

ises, qu'il n'étoit pas encore tems 1655.
le faire éclater, se sont servis de cette
occasion, à quoi ont beaucoup aidé
quelques Palatins révoltés, qui ont
violé les fermens de fidélité qu'ils de-
voient au Roi, à la Patrie & à la
Religion. Ainsi, sous le regne d'un
Prince très vaillant & très pieux, &
de cette admirable Reine son Epou-
se, dont j'ai parlé en tant de lieux de
ces Mémoires, nous voïons encore
cette Couronne illustre en grand dan-
ger d'être mise en pieces, & la Chré-
tienté menacée d'un scandale qui
me fait frémir. Mais il est fort à
craindre que la mauvaise intelligence
des Catholiques n'y contribue, pour
le moins autant que l'union des Pro-
testans, que l'on empêchera mal aisé-
ment.

On imprima ceci le vingt-cinquie-
me jour d'Octobre de l'année 1655,
qui est le premier jour de l'Assemblée
générale du Clergé de France, où il
est croïable qu'il se présentera beau-
coup de questions à examiner; & de
quinze Provinces qu'il y a dans le
Roïaume, celle de Paris, qui fut di-
visée de celle de Sens dès l'année
1622, est en contestation avec son
ancien Métropolitain, & se voit d...

1655. avoit été en grande perplexité de savoir, si pour son premier Prélat, elle est en état de Veuve, ou si elle ne l'est pas.

Fin du Tome premier.